This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 27,30

Harvard College Library

BOUGHT FROM

THE GIFT OF THE

SATURDAY CLUB

OF

BOSTON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME XIV.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

M. D. CCC. LXXXIII

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME XIV.

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain. n° 7.

M. D. CCC. LXXXIII.

Digitized by Google

7r 27.30

Harvard College Library
Nov 13, 1912
Saturday Club

Digitized by Google

I

Séance publique du 25 Août 1882

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. Ed. LECESNE, Président.

MESSIEURS,

En prenant la parole pour ouvrir cette séance, ma première pensée se reporte forcément sur le vénérable Prélat que la mort a enlevé d'une manière si inattendue à l'affection de tout son diocèse. Je ne puis oublier que chaque année il s'imposait le devoir d'assister à notre réunion, et je le vois encore encourageant de son regard bienveillant les efforts que nous faisons pour nous rendre dignes du public d'élite qui veut bien venir nous écouter. Mais Mgr Lequette n'était pas seulement pour nous un assistant bénévole : il nous appartenait à titre de *membre honoraire ;* et ce titre il ne le regardait pas comme une vaine dignité qui s'attache en surcroit aux hautes positions: il s'en montrait heureux, il aimait à rappeler qu'il était des nôtres ; en sorte qu'on ne saurait dire qui était le plus *honoré* de l'Académicien ou de l'Académie.

Digitized by Google

Devant une perte aussi sensible pour notre Compagnie, je devrais m'abstenir de tout discours, car les grandes douleurs sont muettes ; mais je manquerais à l'obligation que m'impose le règlement et l'habitude : je me décide donc à réclamer un instant votre attention pour développer quelques idées qui serviront d'introduction aux communications bien plus intéressantes que d'autres feront après moi.

Ces idées, je les tire d'un sujet qui s'étend au-delà des limites locales, peut-être un peu trop respectées par les corps savants des provinces. Je voudrais examiner quels sont les principes qui dirigent la littérature de nos jours, d'où ils viennent, s'ils sont bons ou mauvais, à quels résultats ils doivent conduire. Cette matière est vaste, et pourrait nous entraîner bien loin : rassurez-vous, je me bornerai à l'effleurer.

Au commencement de ce siècle, tout ce qui tenait une plume ne jurait que par Voltaire. C'était assurément un excellent maître, car par lui on se rattachait aux grands écrivains du siècle de Louis XIV, dont il n'est que le continuateur. Mais

> Quand sur une personne on prétend se régler,
> C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.

Malheureusement on ne lui ressemblait que par les mauvais côtés. On lui empruntait sa manière convenue et un peu trop régulière, on ne lui prenait ni sa parfaite lucidité, ni son admirable style : on imitait ses périphrases, on se passait de sa verve et de sa facilité. Il est vrai que la verve et la facilité ne se commandent pas, ainsi que le croyait ce directeur de théâtre, qui recevait

Digitized by Google

une pièce à condition que l'auteur y mettrait plus d'esprit.

Pour protester contre l'école de Voltaire, Chateaubriand restaura celle de J.-J. Rousseau, dont Bernardin de St-Pierre avait déjà été l'adepte. Ce ne fut, avec André Chenier, qu'une heureuse exception, qui ne changea pas le cours des idées dominantes. Il fallait, de chute en chute, tomber de Delille en Ducis, d'Arnault en Luce de Lancival. Mais, de même qu'*après Attila* on avait crié *holà !* on finit par être obsédé de cette décadence. C'est ce qui produisit le mouvement si remarquable de la fin de la Restauration et du commencement du règne de Louis-Philippe. On abandonna les formes, dites classiques, pour un genre qui prit, on ne sait trop pourquoi, le nom de romantique. On rejeta avec dédain la toge romaine, on s'affubla du pourpoint moyen-âge ; on dédaigna l'antique poignard, mais on prodigua les *bonnes lames de Tolède.*

Franchement, l'un ne valait guère mieux que l'autre. Aussi, le romantisme est-il bientôt tombé sous le ridicule, et du naufrage il ne s'est sauvé que le patron du navire. Aujourd'hui ce chef audacieux, ce *tanto promissor hiatu*, surnage encore, et son triomphe, loin de s'affaiblir, avec les années, ne fait que devenir plus éclatant. De Victor Hugo, on peut dire, comme de Ronsard, avec qui il a plus d'un point de ressemblance, qu'*il entre dans l'immortalité comme dans un temple.*

Si le romantisme a cessé d'être de mode, il a laissé après lui des traditions qu'on ne saurait méconnaître. C'est à lui que nous devons la transformation qui s'est opérée dans les exigences littéraires. Lorsqu'il s'était posé en *régent du Parnasse*, ce qu'il reprochait surtout

Digitized by Google

aux auteurs de la vieille roche, aux *perruques*, comme il les qualifiait, c'était leur respect pour les conventions, ce qu'en peinture on a appelé *le poncif*. Pour elles, disait-il, on sacrifie la vraisemblance. De ce chef il n'avait pas tout-à-fait tort. Il est certain que le genre classique était tombé dans le faux, et qu'on n'y voyait plus rien à son véritable point de vue. Les novateurs eurent beau jeu de déblatérer contre ces abus, et de poser en principe qu'il fallait revenir à la réalité des choses. Nous n'examinerons pas s'ils ont toujours été bien fidèles aux règles qu'ils ont établies, et si, par exemple, leurs interminables monologues sont plus acceptables que les confidents obligés ; mais ce que nous reconnaissons, c'est qu'il nous ont appris à ne plus nous payer d'illusions et à rechercher avant tout, *si c'est possible*. Ce résultat n'est pas à dédaigner : il ne nous a pas tout-à-fait *délivrés des Grecs et des Romains*, ainsi que le désirait un poète, mais il nous a délivrés des Achille et des Brutus de contrefaçon.

Au reste, cet heureux effet n'est pas dû au romantisme seul, il a eu son origine dans un besoin de notre époque qu'il importe de signaler : ce besoin c'est la certitude. Aujourd'hui nous cherchons à nous rendre compte de tout. *Le positif*, tel est l'esprit du siècle. Ce mot peut être pris en bonne et en mauvaise part. Il signifie aussi bien l'amour des jouissances matérielles, qui nous entraîne de plus en plus, que le désir légitime d'éviter l'erreur. Dans ce dernier sens, on ne saurait faire un crime à notre temps de repousser tout ce qui est hypothétique et de s'en tenir à ce qui est clair et démontré. C'est avec ce système qu'il est parvenu à réaliser dans les sciences ces merveilles d'application qui changeront la face de la terre.

Digitized by Google

Mais le positif, excellent pour les choses de raisonnement, est-il aussi efficace pour les choses de l'esprit? En le prenant pour guide, la littérature est tombée dans *le naturalisme* et de là dans *le réalisme*. C'est le goût du jour. Il faut tout expliquer, il faut entrer dans les plus petits détails, *intùs et in cute*. Le corps humain, comme le jeu des passions, on dissèque tout, on montre tout, sans s'inquiéter s'il n'est pas *des objets que l'art judicieux doit reculer des yeux* et ne pas même offrir à l'oreille. Il est juste de reconnaître que ce procédé n'est pas nouveau. Il était déjà en usage lorsque, pour peindre l'amour, on dressait *une carte du Tendre*, et que, pour faire la description d'un palais, on vous *promenait de terrasse en terrasse*, et on vous en montrait *tous les corridors*. C'est ce qu'on a si bien appelé *une abondance stérile*.

Mais ces défauts ont aussi leurs avantages. Ils ont valu des appréciations plus exactes et une précision plus grande dans l'expression. Maintenant, on ne se contente plus d'à peu près : il faut véritablement savoir son métier pour se mêler d'écrire. Il faut peut-être le savoir trop, car, chez les auteurs de nos jours, *la technique* exclut trop souvent *l'inspiration*. Ainsi, d'une part, plus de précision dans les idées, plus de netteté dans la manière de les rendre, moins de lieux communs dans la forme et dans le fond ; mais, d'autre part, des pensées plus crues et des scènes plus repoussantes, des égards moins observés et la liberté dégénérant fréquemment en licence : tel est le bilan de nos richesses ou de nos pauvretés littéraires. En sorte que, si l'on veut faire la somme de l'actif et du passif de notre situation, on est assez embarrassé pour dire si nous sommes en dessus ou en dessous de nos affaires.

Digitized by Google

Et, si je consulte de plus autorisés que moi, mon doute ne fait que s'accroître. Voici, en effet, deux opinions contradictoires que je vous demande la permission de vous soumettre. D'après un critique de talent, M. Brunetière, « *le naturalisme* ou *le réalisme* contient une part certaine, et une grande part de vérité ; il a introduit parmi le public de nos jours le goût d'une composition moins artificielle et plus libre, d'une observation plus minutieuse, plus patiente, plus exacte, d'un style plus robuste et plus sain. » Mais écoutons un membre de l'Institut, M. Jules Girard, il nous dira : « On décrit, nous ne le voyons que trop aujourd'hui, quand on n'a plus la force d'inventer ni de composer ; on remplace l'inspiration par l'analyse ; on suit servilement la réalité au lieu de la plier à sa pensée propre, et on lui demande ce qu'on ne trouve plus soi-même. » Devant des appréciations si diverses, ne sommes-nous pas comme Henri IV qui, ayant entendu deux avocats plaider le pour et le contre, trouvait qu'ils avaient tous deux raison ?

Quoiqu'il en soit, cet état de choses existe, et il faut bien l'accepter. Mais où nous conduira-t-il ? D'abord, il est temps de s'arrêter sur cette pente où nous n'avons que trop glissé. Si l'on regarde tout le chemin parcouru, depuis les timides hardiesses de *la couleur locale*, jusqu'aux horreurs repoussantes de *la nature prise sur le fait*, on trouvera qu'il *n'y a plus une seule faute à commettre*. Il est temps d'aviser, il est temps de recourir au jeûne et à l'abstinence, sous peine de perdre notre *gallicisme*, ce qu'il faut éviter par tous les moyens, même celui du cardinal Bembo, qui faisait lire son bréviaire par un camérier pour ne pas perdre *sa latinité*.

Digitized by Google

Mais devons-nous en mourir? Dirons-nous, comme les médecins de Molière, que *nous tomberons de la dyspepsie dans l'hypocondrie, et de l'hydropisie dans la privation de la vie?* Ce serait aller beaucoup trop loin. Pendant tout le Bas-Empire, les Grecs, qui étaient les dépositaires des trésors de l'antiquité, se sont soutenus dans le domaine de l'intelligence, au milieu d'œuvres plus que médiocres. Ce qui peut arriver de pire, c'est que notre époque soit classée parmi ces décadences qui ne sont pas le néant. Mais nous n'en serons pas réduits à ce triste sort: de nous, il faut le croire, il restera quelque chose : *non omnes moriamur.*

Que restera-t-il? C'est ce qu'il est assez difficile de dire. On a toujours mauvaise grâce à *vaticiner*; néanmoins, nous essayerons de le faire, tout en reconnaissant que *cet oracle n'est pas plus sûr que celui de Chalcas.* Ici, le passé pourrait nous instruire sur l'avenir. Regardons autour de nous et voyons que de mécomptes. Que sont devenues tant de gloires qu'on croyait si bien établies? *Transivi, et jàm non erant.* Où trouverons-nous donc des élus?

Dans la prose, je le crains fort, le nombre en sera assez mince, car ce qui manque le plus à notre siècle si prosaïque ce sont de grands prosateurs. Je ne dis pas de bons prosateurs. Tout le monde, aujourd'hui, sait aligner correctement des phrases, tout le monde sait même leur donner une physionomie agréable, enfin, suivant une expression consacrée, *le talent court les rues.* Mais, où sont les intelligences supérieures qui ont imprimé au style français cette précision et cette force qui en ont fait la langue universelle? Où sont surtout ces puissants

Digitized by Google

esprits qui ont créé des formules impérissables et qui ont su tout résumer en des termes empreints de clarté et d'élégance ? En un mot, où sont les Bossuet, les Pascal, les La Bruyère, les Saint-Simon et M^me^ de Sévigné ?

Si de la prose nous passons à la poésie, nous nous trouvons tout d'abord en présence de l'illustre personnalité à laquelle il faut toujours revenir quand on traite de la littérature de notre époque. Victor Hugo se maintiendra-t-il à la hauteur où l'engouement l'a porté ? Parvenu *jusqu'au faîte*, sera-t-il réduit *à descendre* ? S'il m'entendait mettre en question sa stabilité, lui à qui on élève des statues de son vivant, il foudroyerait de son mépris

Ce pauvre ver de terre *attaquant* une étoile.

Ce qui ne m'empêcherait pas de dire qu'il y a beaucoup d'exagération dans le culte que nous lui vouons, et que *nous ne le trouvons si grand que parce que nous le regardons à genoux*. En effet, quand on voit des flatteurs placer l'auteur d'*Hernani* sur la même ligne que les auteurs d'*Hamlet* et du *Cid*, et l'élever au-dessus de l'auteur d'*Andromaque*, la *bile s'échauffe* et l'on aime mieux être parmi *les sages ennemis* que parmi *les imprudents amis*.

Mais, sans être ni un sage ni un ennemi, on peut chercher à remettre les hommes et les choses à leur place. Or, si on se livre à ce travail, relativement au personnage qui nous occupe, on ne peut lui refuser une entrée de faveur dans la phalange qui trouvera place au Panthéon des poètes. S'il n'est pas toujours égal, il est souvent supérieur. Son théâtre, malgré ses excentricités, est marqué d'une empreinte indélébile. Ses personnages sont presque des types, ses combinaisons frappent et atta-

Digitized by Google

chent, ses vers brillent et subjuguent. De telles qualités n'appartiennent qu'aux esprits éminents, et, quand on les possède, on peut espérer qu'elles seront connues et appréciées tant que les notions du beau subsisteront chez les hommes. J'en dirai autant de ses poésies variées. Malgré de nombreuses éclipses, il y règne un souffle d'inspiration, une élévation de pensées, une vigueur d'expressions qui les feront vivre à côté des plus belles productions du génie humain.

Avec cette glorieuse figure qu'aurons-nous encore à offrir aux âges à venir ? Certainement celle d'un autre favori des Muses, qui eut ses jours d'enthousiasme, car c'est trop peu dire de succès, et dont toute une génération a répété avec délice les séduisantes rêveries. Le chantre d'*Elvire* et de *Jocelyn* peut bien prétendre aux honneurs de l'apothéose, quand ils ont été obtenus par des versificateurs tels que J.-B. Rousseau. Sans doute les goûts ont bien changé depuis trente ans. *Les lakistes*, comme on dit en Angleterre, ont abandonné leurs barques pour la locomotive. Mais le sentiment ne périra jamais, et, tant que la pensée recherchera le vague et l'infini, elle aimera à se reporter vers celui qui a le mieux compris ces aspirations de l'âme et qui les a rendues dans le langage qui leur est le plus approprié.

Après ces deux noms célèbres, qu'on accouple continuellement, quand on veut donner une idée de la poésie française au XIX^e^ siècle, il n'est pas possible d'en omettre un troisième qui sonne si agréablement à quelques oreilles. Nous voulons parler d'Alfred de Musset. Sans rechercher si la faveur dont il jouit est du meilleur aloi, il faut reconnaître que souvent les inspirations de *Rolla*

Digitized by Google

et des *Contes d'Espagne* ont rencontré le thème qui concorde exactement avec certains penchants irrésistibles de la nature humaine. Ce thème est-il bien pur ? Ne fait-il pas trop de concessions aux blasés et aux corrompus? Peut-être; néanmoins, il se distingue par ses défauts mêmes ; il résonne d'une manière toute particulière qui surexcite l'attention. C'est par ce cachet original que ces accents un peu dévoyés de la ligne droite se soutiendront, car ils trouveront toujours de l'écho auprès des mécontents et des désillusionnés, et malheureusement la satisfaction universelle ne régnera pas de sitôt dans le monde.

Voilà, si je ne me trompe, tout le bagage que notre temps présentera au grand dépôt des illustrations littéraires. Ce contingent, si restreint qu'il soit, n'est pas sans importance. Aussi, est-ce avec confiance que le XIX^e^ siècle pourra entrer dans l'*océan des âges*. S'il n'a pas la perfection du génie grec et romain, le brillant de la Renaissance, la solidité des contemporains de Louis XIV, il a quelque chose qui le soutient au milieu de son infériorité, c'est l'abondance de ses ressources. Quand le feu sacré semble s'éteindre, il se rallume tout-à-coup et lance des jets de flamme qui attirent les regards. Nous sommes dans un de ces moments d'intermittence. Les brillants météores qui ont paru sur notre horizon sont disparus ou près de disparaître, les astres qui les remplacent ne sont, il faut l'avouer, que de médiocre grandeur ; mais ils conservent la tradition et ils prouvent que, suivant l'expression d'un poète :

Dans le ciel de la France il ne fait jamais nuit.

Digitized by Google

C'est que nous valons mieux que nos détracteurs le disent ; c'est que notre temps peut, en définitive, être rangé au nombre de ceux où l'esprit humain ne reste pas stérile. S'il fallait lui trouver un analogue parmi les époques qui ont marqué dans l'histoire des littératures, nous lui assignerions volontiers une place auprès du siècle des Antonins. Alors comme aujourd'hui, la civilisation était arrivée à son comble, le bien-être se faisait sentir de toutes parts et il se traduisait par un goût excessif pour les belles et bonnes choses. On recherchait, avant tout, *la sagesse* qui, sous le nom de philosophie, comprenait l'ensemble des connaissances humaines. Une foule de gens, qui en faisaient métier, la distribuaient à pleines mains. Les riches employaient leur fortune à se procurer les satisfactions intellectuelles. C'est le beau temps des *conférences*. Pour se donner le plaisir d'entendre quelques discoureurs en renom, les hauts seigneurs de Rome, d'Alexandrie, de Milan, de Lyon et des principales villes de l'Empire se faisaient construire, au fond de leurs somptueuses demeures, des amphithéâtres qui étaient comme les sanctuaires de la science, *doctrinæ templa serena*. Malheureusement, cet entrainement si généreux produisit plus de rhéteurs que de grands hommes. Mais le mouvement n'existait pas moins, et il fit surgir une quantité d'esprits distingués, qui répandaient autour d'eux la lumière. Il est vrai que la plupart n'ont pas atteint les sommets, et que leurs noms sont à peine parvenus jusqu'à nous ; mais plusieurs ont survécu, un ou deux même commandent encore le respect et l'admiration : n'est-ce pas assez pour mériter la reconnaissance de la postérité ?

Digitized by Google

De même le XIX[e] siècle se recommandera par la quantité, sinon par la qualité. Bien des auteurs s'y sont montrés dont les œuvres ont un mérite incontestable ; quelques-uns dépassent de beaucoup le niveau ordinaire et peuvent prétendre à être aperçus longtemps encore, peut-être toujours, comme des points de repère sur lesquels l'attention aimera à se fixer. Avec cela nous pouvons, sans trop de crainte, attendre le jugement que nos descendants porteront de nous : si nous n'avons pas de Tacite, nous avons mieux que Juvénal.

Digitized by Google

RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE

PAR

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

Chaque année, depuis bien longtemps, chose dont je ne me plains pas, puisqu'elle atteste la continuité de votre confiance, j'ai la charge de vous rendre compte de l'ensemble et des principaux détails de vos travaux. Cet examen rétrospectif a pour but de vous mettre sous les yeux les œuvres accomplies et de vous montrer ainsi ce qui reste toujours à accomplir. Heureusement je rencontre de temps en temps, dans l'histoire même de ces travaux, quelque circonstance spéciale qui m'aide à éviter la monotonie assez inhérente à un tel sujet qui, sans cela, pourrait devenir fastidieux. C'est cette bonne fortune que j'ai encore cette année, où l'Académie a vu une

Digitized by Google

innovation réclamée depuis plusieurs années, innovation qui a produit d'heureux résultats. Permettez-moi de vous rappeler cette innovation, votée dans votre séance du 14 octobre 1881, séance qui a suivi immédiatement celle de la rentrée.

Lorsque, en 1737, notre Société prit naissance à Arras, elle mit dans son premier règlement, article 5, la clause suivante : « Il y aura une réunion hebdomadaire tous les samedis à trois heures. »

Dans les statuts rédigés en 1738, on lit les dispositions que voici :

Art. vi. — Les assemblées se tiendront tous les samedis, dans le lieu dont on conviendra, à trois heures après-midy, et dureront jusqu'à six.

Art. xiv. — Les réceptions seront publiques et fixées au premier samedy après la Chandeleur.

Indépendamment de cette assemblée solennelle, il y en a trois autres générales, pour la distribution du travail, conformément à l'art. 8, sçavoir aux premiers samedys des mois de mai, août et novembre. Le travail y est distribué au sort à neuf des associés.

Dans les statuts définitifs de 1773, lorsque l'Académie est reconnue solennellement par Louis XV, on lit ce qui suit :

Art. ix. — Les séances de l'Académie se tiendront tous les samedis, depuis cinq heures jusqu'à sept; et il y aura chaque année une assemblée publique, la veille du dimanche des Rameaux...

Je trouve, en 1786, que la séance publique a lieu à quatre heures un quart.

Digitized by Google

En 1788, le 9 février, on décide que les séances ordinaires, à partir du 15, auront lieu dorénavant le vendredi au lieu du samedi.

Dans le règlement du 5 novembre 1817 on change le jour, en maintenant l'heure. Il est décidé, en effet, que les séances ordinaires auront lieu le premier mercredi de chaque mois, à cinq heures précises du soir.

En 1822, on revient aux séances hebdomadaires, sans préciser le jour. C'est alors que l'on fixe la séance publique au mois d'août.

En 1836, je trouve une preuve que l'on était revenu au vendredi. Je trouve aussi alors une séance ordinaire à six heures un quart, puis un projet de séance publique, qui n'a pas lieu, à sept heures. Généralement, vers cette époque, les séances publiques ont lieu à deux heures.

Enfin, dans le règlement intérieur actuel, rédigé en 1872, après études longuement faites par M. Wattelet et par deux autres d'entre nous, l'article 1er dit : « L'Académie se réunira une fois par semaine en séance ordinaire. »

Je me souviens parfaitement que j'avais indiqué dans la rédaction projetée, un jour et une heure, vendredi et sept heures du soir : l'Académie, réunie au nombre réglementaire, a décidé de laisser le jour et l'heure facultatifs, prévoyant dès lors qu'il pourrait y avoir des raisons de les changer.

Quant au jour, a-t-on dit alors, il n'offre que des avantages, le vendredi étant un jour où tout le monde est ordinairement libre. Il n'en est pas de même de l'heure. le soir pouvant n'être pas convenable aux membres âgés ou valétudinaires : il faut donc éviter de s'engager et on

Digitized by Google

fera bien de ne pas insérer une clause *ad hoc* dans un règlement.

En résumé, cette matière n'était pas réglementaire, mais facultative. Quant à des précédents, ils sont tellement variables, qu'on peut dire qu'il n'y en a pas.

En effet, de 1737 à 1773, on tient les séances ordinaires à trois heures. De 1773 jusqu'après 1830, elles ont lieu à cinq heures. Un peu plus tard elles sont mises à sept heures. S'il y a trente ou quarante ans de possession pour sept heures, il y en a autant pour trois heures et beaucoup davantage pour cinq heures. Le champ était libre sous ce rapport, et l'unique raison à suivre, c'était la convenance et l'arrangement pour le mieux du personnel, d'accord avec le mieux de l'Académie. Celle-ci ne peut que gagner à voir le plus de membres possible à ses réunions hebdomadaires, les seules où il soit possible de travailler avec l'excitant de l'émulation et de l'exemple, partout et toujours utile à tous.

Ces considérations vous ont décidés, Messieurs, et dans cette séance du 14 octobre dernier vous avez changé l'heure de vos séances hebdomadaires, au moins pendant la saison d'hiver. Or, vous vous êtes si bien trouvés de ce changement, que, dans la séance qui a précédé la fête de Pâques, vous avez étendu cette décision à toute l'année, et désormais c'est à quatre heures que vous vous réunissez tous les vendredis.

Je dis que vous vous êtes bien trouvés de cette modification.

En effet, pas une séance n'a chômé: toutes ont été bien fournies de Membres; beaucoup ont, pour ainsi dire, surabondé. Je ne pense pas que, dans toute l'his-

Digitized by Google

toire de l'Académie, on puisse trouver une année qui soit au-dessus de l'année qui se termine aujourd'hui.

C'est pour mieux constater ce résultat, c'est pour qu'il reste trace de cette modification importante ailleurs que dans nos procès-verbaux, que j'ai cru bien faire en vous rappelant les détails historiques qui ont élucidé cette question.

Si nos séances ont été bien suivies, hâtons-nous d'ajouter qu'elles n'ont pas été moins bien remplies, au point de vue des travaux.

Depuis le mois d'octobre 1881 jusqu'au mois de janvier 1882, nous avons eu des communications faites par MM. de Cardevacque, Paris, de Linas, Lecesne, le Gentil, de Hauteclocque.

M. de Cardevacque a commencé l'exécution d'un plan proposé depuis plusieurs années et devant lequel on avait reculé jusqu'ici. Sous le nom de *Voyage autour de mon fauteuil*, il nous a donné la série complète des biographies des Académiciens qui ont occupé le fauteuil n° 2, celui de M. de Cardevacque. C'est ainsi que nous avons eu d'abord les détails les plus intéressants sur M. Galhaud aîné et sur M. Fruleux de Souchez. Puis nous avons vu revivre un homme de ce siècle et sa famille, toujours estimée, M. Terninck. Il est extrêmement agréable et instructif de faire ces sortes de visites d'outre-tombe à des collègues dont les travaux revivent et dont tous les actes se présentent au jugement de la postérité avec ce caractère de gravité que donne une carrière terminée. Les hommes qui succèdent à ces ancêtres intellectuels en sont incités à mieux faire; une solidarité aimable s'établit à tous les degrés de la chaîne historique de l'Acadé-

Digitized by Google

mie; la vie de cette Société apparaît avec son incontestable caractère d'utilité sociale qui ne manque pas de grandeur.

M. Paris nous a initiés à tous les détails d'une vie pleine de charmes, celle de M. Dauchez. On frémit involontairement au récit de toutes ces scènes de la Terreur, devant cette persécution acharnée de Joseph Le Bon. On suit avec les plus vifs sentiments d'intérêt ce personnage devenu plus tard un des principaux membres de la législation du pays. Cette vie de M. Dauchez est imprimée dans le volume de vos Mémoires qui a paru hier.

M. Lecesne a communiqué des parties de son histoire d'Arras sous la Terreur: inutile de dire que vous l'avez écouté avec la plus grande sympathie. Ses récits sont toujours exacts, le sel attique (pourquoi ne l'appellerai-je pas ainsi?) n'y fait jamais défaut.

Les recherches de M. de Linas sont incessantes: jamais ses travaux ne sont interrompus. C'est dire qu'on lira avec fruit le travail qui vient de paraître dans le volume des Mémoires cité tout-à-l'heure, et qui a pour titre: *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge, souvenirs de l'Exposition rétrospective de Liège en 1881.*

M. de Hauteclocque continue avec une persévérance rare ses études sur l'instruction en Artois. On s'occupe beaucoup aujourd'hui de la question des études avant la Révolution, et on a publié récemment plus d'un volume sur ce sujet. Notre collègue a spécialisé, ou plutôt localisé cette question, dont il a donné une partie dans ce même volume des Mémoires.

On sait avec quelle patience, et aussi avec quelle saga-

Digitized by Google

cité, M. le Gentil étudie, creuse, épuise un sujet. Le Calvaire d'Arras a été, cette fois, l'objet de son étude, et depuis plusieurs mois on peut juger du mérite de ce travail en lisant la belle brochure illustrée qui a été imprimée sur le Calvaire d'Arras.

Depuis le commencement de janvier jusqu'à Pâques, vous avez eu des communications de MM. Cavrois, de Linas, Van Drival, Terninck, de Cardevacque, de Hauteclocque, Lecesne, d'Héricourt.

M. Cavrois vous a donné une Notice curieuse sur la délimitation des anciennes paroisses de la ville d'Arras. Cette Notice est publiée dans le volume de vos Mémoires qui vient de paraître. Vous la relirez avec utilité et vous constaterez de nouveau le soin avec lequel elle a été étudiée : ces études de topographie locale sont difficiles et requièrent un minutieux examen.

Vous avez bien voulu m'écouter avec sympathie lorsque, dans plusieurs séances, j'ai traité devant vous de la véritable prononciation du grec, de cette belle langue qui a donné à la littérature une série d'œuvres telles qu'on n'en voit chez aucun peuple, vingt-cinq siècles de durée et des chefs-d'œuvre dans tous les genres, y compris les lettres chrétiennes et les Pères de l'Eglise. Cette étude sera publiée bientôt, avec addition de documents nouveaux, une dissertation aussi difficile ne pouvant être trop scrupuleusement préparée.

Vous avez aussi accueilli avec votre indulgence accoutumée une série d'études historiques et de poésie liturgique sur un des saints honorés dans le diocèse d'Arras, saint Maxime de Wismes. Chez vous, Messieurs, tous les sujets les plus divers trouvent une hospitalité gracieuse

Digitized by Google

et ils sont particulièrement sûrs de ce bon accueil lorsqu'ils vous parlent des gloires du pays.

M. de Linas a continué, pendant ce trimestre, ses savantes études déjà signalées. Que de fois vous avez été charmés de l'exhibition de tant et de si curieux objets d'art dont il vous montrait les lithographies qu'on lui envoie de tous les points de l'Europe ! Les études de M. de Linas sont approfondies : il se rend compte de tout : la technique aussi bien que l'art pur n'ont point pour lui de secrets. Au reste, le public lettré pourra en juger une fois de plus à la lecture du volume illustré de vos Mémoires où se trouve ce grand travail.

M. Terninck, membre honoraire, a plusieurs fois communiqué à l'Académie le résultat de ses fouilles, dont le compte-rendu a sa place marquée dans les Bulletins de la Commission des Monuments du Pas-de-Calais.

M. de Cardevacque, encouragé par vos suffrages, a continué ses études sur les Membres de l'Académie. Il ne s'est même pas contenté de l'histoire de son fauteuil et il a promis de se charger de celle de quatre des sièges académiques. Il a tenu parole à diverses reprises et cette histoire est maintenant fort avancée Vous avez surtout remarqué les Notices sur les généraux Servatius et de Bellecourt, pour ne citer que deux de ces communications si intéressantes de notre laborieux collègue.

Dans le même ordre d'idées, M. Cavrois nous a donné un travail étendu sur l'histoire de ses prédécesseurs, et plusieurs d'entre vous ont pris des engagements, en sorte que les biographies détaillées de chacun des Membres de l'Académie depuis 1737 jusqu'à présent vont être imprimées et formeront une série de fascicules qui ajou-

Digitized by Google

teront certainement des notions utiles à l'histoire de l'Artois.

M. de Hauteclocque a continué ses études locales sur l'instruction.

M. Lecesne a également continué de nous donner la primeur de ses belles recherches sur l'histoire d'Arras.

M. Paris a continué son travail si remarquable sur Dauchez.

Une visite inattendue a été celle de notre collègue, comme Membre correspondant, le comte d'Héricourt. Entendre la description de l'église de Sainte-Sophie, de Constantinople, de la bouche de quelqu'un qui a vu, et souvent vu, puisqu'il habitait le pays; écouter les récits et descriptions relatifs, soit aux bords extrêmes du Danube, soit à l'Allemagne, soit à la Norwège et à ses églises en bois, quand celui qui raconte et décrit vient de ces contrées et y retourne demain, c'est assurément une bonne fortune. Vous l'avez eu, ce bonheur rare, et vous en avez chaleureusement remercié le digne consul de France qui vous a tenu toute une séance sous le charme de ses récits.

Pour le troisième trimestre, nous avons eu beaucoup d'affaires d'administration intérieure, des examens de concours, des discussions, des rapports que vous entendrez tout-à-l'heure. Ceci ne nous a pas empêchés de nous livrer à nos travaux habituels et la plupart des Membres dont nous avons dit les noms tout-à-l'heure ont continué ou achevé leurs communications.

Je n'ai pas cherché, on le comprend, à noter semaine par semaine ce qui a été dit successivement, mais j'ai dû grouper les travaux par ordre et par noms d'auteurs,

Digitized by Google

empiétant parfois même sur un trimestre s'il le fallait pour mieux préciser l'idée.

Je termine cette longue nomenclature en citant les travaux fort remarqués d'un de nos collègues les plus actifs. M. Ricouart a entrepris l'explication et l'origine des noms de lieux de tout le département. Il nous a donné, dans plusieurs séances, des extraits de son travail, et vous avez vu avec plaisir que toujours ces explications s'appuient sur les documents d'archives, sur les pièces historiques des divers âges, sur l'analogie avec les noms de lieux des autres contrées ; en un mot, c'est une œuvre sérieuse à laquelle une dernière main va être mise, et qui constituera pour le Pas-de-Calais un livre d'une utilité historique incontestable, ces origines ou étymologies jetant souvent un jour lumineux sur plus d'un point de l'histoire générale, ou du moins de l'histoire du pays.

Je n'ai pas besoin de dire la part que tous vous avez prise aux travaux que je viens de mentionner, par vos observations, vos objections, vos renseignements, vos discussions franches et toujours de si bon ton.

Je n'ai pas besoin non plus de parler de vos encouragements à l'étude, MM. les rapporteurs des concours vont le faire tout-à-l'heure. Ici seulement j'ai à déclarer que le concours de poésie n'a pas eu de récompense cette année, le sujet local : *Les pigeons de la Grand'Place*, ayant été traité avec faiblesse au jugement du jury d'examen; sûrement l'auteur voudra remporter l'an prochain des palmes qui ne sauraient être que différées. Par contre, le prix des Beaux-Arts a été doublé cette année en faveur de M. Charles Desavary pour sa vue d'Arras à vol

Digitized by Google

d'oiseau. Disons ici qu'une autre vue d'Arras à vol d'oiseau nous a été généreusement et délicatement offerte par M. Thépaut, qui n'a pas voulu concourir. Qu'il reçoive l'expression publique de notre gratitude avec la médaille que l'Académie lui a décernée.

Pour résumer ce long rapport, nous pouvons dire que notre vieille Académie a renouvelé sa jeunesse, qu'elle travaille tous les jours avec une ardeur de plus en plus marquée, sans se laisser distraire par des préoccupations étrangères au but de son institution, poursuivant, au contraire, ce but, avec une persévérance qui jamais ne se dément. L'union qui règne entre nous tous facilite ces travaux et nous fait paraître rapides ces heures que nous passons ensemble chaque semaine dans les douces occupations de la pensée.

Nous continuerons cette vie utile, fidèles à notre devise, et nous tâcherons de toujours prendre soin de la forme en établissant solidement le fond, afin de recueillir, comme l'ont voulu nos ancêtres, *des fruits et des fleurs*.

Digitized by Google

UNE APRÈS-MIDI CHEZ Mme RÉCAMIER

LECTURE FAITE PAR

M. H. DE MALLORTIE

Membre résidant.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Il arrive, dans la vie, un âge où l'on aime surtout à se souvenir. A cet âge, l'avenir, qui du reste n'est à personne ici-bas, est tout près de nous échapper ; le présent ne nous touche plus guère ; nous nous réfugions dans le passé. La jeunesse, ce matin de la vie, qui, comme le matin du jour, est plein de pureté, d'images, d'harmonie, la jeunesse porte en soi des essaims de rêves ; mais quand ces rêves, comme des colombes, se sont envolés et que bien peu sont revenus avec le rameau d'olivier, quand l'ombre s'est retournée, qu'elle seule désormais marche et grandit devant nous, et que le soleil couchant est sur nos têtes, alors il est doux de jeter un dernier regard sur les journées déjà lointaines de notre printemps, avant d'entrer dans la saison d'automne, dans

Digitized by Google

ses apaisements, ses tristesses, sa froide et mélancolique sérénité.

C'est ce qu'un poète de nos jours a parfaitement exprimé dans des vers tout empreints d'une simplicité rustique, et qui ne manquent pas de charme :

O le brillant tableau qu'une vaste prairie
Des fleurs de tous les tons parfumée et fleurie,
Où voltigent l'abeille et les papillons bleus !
Mais le soleil d'août, de baisers et de feux,
D'abord l'a caressée et puis il l'a flétrie !
Le moissonneur la fauche avec un chant joyeux ;
Puis vient un chariot, traîné par de grands bœufs,
Qui la porte séchée aux greniers de la ferme.
Ça s'appelle du foin : un assez vilain terme.
Mais quand la terre est nue et le froid rigoureux,
Ça parfume l'étable et nourrit les grands bœufs.

Il est du souvenir comme des hautes herbes :
Le cœur a son grenier pour y serrer ses gerbes ;
C'est du foin..., dit un jeune. Ami, soyez moins fier !
Quand le temps a couché, de sa faux implacable,
Nos plaisirs du printemps et nos amours d'hier,
Ça sent encor bien bon, ce foin-là ; puis, l'hiver,
Ça nourrit le vieux cœur qui rumine à l'etable !

Ce n'est pas tout encore, Messieurs.

Les souvenirs de l'enfance et de la jeunesse prennent, peu à peu, en avançant dans la carrière de la vie, le caractère de l'idéal. Il est manifeste, à la moindre confrontation, que les tableaux qui restent de cet âge dans le souvenir de chacun, ne sont point conformes à la réalité. La main d'un peintre invisible leur donne, à mesure que nous nous éloignons de ces jeunes années, des couleurs plus vives et des touches qui nous émeuvent profondément. Nos impressions d'alors étaient d'une extrême vivacité et leur objet peu de chose, souvent ; mais dans

Digitized by Google

les perspectives lointaines où la vie nous amène, en nous retournant vers le temps qui s'enfuit, nous agrandissons tous ces objets sur la mesure des impressions dont nous avons gardé le souvenir. Nous nous faisons des spectacles merveilleux de ces jours disparus; ils brillent d'un éclat surnaturel que leur prête l'illusion de la mémoire. Ainsi, quand Horace regarde les monts qui bornent son horizon au coucher du soleil, une vapeur ardente les colore qu'ils n'avaient pas aux horizons du matin :

Ut veniens dextrum latus adspiciat sol,
Lœvum descendens, curru fugiente, vaporet.

Ainsi, dans les Vosges, vers le soir, quand l'ombre des nuages court sur les flancs des montagnes, on voit leurs sommets se couronner de rose, tandis que les cimes les plus élevées étincellent encore des feux du soleil.

Je vous demande pardon, Messieurs, pour ces réflexions un peu longues, mais elles sont ma seule excuse, et j'ai voulu vous les soumettre tout d'abord, espérant par là vous rendre plus indulgents pour le souvenir tout personnel dont vous m'avez permis de vous entretenir aujourd'hui.

*
* *

Quelques années après la Révolution de 1830, deux jeunes provinciaux du nord de la France se trouvaient en visite chez M^me^ Desbordes-Valmore, cette noble et excellente femme, cette mère si tendre et si dévouée, que l'amour et la douleur ont faite poète, qui a chanté comme l'oiseau chante, comme la tourterelle gémit et

Digitized by Google

qui, pour émouvoir et charmer, n'a eu qu'à répandre dans ses vers, avec ses larmes, son cœur qui était si compatissant, son imagination qui était si pure et si chaste, et toute son âme qui était si belle !

Mme Valmore, qui était originaire de Douai, accueillait *les enfants du pays* avec une bonté toute maternelle. Elle aimait à leur parler de leur famille absente, des vieux parents qui, à cinquante lieues, dans une petite ville ou dans un village, tournaient sans cesse leurs cœurs vers Paris comme pour couvrir et envelopper leurs enfants de leur sollicitude et de leur tendresse. Puis, on causait d'art, de poésie, de littérature, de la pièce du jour, des livres nouveaux, des jeunes auteurs qui se signalaient par un début plein d'espoir et dont il était si agréable de surprendre le talent dans son premier feu, dans son premier jet, de le respirer, en quelque sorte, dans son heure matinale, dans sa fleur d'âme et de jeunesse ; et aussi de ces grands écrivains qui, pareils à des astres parvenus à leur zénith, illuminaient le firmament littéraire de leur ardent midi, et enfin de ceux qui, inclinant à l'horizon, offraient encore aux regards charmés des couchers de soleil d'une splendeur incomparable.

Or, ce jour-là, l'entretien était à peine engagé que Mme Valmore, s'interrompant tout-à-coup, comme si elle ressaisissait une idée qui lui avait échappé, se dirige vers la fenêtre, et après avoir jeté un regard dans la rue : « Comme c'est contrariant! dit-elle, j'ai une lettre très » pressante à faire porter et je ne vois pas le vieux com- » missionnaire du coin. » — Et nos deux jeunes gens de s'offrir pour remplacer le commissionnaire absent.

Digitized by Google

— Mais la course est bien longue.

— N'importe !

— C'est à l'autre bout de Paris, rue de Sèvres (Mme Valmore demeurait rue de La Bruyère, dans le faubourg Montmartre), à l'Abbaye-au-Bois, chez Mme Récamier.

— Oh ! tant mieux ! quelle bonne fortune !

Nos deux amis acceptent le message qui demandait une réponse, et les voilà partis.

Ils avaient souvent entendu parler de Mme Récamier et des illustres personnages qui fréquentaient l'Abbaye-au-Bois. Peut-être seraient-ils assez heureux pour rencontrer, ou M. de Chateaubriand, ou M. Ste-Beuve, ou M. Ballanche; peut-être, par quelque coin, pourraient-ils entrevoir ce salon dont on racontait tant de merveilles !... Poussés par ce désir et par cet espoir, impatients comme on l'est à vingt ans, ils précipitaient leurs pas et bientôt ils se trouvèrent dans la rue de Sèvres. Je ne sais quel sentiment fit alors ralentir leur marche ; toutefois, ils entrèrent sans tarder dans la cour de l'Abbaye et, se dirigeant vers un pavillon isolé. ils montèrent les degrés humides et sombres de l'escalier en pierre qui conduisait au premier étage. C'était là ! Nos amis, tout haletants, prirent quelques instants pour respirer un peu ; mais la main qui tira le cordon était encore toute tremblante.

Ils sont introduits, remettent la lettre en demandant la permission d'attendre la réponse. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, pendant lesquelles nos messagers avaient observé, avec une vive mais respectueuse curiosité, le modeste mobilier de l'antichambre, quand tout-à-coup près d'eux une porte dérobée et à laquelle ils ne prenaient point garde, s'ouvre et laisse passer une

Digitized by Google

jeune femme qui, d'une voix doucement argentine : « Madame Récamier, ma tante, dit-elle, invite ces Mes- » sieurs à entrer au salon. »

Je vous laisse à penser quel fut l'étonnement et quelle fut l'émotion de nos deux amis. Ils eurent à peine le temps d'échanger un regard et de se serrer furtivement la main. Ils tremblaient tous deux et respiraient à peine; j'entendais mon cœur battre dans ma poitrine... La porte du salon s'ouvrit.

Je prie les jeunes gens, si toutefois il en est qui m'écoutent, de ne pas trop prendre avantage sur nous de cet aveu de notre faiblesse. S'ils n'ont pu réprimer sur leurs lèvres un léger sourire de pitié bienveillante, je me permettrai de leur faire remarquer que la jeunesse d'il y a quarante ans avait encore quelquefois de ces mouvements ingénus, de ces entraînements naïfs, et, si j'ose m'exprimer ainsi, de ces candeurs primitives dont on m'assure que la jeunesse d'aujourd'hui n'est plus guère embarrassée, — de ces admirations enthousiastes qu'aurait remplacées, dit-on, un esprit de critique et de dénigrement. Je n'ose affirmer que ce soit un progrès et que la chose en aille à mieux pour cela. L'admiration, quoi qu'on en puisse dire, avait du bon.

Et en effet, Messieurs, admirer, ce n'est pas seulement ressentir une impression agréable, ce n'est pas seulement éprouver un plaisir : c'est bien plus que cela et bien mieux. Admirer, c'est sortir de soi pour reconnaître et saluer ce qui est plus grand que soi. Mélange de respect et d'enthousiasme, l'admiration nous arrache à nous-mêmes et à nos petites pensées pour nous jeter, émus et ravis, dans le sein du grand et du beau. Le

Digitized by Google

respect, en inclinant, n'humilie pas ; il élève ; de même l'admiration. Elle est le sacrifice de notre petitesse à ce qui est plus grand que nous, et elle devient, par ce sacrifice même, notre agrandissement. Au fond, elle aspire et s'adresse à quelque chose de divin ; car, dans tout ce qui est grand, il y a un rayon divin ; et c'est pour cela qu'elle nous soulève de terre et nous grandit ; c'est pour cela qu'elle nous fait tressaillir d'une joie si intime et qu'elle répand en nous la paix et la force. Ceux qui sont jeunes ont donc un devoir sérieux et important envers eux-mêmes. Ils portent dans leurs âmes la source toute vive de l'admiration et de l'enthousiasme ; qu'ils ne la troublent pas ; qu'ils ne la tarissent pas. Malheur à celui qui demeurerait insensible devant ce qui est grand ! Malheur à celui que le mesquin plaisir de la raillerie porterait à insulter, en se jouant, aux choses qu'il doit admirer.

Je serais heureux que cette explication, ce court plaidoyer, *pro domo*, pût trouver grâce devant tout le monde; il m'aura, du moins, permis de me remettre un peu de ma trop vive émotion, et je vais essayer de vous présenter enfin avec moins de trouble et moins de gaucherie peut-être, les personnages illustres qui, dans une après-midi du mois d'avril 1839, se trouvaient réunis dans le salon de M^me^ Récamier.

C'était un salon étroit, dont les fenêtres donnaient sur le jardin clos et sur les espaliers en fleurs de l'Abbaye. Un grand tableau occupait et éclairait toute la paroi du fond, *Corinne au cap Misène*, tableau peint par Gérard, en 1819, et acquis, en 1821, par le prince royal de Prusse, qui l'avait donné à M^me^ Récamier, dont l'artiste s'était inspiré, dit-on, pour peindre sa Corinne. Ainsi, le

Digitized by Google

souvenir d'une amitié glorieuse remplit, illumine toute une vie. En face, cette branche toujours verte de fraxinelle ou de chêne qui, au milieu des vases grecs et des brillantes délicatesses, sur le marbre de la cheminée, tenait lieu de l'heure qui fuit, était comme une palme de Béatrix rapportée par l'auteur d'*Orphée*, comme un je ne sais quoi d'immortel qui trompe les ans. De côté, sur ces tablettes odorantes, voilà les livres choisis, les maîtres essentiels du goût et de l'âme et quelques exemplaires somptueux où se retrouvent encore tous les noms de l'amitié, les trois ou quatre grands noms de cet âge.

M^me^ Récamier faisait les honneurs de ce salon avec une grâce charmante, non pas avec cette politesse excessive qui marque la distance au lieu de l'effacer, mais avec ce tact parfait qui est vraiment l'esprit du cœur. Elle était svelte et d'une taille élevée. Sa beauté était remarquable encore ; seulement, une douce sérénité avait remplacé cet éclat triomphant qui, dans sa jeunesse, dans cette longue matinée de soleil qui dura bien tard jusqu'au couchant, lui avait fait tant d'admirateurs, dont plusieurs l'aimèrent passionnément : Lucien, le frère du consul, Bernadotte, Benjamin Constant, et le prince Auguste de Prusse, et les Montmorency, Mathieu, qui fut depuis un saint, Adrien, duc de Laval, et le fils d'Adrien, Henri de Laval...

Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Mais au plus fort des ravissements et du tourbillon, M^me^ Récamier resta toujours pure. Cette jeune femme avait reçu le don d'innocence ; comme Aréthuse, elle pouvait traverser l'onde amère ; elle allait au péril en souriant, avec sécurité, avec charité, un peu comme

Digitized by Google

ces rois très chrétiens du vieux temps, un jour de semaine sainte, allaient à certains malades pour les guérir. Elle ne doutait pas de son fait, de sa douce magie, de sa vertu. Et elle a réussi, car tous ceux qui l'avaient aimée sont devenus et sont restés ses amis, et l'amitié avait conservé toute la fleur, tout le parfum du premier sentiment.

C'est que le fond de la nature de M^me^ Récamier était la bonté; oui, elle avait la bonté, ou plutôt la charité, cette divine aumône que le plus riche peut recevoir, que le plus pauvre peut donner; or, la charité, est ingénieuse à revêtir mille formes pour atteindre le prochain. Elle prend tantôt un nom, tantôt un autre, s'ignorant elle-même et se voilant. La pitié, n'est ce pas la charité qui pleure, et la bienveillance, la charité qui sourit? La sympathie, c'est la charité qui comprend; l'amitié, c'est la charité qui se rencontre dans un autre et qui s'échange en un don réciproque. Habile à se répandre, la charité se donne, ici, avec un temps gracieusement sacrifié; là, avec un intérêt prêtant une oreille attentive à de longs récits; ailleurs, avec une sympathie toujours prête à tout, avec une compassion toujours émue; partout, avec une indulgence infinie.

M^me^ Récamier savait que la vie est bien triste lorsqu'on ne se croit nécessaire au bonheur de personne et qu'il y a, au contraire, beaucoup de douceur à sentir que d'autres ne peuvent se passer de nous. Elle avait dans le caractère ce que Shakspeare appelle Milk of human kindness, *le lait de la bonté humaine*, une douceur tendre et compatissante. Elle connaissait et suivait le conseil si gracieusement donné par un poète :

Digitized by Google

Ne faites pas le bien avec des yeux moroses;
La douceur du regard rend le bien fait plus doux:
Quand la terre, au printemps, fleurit autour de nous,
En donnant ses épis, Dieu donne aussi ses roses.

Si M^me^ Récamier était l'âme et comme le doux génie du salon de l'Abbaye-au-Bois, M. de Châteaubriand en était l'orgueil et le roi.

Il était assis au-dessous du tableau de Corinne; M. de Lamartine a prétendu que cette place dissimulait, derrière les paravents et les fauteuils des femmes, la disgrâce de ses épaules inégales, de sa taille courte et des jambes grêles... Il y a de l'inexactitude et un peu de fantaisie jalouse dans ce portrait. Elles n'étaient pas inégales, ces épaules. M. de Châteaubriand avait une trop forte tête, la plus belle du monde, sur un petit corps; cette tête était un peu engoncée dans les épaules qui étaient, en effet, un peu hautes. Du reste, ce qui attirait exclusivement les yeux, c'était la gravité de cette tête olympienne, les plis de ce front de vieux rocher, l'amplitude des tempes triomphales ou rêveuses qui ressortaient mieux dans l'immobilité; des cheveux soyeux et inspirés sous leur neige, des yeux brillants comme deux charbons mal éteints par l'âge, un nez fin et presque féminin par la délicatesse du profil.

A l'autre coin de la cheminée se trouvait M. Ballanche, ancien imprimeur à Lyon, où il avait connu Juliette Bernard encore enfant; Ballanche, le plus vieil et le plus fidèle ami de M^me^ Récamier dans la bonne et dans la mauvaise fortune.

La jeunesse de Ballanche, condamnée à un travail excessif, soumise aux plus dures privations, avait été lan-

Digitized by Google

guissante, pénible, douloureuse. Il n'avait acheté la santé qu'au prix de véritables tortures. Il avait à peine vingt ans, qu'une partie des os de la face et du crâne étant altérés ou déjà frappés de mort, il avait fallu appliquer le trépan, cruelle épreuve que le jeune patient supporta sans proférer une seule plainte. Une difformité étrange du visage, que rachetaient à peine des yeux admirables, brillants et doux, une extrême irritabilité du système nerveux, une altération de tous les organes de l'intelligence avaient été les suites de cette cruelle opération. Le jeune Ballanche n'avait pas attendu que sa convalescence fût parfaite pour reprendre ses études et ses travaux, ou plutôt jamais il ne les avait interrompus. Aussi, comme penseur et comme écrivain, il ne cessa pas de s'élever, soit vers des théories plus nettes, soit vers une manière plus arrêtée et plus puissante. Frappé du spectacle terrible de la Révolution française, il s'était demandé s'il était possible de regarder ces catastrophes comme nées du hasard, ou si une loi spéciale régissait la destinée des nations et les soumettait à ces crises redoutables d'anéantissement apparent et de renouvellement douloureux. Certes, bien des nuages flottent encore sur les contours de ces doctrines et dans ces rêveries sublimes, où l'esprit et le cœur du philosophe-poète répètent comme un écho de la grande musique de l'univers, semblables à ces coquilles marines d'où l'on entend sortir, en les approchant de son oreille, le confus et majestueux murmure de l'océan. Nous n'en devons pas moins estimer ce penseur qui avait osé, dans la tempête même et balloté par elle, chercher les lois secrètes de ces perturbations inévitables des générations humaines.

Digitized by Google

M. Ballanche était, à tout prendre, une noble créature, une douce et belle âme qui avait de sublimes perspectives... dans le vague, des éclairs d'imagination... dans le nuage; qui excellait à pressentir, sans jamais rien préciser, et savait atteindre, en ses bons moments, à des aperçus d'élévation et de sagesse. Ce n'est pas qu'il n'y eût par ci, par là, bien de l'ambition et un gros orgueil au fond de cet homme excellent. Il se croyait, par éclairs, un révélateur et un précurseur de je ne sais quel dogme futur qui serait plus vrai que tous ceux du passé. Parfois même il ne songeait à rien moins qu'à trouver ou fabriquer la fameuse clef d'or qui permît d'ouvrir les portes de l'avenir. Mais le plus souvent le léviathan dormait au fond du lac comme son doux maître. Du reste, dans ses spéculations philosophiques les plus hardies, s'il raisonnait beaucoup, il trouvait toujours Dieu au bout de tous ses raisonnements. Aussi, comme on le lui disait avec une spirituelle bienveillance, il avait pu goûter impunément des fruits de l'arbre de la science; l'épée flamboyante du chérubin ne lui était point apparue; sa témérité n'avait pas été punie des douleurs de l'exil; les jardins fleuris de l'Eden lui étaient restés ouverts; il y rentrait à ses heures et s'y sentait chez lui.

A coté de M. Ballanche, était M. Brifaut, de l'Académie française, un des habitués les plus fidèles et les plus aimables de l'intérieur de M^me^ Récamier. Ses beaux cheveux blancs, sa figure gracieuse, sa voix douce et pénétrante faisaient l'impression la plus favorable. Malade depuis longtemps, le savoir-vivre lui avait appris l'héroïsme, et sa politesse dominait de continuelles souffrances avec une sérénité stoïque. Causeur sympathique, il avait

Digitized by Google

avant tout, le don des mots heureux, l'à-propos des réparties piquantes ou flatteuses, l'entrain brillant du dialogue, la malice enjouée qui laisse entendre plus qu'elle ne dit. Il réunissait la bonhomie à la malignité, la naïveté à la finesse, l'abandon à la discrétion ; son ton était exquis et son badinage, doucement railleur, plaisait même à ses victimes. C'était un moraliste de boudoir.

Après M. Brifaut, venait M. Alexis de Tocqueville, que l'éclatant succès de son beau livre de la *Démocratie en Amérique* avait mis fort à la mode. Allié de M. de Châteaubriand, il réunissait tout ce qui devait lui plaire : un talent réel et élevé, les manières et les goûts aristocratiques avec des opinions infiniment libérales et généreuses. Son fidèle ami, M. Gustave de Beaumont était à ses côtés.

Puis on remarquait un très jeune homme d'une rare distinction, qui cachait alors sous le pseudonyme, trop humble ou trop orgueilleux, d'un *homme de rien*, une naissance aristocratique et le début d'un vrai talent. Il avait envoyé à M. de Châteaubriand le récit de sa vie, qu'il venait de publier dans la *Galerie des contemporains illustres*. Dans cette biographie, une admiration sincère n'avait rien ôté à la liberté du jugement, et on avait été frappé de la mesure et de l'impartialité des arrêts. Personne, du reste, n'a jamais été, plus que M. Brienne de Loménie, possédé de la passion de l'exactitude ; personne ne s'est sacrifié davantage à la poursuite ardente de la perfection. L'indépendance de son caractère, la verve et le mouvement de sa conversation n'étaient pas moins appréciés, et il était un visiteur assidu de M^me^ Récamier, également agréable à M. de Châteaubriand et à elle-même.

Digitized by Google

Voulez-vous, maintenant, regarder de ce côté, ce visiteur assis entre Mme Récamier et sa nièce, et qui tient un papier à la main. Il est de taille moyenne, plutôt petit que grand. Sa figure est peu régulière ; sa tête, pâle et ronde, est presque trop grosse pour le corps, le nez grand et mal fait ; les yeux bleus, lucides et d'une grandeur variable, semblent s'ouvrir quelquefois davantage ; les cheveux rouge-blonds, très abondants, sont à la fois raides et fins. M. Sainte-Beuve, car c'est lui, n'était pas beau, ni même bien ; toutefois, sa figure n'avait rien de désagréable et finissait même par plaire. Il était mis simplement et avec distinction : redingote verte, — c'était alors la mode, — gilet de soie, pantalon d'été. Plus tard, sous l'effort des années et des longues veilles, la physionomie du grand critique se transformera ; les cheveux auront disparu et le crâne, large, ample, puissant, à deux étages, apparaîtra, luisant et pelé, comme celui du vieil Eschyle. Mais, à l'heure où nous sommes, sur cette figure, quel mélange de finesse et de bonhomie ! Comment ne pas se laisser prendre à la grâce presque caressante de ses manières, au naturel charmant, à la délicatesse dégagée de toute afféterie de sa conversation ? Il n'y a pas de sujet, littéraire, philosophique et religieux, sur lequel il ne soit en mesure de parler, non-seulement en connaissance de cause, mais en détail et en homme qui n'a jamais cessé de s'en occuper. Une étonnante sûreté de mémoire et une richesse vraiment extraordinaire d'informations lui permettent d'aborder d'emblée les matières les plus arides et d'y répandre de l'agrément, de la diversité, de la vie. Car M. Sainte-Beuve n'a peut-être été égalé par personne pour une réunion de

Digitized by Google

qualités d'esprit qui ne vont guère ensemble : le labeur d'un bénédictin avec l'imagination pénétrante d'une femme nerveuse, la hardiesse à tout dire en gardant toutes les nuances de l'équité, le goût de l'exactitude et la passion du vrai avec le sentiment de l'idéal dans la critique des grands écrivains, un prodigieux savoir dans toutes les branches de la littérature et parfois le vol léger d'un oiseau sur la surface des choses; comprenant toutes les subtilités comme tous les grands élans de la piété dans Port-Royal, possédant bien des vertus d'homme privé qu'on eût volontiers reconnues, sans les haines dangereuses, incompréhensibles, inavouables auxquelles il s'est laissé aller.

Quant à nos jeunes provinciaux, après avoir, du moins mal qu'ils purent, offert leur respectueux hommage et l'expression de leur sincère et bien vive reconnaissance, ils s'étaient glissés, et en quelque sorte dissimulés, au fond du salon, dans deux fauteuils bien larges, bien commodes; veuillez me permettre, à ce sujet, une courte observation.

Autrefois, un fauteuil acceptait son homme, l'embrassait pour le mieux retenir, comme l'a dit, en se jouant, l'auteur des *Précieuses ridicules* ; on s'y reposait à merveille; au besoin, on y pouvait dormir... De nos jours, le siège d'un fauteuil se gonfle d'élastiques et s'arrondit en mamelon, deux choses qui vous renvoient et vous chassent à l'envi, ou vous forcent tout au moins d'échouer sur le bord... Que dire du divan, sinon qu'il est encore plus inhospitalier et que, faute d'un point d'appui, il nous tient l'esprit aussi raide que le corps? Tels sièges, telle société. N'est-il pas certain, en effet, qu'on ne cause plus

Digitized by Google

aujourd'hui dans le monde, qu'on n'y parle même plus; que pour l'acquit de toute rencontre, on échange, en courant, un salut, une poignée de main, un demi-sourire, sauf à s'esquiver le plus tôt possible, impatient qu'on est de rentrer chez soi pour respirer enfin tout à son aise et surtout pour s'asseoir?

Quand le léger désordre causé par l'entrée des nouveaux venus fut apaisé, M. Sainte-Beuve, sur un signe de M^me^ Récamier, reprit la lecture qu'il avait interrompue. Il s'agissait de quelques *Pensées* sur lesquelles l'auteur sollicitait respectueusement le jugement de l'aréopage de l'Abbaye au-Bois. M. Sauvage, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, est devenu depuis légendaire par les trésors de miséricorde que, dans les examens académiques, il épanchait sur les malheureux; non point que ce critique délicat, l'ami de Virgile et d'Horace, laissât pénétrer les profanes au sanctuaire; sa conscience et son goût en répondaient; mais il savait mettre tant d'affabilité dans l'accueil, tant de la réponse dans la question, que les moins audacieux reprenaient courage et que plus d'un navire en détresse fut remis à flot quand déjà le pilote lui-même l'abandonnait.

Voici quelques-unes de ces pensées que j'ai eu la bonne fortune de retrouver; elles sont remarquables, les unes par leur finesse spirituelle, les autres par la délicatesse ou la profondeur du sentiment, celles-ci par le relief et la netteté de l'expression, celles-là par les grâces du langage.

La toilette est le style des femmes. La variété est le précepte qu'elles en observent le mieux.

* * *

Digitized by Google

Pour une femme qui va dans le monde, il ne s'agit pas seulement de savoir quelle robe elle mettra, mais jusqu'à quel point elle la mettra. Il y a là une question fort délicate de délimitation, et la diplomatie n'en a peut-être pas de plus scabreuse en fait de frontières.

* * *

Il y a quelque chose de plus suave et de plus ravissant que la pudeur d'une jeune fille, c'est la pudeur d'une jeune femme.

Dans la jeune fille, la pudeur cache et trahit à la fois le secret d'une espérance : dans la jeune épouse, elle couvre comme d'un voile le mystère de son bonheur ; dans le célibat volontaire, la pudeur de la vierge a tout le charme et toute la tristesse de ces fleurs d'automne qui ne doivent pas donner de fruits.

La pudeur de la jeune veuve est comme le sceau qui enferme à jamais sa pensée dans la tombe.

* * *

Après l'amour, à côté de lui, au-dessous si l'on veut, mais mieux que lui, il y a l'amitié d'une femme.

Il y a plus d'amour dans une telle amitié, que de véritable amitié dans l'amour.

* * *

Il y a un état du cœur qui peut donner une idée de la vie douce et sereine attribuée par les poètes aux ombres heureuses de l'Elysée, c'est l'amitié imprégnée d'un peu d'amour.

On ne voit pas, mais on sent à une douce chaleur, le feu qui couve sous la cendre.

A cette pensée, qui répondait sans doute aux sentiments de leur cœur, nous vîmes M. Châteaubriand et M. Ballanche, les yeux mouillés de larmes, tendre une main tremblante à leur vieille et toujours charmante amie :

Digitized by Google

Le trait avait touché ces esprits généreux,
Et ces trois grands débris se consolaient entre eux.

L'émotion causée par ce petit incident était à peine calmée, que survinrent MM. Ampère et Ozanam. Permettez-moi de vous parler d'abord de ce dernier.

Frédéric Ozanam, présenté par M. Ampère plusieurs années auparavant, vers 1832, alors qu'il n'était encore qu'un obscur étudiant, avait tout de suite touché M. de Châteaubriand par la candeur et la fermeté de sa foi. Accueilli avec la plus entière bienveillance, encouragé à venir souvent à l'Abbaye-au-Bois, il n'avait usé que rarement de l'autorisation qui lui avait été donnée ; et, quand M. Ampère lui en demandait la raison, il répondait : « C'est une réunion de personnes trop illustres pour mon » obscurité. Dans sept ans quand je serai professeur, je » profiterai de la bienveillance qu'on me témoigne. »

Le terme de sept ans que la modestie de ce jeune homme se fixait à lui-même, ajournant la renommée à ce délai, amusa et charma la société de l'Abbaye. La réputation, disons mieux, la gloire fut exacte à l'échéance qu'Ozanam lui avait marquée. Il revenait professeur, entouré de l'auréole d'une célébrité naissante. Aussi éminent par les vertus que par l'intelligence, Ozanam offrait un type parfaitement original. Extrêmement timide et presque gauche, enthousiaste, quoique érudit, il sortait de la réserve qui lui était habituelle par des éclairs d'éloquence, et alors il était facile de comprendre, à la chaleur et à une sorte d'entraînement de sa parole, quelle puissance il devait un jour exercer dans sa chaire et dans ses conférences, sur un auditoire jeune et ardent.

C'est M. Ampère qui, cette fois encore, le présentait à ses illustres amis.

Digitized by Google

Ampère ! Que de souvenirs ce nom éveille ! Quelle aimable, quelle admirable famille que celle des Ampère ! Génie et bonté, esprit, naïveté, grâce enjouée, dévouement sans bornes ! Il est un petit livre, intitulé : *Les deux Ampère*, qu'on ne lit pas sans émotion et qu'on ne laisse que pour le reprendre bientôt ; car, après chaque lecture, on se sent meilleur et on aime davantage l'humanité.

Jacques Ampère a un entrain volcanique et une charmante douceur de commerce. Il suit qui on veut, sur ce qu'on veut, dans la conversation. La vitalité de son intelligence se porte sur tout. Il fait dix choses à la fois, les achève bien, travaille bien tout le jour et ne paraît rien faire du tout ; car il est de toutes les promenades, de toutes les conversations, joue au billard comme un officier en garnison, lit des romans comme une demoiselle qui a la tête montée. Jamais on ne vit une pareille activité, et tout cela sur un fond de douceur et d'égalité très aimable. Il revenait d'Italie. Aussi, quel accueil fut fait au voyageur intrépide, à ce véritable pèlerin littéraire, par M^me^ Récamier, par M. de Châteaubriand et par ses amis de Tocqueville et Gustave de Beaumont. — Messieurs, ces nobles âmes, Tocqueville, Beaumont, Ampère, si intimement liées pendant leur vie, se sont suivies de très près, prématurément, dans la mort ; elles n'ont pas vu, du moins, nos affreux malheurs et nos discordes plus lamentables encore.

Cependant, les questions se pressaient en foule : c'étaient des nouvelles sans fin de la Ville éternelle, et les fouilles, et le Colysée, et ce bouquet d'arbres proche Saint-Jean de Latran, et la découverte si belle et si im-

Digitized by Google

prévue de la campagne, au sortir de la porte Pancrace, et ces ruines sans nom, dites Roma Vecchia ! M. de Châteaubriand se rappelait tout ; il racontait ses promenades dans ces plaines austères dont il savait chaque butte et chaque repli. Et nous, entrevoyant dans ces grands récits de notre Homère, l'image exacte des lieux témoins des choses immortelles,

> Nous, jeunes gens, émus à son auguste aspect,
> Admirions, d'un regard de joie et de respect,
> De sa bouche abonder les paroles divines
> Comme, en hiver, la neige au sommet des collines.

Cependant, M^me^ Récamier s'était levée ; c'était le signal du départ ; elle vint à nous, et d'une voix douce et vraiment charmante : « Veuillez, nous dit-elle, présenter à » M^me^ Valmore mes amitiés les plus tendres, mes com- » pliments et mes remercîments pour les jeunes visiteurs » qu'elle nous a envoyés. C'est ma seule réponse à la » lettre dont elle vous a chargés pour moi. » Je crois inutile de dire ce que demandait cette lettre.

Et nous quittâmes l'Abbaye-au-Bois emportant dans notre esprit et au plus profond de nos cœurs l'inoubliable souvenir de tout ce que nous avions vu et entendu. Car, Messieurs, en 1839, avant les *Mémoires d'outre-tombe*, dont la publication, faite quelques années plus tard seulement et dans des conditions déplorables, fut pour tout le monde presque une déception, et pour les admirateurs et les amis même du grand écrivain, un mécompte douloureux, en 1839, pour nous, Châteaubriand, c'était Réné, ce jeune mélancolique, dévoré dans la fleur de sa jeunesse par un chagrin secret et inconnu, déjà désabusé avant d'avoir vécu, qui semble avoir, par

Digitized by Google

la rêverie, épuisé d'avance la vie ; qui se heurte partout à des bornes dans la poursuite d'un bien imaginaire et qui, las du monde et de lui-même, s'enfuit en Amérique pour y chercher une paix impossible à son cœur. Nous avions suivi ce cœur malade dans toutes les confidences qu'il nous faisait de ses impressions, de ses chimères, de ses désenchantements depuis ses premières années ; nous avions ressenti ce douloureux désaccord d'une imagination ardente et inquiète et d'une volonté molle et sans énergie ; ce malaise d'une âme sensible à tout, aspirant à tout, sans pouvoir rien choisir, rien saisir, et qui, toujours arrêtée par quelque limite importune dans ses désirs infinis et ses vagues pensées, s'irrite des conditions de la vie et se dissout, pour ainsi dire, dans la multitude confuse de ses desseins avortés. En racontant, dans cet épisode, l'état de son âme, l'écrivain avait raconté à la fois son temps et, dans l'image idéale de ce désenchanté, la France d'alors avait reconnu l'indéfinissable malaise dont elle était tourmentée. Voulez-vous me permettre d'ajouter que si cette œuvre nous intéresse encore aujourd'hui comme un témoignage de l'état des esprits à l'époque où elle parut, elle répond tout ensemble à des pensées, à des sentiments, à des tristesses de cœur qui sont de tous les temps. — Châteaubriand. c'était aussi le voyageur qui avait visité l'Italie et Rome en poète et en artiste chrétien ; qui avait peint avec tant de suavité et d'éclat la beauté des lignes de l'horizon romain et la limpidité de la lumière ; qui avait jeté, avec tant de vérité pittoresque, sur les débris des monuments d'autrefois, la verdure éternellement rajeunie et souriante, et avait su varier, avec tant d'art, ce mélancolique contraste des

Digitized by Google

ruines et de la nature, de la vie et de la mort ; qui, le premier peut-être, avait compris et nous avait fait comprendre la morne majesté de Rome, cette Niobé des nations, couronnée des ruines de sa grandeur passée et gardant dans la solitude son veuvage éternel. — Châteaubriand, c'était, enfin, c'était surtout l'homme de cœur, le citoyen chevaleresque qui, seul, quand toutes les têtes étaient inclinées devant la gloire et la puissance, était resté fièrement debout, le front élevé et ferme ; qui avait maintenu, en face du pouvoir absolu, l'indépendance de la pensée et la dignité des lettres que Tacite appelle si bien la *conscience du genre humain*.

C'est en agitant toutes ces pensées qui se pressaient dans mon esprit, qu'après avoir parcouru à grands pas les quais et les Champs-Elysées, je rentrai, un peu apaisé, mais non refroidi, dans ma modeste mansarde, au sixième, dans un de ces greniers où l'on est si bien à vingt ans !

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

par

M. Ad. de CARDEVACQUE

Membre résidant.

MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, l'Académie d'Arras reçoit très volontiers, en dehors des questions posées pour le concours d'histoire, les manuscrits qui lui sont adressés, quand surtout ils contiennent de patientes recherches ou des éclaircissements nouveaux sur quelques points de l'histoire locale. En effet, faire revivre dans les détails intimes de son passé la province que l'on habite, semble une tâche dévolue aux enfants érudits du pays. Cette année, trois d'entre eux ont répondu à votre appel, et nous devons leur savoir gré de leur bon vouloir, de leurs travaux et du sentiment qui les a inspirés.

Dans votre séance du 2 juin dernier, vous avez confié

Digitized by Google

à une commission de six Membres élus au scrutin, l'examen de ces manuscrits. Honoré par la bienveillance de mes collègues, dont l'aptitude et la compétence pour l'histoire de notre pays vous auraient sans doute donné une appréciation plus savante que la mienne, je n'ai pas cru devoir, cependant, décliner les fonctions de rapporteur. Celui d'entre nous qui vient de vous rendre compte de nos travaux annuels et de constater nos titres divers, l'a fait avec une autorité à laquelle je ne puis prétendre: je veux, néanmoins, l'emprunter à la commission spéciale dont je n'ai qu'à reproduire l'opinion.

Le premier de ces trois Mémoires est une brochure de 130 pages, intitulée: Histoire des Charitables de St-Eloy de Béthune.

Le XI^e^ siècle fut marqué par de nombreux tremblements de terre, dont les plus désastreux furent ceux de 1013, 1080, 1086, 1093 et 1094. Les inondations résultant des débordements des rivières rejetées de leur lit, donnèrent lieu à des maladies pestilentielles qui décimèrent les populations de l'Artois.

Le fléau de 1093 se manifesta par une espèce de charbon ou feu ardent, *ignis sacer*, qui dévorait jusqu'aux os les parties du corps qui en étaient attaquées. C'est à l'occasion de cette peste, ou mal des Ardents, que la ville d'Arras fut dotée de la Sainte-Chandelle.

Ces calamités se renouvelèrent pendant le XII^e^ siècle et exercèrent leurs ravages à Béthune et aux environs.

Ici se place l'origine miraculeuse de la confrérie des Charitables.

Pendant l'épidémie de 1188, deux maréchaux-ferrants,

Digitized by Google

Germon, de Beuvry, et Gauthier, du faubourg de St-Pry, racontèrent à leurs concitoyens leur vision céleste, dans laquelle saint Eloy leur avait ordonné de construire une chapelle au lieu où ils se rencontreraient et d'instituer en son honneur une confrérie dont les membres, chargés de soigner les pestiférés, d'ensevelir et d'enterrer les morts, échapperaient aux atteintes du mal, tant qu'ils rempliraient fidèlement leurs devoirs.

Cette corporation fut fondée par les soins du prieur de Saint-Pry, Rogon. Elle fut unie, en 1574, à celle de Saint-Nicolas, établie dans un but analogue, et obtint, en 1738, des lettres-patentes confirmatives de son institution. Composée d'abord des premiers magistrats de la cité, elle se recrute annuellement, depuis 1188, dans tous les rangs de la société. Elle a ses statuts, ses règlements, sa discipline.

La confrérie des Charitables, dissoute le 15 fructidor an V, continua en secret d'enterrer les morts. Réinstallée le 25 floréal an X, elle a, depuis cette époque, rendu les plus grands services à la population indigente de la cité, et ses annales remplissent les plus belles pages de l'histoire de Béthune.

L'auteur du Mémoire est rempli d'enthousiasme, et il ne dépend pas de son patriotisme que la confrérie de Saint-Eloy, dont il fait partie, ne soit l'un des premiers établissements de charité du nord de la France. Il s'empresse de dire dans sa préface qu'il a traité son sujet avec ardeur : nous constaterons l'amour que l'auteur a apporté à son travail ; mais nous ne saurions malheureusement lui promettre le succès qu'il espère en obtenir. Il est loin d'avoir tiré tout le parti possible des docu-

Digitized by Google

ments qu'il dit avoir puisés dans le cartulaire et dans les archives de la confrérie.

L'auteur a-t-il élucidé dans son Mémoire quelque point échappé à l'érudition de nos savants historiens de Béthune? Rien dans son travail n'apporte un fait ignoré, une idée nouvelle; nous y retrouvons de nombreux passages empruntés à la Numismatique béthunoise de M. Dancoisne, aux Histoires de Béthune, du comte Achmet d'Héricourt et de M. Félix Lequien, aux Heures chrétiennes à l'usage des confrères de Saint-Eloy et des fidèles, brochure publiée par M. de Savary, en 1826, à l'Histoire de la confrérie des Charitables, du père Antoine Deslyons, enfin aux Manuels et Annuaires de la corporation.

Le choix des documents est une qualité essentielle à laquelle l'auteur ne s'est pas assez attaché; nous en avons la preuve dans la relation *in extenso* des jubilés des derniers mayeurs, détails déjà longuement rapportés dans les journaux de la localité et qui n'offrent qu'une médiocre importance.

Nous ajouterons que l'auteur de l'Histoire des Charitables se montre trop peu soucieux des notions archéologiques, indispensables à quiconque veut écrire l'histoire avec fruit. Son œuvre eut beaucoup gagné à une révision attentive et à la suppression de certaines répétitions.

Il faut bien en convenir, Messieurs, cet ouvrage est moins une histoire de la confrérie des Charitables de St-Eloi que la collection des matériaux nécessaires pour l'écrire, et sous ce rapport, il tiendra mieux sa place dans nos archives que dans une bibliothèque. Mais, en revanche, quelle abondance de recherches et de documents. Aussi, votre commission a cru devoir récompen-

Digitized by Google

ser son auteur des longues et patientes investigations auxquelles il a dû se livrer. Elle vous propose, en conséquence, de lui accorder une mention honorable, avec médaille de bronze.

Le manuscrit n° 2 est tout entier consacré à une période de LA JEUNESSE DE CAIUS-GRACCUS BABEUF. L'auteur l'a divisé en deux parties bien distinctes :

Babeuf à l'Académie d'Arras ; Babeuf dans la prison des Baudets d'Arras.

Le titre de la première partie, Babeuf à l'Académie, est tout-à-fait impropre, puisque le trop fameux publiciste ne fit jamais partie de cette Société ; ce n'est, à proprement parler, que la correspondance de Babeuf avec Dubois de Fosseux, secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Arras.

Le portrait de M. de Fosseux qu'on nous offre tout d'abord, n'est nullement semblable à celui que nous connaissons tous d'après les Mémoires de l'Académie ; et si la seconde esquisse n'est pas de pure fantaisie, il faut avouer que le secrétaire-perpétuel était tout-à-fait original. Il avait (je cite textuellement l'auteur du Mémoire) « le diable à quatre, insatiable et infatigable, sans lequel » on est toujours insuffisant... Il allait volontiers aux » jeunes, dans lesquels il espérait trouver de dociles exé- » cuteurs de ses appétits littéraires... Et enfin, malgré » sa haute position et son âge, il se sentit entraîné par » d'ardentes sympathies pour le jeune et besogneux Noël- » François Babeuf. »

Quoiqu'il en soit, et sans vouloir trop minutieusement contrôler ces singulières assertions, nous voyons qu'un

Digitized by Google

Mémoire sur les chemins vicinaux, envoyé par Babeuf à l'Académie d'Arras, suffit pour établir entre ces deux hommes si différents une intimité et un échange assidu de pensées qui dura plusieurs années.

C'est cette correspondance oubliée ou égarée pendant près d'un siècle, qu'on a soigneusement recueillie et qu'on soumet aujourd'hui au jugement de l'Académie. Elle aurait mauvaise grâce à s'en plaindre ; on lit toujours volontiers, si mince intérêt qu'elle renferme, une page inédite de sa propre histoire. Ce ne sera donc pas sans un véritable plaisir que nous saluerons au passage quelques-uns de nos aimables et spirituels ancêtres. En effet, M. de Fosseux, croyant découvrir dans Babeuf un vif amour des sciences et des belles-lettres, le met au courant des productions nouvelles des Membres de l'Académie d'Arras. Il lui parle de dom Gosse, prieur d'Arrouaise, du poète Legay et de ses souvenirs, d'un Mémoire de Delgorgue, de Delestré, de du Terrage, etc., etc.

« Chacune des lettres de M. de Fosseux à Babeuf, je » cite toujours l'auteur, résume périodiquement le mou- » vement littéraire en Artois. Elles sont, en outre, pres- » que toujours accompagnées d'une feuille de séances à » l'Académie, de sorte que sans sortir de chez lui, Babeuf » était aussi bien informé de ce qui s'y passait, ainsi que » dans toute la province d'Artois, que s'il y résidait. »

Malheureusement, après avoir éveillé notre curiosité, l'auteur du manuscrit ne la satisfait pas. En effet, il se hâte d'ajouter « une correspondance ne s'analyse guère, » car elle est remplie de faits et de petits détails qui ne » sauraient être abrégés. »

Ainsi, au moment même où nous nous réjouissions de

Digitized by Google

pouvoir revivre quelques instants dans le passé, il nous ferme poliment la porte au nez. Il consent bien à nous livrer quelques fragments de lettres, mais précisément ces fragments intéressent peu l'histoire de notre Société. Au contraire, les extraits qu'on nous offre avec plus de complaisance, mettent tout-à-fait en relief la figure du communiste Babeuf. C'est avec raison que l'auteur du Mémoire a pu dire : « décidément le futur *égal* » se révèle, et c'est dès sa vingt-sixième année qu'il faut » aller rechercher l'origine de son célèbre *manifeste des* » *égaux*. Gracchus existait dans Babeuf dès l'enfance, » comme il l'affirme, au reste, dans ses papiers intimes. »

Inutile d'insister ici sur ces documents curieux, mais les publicistes y trouveraient de précieuses indications. Ce qu'il est important de remarquer, c'est qu'une fois entré sur le domaine politique, Babeuf se désintéressa peu à peu des études purement littéraires. Il ne répondit plus qu'à de rares intervalles à M. le secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Arras, qu'il avait accablé tout d'abord de ses éloges et de son inaltérable admiration. Aussi la dernière lettre de M. de Fosseux ne ressemble-t-elle plus aux premières, si pressantes et si affectueuses et se termine-t-elle par un sec : « J'ai bien l'honneur de vous saluer. » Au miel avait succédé le vinaigre. La rupture était consommée, et c'est là que s'arrête la première partie du Mémoire qui nous occupe.

La seconde nous fait voir Gracchus Babeuf dans les prisons d'Arras. Ici, l'auteur se garde bien de juger le sectaire dangereux : il se contente de nous montrer Babeuf dévoué aux intérêts de ses concitoyens, épris des idées nouvelles, ami du peuple et ennemi des rois, dé-

Digitized by Google

fenseur ardent des passions politiques du jour, fondateur du *Correspondant picard* et en même temps excellent père de famille, inquiet sur le sort de ses enfants, auxquels il ne peut assurer le pain quotidien. En effet, la misère hante son foyer; car, ce sont ses propres expressions, il gagne moins qu'un ouvrier typographe.

Après avoir esquissé ce portrait, embelli et surfait, je le crois, mais plus ressemblant pourtant que celui de M. de Fosseux, l'auteur nous raconte pour quels motifs Babeuf fut incarcéré à Arras.

En l'an III, Caius Gracchus, comme il se qualifiait alors, habitait Paris et rédigeait le journal de la *Liberté de la presse*, qu'il avait créé et qui devint le terrible *Tribun du peuple*. Ayant, dans ce journal, attaqué avec une certaine violence les puissants du jour, ceux-ci le décrétèrent d'accusation, et après l'avoir fait passer par les prisons de Paris, l'exilèrent à Arras avec Lebois, rédacteur du journal l'*Egalité*.

Tous deux arrivèrent le 25 ventôse et furent incarcérés dans la maison d'arrêt, dite des Baudets.

Les détails donnés sur le séjour de Babeuf dans cette prison d'Arras, sont vraiment d'un médiocre intérêt et n'offrent, en réalité, rien de bien neuf pour notre histoire locale: on apprend que la surveillance des prisons était bien mal faite, que les prisonniers correspondaient très facilement entre eux et avec le dehors, que les détenus les plus favorisés de la fortune y pouvaient rire, chanter et boire et élever à mille livres leurs dépenses quotidiennes. On y relève encore un petit incident que l'auteur affuble d'un titre assez trivial : *Un boucan au théâtre d'Arras*, le 19 thermidor an III.

Digitized by Google

Tout cela, on en conviendra sans peine, n'appartient qu'à la chronique et ne peut être considéré que comme des miettes de l'histoire. Ce qui domine et ce qui mérite uniquement notre attention, c'est la confiance énergique de Babeuf dans le triomphe de ses doctrines réformatrices. Sa détention à Arras n'ébranle aucunement ses convictions, et il en sort grâce à l'amnistie de brumaire an IV, pour reprendre avec une indomptable ardeur la publication de son *Tribun du peuple* ou le défenseur de la liberté de la presse. Il expiera sur l'échafaud, quelques mois plus tard, à l'âge de 33 ans, le crime d'avoir voulu réaliser ses rêves de rénovation sociale.

Après le tribunal de la haute cour de Vendôme, l'histoire a prononcé son verdict sur ce jeune réformateur. Nous ne songeons pas à nous pourvoir en cassation. Mais il est bon de remarquer que Babeuf, parmi les hommes de la première Révolution, ne doit pas être mis à l'arrière-plan. C'est, au contraire, une figure particulière et tout-à-fait originale. Il appartient à cette catégorie d'hommes étranges qu'on rencontre à certaines époques, chevaliers errants de l'utopie, qui partent pour les aventures et qui vous appellent à la découverte d'une société inconnue. Imbu de cette funeste et trompeuse maxime de J.-J. Rousseau : « Le but de la société est le bonheur, » Babeuf rêvait un nouvel âge d'or. Pour lui, plus de propriété individuelle ; plus de différence que celle de l'âge et du sexe ; tous les hommes égaux, non-seulement devant le droit, mais devant le bonheur. Une seule famille, une seule foi, un seul culte, un seul gouvernement, une seule bourse ; une ruche d'abeilles, en un mot, et d'abeilles sans reine. Pays fantastique, il faut bien le reconnaître,

Digitized by Google

qui n'existera jamais que dans les imaginations perverses ou malades. C'est ce redoutable problème social que Babeuf agita un des premiers en France, et qui, après un siècle écoulé, passionne encore si vivement l'Europe moderne. Lui, du moins, ce sera son excuse, poursuivit toute sa vie cette chimérique réforme avec une sincère bonne foi et une abnégation incontestable. Car, à l'inverse de tant de philanthropes égoïstes qui n'écrivent et ne pérorent que pour servir leurs propres intérêts et s'assurer des jouissances personnelles, Babeuf fut toujours sobre, désintéressé et d'une austérité toute stoïcienne. Quand il s'apitoyait sur le peuple, en proie à la misère et à la faim, il jeûnait avec lui. Ne sont-ce pas là, Messieurs, des qualités qui deviennent de plus en plus rares et qu'on retrouve volontiers encore dans les hommes du passé ?

En résumé, votre Commission, sans tenir compte trop sévèrement de quelques exagérations de pensée, de certaines négligences et incorrections de style, vous propose de décerner à l'auteur du Mémoire n° 2, une mention honorable, avec médaille de bronze.

Après avoir lu l'Histoire de Bapaume, écrite avec tant de soin par l'abbé Bédu, nous aurions cru que tout était dit sur le glorieux passé et le rôle important que cette ville a joué comme cité dans nos institutions du moyen-âge, et comme place forte pendant les guerres dont notre pays a été si souvent témoin. Le sujet nous semblait donc épuisé, lorsqu'un nouvel enfant de Bapaume, animé du plus vif attachement pour sa ville natale, a cru pouvoir compléter l'œuvre du chanoine regretté, en y ajou-

Digitized by Google

tant de nombreux documents encore inédits, puisés dans les archives communales et auprès de ses concitoyens.

L'Académie a reçu pour le concours de 1882, son travail, intitulé : PRÉCIS HISTORIQUE SUR LA VILLE DE BAPAUME. — ORIGINE DE LA CITÉ. — PERSONNAGES CÉLÈBRES. — MONUMENTS, COUTUMES, INSTITUTIONS, ETC., avec cette épigraphe : *L'histoire est le témoin des temps* (Cicéron).

Ce volumineux manuscrit se compose de 380 pages, grand in-8°; l'auteur déclare qu'il n'a cherché qu'à compléter l'œuvre de son prédécesseur. Nécessairement, il devait reproduire les principaux documents déjà publiés par les historiens modernes sur cette localité ; nous ajouterons qu'il y a joint un certain nombre de pièces et faits inédits intéressants et collectionnés principalement dans les archives de la ville avec une longue et courageuse persévérance.

Trois parties distinctes forment la division de l'ouvrage. Dans la première, qui comprend l'histoire générale de Bapaume, l'auteur a voulu donner à son œuvre un cachet de nouveauté, en évitant la division en chapitres de son long récit qui comprend plus de 200 pages. Nous aurions préféré le voir imiter le style et la méthode du premier historien de Bapaume, plutôt que de donner à son ouvrage des proportions souvent regrettables. L'histoire d'une ville ou d'une localité importante gagne, en général, à être divisée par siècle et mieux encore, en suivant la distinction des divers régimes politiques.

Nous trouvons, au début, un aperçu de l'état de la Gaule aux premiers siècles de l'ère chrétienne, aperçu que l'on rencontre inévitablement en tête de toutes les histoires de ce genre et qui est trop connu pour être in-

Digitized by Google

téressant. Remontant à l'origine de Bapaume, l'auteur cherche à démontrer son existence dès l'époque gauloise et la conduit jusqu'à notre temps à travers des phases bien diverses d'éclat et de décadence. Elle est ainsi envisagée sous la domination romaine, puis sous la domination franque et sous celle des comtes d'Artois et des différents souverains qui ont possédé le pays.

Le cadre historique adopté par l'auteur prend alors des développements considérables. Son travail devient une véritable histoire d'Artois, entremêlée de faits concernant l'histoire de France, au milieu desquels se perdent les annales proprement dites de la ville de Bapaume.

La division ancienne de l'Atrébatie, l'habitation de Franqueville par les peuples primitifs, la conquête de César, l'invasion des Francs, le tronc Bérenger, la légende du célèbre brigand, les nombreux détails concernant l'origine du château-fort, l'étymologie plus ou moins fantaisiste du mot Bapaume, attribué à la joie des habitants saluant des mains l'heureuse arrivée des voyageurs à travers la forêt d'Arrouaise, sont autant de sujets qui ont été précédemment traités par MM. Harbaville, d'Héricourt et Bédu et auxquels l'auteur n'ajoute aucunes nouvelles considérations.

L'Histoire de Bapaume prend une physionomie moins vague et moins indécise vers le XI[e] siècle. Le mariage de Philippe-Auguste dans l'église de Saint-Nicolas et la charte de commune délivrée par ce souverain, sont les traits les plus saillants de l'époque.

L'historien cite avec de longs développements les contestations inévitables de juridiction survenues entre l'échevinage et la châtellenie ; mais, à part quelques dé-

Digitized by Google

tails peu importants, nous ne retrouvons rien qui n'ait été traité par l'abbé Bédu au sujet des institutions municipales de la ville. Ce dernier s'est borné à les analyser, en les accompagnant toutefois de réflexions intéressantes, lorsque l'auteur du Mémoire les reproduit en entier.

Pendant les guerres qui désolèrent la province d'Artois, Bapaume et ses environs furent continuellement ravagés par les armées anglaises, espagnoles et françaises.

Depuis le siège de 1414, auquel ne purent résister les vaillants efforts du gouverneur Ferri d'Hangest, lieutenant du duc de Bourgogne, jusqu'à celui de 1641, qui rendit Bapaume à la France, la ville eut à souffrir de nombreux assauts et des investissements désastreux pour sa population.

Les annales militaires de la ville de Bapaume ont exigé de longues et laborieuses recherches dans les archives locales et dans tous les historiens français. L'auteur, au lieu d'en faire une application intelligente et exclusive à son sujet, s'est laissé entraîner à des digressions qui lui sont complétement étrangères. Ainsi, la bataille d'Azincourt, la prise d'Arras par suite de la trahison de Jean Le Maire, dit Grisard, la description des souterrains dans lesquels se réfugiaient les habitants et bien d'autres faits empruntés aux écrivains modernes, absorbent plus de 50 pages du manuscrit. « Je n'ai pu résister, dit-il, à la » satisfaction de reproduire le tableau désolant que » M. Harbaville nous a laissé des ruines de Thérouanne. » Nous aurions voulu le voir, au contraire, s'attacher plus fidèlement à ne reproduire que des faits intéressant directement les annales de Bapaume.

Pendant la période révolutionnaire, notre historien se

Digitized by Google

laisse entraîner dans de nouvelles considérations relatives à l'histoire générale de la Révolution, tels que l'ouverture des Etats généraux, la relation des séances de l'Assemblée nationale, la prise de la Bastille, l'énumération des droits de l'homme, la fête de la Fédération, la constitution civile du clergé et autres faits qui ne jettent aucun jour nouveau sur les temps malheureux que les excès des satellites de Le Bon firent traverser aux habitants de l'Artois et de Bapaume en particulier.

Depuis 1789, l'histoire de Bapaume offre un intérêt secondaire. La partie du manuscrit consacrée aux évènements de ce siècle, malgré sa longueur, n'est pas dépourvue d'un certain intérêt. Je dis malgré sa longueur; en effet, elle contient 115 pages et ne pouvait qu'y gagner à être plus concise. La bataille de Waterloo, l'abdication et l'exil de l'Empereur, le récit de la Révolution de 1848 à Paris, les séances de la Chambre, le coup d'Etat de 1851 n'ont que faire dans les annales de Bapaume. Puis, arrive la guerre de 1870-71 avec son cortège de désastres; l'invasion, hélas! n'épargna pas notre région, et la ville de Bapaume eut à souffrir des combats livrés dans ses faubourgs.

La bataille de Bapaume, l'épisode le plus saillant de l'armée du Nord, où la victoire ait semblé vouloir relever le drapeau français, a été décrite avec une émotion poignante, jusque dans les plus minutieux détails, par l'abbé Bédu; aussi n'a-t-on pu que reproduire ce récit déjà publié en 1872.

La seconde partie du Mémoire renferme, comme son titre l'indique, la notice des personnages célèbres nés à Bapaume. L'auteur a augmenté cette nomenclature de

Digitized by Google

plusieurs noms négligés dans le travail de l'abbé Bédu. Mais, contrairement à sa prolixité habituelle, il se montre très sobre de développements sur chacun d'eux. Nous y ajouterons le vénérable Prélat dont la mort récente a plongé dans le deuil nos populations artésiennes et que la ville de Bapaume est fière de compter au nombre de ses enfants.

La troisième partie, consacrée à la topographie, aux monuments, coutumes et institutions de Bapaume, présente un intérêt supérieur à celui qu'offrent les précédentes. Les détails archéologiques sur les monuments encore existants, la description de plusieurs de ceux qui ont disparu, les renseignements sur les différentes institutions et administrations de la cité, présentent une variété d'études et de tableaux qui l'emporte sur la monotonie du récit historique ne contenant, en nombre d'endroits, que des faits d'une importance secondaire ou relative. Ici, l'auteur se montre annaliste scrupuleux et consciencieux. Il décrit avec soin les édifices civils, religieux et militaires de la ville de Bapaume. Le chapitre ayant trait à l'histoire municipale nous donne un tableau fidèle et intéressant de l'ancienne administration intérieure de la ville, complété par une liste des baillis, gouverneurs et mayeurs jusqu'à 1790 et par celle des maires depuis cette époque jusqu'à nos jours; la liste des autres fonctionnaires se trouve également au chapitre de leur institution.

L'histoire religieuse, si importante dans nos annales et si utile à consulter pour l'étude de l'histoire générale, n'offre pas moins d'intérêt. Parmi les nombreuses confréries qui avaient leur siège dans l'église de Bapaume,

Digitized by Google

nous citerons celle de Notre-Dame de Pitié, fondée au XV^e^ siècle et dont la statue, placée dans le chœur de l'église de Saint-Nicolas, est entourée d'une grande vénération par suite des guérisons miraculeuses obtenues par son intercession. Le chapitre consacré à l'énumération de ces miracles au XVI^e^ siècle, renferme des détails fort curieux sur la vie privée et les mœurs de cette époque, singulier mélange du sacré et du profane.

L'histoire du commerce et de l'industrie, les foires et les marchés, l'instruction publique, les sociétés diverses d'utilité ou d'agrément sont l'objet d'autant de chapitres qui nous ont paru mériter des éloges. L'auteur a été complet, et s'il y avait un reproche à lui adresser, ce serait encore d'avoir donné trop de développements à son récit.

Nous croyons, Messieurs, vous avoir suffisamment fait connaître, par cette analyse, le troisième Mémoire renvoyé à notre examen. Vous avez déjà pressenti nos conclusions. C'est, en effet, à l'unanimité des voix que votre Commission vous propose de décerner une médaille d'or de 100 francs à l'auteur de l'Histoire de Bapaume.

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS DES BEAUX-ARTS

(Histoire)

Par M. J. GUÉRARD

Membre résidant.

MESSIEURS,

Depuis plusieurs années l'Académie met au concours, sous la rubrique BEAUX-ARTS, les deux sujets suivants :

1° *Histoire de l'art ou de l'une de ses branches en Artois;*

2° *Biographie d'artistes artésiens,*

et depuis plusieurs années l'Académie attend vainement le moindre Mémoire sur l'un ou l'autre de ces sujets.

En constatant, non sans regrets, le peu d'empressement des érudits, des artistes, des amateurs, à entendre son appel, elle s'est demandé si son programme manquait d'intérêt ou s'il n'offrait pas un champ amplement large aux travailleurs.

Elle s'est facilement convaincue que les deux questions

Digitized by Google

proposées répondaient cependant aux aspirations artistiques de tous genres, de même qu'elles suffisaient grandement à toutes les activités.

Elle a pensé que peut-être la généralité même des termes du premier de ces sujets pouvait effrayer les concurrents, elle a espéré qu'en déterminant celle des branches de l'art dont elle désirait voir traiter l'histoire, elle serait enfin entendue ; aussi, modifiant la formule de ses précédents programmes, l'Académie mit-elle au concours de cette année :

L'art musical en Artois.

Un Mémoire nous fut adressé.

Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle joie certains d'entre nous apprirent de notre éminent Secrétaire-général cette heureuse nouvelle.

Mais notre illusion fut de courte durée. En ouvrant le manuscrit si impatiemment attendu, nous vîmes, en lettres trop majuscules pour accuser d'erreur la faiblesse de nos yeux, ce titre désespérant :

Etat actuel de la musique dans l'empire persan.

Dans l'empire persan, vous avez bien entendu !

Cependant, tant de titres sont menteurs, en librairie peut-être plus qu'ailleurs encore, que nous crûmes d'abord à l'une de ces fantaisies-caprices si familières aux musiciens.

Au premier mouvement d'étonnement, je devrais dire de désenchantement, succéda un sentiment de bienveillante curiosité lorsque nous lûmes, au début de l'œuvre, cette pensée aussi vraie que flatteuse pour notre amour-

Digitized by Google

propre local, pensée empruntée à notre savant président et exprimée par lui dans une solennité semblable à celle qui nous rassemble en ce moment :

« Si haut qu'on remonte dans l'histoire de France, on » trouve un Artésien illustre. »

Hélas ! il fallut nous rendre à l'évidence, c'est en Perse que l'auteur nous a conduits, c'est en ce lointain pays que vous devez me suivre si vous voulez connaître le Mémoire dont j'ai à vous rendre compte.

Eh quoi, Messieurs, vous n'abandonnez pas vos fauteuils, et vous, Mesdames, vous ne quittez pas vos banquettes ?

Malgré l'inexpérience de votre guide, vous consentez à faire avec lui une semblable excursion ? Partons donc, pour justifier votre confiance, je vous affranchis des ennuis de la route; nous voici arrivés, vous entrez dans l'empire persan musical, et moi j'entre en matière.

L'auteur du Mémoire trouvant trop difficile le travail par vous imposé, laisse au temps le soin de rassembler les matériaux devant servir un jour à écrire l'histoire de l'art musical en Artois. Il abandonne bien vite le champ de bataille et, tout en sollicitant pour cette désertion le bénéfice des circonstances atténuantes, il demande (je le cite textuellement)

« Qu'il lui soit permis de n'aborder de cette histoire » que le côté en quelque sorte extérieur et de présenter » le tableau exact de tout ce qu'a fait avec persévérance » un de nos concitoyens pour le développement de l'art » musical persan.

» Ce concitoyen si méritant, si digne d'intérêt, dont le » nom brillera plus tard au Panthéon élevé à nos gloires

Digitized by Google

» locales, est M. Alfred-Jean-Baptiste Lemaire, né à Aire-
» sur-la-Lys en 1841, aujourd'hui directeur des musi-
» ques militaires de Sa Majesté le Shah de Perse. »

Le Mémoire nous retrace d'abord les succès de M. Lemaire au Conservatoire de Paris, dont il fut trois fois lauréat ; puis il nous le montre musicien de régiment, sous-chef de musique et, en 1868, il nous fait assister à son départ pour la Perse.

A cette époque, le gouvernement persan sollicitait du gouvernement français l'envoi, à Téhéran, d'un chef de musique expérimenté, à l'effet d'organiser les musiques militaires. Le choix du maréchal Niel, alors ministre de la guerre, se porta sur M. Lemaire.

A son arrivée à Téhéran, notre concitoyen trouve dans le plus complet désarroi les quelques rares débris d'une musique organisée antérieurement par un autre Français, M. Boulanger, auquel avait succédé un Italien au nom illustre, Mario, mais sans talent, plus chef de cuisine que chef de musique, plus habile dans la composition d'un excellent macaroni que dans celle d'un simple pas redoublé.

Tout était donc à faire ou plutôt à refaire par M. Lemaire.

Malgré les difficultés particulières qu'il rencontre à chaque pas, il se met courageusement à l'œuvre : il ne connaît pas la langue persane, il s'adresse à des hommes ne sachant ni lire ni écrire, n'ayant jamais entendu de musique européenne, à des hommes dont l'oreille est rebelle à tout ce qui n'est pas mélodie asiatique ; ses persévérants efforts, ses aptitudes variées triomphent d'un si rude labeur. Il parvient à organiser, sur le type

Digitized by Google

de nos musiques militaires actuelles, jusqu'à dix-huit corps de musique jouant des instruments sortis des ateliers de nos meilleurs facteurs français.

Il crée, en outre, au collège impérial de Téhéran, une école de musique dont les cours durent huit années. Nous avons le programme complet de chacun de ces cours, nous sommes initiés à l'organisation intérieure de cette école, nous en connaissons le personnel enseignant, voire même les avantages pécuniaires et autres accordés aux musiciens. Nous savons aussi quelle est la composition des musiques militaires sortant de cet établissement.

Si la masse populaire, nous dit l'auteur, est peu sensible à la musique, le Shah, au contraire, est un véritable mélomane ; il aime avant tout la musique persane, mais il goûte aussi la musique asiatique, sans dédaigner la musique dramatique européenne.

L'Empereur se montre généreux envers les artistes, son gouvernement s'impose des sacrifices pour en former.

Les princes persans partagent ou feignent de partager le goût musical de leur auguste maître. La musique est admise, comme hors-d'œuvre probablement, à leurs royales agapes, et nous lisons dans le Mémoire le programme fort attrayant, ma foi, des morceaux exécutés sous la direction de M. Lemaire, par les élèves du collège impérial, dans un banquet offert le 7 mars dernier par le prince Zellé-Sultan.

L'ouvrage nous fournit la liste des compositions de M. Lemaire, parmi lesquelles figure l'hymne national persan, écrit sur la demande du Shah lui-même. La plupart de ces œuvres ont été publiées à Paris dans le but

Digitized by Google

de nous donner une idée des airs populaires, des airs de danse des habitants de la Perse.

Il termine l'éloge, très mérité, de M. Lemaire par la longue énumération des grades, titres, distinctions, décorations qui sont venus le récompenser.

Abordant un autre ordre d'idées, l'auteur nous entretient de la musique persane proprement dite.

Elle ne comprend que la mélodie, l'harmonie est inconnue.

Les mélodies chantées sont accompagnées par les instruments à cordes, les instruments à percussion indiquent le rythme.

Le Mémoire se complète par la désignation des quinze instruments en usage pour la musique de chambre et de ceux employés dans les divertissements populaires.

Je n'essaierai pas de prononcer des noms déjà peu harmonieux par eux-mêmes et que leur passage par la bouche d'un profane rendrait méconnaissables, mais je vous signalerai une attention délicate de l'auteur, il a pris le soin de reproduire le croquis de chacun des instruments par lui désignés. Je proclamerai surtout bien haut sa générosité, il nous promet qu'avant peu tous ces instruments seront offerts au Musée de notre ville.

Arras possédera alors une collection unique en Europe, riche par le nombre, plus remarquable encore par la rareté, même en Orient, de quelques-uns des objets la composant.

Je vous ai sommairement analysé le Mémoire, notre voyage est terminé, je n'ai plus maintenant, Messieurs, qu'à vous soumettre les impressions qu'en a rapportées votre Commission.

Digitized by Google

Le travail que vous avez à apprécier ne traitant aucun des sujets mis au concours, nous vous proposons de ne décerner aucune récompense.

Loin de nous cependant la pensée de décourager l'auteur : nous lui disons en ami et en collègue en musique (j'ai tout lieu de le supposer) : Vous ne vous êtes pas occupé de l'art musical en Artois, vous ne nous donnez pas la biographie d'un artiste artésien, car, heureusement pour lui, mais malheureusement pour votre Mémoire, M. Lemaire n'appartient pas encore à l'histoire, vous n'avez donc pas atteint le but proposé par l'Académie.

Vous avez voulu faire connaître, faire apprécier comme il mérite de l'être, un Artésien, un artiste qui illustre son pays, vous avez parfaitement réussi, et c'est pour m'associer à votre légitime désir, qu'aux risques de les fatiguer, j'ai si longtemps retenu mes auditeurs.

Votre travail révèle en vous une origine artésienne, l'amour du pays natal, le culte de l'art musical, à tant de titres notre programme ne peut vous laisser indifférent. Croyez-nous, ne vous embarquez plus pour les lointains pays, les longs voyages ont leurs dangers, restez avec nous, regardez autour de vous, la terre est riche ; traitez l'un ou l'autre des sujets entre lesquels vous êtes, aujourd'hui, adroitement passé et, l'an prochain à pareil jour, votre nom, je n'en doute pas, sera ici proclamé.

Nous irons alors admirer avec vous, dans l'une des galeries de ce magnifique palais, la remarquable collection que vous promettez à notre Musée.

En revoyant leur ancien maître, ou tout au moins le généreux donateur qui, en nous les faisant connaître,

Digitized by Google

aura su leur choisir un temple digne d'eux, peut-être ces instruments sortiront-ils de leurs étuis et viendront-ils chanter votre succès.

Ne craignez pas pour nos oreilles ; si, à leur tour, elles se montrent par trop rebelles aux mélodies asiatiques, nous redoublerons les applaudissements que vous aurez mérités et nous aurons facilement raison des sons par trop perc... (Je n'ose vraiment pas, par respect pour la gravité de cette assemblée, exprimer le mot qui expire sur mes lèvres, je crains bien que vous ne l'ayez deviné), nous aurons, dis-je, facilement raison des sons par trop aigus que nous pourrions entendre.

Moi aussi, Messieurs, j'ai à vous demander pardon de la forme un peu légère, sans doute, de ce compte-rendu; mais veuillez ne pas oublier que la Musique est la note gaie de toute réunion. Vous entretenant d'une Notice musicale, j'aurais cru manquer à toutes les règles de l'harmonie si je n'avais cherché à me mettre à l'unisson de mon sujet.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS

HISTOIRE

MÉDAILLE D'OR DE 100 FRANCS

M. Gabriel **Langlebert**, de Bapaume

pour son

Précis historique sur la ville de Bapaume.

MENTION HONORABLE ET MÉDAILLE DE BRONZE

M. Béghin, de Béthune

pour son

Histoire des Charitables de Saint-Eloy, de Béthune.

M. Victor **Advielle**

pour son travail sur

La Jeunesse de Caïus-Graccus Babeuf.

BEAUX-ARTS

M. Ch. **Desavary**, Artiste peintre à Arras

pour une

Vue d'Arras à vol d'oiseau.

UNE MÉDAILLE

est décernée à **M. Thépaut**, artiste peintre à Arras

pour une *Vue d'Arras à vol d'oiseau*

qu'il a offerte à l'Académie.

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1883.

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, TOPOGRAPHIE

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Histoire d'une Société ou d'une Institution locale ayant rendu des services au pays.

Description d'Arras, vu à vol d'oiseau au XVI^e^ siècle.

Cartes de l'Artois aux X^e^, XIII^e^ et XV^e^ siècles, avec les divisions politiques, religieuses, administratives et judiciaires — Trois cartes avec légendes et explications.

LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Eloge historique d'un personnage célèbre du département du Pas-de-Calais, artiste, poète, littérateur, historien ou juriste.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses branches dans l'Artois.
Biographies d'artistes artésiens.

PHILOLOGIE.

Glossaire du patois artésien, comprenant, autant que possible, des étymologies et des concordances avec les pays voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

SCIENCES.

Histoire d'une des industries du département.

Etudier les projets émis à différentes époques pour la canalisation de l'Artois.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés : elle réserve, toutefois, ses meilleures récompenses aux travaux qui répondront aux questions posées dans le présent programme.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1883. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement. Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis. Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir. L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un Membre de l'Académie).

L'Académie, désirant encourager et relever l'industrie de la dentelle d'Arras, a disposé dans ce but d'une somme de 500 fr. En conséquence :

1° Elle ouvre, pour l'année 1883, un concours auquel seront admises exclusivement les ouvrières d'Arras et de son arrondissement.

2° Les récompenses à décerner consisteront en primes pouvant varier de 100 à 25 fr.

3° Deux médailles en vermeil seront offertes aux négociants en dentelles de la localité qui auront le plus efficacement favorisé ce concours.

4° Les pièces de dentelles ou échantillons, ayant au moins un mètre de longueur, devront être adressés, avant le 1er août 1883, à M. de Cardevacque, Secrétaire de la Commission, rue Saint-Jean-en-Ronville, n° 21.

5° Les pièces ou échantillons porteront le nom et la demeure de l'ouvrière, avec une attestation du Maire de la commune, confirmant la provenance.

6° Les dentelles ou échantillons seront remis aux exposants après la distribution des récompenses.

7° On détachera des pièces couronnées un spécimen de 20 à 25 centimètres, pour être déposé au Musée d'Arras; ces spécimens provoqueront, on l'espère, des dons particuliers propres à perpétuer le souvenir de cette industrie locale.

Fait et arrêté, en séance, le 18 août 1882.

Le Secrétaire-général, L'abbé E. VAN DRIVAL.

Le Président, E. LECESNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE *

dans le

PAS-DE-CALAIS

avant 1789

Par M. G. de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

L'enseignement secondaire se développa plus rapidement en Artois que l'enseignement primaire. Le Concile de Trente, voulant arrêter les progrès de la Réforme, qui s'appuyait sur la doctrine du libre examen, résolut de donner une grande impulsion à l'instruction publique. C'était, en effet, le meilleur moyen de connaître, d'apprécier et de défendre la religion catholique. Disons-le à leur honneur, les souverains, les trois ordres, les villes, les monastères, surtout ceux de Saint-Vaast et de Saint-Bertin, rivalisèrent de zèle et de générosité pour fonder des collèges et des séminaires (1).

Il ne suffisait pas d'avoir des maisons d'éducation, il fallait des professeurs, la Providence fit naître divers or-

(1) Jusque-là, il n'y avait guère que les écoles des couvents ou du chapitre et quelques maîtres, dont le peu d'instruction n'attirait guère les élèves.

* Voir l'*Enseignement primaire*, tome XIII des *Mémoires de l'Académie*, année 1882.

Digitized by Google

dres voués à l'enseignement : le plus célèbre fut la Compagnie de Jésus (1), dont le talent pour l'éducation et l'instruction n'a jamais été contesté, même par ses ennemis. Ces religieux eurent quelque peine à s'établir en France (2), bien qu'on reconnût l'utilité de leur ordre (3).

(1) Un officier espagnol de noble maison, blessé au siège de Pampelune, résolut, pendant sa convalescence de quitter l'épée pour fonder un ordre religieux. Ignace de Loyola trouva d'abord, même dans son pays, les tracasseries qui devaient plus tard se changer en persécutions pour ses successeurs. Il vint à Paris, en 1528, pour étudier au collège de Montaigu, puis à Sainte-Barbe, chez les Jacobins, car son éducation avait été négligée. Ce fut dans la chapelle souterraine de Montmartre, le 15 août 1534 que, de concert avec ses six premiers compagnons, il prit l'engagement devant Dieu de se consacrer au service de la religion. Son institut fut approuvé par le Saint-Siège, en 1540 ; on connaît son histoire.

(2) En 1550, il n'y a pas en France un seul Jésuite ; c'est Henri II qui les appelle pour résister au protestantisme. Le Parlement refuse d'enregistrer ses lettres-patentes, mais Charles IX déclare « que sa totale et dernière volonté est que ladite Compagnie soit reçue à Paris et par tout le royaume. » Le décret fut enregistré le 13 février 1562. Nous ne raconterons pas les succès des Jésuites, leurs luttes et leur proscription après l'assassinat de Charles IX. Henri IV fut un de leurs plus ardents protecteurs et le P. Cotton fut son confesseur et son ami. Ce roi leur donna sa maison de la Flèche, dont ils firent un splendide collège, et par son testament leur légua son cœur. Dans un édit solennel de 1603, il rétablit la Société de Jésus dans tous ses droits et le libre exercice de son ministère, à condition toutefois, de n'ouvrir aucune école sans sa permission expresse.

(3) Il convient, disait le cardinal de Richelieu, proviseur du collège de Sorbonne, « que les Universités et les Jésuites enseignent à l'envi, afin que l'émulation aiguise leur vertu et que les sciences soient d'autant plus assurées dans l'Etat, qu'étant déposées entre les mains de plusieurs gardiens, si les uns viennent à perdre un si sacré dépôt, il se trouve chez les autres. » *Revue de France*, 1879, p. 614.

Digitized by Google

Ils éprouvèrent moins de difficultés pour être reçus dans les Pays-Bas, dont notre province faisait alors partie, et des lettres-patentes de Philippe II, datées de mai 1584, leur permirent d'y enseigner.

En Artois, on leur confia successivement les collèges d'Arras, de Saint-Omer, de Béthune, d'Aire et d'Hesdin. A Boulogne et à Calais, on préféra les Pères de l'Oratoire et les Minimes (1). Leurs maisons, à peine établies, d'abord sous forme d'externats, se remplissent d'élèves. Même dans les villes peu importantes, ils eurent bientôt deux et trois cents jeunes gens à instruire. Bon nombre de ces étudiants firent honneur à leurs maîtres par le rang distingué qu'ils occupèrent dans l'Eglise, l'armée, les lettres et les sciences (2). L'étude des meilleurs auteurs de l'antiquité, les exercices littéraires et dramatiques si fréquents et si brillants chez eux (3), contribuè-

(1) Mgr de Langle, évêque de Boulogne, fut sans doute cause du choix des Minimes. Partisan du jansénisme, il ne pouvait oublier que les Jésuites avaient ardemment combattu cette doctrine, condamnée par l'Eglise

(2) Le Père Porée compta parmi ses élèves dix-neuf membres de l'Académie française. Voltaire et tant d'autres philosophes qui combattirent les Jésuites, avaient appris chez eux l'art d'écrire.

(3) Ces exercices dramatiques créèrent parfois des difficultés aux Jésuites : ainsi, Mgr de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, était, dit-on, partisan des doctrines de Jansénius, et, par là, très rigoriste, il condamnait surtout le spectacle. En 1711, il fit un mandement pour ordonner de refuser les sacrements aux acteurs qui joueraient les dimanches et fêtes ou pendant le carême.

Voici la partie la plus importante d'un mandement, daté du 25 septembre 1698 et relatif aux tragédies qui se représentaient dans les collèges du diocèse :

« Guy de Sève de Rochechouart, par la grâce de Dieu et du Saint-

Digitized by Google

rent à former le beau style des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Siège apostolique, évêque d'Arras, etc. Il est de certains désordres sur lesquels une longue habitude et une coutume invétérée ne permettent pas quelques fois à des personnes d'une vie d'ailleurs exemplaire et irréprochable, de réfléchir. Les représentations qui se font dans les collèges, à la fin des classes, qui d'elles-mêmes et réduites à certaines bornes seroient innocentes, mais auxquelles on joint assez souvent des choses qu'on verroit bien qui ne le sont pas, si on y faisoit attention, sont de cette espèce.

» Nous croyons pouvoir tolérer l'ancien usage de faire à la fin des classes des tragédies pour apprendre aux enfants à déclamer et leur inspirer une hardiesse honnête. Nous sommes persuadéz néanmoins que l'on pourroit prendre pour y parvenir des voies, non-seulement plus utiles aux enfants, à qui on fait perdre un temps infini et aux maîtres qui n'en perdent pas moins, occupéz pendant plusieurs mois, de la composition du récit et du succès de leur ouvrage ; mais aussi plus conformes à la religion, qui a toujours marqué beaucoup d'horreur pour les spectacles, sans y mettre de distinction. La raison d'apprendre aux enfants à déclamer et de leur inspirer cette hardiesse honnête nous paraît très faible et il est fâcheux de dire et difficile de persuader que l'on ne puisse apprendre l'un, ni se donner l'autre que sur un théâtre sur lequel on ne paraît qu'une ou deux fois au plus en sa vie et sur lequel il seroit très honteux de monter dans un âge plus avancé Et peut-être trouvera-t-on, si on en vouloit faire examen, que plusieurs de nos plus grands prédicateurs et de nos plus célèbres avocats n'y ont pas paru.

» Nous défendons de joindre à la représentation de ces tragédies, des comédies et des opéras avec des danses, qui ne peuvent être qu'une semence de corruption pour une jeunesse capable, dans cet âge tendre, de toutes sortes d'impressions. On s'y servira beaucoup moins de certaines représentations bouffonnes, très indignes du christianisme, que l'on ne veut et que l'on ne souffre qu'avec peine dans les places publiques, tels que des arlequins et semblables travestissements. Nous suivons avec plaisir sur le sujet de ces tragédies l'esprit et les sentiments d'une savante compagnie, dont l'un des prin-

Digitized by Google

Le règne de Louis XV leur fut funeste ; la licence des

cipaux emplois est l'instruction de la jeunesse, « qu'elles ne soient faites qu'en latin, que l'usage en soit très rare, qu'elles aient un sujet saint et pieux, que les intermèdes des actes soient en latin et n'aient rien qui s'éloigne de la bienséance, que l'on n'y introduise aucun personnage de femme ni jamais l'habit de ce sexe. » Nous croyons devoir exhorter les régents qui seront chargés de ces sortes d'ouvrages de ne pas y donner si fort leur temps, qu'ils oublient le soin qu'ils doivent prendre de leurs écoliers et de se souvenir qu'ils doivent s'appliquer beaucoup plus à les rendre de bons chrétiens qu'à en faire de bons acteurs.

» Nous défendons absolument et très étroitement de se servir de lieux saints ou consacrés par la célébration de nos saints mystères pour la représentation de ces tragédies...

» Nous ne prétendons point par là condamner une dépense qui se fait pour donner aux enfants des prix qui leur donnent de l'émulation et qui sont une récompense juste et glorieuse de leur travail... Nous n'empêchons pas non plus que l'on ne puisse mettre dans les entr'actes de ces tragédies une symphonie honnête et modeste, mais nous ne voulons pas qu'on y emploie des personnes consacrées à Dieu ou par l'état ecclésiastique qu'ils ont embrassé ou par les fonctions ecclésiastiques qu'ils exercent...

» Nous défendons aussi de mêler des paroles profanes et qui sentent le libertinage du siècle dans la symphonie, si on en emploie, et dans les programmes qui, restant dans les mains du public, peuvent faire un mauvais effet s'ils sont exacts...

» Et que l'on ne nous allègue point la coutume pour authoriser ces désordres. Ce sont ces laches condescendances, sous le vain prétexte de s'accommoder à de mauvais usages et de conserver une fausse paix, qui sont la source féconde et malheureuse du relâchement que nous avons vu de la morale chrétienne dans notre temps et de la réforme de tant de compagnies qui ne se sont perdues que par là...

» Nous avons sujet de craindre que les règles que nous donnons ici à notre diocèse et que nous ordonnons d'y suivre ne déplaisent peut-être à des particuliers plus esclaves de la coutume qu'instruits

Digitized by Google

mœurs amena l'irréligion. On tourna en moquerie les

de leur religion ; mais qu'importe qu'elles leur déplaisent, pourvu qu'elles vous plaisent, o mon Dieu ! trop heureux d'essuyer leur censure à ce prix... »

(A la suite se trouvent les raisons qui condamnent la comédie et ceux qui s'y trouvent)

Les Jésuites ne paraissent pas avoir interrompu leurs exercices dramatiques. Sans doute, ils cherchèrent d'abord à les rendre moins fréquents et à se conformer dans une certaine limite aux ordres de l'évêque. Mais, plus tard, ils mécontentèrent de nouveau le prélat qui, le 15 mars 1720, leur fit intimer l'ordre d'exécuter strictement son mandement de 1698.

Les Jésuites, leurs amis et, en général, les habitants d'Arras furent très désolés de cette mesure, et il parut à ce sujet divers pamphlets contre l'évêque. L'un d'eux, publié à Cologne, sous le nom des écoliers du collège d'Arras, était très mordant ; par ironie, on appelait au futur Concile de la mesure prise par le prélat, car celui-ci voulait, disait-on, faire le même appel au sujet de la bulle *unigenitus*

Cependant les Jésuites se soumirent et cessèrent, jusqu'à la mort de Mgr de Rochechouart, en 1724, leurs représentations. Il parut à ce sujet une brochure dont voici un extrait :

« Réponse au mandement sous le titre de : « Acte d'acceptation du mandement de Mgr d'Arras par les R. R. P. P. Jésuites du collège d'Arras, ensemble désaveu et suppression des actes d'appel au futur Concile, publiés à ce sujet sous le nom des écoliers dudit collège par les susdits pères. »

» Nous, recteur, ministre et religieux de la Compagnie de Jésus, faisant le conseil de notre collège de la ville d'Arras, à tous ceux qui ces présentes verront et entendront, salut.

» Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de ce diocèse informé d'une pièce de théâtre qu'on se disposoit à représenter dans notre dit collège, le mercredi avant le dimanche de la Passion et la considérant comme une vraie farce latine, *mêlé de françois, avec des danses ridicules et des chansons profanes et bachiques, où l'on devoit même souffrir qu'un de ses jeunes tonsurés quittât son*

Digitized by Google

choses les plus saintes et l'on excita la haine contre les

habit ecclésiastique pour être acteur, jouer du violon et même représenter le personnage d'un jeune débauché, sous le nom d'Acostus, dont la première syllabe a paru aux scrupuleux d'une signification infâme. Le prélat nous a fait adresser et intimer son mandement du 25 septembre 1698, afin que nous ayons à nous y conformer.

» Et comme il est arrivé d'une part que nonobstant cette précaution dudit seigneur évêque, la pièce a été exécutée et même que depuis son exécution on a vu dans cette ville et ailleurs des actes d'appel au futur Concile publiés au sujet de l'ordonnance du prélat *sous le nom de nos écoliers* et que d'une autre part, nous, recteur et principaux de notre collège, instruits des maximes de notre société touchant le respect et l'obéissance qu'il nous convient de témoigner à l'égard des évêques, avons fait tout ce qui étoit en nous pour empêcher le prélat de douter de notre soumission à ses ordres.

» Nous, après avoir tenu conseil sur l'impression que de semblables évènements peuvent causer dans le public et après avoir fait lecture du nouveau mandement de sa grandeur, daté du 15 mars dernier, avons jugé pouvoir déclarer ce qui suit:

» Il est vrai qu'en considérant ce qui s'est passé jusqu'à nous en différentes maisons de notre société et les maximes des casuistes de notre ordre qui ne sont que trop connus des savants, nous pourrions excuser et même justifier tout ce que renfermoit la pièce de théâtre qui a déplu à sa grandeur.

» Tous ceux qui connaissent ce qui se passe dans notre compagnie, scavent que si nous donnons dans nos églises des spectacles de piété aux âmes dévotes par des illuminations, symphonies, etc., nous nous entendons aussi à donner d'autres spectacles propres, non-seulement à exercer la jeunesse, mais encore à contenter les personnes attachées au monde... »

On dit ensuite que les Pères de Paris, dans leur maison de campagne de Gentilly, donnent des représentations théâtrales et on cite les théologiens qui sont d'avis de tolérer ce genre d'amusements et qui excusent *une simple farce mêlée de danses ridicules et chansons bachiques, nonobstant la circonstance du carême et la proximité*

Digitized by Google

ministres du culte, l'impiété devint, dit Wulpole, moins

du temps de la Passion. Mgr de Sève avait cité à l'appui de son mandement, saint Charles, on répond que celui-ci parlait des prédicateurs et non des professeurs et on lui oppose saint Cyprien Quant au jeune tonsuré, l'excommunication prononcée pour ceux qui quittent l'habit ecclésiastique en certains cas ne s'appliquait pas à lui. Enfin, on justifie l'appel au futur Concile comme d'un droit qui est toujours réservé et on fait valoir les privilèges de l'ordre.

Après avoir dit que si une partie de leurs confrères est occupée de poètes et d'historiens profanes, à faire des harangues, poèmes, tragédies et déclamations, « nombre d'autres, en vertu de leurs charges et emplois, se trouvent chaque jour engagés à des visites continuelles tant actives que passives, toutes occupations et embarras qui doivent faire craindre la dissipation et l'esprit du monde dans l'intérieur, nonobstant ce que l'extérieur conserve de régularité. » Ainsi, ils ne sont pas seuls à s'occuper de choses mondaines et comme ils devront probablement bientôt cesser de confesser pour abandonner ce soin au clergé des paroisses, qu'on leur laisse au moins le moyen d'attirer les gens du monde et de conserver leurs dons charitables, si utiles pour leurs maisons.

La fin est sur un ton plus acerbe et plus ironique : « De plus, ayant reconnu par une expérience de cinquante ans, que nous avons affaire à un prélat dont nous n'avons jamais pu vaincre la fermeté, que le diocèse le respecte toujours de plus en plus, nonobstant les lettres anonymes qui le représentent comme un *païen honoré d'une mitre, un loup, un vieux serpent*, etc., que tout ce que nous avons pu gagner par nos efforts depuis les cinquante années de son épiscopat se termine au seul plaisir que nous avons eu en 1715 de le faire exclure des Etats d'Artois sans nous mettre en peine du préjudice que l'assemblée desdits Etats et le peuple de la province souffriroient de son absence, ce dommage, tel qu'il ait pu être pour l'un et pour l'autre, nous ayant paru abondamment compensé par les sommes d'argent que notre crédit nous a impétré alors desdits Etats pour un établissement de pensionnaires en notre collège souverainement préférables à toutes les nécessités des peuples de la province.

Digitized by Google

une conviction qu'une mode, tout le monde se fit philo-

» A ces causes, vu ladite pièce de théâtre, ensemble les chansons bachiques y contenues comme aussi les mandements de Monseigneur d'Arras touchant les tragédies du collège, du 25 septembre 1698 et 15 mars 1720, avec les actes d'appel au futur Concile publiés à ce sujet sous le nom de nos *écoliers*, la matière mise en délibération, tout bien considéré, avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces présentes, conformément aux maximes de notre société, tant sur la seureté des opinions plus ou moins probables, même contradictoires, que sur les affirmations, restitutions, etc.

» 1° Que nous acceptons selon qu'il nous est possible les susdits mandements ;

» 2° Que nous condamnons de même ladite pièce de théâtre ou farce, les danses ridicules et chansons bachiques y jointes et à l'égard de l'exécution qui en a été faite contre les ordres de sa grandeur, déclarons y avoir abus et émendant voulons que tout soit mis à néant ;

» 3° Que les susdits actes d'appel au futur Concile, eu égard aux circonstances présentes, nous paraissent renfermer une procédure en pareil cas aussi téméraire et nouvelle qu'elle nous a semblé en d'autres salutaire et authorisé. Pourquoi les disons nuls, frivoles, illusoires, scandaleux et tendans à renouveler dans notre collège ce qui y a été condamné comme un désordre ; ordonnons d'en rapporter les exemplaires en notre cour pour être lacérés et brûlés au bas du grand escalier par l'exécuteur de la haute justice scholastique ;

» 4° Exhortons et néanmoins enjoignons à tous préfet et régens de se soumettre comme nous aux susdits mandements et de veiller en conséquence chacun en droit soy à l'exécution d'iceulx suivant leur forme et teneur, sous peine de déchéance de leur maîtrise et vacations, faisant inhibitions et défenses à tous acteurs et écoliers de former à l'avenir sans notre permission et consentement aucun trouble, émotion et infraction des ordres de sa grandeur, sous peine aux contrevenans et rebelles d'être livrés au bras du grand maître de l'ordre des flagellans...

» Et attendu que le mémoire ainsi accepté regarde expressément

Digitized by Google

sophe (1). Les Jésuites, ces sentinelles avancées du catholicisme, devaient être attaqués les premiers. Ils trouvèrent des défenseurs dans la reine, le dauphin, les princesses. L'assemblée des évêques du 30 novembre 1761 et celle de mai 1762, déclarèrent à une grande majorité que c'était un ordre utile et soumis à l'autorité spirituelle et temporelle et qu'ils s'étaient toujours montrés les plus fermes soutiens de l'Eglise et de la monarchie. Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, combattit pour eux avec tant d'autorité que le Parlement obtint contre lui une sentence d'exil (2).

Pourtant, disons-le, cet ordre qui rendait tant de services et devait avoir tant d'amis et de protecteurs, qui

tous *recteurs et supérieurs* de collège établis dans ce diocèse et que nos frères de Douay, Valenciennes, Béthune, etc., pourroient juger à propos de leur part semblables déclarations, voulons que copie des présentes leur soit délivrée en forme probante et authentique.

» Donné à Arras, le 15 avril 1720. »

Les auteurs de ces libelles restèrent inconnus, mais l'évêque en attribua l'inspiration aux Jésuites et conserva contre eux un vif ressentiment.

(1) « La haine contre les prêtres va au dernier excès, écrit d'Argenson, en 1753, à peine osent-ils se montrer dans les rues sans être hués, on n'ose plus parler du clergé dans les bonnes compagnies, les prêtres ont remarqué une diminution de plus d'un tiers dans le nombre de leurs communiants, le *collège des Jésuites* devient désert, cent-vingt pensionnaires ont été retirés à ces moines si tarés. » Le vieil esprit gallican et janséniste s'était rallumé, « la bonne ville de Paris, dit Barbier, est janséniste de la tête aux pieds, sans rien entendre aux distinctions et interprétations, par haine contre Rome et les Jésuites, les femmes, femmelettes et jusqu'aux femmes de chambre s'y feroient hacher. »

(2) Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus.*

Digitized by Google

possédait quatre-vingt-quatre collèges et fournissait quatre mille religieux pour instruire la moitié de la jeunesse française, fut mollement défendu (1) et il fut sacrifié à

(1) Quelle fut la cause de cet abandon? En voici, selon nous, les principales raisons : on fit valoir auprès du roi que les Jésuites n'avaient pas suivi Louis XIV et une partie de l'épiscopat français dans la lutte soutenue contre le Saint-Siège, que leurs services les avaient rendus fiers et inflexibles. On leur attribua ce mot fameux à propos du changement de leurs statuts : *Sint ut sunt aut non sint.* Les idées gallicanes et jansénistes avaient laissé des traces dans le clergé et dans les autres ordres monastiques. Ceux-ci voyaient des adversaires ou des rivaux dans les membres de cette célèbre compagnie qui attirait bon nombre des sujets distingués destinés au sacerdoce et prétendait, en vertu de ses privilèges, se soustraire à la juridiction de l'ordinaire. De là la préférence que certains évêques témoignaient à un ordre, comme les Oratoriens, dont la devise était : *sous eux, par eux et pour eux.* Enfin, triste et éternelle vérité ! le succès engendre l'envie. La noblesse attirée à la Cour en avait pris souvent les habitudes frivoles et les idées sceptiques et voltairiennes ; celle qui était restée en province était plus fidèle à la foi de ses pères, mais elle habitait ses châteaux et les externats des Jésuites lui étaient peu utiles. La bourgeoisie, au contraire, y trouvait, à peu de frais, une instruction solide, mais elle était représentée par les échevinages, et ceux-ci espéraient, grâce à la confiscation des biens des Jésuites, améliorer leurs finances obérées et prendre la haute main sur l'administration des collèges. Enfin, ce fut dans la magistrature et les Parlements que ces religieux rencontrèrent leurs ennemis les plus acharnés. Là, surtout, les idées philosophiques et les doctrines de l'évêque d'Ypres comptaient beaucoup d'adeptes. Le rigorisme du jansénisme s'harmonisait avec l'austérité et les formes raides qu'affectaient les corps judiciaires De plus, la question de la réforme de l'enseignement scolaire occupait l'opinion publique. On critiquait la méthode des Jésuites. On leur reprochait le temps consacré au latin et on proposait divers systèmes pour abréger l'étude des langues anciennes. Les novateurs voulaient faire

Digitized by Google

une intrigue de boudoir qui prit pour prétexte la déconfiture financière d'un de ses membres. D'Alembert put écrire : « Jésus-Christ est un pauvre capitaine réformé qui a perdu sa compagnie. »

Personne ne profita de leur suppression ; la monarchie ne tarda pas à sombrer et la ruine, l'exil ou la mort vint frapper le clergé, la noblesse et la magistrature. Les villes n'eurent aucune part aux dépouilles et le pouvoir des échevinages sur les collèges ne fut guère augmenté. L'instruction, après avoir baissé considérablement de niveau (1), surtout sous le rapport littéraire,

nue grande place au français, aux langues vivantes, à la géographie, à l'histoire, refondre l'étude de la philosophie et en chasser la scolastique, mais surtout donner une part prépondérante aux sciences diverses apprises d'une façon pratique et utilitaire à tous les élèves appelés à devenir de petits encyclopédistes. Enfin, à l'éducation intellectuelle ainsi renouvelée devait se joindre l'éducation physique trop longtemps délaissée par des maîtres qu'on accusait d'avoir toujours sacrifié le corps à l'âme (Voir la *Question de la réforme de l'enseignement secondaire au XVIII^e siècle et de nos jours*, par l'abbé Sicard ; *Correspondant*, 7 octobre 1882).

(1) Si les sciences avaient fait de grands progrès (Voir le remarquable ouvrage de M. Taine, *l'Ancien régime en France*), si la critique historique était posée, si on arrivait aux découvertes par l'observation, il aurait fallu y joindre des notions justes sur l'Etat, la religion, la richesse, le droit, etc. Sans cela, on n'avait que des produits incomplets ou d'un aloi douteux, des ébauches de succès, des rudiments de la pédagogie avec Rousseau, d'économie politique avec du Quesnay, aussi la culture étant mondaine, les fruits qu'elle fit naître ne furent que des excroissances ou des poisons (Taine). Quant à l'histoire, on l'enseignait peu dans les collèges de l'Université, « le nom de Henri IV, dit Lavalette, ne nous avait pas été prononcé une seule fois pendant mes huit années d'études, et à dix-sept ans, j'igno-

Digitized by Google

raire (1), fut sur le point de disparaître dans la barbarie intellectuelle que prônaient certains meneurs de la Convention.

Le 2 août 1761, une ordonnance du Roi prescrivit aux Jésuites de déposer dans un délai de dix mois les titres de leurs établissements ; sans attendre cette époque, le Parlement de Paris rendit un arrêt qui défendait provisoirement à ces religieux de tenir des écoles et collèges et à tous les sujets du Roi d'y étudier et ordonnait aux échevinages d'envoyer au procureur général, dans l'espace de six mois, un mémoire concernant les dispositions à prendre au sujet de cette suppression. Comme on n'avait pas de professeurs à mettre dans les collèges, Louis XV, par lettres-patentes du 29 août 1761, décida que l'arrêt ne serait mis en vigueur que le 1er avril 1762. On condamnait les Jésuites sur la vaine accusation

rais encore à quelle époque et comment la Maison de Bourbon s'était établie en France. » « A quoi bon les études sur l'ancienne France, dit Prudhomme, qu'est-il résulté de tant et si profondes recherches ? Des conjectures laborieuses et des raisons de douter. » Pour tout bagages, on emportait, comme Camille Desmoulins, des bribes de latin et on entrait dans le monde la tête farcie de maximes républicaines, échauffée par les souvenirs de Rome et de Sparte et remplie du plus profond mépris pour les gouvernements monarchiques. Aux cours de Paris, point d'auditeurs. Le professeur fait le beau devant des copistes qui vendent leurs cahiers. Un élève qui les rédigerait lui-même et assisterait aux cours serait mal vu, on l'accuserait d'ôter aux copistes leur gagne-pain, par suite le diplôme est sans valeur; à Bourges, on l'obtient en six mois.

(1) En 1760, Mgr de Valbelle, évêque de Saint-Omer, fit un mandement pour empêcher d'abandonner la rhétorique pour la philosophie.

Digitized by Google

d'être hérétiques, schismatiques, et ce qui est plus étonnant, eux qu'on accuse de nos jours d'être, avant tout, les sujets du Pape, on leur reprocha alors de vouloir renverser l'autorité de l'Eglise et du siège apostolique, de favoriser les luthériens, d'être hostiles à la royauté, etc. Aucun jugement n'était venu confirmer l'existence de ces crimes imaginaires. Aussi le Conseil d'Artois (1), le 4 février 1762, défendit-il aux juges de son ressort de procéder à l'enregistrement de l'arrêt du Parlement (2). Le 13 mars, le Parlement de Paris ordonna aux échevinages de remplacer les Jésuites par d'autres professeurs; nouvel arrêt du Conseil d'Artois leur défendant d'obéir; pourtant le 5 avril, il se décida à céder et bien à regret consentit à l'exécution des édits et ordonnances (3).

(1) Cette indépendance, qui fait honneur au caractère artésien, fut imitée par trois autres cours souveraines.

(2) Voici les considérants pris à ce sujet par le Conseil d'Artois : « Attendu que lesdits arrêts portent des pièces purement criminelles et que la cour (Conseil d'Artois) est souveraine en pareille matière, souveraineté qui ne peut d'ailleurs être altérée sans compromettre les droits et privilèges du peuple de cette province, en sorte que la cour aurait pu être dans le cas d'entrer dans l'examen des mêmes objets, si elle n'avait reconnu par l'examen des lettres-patentes du 29 août dernier que l'intention du Roy est que les cours suspendent tout examen et toute poursuite à cet égard jusqu'à ce qu'il ait fait connaître par lui-même ses volontés. Pourquoy il a été arrêté qu'il sera écrit à M. le Chancelier et à M le duc de Choiseul pour lui envoyer copie dudit arrêté et pour le supplier de faire connaître directement à la cour les intentions de Sa Majesté, etc. » En un mot, le Conseil d'Artois demandait à examiner et juger les crimes des Jésuites avant de prononcer leur condamnation.

(3) M. A. de Cardevacque, *Notice historique sur le collège d'Arras*, Mémoire couronné par l'Académie de cette ville.

Digitized by Google

Le 23 avril 1762, un nouvel arrêt du Parlement ordonne la saisie des biens des Jésuites et détermine les mesures à prendre pour la subsistance de ces religieux. Un autre arrêt du 6 août ordonne qu'il sera procédé à la fixation des biens qui seront affectés à la direction et à l'entretien des écoles et collèges des villes où il n'y avait que les établissements d'instruction des Jésuites. Des lettres-patentes du 2 février 1763 mettent leurs biens sous sequestre et ordonnent la nomination d'un économe sequestre pour chaque collège (1); elles simplifient les formalités de la procédure et réduisent les frais de vente pour les aliénations des biens et des meubles. Enfin, des lettres-patentes de novembre 1763 et mars 1764 fixèrent le mode à suivre pour la réparation des maisons de la Compagnie de Jésus et le mode de gestion de leurs biens. Avant d'aliéner ceux qu'on avait désignés, il fallait assurer la pension alimentaire promise aux Jésuites qui voudraient prêter le serment annexé à l'arrêt (2).

Les villes furent mécontentes, elles comptaient faire à leur profit la gestion et la liquidation des biens des Jésuites; leur indignation fut plus grande encore quand elles virent mettre en vente, à la requête des créanciers, beaucoup d'objets mobiliers qu'il fallut bientôt remplacer (3). En outre les échevinages s'étaient flattés d'avoir

(1) Plus tard, il n'y eut qu'un seul économe pour les collèges d'Artois.

(2) Sur quatre mille Jésuites, cinq seulement prêtèrent ce serment.

(3) Ainsi, à Arras on vendit les lambris des murailles, les grilles des jardins, les cheminées, les alcoves et jusqu'aux gouttières. La belle bibliothèque léguée par Mgr du Plouich sous la condition qu'elle ne serait jamais ni aliénée ni déplacée, fut vendue à vil prix (Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois).

Digitized by Google

seuls la haute main sur les collèges.

Un édit du Roi, de février 1763, promettait un règlement pour les maisons d'éducation ne dépendant pas de l'Université de Paris, comme étaient ceux de l'Artois, et décidait qu'ils seraient administrés par un bureau composé de l'évêque, président, du premier officier de la justice royale ou seigneuriale, faisant l'office de ministère public, de deux officiers municipaux, de deux notables choisis par le bureau et du principal du collège (1) L'évêque pouvait se faire suppléer, mais dans ce cas perdait la présidence (2). Les échevins présentèrent alors requête au Conseil d'Artois demandant à être substitués à l'autorité ecclésiastique et royale pour l'administration des collèges. Ils donnaient comme raison que ces établissements devaient être assimilés aux hôpitaux et fabriques qui, d'après les droits et privilèges de la province, avaient toujours eu une administration laïque et municipale. Jamais les évêques et les officiers des bailliages n'en avaient fait partie. Ils faisaient également valoir que les collèges de la province avaient été pour la plupart établis, payés et améliorés par les villes et qu'on pouvait regarder celles-ci comme en étant les véritables fondatrices. Ils cherchèrent à prouver leurs assertions en racontant l'histoire de ces collèges; enfin, ils faisaient remarquer que

(1) C'était une administration analogue à celle que l'édit de 1698 donnait aux hôpitaux.

(2) Le bureau devait s'assembler deux fois par mois Il nommait et destituait le principal, les professeurs et les régents, déterminait les heures de l'enseignement, les congés et les vacances, fixait les traitements des maîtres, administrait les biens et vérifiait la comptabilité (Darsy, *L'instruction publique en Picardie*).

Digitized by Google

le Roi, dans son édit, en parlant du premier officier de la justice royale, les désignait, puisqu'en Artois ce sont les maire et échevins qui exercent la justice ordinaire. Ils obtinrent du Parlement de Paris, le 5 septembre 1763, un arrêt qui les combla de joie (1) et leur accordait, *par provision*, l'administration des collèges, en attendant qu'on eût promulgué le nouveau règlement sur ces établissements (2). Naturellement, leur satisfaction ne fut pas partagée par les évêques et les officiers des bailliages, et ceux-ci réunirent leurs efforts pour résister. Les monastères de Saint-Vaast et de Saint-Bertin (3) entrèrent aussi dans la lutte et on publia une foule de Mémoires

(1) Ce règlement, sous forme d'édit sur les collèges qui ne dépendent pas de l'Université, se trouve aux archives du Pas-de-Calais, B.773. Le n° 703 contient des ordonnances du Roi sur les droits dont jouissent les collèges, communautés, etc.

(2) L'échevinage d'Hesdin, le jour de la rentrée des classes, en 1763, se transporta solennellement au collège pour faire reconnaître ses nouveaux droits. Après la messe du Saint-Esprit et le chant du psaume *Exaudiat* pour la conservation des jours du Roi, il entra dans la salle et fit lire l'arrêt du Parlement ; seulement, sa venue s'était si rapidement décidée, que le principal n'avait pas eu le temps de composer son discours latin. Heureusement le président du bureau avait préparé une allocution en français ; il la remit au secrétaire, qui en donna lecture. C'étaient des compliments au principal et aux professeurs et les banalités d'usage sur les bienfaits de l'instruction. Le principal répondit en remerciant l'échevinage, l'assurant de son dévouement, etc. Ces deux discours sont conservés aux Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'Intendance.

(3) Ces abbayes prétendaient être les fondatrices de plusieurs de ces collèges, et pour cela avoir droit à certains honneurs et privilèges.

Digitized by Google

volumineux en réponse à ceux des villes (1). Les Etats d'Artois prirent parti contre les échevinages, et le 23 octobre 1764, le Roi donna raison aux évêques et aux bailliages, ce qui fut confirmé par arrêt du Conseil d'Etat du 18 octobre 1765.

Les familles demandaient avec instance la réouverture des collèges ; les échevinages s'adressèrent aux évêques, qui seuls pouvaient trouver dans le personnel du clergé des professeurs capables. Malheureusement, s'ils disposaient de quelques sujets distingués, le nombre en était

(1) Ces Mémoires existent encore aux archives du Pas-de-Calais. Les évêques s'appuyaient sur une décision du synode tenu à Mons, en 1586, relative à la création d'écoles dominicales ; on y trouvait : « Nous chargeons bien expressément tous officiers, magistrats, gens de lois des villes et plat pays respectivement d'assister les évêques ou leurs députés tant à l'érection d'icelles qu'au recouvrement des deniers à ce requis et nécessaires, » et sur le synode de Malines qui donnait en cette question la prééminence aux évêques. Les abbayes de Saint-Vaast et de Saint-Bertin prouvaient que le titre de fondateur des collèges d'Arras et de Saint-Omer leur revenait plutôt qu'aux échevinages et ajoutaient qu'on avait toujours reconnu à cet égard leurs droits et privilèges. Les officiers des bailliages faisaient remarquer qu'ils avaient toujours eu au nombre de leurs fonctions le devoir de veiller au bon ordre dans tous les établissements publics ; que de plus aucune maison d'instruction, d'après l'ancien droit, ne pouvait se fonder sans l'autorisation de l'autorité ecclésiastique et royale représentée d'ordinaire par l'écolâtre et l'officier principal de justice du Roi, que le concours de ces deux puissances était donc nécessaire pour la direction comme il l'avait été pour l'établissement ; enfin, en qualité de juges royaux, ils avaient droit, non-seulement à l'administration des hôpitaux, mais à la superintendance sur les échevinages, par conséquent, c'étaient eux que l'édit désignait comme les premiers officiers de la justice royale.

Digitized by Google

restreint (1) ; la plupart des professeurs manquaient des connaissances et des qualités nécessaires pour instruire les enfants. C'étaient ordinairement des jeunes gens sortant du séminaire et venant de recevoir la prêtrise. Au lieu d'embrasser par dévouement à la jeunesse le métier pénible d'instituteur, ils ne cherchaient une place dans les collèges que pour attendre, dans une sorte d'aisance, le moment où ils pouvaient espérer, au moyen des relations que cette situation leur procurait, obtenir une cure ou tout autre bénéfice. A la négligence et à l'indifférence qui résultaient de là, venait se joindre le manque de subordination. Le principal n'ayant aucune autorité sur les professeurs, ne pouvait user que de la voie des représentations, moyen bien faible pour maintenir l'ordre et la discipline si nécessaires dans un collège. On lui accordait le droit de se plaindre au bureau d'administration, mais celui ci ne se rassemblait pas assez souvent (2) et les fautes à réprimer pouvaient être fréquentes ; de plus, les membres qui le composaient n'avaient pas fait de ce genre d'administration une étude assez approfondie pour bien diriger. Le personnel enseignant n'avait pas, comme dans les ordres religieux et surtout chez les Jésuites, une règle qui soumet toutes les actions à la volonté du supérieur. Pour le religieux, peu de désirs, peu de projets pour les affaires de la vie, il n'est occupé qu'à remplir les devoirs de son état et à suivre l'ordre établi dans la

(1) A Arras, en 1762, on ne put trouver de principal et le préfet était souvent obligé de suppléer les professeurs.

(2) L'unité de direction et l'autorité manquaient à ces bureaux et leur zèle fut souvent stérile.

Digitized by Google

maison et à y maintenir la régularité. Enfin, c'est dans le clergé régulier qu'on trouve les mœurs les plus pures. Les élèves reçoivent à la fois les leçons et l'exemple, chose assez rare alors, dont nul ne pourrait contester le pouvoir sur la jeunesse (1).

Les collèges d'Artois tombèrent dans l'anarchie. Ajoutons que si le mécontentement général se manifestait à l'égard des professeurs, ceux-ci, de leur côté, ne se montraient guère satisfaits des bureaux d'administration et des officiers municipaux qui prétendaient diriger les collèges. Ils leur reprochaient de changer constamment de système, tantôt de décider la création d'une place de préfet et tantôt de la supprimer, de nommer des professeurs, puis de les destituer sans raisons (2).

Les collèges cessèrent d'être aussi fréquentés et tombèrent en discrédit. Pour leur rendre leur ancienne prospérité, on décida la suppression des collèges d'Aire, de Béthune et d'Hesdin (3). Singulier moyen de répandre

(1) Ces réflexions sont empruntées à un Mémoire que présenta au Roi, en 1775, et au nom des Etats d'Artois, le comte de Villers-au-Tertre.

(2) Les professeurs d'Arras adressèrent une plainte au Parlement, les administrateurs du collège, furieux, envoyèrent des sergents de ville pour les menacer de mettre leurs meubles dehors. Les Etats d'Artois durent intervenir (Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois.)

(3) L'intendant de Flandre, dont dépendait alors l'Artois, était favorable à la mesure ; il écrivait, le 22 septembre 1768, au contrôleur général des finances : « Je suis bien éloigné de croire que ce soit un bien pour l'Etat d'ouvrir des collèges aux enfants de la campagne ; la plupart ne deviennent que des sujets médiocres qui, après avoir épuisé leurs familles pour activer leurs études, n'en profitent que pour augmenter le nombre des religieux mendiants, beaucoup moins utiles à l'Etat que de bons ouvriers ou laboureurs. »

Digitized by Google

l'instruction ! Grand émoi dans ces villes. Les échevinages se rassemblèrent et les longs Mémoires qu'ils rédigèrent sont parvenus jusqu'à nous (1). On répondit que la création de pensionnats et de bourses dans les collèges obvierait aux inconvénients signalés et que les professeurs, plus rétribués, seraient meilleurs. Aussi, malgré l'appui donné par les Etats d'Artois aux réclamations des

(1) On faisait valoir dans ces Mémoires combien cette mesure était regrettable, la multiplicité des maisons d'éducation étant favorable à la diffusion de l'instruction. La création de bourses n'obviait que d'une manière insuffisante à la suppression des trois collèges, surtout pour les familles peu aisées ; car les fils de cultivateurs trouvaient à se loger à peu de frais dans les villes de leur voisinage, où ils avaient souvent des parents et des amis et où on leur apportait des provisions. On allait priver l'Etat et l'Eglise des services de jeunes gens que leur peu de fortune empêchait d'aller étudier au loin et que leurs moyens naturels, fécondés par l'enseignement, auraient pu faire arriver aux fonctions publiques. De plus, pourquoi conserver les collèges de Saint-Pol, de Montreuil, de Bailleul, de Lens, etc., localités peu importantes ? En supprimant le premier, on rendrait au collège de Béthune la prospérité qu'on lui reprochait d'avoir perdu. L'échevinage de Béthune faisait, de plus, valoir les 7 à 8,000 âmes de cette ville, habitée par un nombre considérable de noblesse des meilleures maisons de la province ; ses environs étaient fertiles; dans la plupart des villages il y avait un seigneur et « il y a nombre où il y en a plusieurs. » La ville a peu de commerce, sa position ne la rend susceptible d'aucun établissement public (Cette situation est bien changée aujourd'hui !) Aire parlait de ses 9,000 habitants, se vantait d'être la ville la plus importante de la province après Arras et Saint-Omer; elle était aussi une de celles qui payaient le plus d'impôts et qui avaient le plus de charges militaires. Au lieu de la dédommager, on voulait la priver de son collège et désoler beaucoup de familles honorables, et peu fortunées qui pouvaient difficilement envoyer leurs enfants au loin.

Digitized by Google

villes, on passa outre, et par édit de septembre 1768, les trois collèges furent fermés et leurs biens réunis, savoir : ceux des collèges d'Hesdin et d'Aire à celui de Saint-Omer et ceux du collège de Béthune à celui d'Arras (1). Pour consoler les villes frappées, on leur permit d'établir des *pédagogies*, où deux ou trois professeurs enseigneraient les cours élémentaires. Enfin, on créa, au collège de Saint-Omer, quarante bourses, à partager par moitié, entre les jeunes gens des bailliages d'Aire et d'Hesdin, et au collège d'Arras, vingt bourses pour les enfants du bailliage de Béthune.

Le nouveau système eut peu d'avantages et ne souleva que des mécontentements. Les Etats d'Artois adressèrent au Roi un premier Mémoire qui produisit peu de résultat ; un second, fort bien rédigé, eut plus de succès (2). On résolut de rétablir les collèges supprimés. L'affaire souffrit quelque retard par suite de la prétention de la grande Chambre du Parlement de Paris d'avoir sur les collèges de Béthune et d'Aire un droit de police et d'inspection. Elle n'élevait pas la même prétention pour celui d'Hesdin, nous ignorons pourquoi. On prépara, en vue de ces restaurations, des projets d'édits qui furent com-

(1) Ce fut le 7 avril 1769 que M. de la Borère, supérieur du collège d'Arras, et le sieur Deslys, secrétaire du bureau d'administration, furent désignés pour aller à Béthune prendre possession des meubles et effets existant dans le collège supprimé

(2) M. le chanoine Proyart a reproduit ce travail dans son Mémoire sur l'enseignement à Arras Aux archives nationales, à Paris, se trouvent les procès-verbaux des délibérations des Etats d'Artois, en 1775 et 1776, les instructions données à leurs députés à la Cour et autres pièces concernant les collèges de la province.

Digitized by Google

muniqués aux Etats d'Artois, aux évêques et aux échevinages en les invitant à présenter leurs observations (1). Enfin, donnant pour raison que la multiplicité des collèges n'avait pas les mêmes inconvénients en Artois que dans les autres provinces et que les bourses présentaient moins d'avantages, des lettres-patentes de juin 1777 rétablirent les trois collèges.

Les Etats d'Artois avaient proposé de renoncer aux prêtres séculiers et de charger les abbayes de l'entretien et de la direction des maisons d'éducation. On soulagerait ainsi les finances des villes, d'ordinaire assez obérées (2). M. de Reversaux, maître des requêtes, chargé des collèges de la province déclara nettement que le gouvernement ne voulait plus de bureaux d'administration et n'entendait plus confier l'éducation à des maîtres isolés, mais bien à des congrégations et par préférence à celles de clercs réguliers, comme les Pères de la Doctrine chrétienne ou de l'Oratoire de Jésus-Christ qui, par leurs constitutions, étaient voués à l'enseignement de la jeunesse (3). Les députés ordinaires des Etats d'Artois se

(1) Ces projets d'édits et les observations présentées à leur sujet existent encore aux Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'Intendance.

(2) Les abbayes d'Arrouaise et d'Eaucourt devaient former, chacune à leur tour, un cours d'humanités à Bapaume ; l'abbaye de Saint-Vaast prendrait le collège d'Arras ; celle de Saint-Eloy celui de Béthune ; le prieuré de Saint-André-lez-Aire celui de cette ville ; l'abbaye de Saint-Bertin celui de Saint-Omer ; l'abbaye de Dommartin celui d'Hesdin.

(3) Pour ne pas méconnaître les services rendus par les anciens professeurs, on décida que les nouveaux directeurs des collèges pourraient les employer deux ans et qu'on leur donnerait des pensions proportionnées à la durée de leur professorat et à l'importance

Digitized by Google

mirent en rapport avec la congrégation de l'Oratoire (1) pour Arras et Béthune et avec les Pères de la Doctrine chrétienne pour Aire et Saint-Omer (2). L'évêque de cette ville fit de vains efforts auprès de l'échevinage d'Hesdin pour le décider à charger des réguliers de leur collège. Le magistrat, avec beaucoup de raison, répondit qu'on avait renvoyé les Jésuites qui était l'ordre le plus renommé pour l'éducation de la jeunesse et qu'il n'y avait pas lieu d'appeler des religieux moins habiles à instruire les enfants.

L'épiscopat n'eut guère à se féliciter de l'expulsion de

de leur chaire. Les abbayes de Saint-Vaast et de Saint-Bertin conservèrent aussi leurs droits et privilèges comme fondateurs des collèges d'Aire et de Saint-Omer, ceux des échevinages furent également maintenus. Quand le corps municipal se rendait officiellement dans les collèges, le personnel de la maison devait aller au devant de lui jusque sur le *pavé*, c'est-à-dire jusqu'à la rue.

(1) Le 16 septembre 1776, l'assemblée générale des Pères de l'Oratoire étant réunie dans sa maison, rue et près du château du Louvre, le général fit part de la proposition qu'on leur faisait de se charger d'une partie des collèges de l'Artois. Tous s'en remirent à la sagesse du général et de son conseil pour la décision de cette affaire. Celui-ci annonça à la session du lendemain, mardi 17, qu'il irait, avec ses assistants, rendre la visite de Messieurs les députés et les remercier, au nom de la congrégation, de leur offre flatteuse. Ce qui fut fait. Puis ils vinrent à Arras rendre visite à Mgr l'évêque, qui les reçut le 25 février 1777.

(2) Mgr de Conzié proposa les Pères de l'Oratoire, Mgr de Puységur, évêque de Saint-Omer, préféra les Pères de la Doctrine chrétienne. Le 26 février 1777, le Père Bonnefous, en conseil général, fit part de l'offre faite par ce prélat de les charger des collèges d'Aire et Saint-Omer. L'assemblée accepta à l'unanimité.

Digitized by Google

la Compagnie de Jésus (1). Mgr de Conzié, en août 1775, se plaignit aux Etats d'Artois que les élèves du collège d'Arras recevaient les explications sur les épîtres et évangiles dans leurs classes, au lieu d'aller comme auparavant au prône de la paroisse. Or, les évêques avaient seuls le droit de décider qui donnerait l'enseignement religieux; c'était un privilège qu'ils s'étaient spécialement réservé et qu'ils avaient toujours énergiquement défendu (2).

Les successeurs des Jésuites cherchant à les imiter, organisèrent des exercices littéraires et prononcèrent d'éloquents discours aux distributions de prix. Le retour aux ordres religieux améliora la situation des collèges de l'Artois. Grâce à la gratuité ou au prix peu élevé de l'enseignement et à l'augmentation du bien-être de la bourgeoisie et des habitants des campagnes, les élèves revinrent nombreux (3), moins pourtant qu'autrefois. Avec

(1) Des documents conservés aux Archives du Pas-de-Calais prouvent que M. de la Borère, principal du collège d'Arras, s'entendait fort mal avec l'évêque (Fonds de l'Intendance).

(2) Archives du Pas-de-Calais, fonds des Etats d'Artois. On peut croire que les Fouché, les Porion, les Primat, les Spitalier et tant d'autres professeurs qui donnèrent en Artois le triste exemple de la défection à leur foi religieuse devaient mettre peu de zèle à apprendre à leurs élèves les principes du christianisme ; ajoutons que ces deux congrégations, manquant sans doute de sujets ecclésiastiques, durent s'adjoindre parfois des laïques. On se plaignait aussi de voir les professeurs aller dans le monde et négliger leurs classes. Quand la politique devint plus ardente, ils y prirent une part importante et cela amena la division parmi eux.

(3) D'après M. Villemain, le nombre des enfants fréquentant les collèges avant la Révolution dépassait quarante mille. En 1789, un enfant sur trente recevait l'éducation classique ; en 1842, un sur trente-cinq.

Digitized by Google

l'augmentation du revenu de leurs biens, les maisons d'éducation purent opérer certaines améliorations. La création de pensionnats fut une chose utile.

Malgré cela, les parlementaires, les jansénistes, les philosophes qui avaient attaqué avec passion les principes politiques et les méthodes d'enseignement des Jésuites, critiquèrent leurs successeurs avec plus d'ardeur encore (1). Ils multiplièrent les plans d'instruction publique et on parla d'une éducation nationale sous la direction de l'Etat (2).

(1) Voici l'opinion de quelques philosophes sur l'enseignement dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle :

Diderot disait qu'on sortait, en général, des collèges sot, ignorant et corrompu. D'Alembert a écrit: « Les humanités, c'est ainsi qu'on appelle le temps que l'on emploie à s'instruire des principes de la langue latine, on y joint à la fin quelque connaissance du Grec. On y apprend à expliquer tant bien que mal les auteurs anciens les plus faciles, puis à composer tant bien que mal en latin, et c'est tout. La philosophie est à peu près celle que le maître de philosophie se propose d'apprendre au bourgeois gentilhomme. » Helvétius dit : « « La seule chose qu'on apprend c'est à faire des vers latins. » Grimm attribue tout le mal au christianisme. Guyton de Morveau soutient qu'on ne cherche à faire que des prêtres et des théologiens. Enfin, d'après le président Rolland, le plus grand nombre des jeunes gens perdent leur temps à apprendre ce qui leur est inutile ou nuisible, sans être instruits de ce qu'il est essentiel de savoir Les écoles publiques ne sont bonnes qu'à former des ecclésiastiques, des magistrats, des médecins et des gens de lettres ; il ajoutait: « les militaires, les marins, les commerçants, les artistes sont-ils indignes de l'attention du gouvernement ? »

(2) Voir l'intéressant travail sur l'Instruction publique avant 1789, publié par M. Albert Duruy, dans la *Revue des Deux-Mondes*. année 1881, et les ouvrages de MM. de Beaurepaire, Fayet, Charmaste, Babeau, Sicard, etc.

Digitized by Google

Rousseau, Locke, l'abbé de Saint-Pierre, Diderot et leur école voulaient une instruction utilitaire, et qu'avant tout, on apprît un état manuel (1). Ils trouvaient les collèges trop nombreux (2). Les cahiers de doléances de 1789 parlent peu de l'instruction primaire, mais sont unanimes, ceux du tiers-état surtout, pour supplier qu'on porte remède à la situation des établissements d'instruc-

(1) La Chalotais conseillait de faire étudier aux enfants les machines et les outils et se plaignait qu'on mît trop à l'écart le soin de la santé, le moyen de la conserver et les exercices du corps. Ou vantait à cet égard ce que faisaient les Grecs et les Romains. Enfin, à une époque où la distinction des manières et les succès de salon avaient tant d'importance, on crut nécessaire de donner une grande place aux arts d'agrément.

(2) Les jeunes gens désireux d'utiliser leur instruction étaient, prétendait-on, arrêtés par des obstacles, car il n'y avait pas assez de professions libérales. Danton disait que c'était la cause qui l'avait précipité dans l'opposition. La multiplicité des collèges nuisait à l'agriculture La Chalotais s'écriait : « Il n'y a pas assez de laboureurs dans un pays où il y a des terres en friche. L'instruction des procès exige-t-elle ce nombre incroyable d'officiers et de suppôts de judicature qui désolent les habitants des campagnes? N'y a-t-il pas trop d'écrivains, trop d'académiciens, trop de collèges. Il n'y a jamais eu tant d'étudiants dans un pays où tout le monde se plaint de la dépopulation. Le peuple même veut étudier. Des laboureurs, des artisans envoient leurs enfants dans les collèges des petites villes, où il en coûte peu pour vivre. » Le président Rolland proposait de remplacer une partie des collèges par des pédagogies. Déjà Richelieu, en 1625, trouvait qu'il y avait tant de collèges, que les plus pauvres faisaient étudier leurs enfants, aussi il se trouve peu de gens qui se mettent au trafic ou à la guerre. Il voulait réduire les collèges à dix ou douze L'abbé Fleury écrivait plus tard que les praticiens, les financiers, les marchands et tout ce qui est au-dessous peuvent se passer de latin. L'expérience le fait voir.

Digitized by Google

tion secondaire, demandant qu'on en charge les abbayes de la province, comme l'avaient déjà proposé les Etats d'Artois (1). Les abbayes, surtout celles de Saint-Vaast et de Saint-Bertin, voyant l'orage gronder sur leur tête et espérant retrouver la popularité, consentirent à prendre la direction des collèges et à en supporter les frais. Auraient-elles rendu à ces établissements leur ancienne splendeur? Les évènements politiques empêchèrent d'en faire l'expérience. Toutefois, il est permis d'en douter. Sans doute, il y avait dans les monastères d'Artois beaucoup d'hommes instruits et intelligents, mais rien ne prouve que la jeunesse eût trouvé en eux le dévouement, l'expérience et la sûreté de méthode nécessaires à son éducation.

Il y avait autrefois peu d'établissements pour l'instruction des jeunes filles d'une position aisée. Sans doute, on n'en était plus aux principes de l'*Economique* de Xénophon, d'après lequel c'est le mari qui doit faire l'éducation de son épouse et sacrifier avec elle aux dieux.

(1) M. Hémart, conseiller au Conseil d'Artois, dans son cahier de doléances demanda que les abbayes fussent chargées des collèges et que la moitié des revenus fût employée en bourses pour les jeunes gens pauvres qui seraient reconnus aptes à devenir de bons professeurs de latin et de français. On les enverrait étudier à Paris dans ce but. Le bailliage de Saint-Pol proposa d'obliger les abbayes de faire les frais des collèges et d'employer leurs revenus en bourses pour les Artésiens pauvres et dignes de cette faveur. Les Etats d'Artois devaient les choisir. Le bailliage de Saint-Omer fut d'avis de remettre le collège de cette ville dans les mains de l'abbaye de Saint-Bertin, d'en transformer le revenu en bourses, etc., etc. (Archives du Pas-de-Calais).

Digitized by Google

Fénélon, des premiers avait compris l'importance de la question de l'éducation des filles (1).

Comme nous le verrons tout-à l'heure en parlant des établissements d'instruction secondaire dans les localités les plus importantes du Pas-de Calais, il se fonda en Artois, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, de nombreuses communautés, où l'on s'occupait de l'éducation des jeunes filles; ce furent les Ursulines qui eurent les maisons les plus nombreuses et les plus florissantes.

ARRAS

I. Collège. — En 1560 existait à Arras, rue du Dromadaire, près la rue aux Ours (2), une école dirigée par le flamand Antoine Meyer, neveu de l'historien de ce nom et que des querelles religieuses avaient obligé de quitter Cambrai, où il s'occupait aussi de l'enseignement. Un modeste traitement de 150 livres lui était fourni par l'abbaye de Saint-Vaast et l'échevinage qui, d'ordinaire en désaccord, avaient compris, cette fois, la nécessité de réunir leurs efforts pour offrir aux habitants des moyens d'instruction.

Philippe Meyer succéda à son père, après l'avoir aidé. C'étaient des hommes moraux, pieux, instruits, mais ils ne savaient pas se concilier l'affection des enfants et

(1) « Il est constant, dit Fénélon, que la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes, puisque les désordres des hommes viennent surtout de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leur mère et des passions que d'autres femmes leur ont inspirées dans un âge plus avancé. »

(2) Lecesne, *Histoire d'Arras*, t. II, p. 191.

Digitized by Google

leur établissement fut peu prospère. Aussi, plusieurs habitants d'Arras : Louis Le Sergeant, en 1594, Antoine Lemerchier et sa femme, Antoine Denoës, en 1597 (1) firent-ils des donations importantes pour établir un collège de Jésuites dans notre ville.

L'évêque, le président du Conseil d'Artois (2), l'échevinage se montrèrent favorables à ce projet et on convoqua une assemblée des bourgeois le 18 juin 1599. Le sieur de Wignacourt, conseiller de la ville, présenta, au nom du mayeur et des échevins, un rapport où il montrait que l'instruction, à Arras, était en décadence, qu'il fallait envoyer ses enfants étudier au loin et qu'on avait besoin de bons précepteurs et de bon ordre et règlement pour l'instruction de la jeunesse. Il conclut en proposant de faire venir des Jésuites. L'assemblée approuva et décida qu'on offrirait 200 livres par an à ces religieux et la maison où était Meyer. Les Jésuites wallons, de Douai, acceptèrent. En 1601, la ville porta la subvention à 1,000 livres, mais c'était encore peu et le local était bien petit ; alors Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, esprit supérieur et dévoué au bien, décida

(1) Le sieur Denoës ou Desnoës était argentier de la cité; il avait laissé une somme de 8,000 livres pour les pères Capucins de Béthune et le reste de ses biens devaient être employés pour fonder un collège de Jésuites à Arras ou pour une autre bonne œuvre, à la discrétion de ses exécuteurs testamentaires. Ceux-ci, à cause de cette clause, furent importunés par plusieurs couvents qui voulaient avoir leur part de cette largesse, mais tout fut consacré au collège (*Mémorial de la ville d'Arras*, 16 février 1599).

(2) Ce fut le 10 mai 1599 que l'évêque vint délibérer à ce sujet avec les gens du Conseil d'Artois (*Mémorial de la ville d'Arras*).

Digitized by Google

son monastère, pour « avancher la contrée dans les sciences et la piété, » à bâtir un collège.

Avec l'approbation du Magistrat, on vendit la maison rue du Dromadaire (1); on en acheta, près des Capucins, un certain nombre d'autres, auxquelles on ajouta un flégard qui est devenu la rue des Quatre-Crosses. Sur ces terrains on bâtit un magnifique collège, qui « n'a son semblable quasy dans tous les Pays-Bas et beaucoup d'autres pays. » Il coûta, dit-on, 1,100,000 livres à l'abbaye de Saint-Vaast, somme énorme pour le temps. L'église, sous l'invocation de Saint-Philippe de Néri, était surtout fort belle (2). Elle fut finie en 1614 et le clocher en 1617 (3).

L'abbaye ajouta à ces dons, 40,000 livres, devant produire 2,500 livres de revenu et une maison de campagne à Anzin, mais sous la condition que les Jésuites ne pourraient jamais rien réclamer de plus et devraient « instruire la jeunesse dans les belles-lettres et la piété, s'employer à la prédication et aux sacrements et n'avoir d'autre but que la plus grande gloire de Dieu, le salut des âmes, la splendeur de la ville d'Arras et l'utilité des lieux circonvoisins (4). » On sait comment ces religieux réalisèrent ce magnifique programme.

(1) Elle fut vendue 3,100 florins à M. Widebien, receveur des aides d'Artois.

(2) Elle était construite en briques et pierres. On admirait l'abside et le jubé.

(3) Le clocher s'écroula en 1791.

(4) Les Jésuites, pour témoigner leur reconnaissance aux moines de Saint-Vaast, rendirent chaque année hommage à leur abbé et voulurent avoir une partie du corps de Philippe de Caverel, leur bienfaiteur.

Digitized by Google

La ville, de son côté, bâtit cinq classes au fond du jardin (1). D'autres bienfaiteurs contribuèrent à la prospérité de l'établissement; Mgr du Plouich donna sa bibliothèque; le chapitre d'Arras se chargea de fournir les prix, etc.

Nous ne raconterons pas l'histoire de ce collège sous l'administration de la Compagnie de Jésus; elle a déjà été écrite plusieurs fois (2). Nous avons déjà parlé des difficultés que les Jésuites eurent avec Mgr de Rochechouart au sujet des exercices littéraires et dramatiques

(1) Ce fut en février 1604, qu'on posa la première pierre du collège. Les Pères Jésuites donnèrent à cette occasion un dîner, où ils invitèrent une partie de l'échevinage. Ce corps fut représenté à la cérémonie et fit don aux Pères, pour la circonstance, de huit casnes de vin et aux ouvriers d'une gratification de XII livres X sous. On peut voir, dans le *Mémorial de la ville d'Arras*, un grand nombre de délibérations relatives à la construction et à l'ameublement du collège. Les Archives du Conseil d'Artois contiennent diverses pièces concernant l'acquisition des maisons nécessaires pour l'établir, et une requête présentée à ce sujet aux archiducs par le magistrat le 23 septembre 1602, le sieur Tacquet, huissier, n'ayant pas voulu louer sa maison pour cet établissement à un prix raisonnable, le Conseil d'Artois fut d'avis de l'y forcer; l'expropriation pour cause d'utilité publique n'existait pas encore.

(2) Voir à ce sujet l'*Histoire de l'enseignement à Arras*, par M. le chanoine Proyart, les *Rues d'Arras*, par MM. d'Héricourt et Godin, l'*Histoire d'Arras*, par M Lecesne et surtout la *Notice historique sur le collège d'Arras*, par M. A de Cardevacque. En 1876, l'Académie de cette ville récompensa ce travail, resté inédit, par une médaille d'or de 200 francs; le rapporteur, M. le chanoine Proyart, félicita l'auteur d'avoir justifié sa devise: « Utile, si je puis. »

Digitized by Google

qui avaient lieu dans leur maison (1) et que nos pères appréciaient beaucoup. L'échevinage y assistait en

(1) Dès leur arrivée à Arras, en 1606, les Jésuites présentèrent requête au magistrat pour avoir un secours pour les aider à acheter un « eschafaud pour l'exhibition des comédies et actions qui se font par les escoliers. » Jusqu'alors ils le louaient à grands frais (*Mémorial de la ville d'Arras*). En 1743, on représenta le *Bourgeois-gentilhomme*, de Molière, « avec les changements convenables. » La pièce fut précédée d'un prologue composé par M. Harduin. Le début s'adressait aux officiers municipaux :

Vous qui tous les étés par de nouveaux bienfaits
Des citoyens naissants échauffez le courage.

Plus loin :

Le théâtre n'est pas en tout infecté
Du venin d'un plaisir dangereux ou frivole,
Asyle de volupté
Il peut, de la vertu, devenir une école.

. . . . . .

C'était une réponse aux reproches de Mgr de Rochechouart.

Une des dernières représentations dramatiques des Jésuites eut lieu le 28 janvier 1761, à midi et demi. Les élèves de la classe de seconde représentèrent : 1° le *Fils dissipateur*, comédie française en trois actes ; 2° l'*Inconstant*, comédie latine. Voici les acteurs : Félix Moreau de Valenciennes, Constant Watelet d'Assinghen, Adolphe de Joigny de Pamèle d'Ypres, Charles Manchon d'Arras, Adrien de Hauteclocque de Wail d'Arras, Jacques van Deft d'Anvers, Nicolas le Picart de Millancourt d'Amiens, Anglebert Delpouve de Saint-Omer, Henri Neuville de Saint-Omer, Charles de la Bovette de Bavai, François de Pressy d'Abbeville, Jean-Baptiste de Songnis d'Arras, Jean-Baptiste Sanson d'Abbeville. Dansèrent entre les actes : MM. de Millencourt, de Songnis, van Deft, de Pressy, Alexandre Galhaut, d'Arras, Charles de Liessart, de Lille. Les danses étaient de la composition de M. de Camp.

Digitized by Google

corps (1). Quand le roi Louis XV vint à Arras, les Jésuites et leurs élèves lui adressèrent des compliments en vers (2).

(1) Le magistrat exigeait qu'on l'invitât. On voit dans le *Mémorial de la ville*, à la date du 20 janvier 1732, que les Pères Jésuites devaient faire représenter ce même jour et par leurs écoliers, une pièce sur le théâtre du collège. Le préfet de la maison ni aucun Jésuite n'étant venu, comme il est de règle, prier Messieurs du magistrat de se rendre à cette réunion, on envoya le sergent Tréhoux faire défense de jouer ou faire représenter la pièce ce jour-là. Le sergent ayant exécuté cet ordre, le Père recteur se rendit sur le champ dans la Chambre du Conseil, où le magistrat était assemblé, et fit un « très joli discours » pour dire que c'était par oubli que dans cette occasion les Jésuites ne s'étaient pas rendus à leur devoir. On leur permit de donner leur représentation et le magistrat y envoya une députation (*Le Théâtre à Arras*, par M. A de Cardevacque).

(2) Voici des extraits :

Vers présentés au Roy, à son retour de Flandre, par les P. P. de la Compagnie de Jésus du collège d'Arras, le 6 septembre 1745.

Ode au Roy.

Muse, reprenons notre lyre
Viens présider à nos transports
Louis reparaît, il m'inspire
Et daigne écouter mes accords.
Chantons ce monarque intrépide
Tel qu'on l'a vu d'un pas rapide
Voler de succès en succès
Et sur les ailes de la gloire
Toujours conduit par la victoire
Immortaliser ses progrès !

(Suivent onze strophes).

Stances au Roy.

Qu'à l'aspect du héros que nous voyons paraître
L'ennemi consterné fuyant loin de ces lieux
Cache un désastre affreux qui l'oblige à connaître
Les maux qu'on se prépare en irritant les dieux.

(Il y a deux autres stances).

Digitized by Google

En 1762, quand le collège fut supprimé (1), il était en pleine prospérité (2). Les élèves s'y trouvaient en grand

Compliment au Roy par les pensionnaires du collège d'Arras.

Grand Roy, cachés au sein d'un loisir studieux,
Nous n'avons encore pu de tes faits glorieux
Nous faire qu'une idée imparfaite et légère.
Nous en avons pris la matière
Dans les livres grecs et latins
Qui consacrent les noms des conquérants romains.
Eloignés des combats dans l'état où nous sommes
Nous n'aurions pu te connaître, grand Roy.
Si par des faits dignes de toy
Tu n'avais surpassé ces grands hommes.

(Ces pièces sont imprimées et conservées dans le recueil du P. Ignace, t. VII, p. 223 (Manuscrit de la bibliothèque d'Arras).

(1) Déjà, le 6 août 1761, le Parlement de Paris avait rendu un arrêt pour défendre aux Jésuites d'enseigner et de recevoir des novices.

(2) Quelque temps avant leur départ, les Jésuites avaient établi un pensionnat. Voici les articles principaux du règlement :

1° Il faut que les enfants soient de bonnes mœurs, dociles et capables de profiter de toutes les sciences ;

2° La pension est de 300 livres par an pour la table seulement, qui font 75 livres par quartier, dont il y en aura toujours un payé d'avance ;

3° Chaque pensionnaire paiera tous les ans 26 livres pour le bois de chauffage ;

4° On paiera aussi trois livres par quartier pour les valets qui seront au service des pensionnaires ;

5° Chacun se fournira de lit. Ceux qui ne pourront en apporter trouveront à Arras un marchand qui leur fournira un lit tout garni (hors les draps), une table, une chaise, un chandelier, etc., moyennant 5 livres 10 sols par quartier, qu'on lui paiera d'avance ;

6° Chaque pensionnaire apportera en entrant deux paires de draps,

Digitized by Google

nombre sous un personnel de maîtres très complet (1).

une cuillère et une fourchette d'argent, un gobelet et un couteau de table qui ne seront qu'à son usage et que l'on confiera à des valets qui en répondront. Il serait à propos que chaque pensionnaire apportât aussi une cassette ou une malle qui fermât à clef pour enfermer son linge ;

7° On avancera, par ordre des parents, ce qui sera nécessaire pour le blanchissage, la chandelle, les livres de classe et autres menus frais des enfants et on enverra à la fin de chaque quartier un mémoire de ce qui aura été fourni ;

8° Si les enfants qui ne seront pas de la ville venaient à être malades, on les mettra dans une maison particulière tenante au collège et on leur donnera des religieux pour les garder et les servir. Le collège fournira les bouillons et autres choses ordinaires ; mais les parents payeront les visites des médecins, les remèdes, la dépense des religieuses et les autres choses extraordinaires dont on enverra les mémoires ;

9° Si les parents veulent donner à leurs enfants des maîtres particuliers, comme des maîtres à danser, à écrire, à dessiner, etc., on en trouvera en ville qui viendront les enseigner tous les jours au collège et qui coûteront d'autant moins qu'ils viendront pour plusieurs.

10° On recevra les enfants aux pensionnaires, dès l'âge de six ans. On leur donnera un régent particulier pour les enseigner. On leur donnera aussi des valets propres pour les servir à cet âge.

Lorsqu'on voudra envoyer quelqu'enfant au collège et prendre des meubles de louage au prix qui est marqué dans l'article 5, il faudra écrire et en avertir, quelque temps auparavant, afin que les meubles soient prêts à l'arrivée de l'enfant. On pourra adresser les lettres au Père principal du collège de la Compagnie de Jésus, à Arras.

On fera scavoir aux parents des pensionnaires, selon le lieu où ils feront leur demeure, par quelle voie ils pourront faire tenir à Arras l'argent de la pension de leurs enfants.

Les Jésuites faisaient payer, en chambre commune, pour pension, 300 livres ; les souliers, 15 livres ; le chauffage, l'hyver, 18 livres ; le lit, 16 livres ; en tout 349 livres par an.

Ceux qui n'étaient accommodés que les fêtes et dimanches payaient pour le perruquier, 1 livre 4 sols par mois.

Les parents ont toujours fourni des draps et des serviettes.

(1) Voici la composition du collège : P. P. Chauvreaux, recteur ;

Digitized by Google

C'est le 13 mars de cette année que le Parlement de Paris donna ordre à l'échevinage de « pourvoir sur le champ à l'enseignement de la jeunesse par la nomination de professeurs au lieu et place des ci-devant Jésuites et de prendre leurs appointements sur le revenu du ci-devant collège. » Le magistrat, de plus, était autorisé à faire, avec l'Université de Paris ou avec d'autres corps séculiers ou même avec des particuliers, tel concordat qu'il jugerait convenable et à telles conditions qu'il appartiendrait. Dans les deux mois, on devait envoyer la délibération au procureur général, ainsi que le concordat, les pièces et les titres concernant l'établissement ancien et ses revenus. Comme on l'a vu, le Conseil d'Artois fit surseoir à l'exécution de cet ordre. Enfin, il fallut obéir, et l'échevinage, par une délibération du 4 mai, confia le collège à des prêtres séculiers et fit enlever les chiffres et les emblèmes des Jésuites. « Mais, dit un écrivain du temps, on ne put effacer les sentiments de reconnaissance éternellement gravés dans le cœur des vrais citoyens et des âmes bien nées (1).» M. Breu-

Mamacki, ministre ; de Baye, préfet des classes ; Ganeau, procureur; Pouchart, confesseur ; Dincourt, prédicateur ; Pingres (de Fiefs), principal ; de Rocquigny, procureur des pensionnaires ; Le Moren des Bruères, professeur de rhétorique ; Paumier, professeur de logique ; Delacroix, professeur de physique ; Savary de Fontenelles, Bouvay, Admiral, Jussel, Viollet de la Frémonière, Mailliard, Aquart, professeurs ; ce dernier était en même temps préfet de chambre des pensionnaires. Les P. P de Coucelet, de Chavignac étaient préfets et le P. Lucas, ministre des pensionnaires Il y avait en outre un infirmier, un coadjuteur temporel, un sacristain, un cuisinier et deux autres frères.

(1) Dubus, Mémoires Manuscrits, bibliothèque de l'Académie d'Arras.

Digitized by Google

vart, diacre du diocèse d'Arras, dirigea d'abord la maison comme préfet, puis devint professeur de rhétorique (1).

(1) Voici les autres professeurs : les abbés Plumecocq, pour la physique ; Roussel, maître ès-arts de l'Université de Paris, pour la logique ; Le Tellier, sous-diacre du diocèse d'Amiens, pour la rhétorique ; Morlier, pour la seconde ; Pauchet, de la société littéraire d'Arras, pour la troisième ; Desplanques, pour la quatrième ; Simon, pour la cinquième. Plus tard, outre un principal, on nomma un sous-principal et un professeur de sixième. L'abbé Porion, né à Thièvres, en 1743, fut d'abord secrétaire de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, puis devint professeur de physique au collège de la Flèche et le 30 septembre 1776, à celui d'Arras. En 1780, il était curé de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés. Nommé le 30 juin 1791, évêque constitutionnel du Pas-de-Calais, il donna sa démission en 1793, se maria en 1802 et vint se fixer à Paris, où il mourut dans l'obscurité, en 1830. Il composait avec facilité les vers latins et français ; on a de lui un commentaire sur Lhomond (MM. Lecesne et de Cardevacque). D'après l'organisation de la maison, il devait y avoir un principal, un préfet pouvant professer la rhétorique, provisoirement, deux professeurs de philosophie, quatre d'humanités. Le principal devait recevoir 1,500 livres par an, le préfet et les professeurs de philosophie 1,200, et les autres 1,000. Le portier recevait 150 livres. On allouait, de plus, 300 livres pendant trois ans pour organiser un pensionnat. L'Université de Douai avait fait signifier à l'échevinage d'Arras, le 12 mai 1762, d'avoir à cesser l'enseignement de la philosophie : « les Jésuites, qui tenaient ci-devant écoles publiques de philosophie en la ville d'Arras, n'étant autorisés par aucun privilège connu à y donner des leçons de cette faculté. Ces religieux ayant été obligés de fermer leurs classes, on ne saurait les remplacer en cette ville pour l'enseignement de la philosophie sans perpétuer contre toutes les règles et au préjudice des droits de l'Université de Douai, une contravention formelle aux ordonnances, capitulations et jugements. » La ville répondit que cet état de choses durait depuis 1665 (En 1664, les Etats d'Artois avaient promis 200 livres par an pour la création de cette chaire et la ville 100 livres, en 1665), que les lois et ordonnances ne s'appliquaient pas aux écoles publiques, qu'il y avait prescription, etc. L'affaire alla au Conseil d'Artois, mais finit par s'arranger.

Digitized by Google

Bien que le collège n'eût encore vécu que quelques mois, il voulut imiter les Jésuites et décida qu'une distribution de prix aurait lieu le 12 août.

Le pensionnat fut agrandi, en 1763, et le bureau d'administration (1) fit un règlement, en 21 articles, pour régler la discipline et la méthode de l'enseignement (2). Les professeurs le trouvèrent défectueux et adressèrent des observations à l'échevinage ; celui-ci se contenta de donner l'ordre de l'exécuter (3). En 1764, M. de la Borère, licencié en théologie, fut nommé principal. C'était un homme instruit et un écrivain élégant ; il lança de suite un prospectus pour gagner la confiance des familles (4).

(1) Le bureau d'administration se composait, conformément à l'édit de 1763, de l'évêque, président, du premier président du Conseil d'Artois, du procureur général, du maire, du premier échevin noble et de deux autres échevins. Il y avait, de plus, un secrétaire, le sieur Delys, qui devint le receveur du collège. Le registre aux délibérations est conservé aux Archives de la ville d'Arras. Il commence le 16 décembre 1764 et finit le 16 octobre 1790. On y voit que ce bureau se réunissait assez souvent. Ce registre contient beaucoup de documents intéressants, lettres-patentes, règlements, etc.

(2) Ce règlement est du 3 octobre 1777. On y règle les heures et la durée des classes, les congés et les vacances, etc. C'est à peu près l'organisation actuelle.

(3) On ne garda pas rancune à l'échevinage, car, dans une pièce-vaudeville jouée par les élèves, on le félicitait d'avoir si bien restauré le collège.

(4) M de la Borère rédigeait fort bien ce genre d'écrits ; il existe aux Archives du Pas-de-Calais, une adresse au Roi lui demandant d'envoyer au collège d'Arras quelques jeunes gens se destinant à la carrière militaire et pour lesquels on avait créé des bourses dans les collèges de province ; ils y finissaient leurs classes. Après avoir dit que les études étaient aussi complètes à Arras que dans les collèges de

Digitized by Google

Nonobstant, on était peu satisfait du collège, puisque le 3 août 1775, le conseil d'administration, à l'unanimité,

Paris, il ajoutait « que les jeunes gens apprenaient dans la maison leurs devoirs d'homme et de citoyen, à combiner leurs idées, à raisonner leurs actions. etc. » Ce mémoire était accompagné d'une lettre, datée du 23 février 1776 et adressée au comte de Saint-Germain par M. de la Borère pour le prier d'appuyer la demande. Il espérait qu'il rendrait compte au ministre de ses travaux pour l'éducation de la jeunesse et qu'il anéantirait les entreprises de ses ennemis. « Je crois, ajoutait-il, avoir déjà persuadé l'évêque d'Arras qui ne songe plus à bouleverser la constitution actuelle du collège ; la paix est faite entre lui et moi. » Selon lui, le prélat avait réfléchi et reconnu l'impossibilité d'atteindre le but qu'il s'était proposé d'abord.

Sans doute sur la demande de ce principal, l'*Almanach d'Artois* inséra que le collège d'Arras était très spacieux et le seul de la province qui réunît à un cours complet d'humanités, celui de la philosophie, qu'il s'y trouvait un pensionnat dans l'état le plus florissant, etc.

M de la Borère fit paraître aussi un précis des moyens employés par le principal et les maîtres du collège d'Arras pour l'éducation des pensionnaires confiés à leurs soins (Il existe aux Archives de la ville d'Arras). Il rédigea, de plus, un plan d'études. Les 12, 13 et 14 août 1773, il y eut des exercices auxquels on donna beaucoup de solennité ; on y invita les dames. Le programme nous en est parvenu. Ils commencèrent à huit heures et demie du matin, pour reprendre à deux heures de l'après-midi. On y développa, en vers et en prose, un plan de conduite pour tous les âges et toutes les conditions. Les deux premières journées furent terminées par un petit drame moral et la troisième par la distribution des prix.

Aux Archives de la ville d'Arras, se trouve le programme de l'exercice public donné par les élèves de la classe de cinquième, et, en 1769, par ceux de la quatrième ; ils précédaient la distribution des prix. Dans la séance du 8 août 1769, un des élèves qui y figurèrent s'appelait Maximilien de Robespierre ; elle eut lieu à neuf heures du matin et à trois heures du soir. Ces exercices se composaient de récitation

Digitized by Google

moins le principal, qui s'abstint de voter, déclara que malgré le zèle, les talents et les lumières des profes-

de fables et d'églogues de Virgile, d'explications d'auteurs, d'interrogations sur la géographie, etc. On conserve également dans ce dossier, le programme des exercices publics donnés en 1772 et 1773 par les élèves de rhétorique Les sujets étaient empruntés à la morale et à l'histoire. Ils furent suivis, en 1772, d'un discours sur l'amour de la patrie, prononcé par l'élève Devicques et, en 1773, d'une composition oratoire sur la gloire, déclamée par l'élève Dupont. Dans la liste des lauréats de 1773, on voit les noms de beaucoup d'Artésiens qui remplirent des fonctions publiques sous la Révolution et l'Empire. En 1774, ce furent les élèves de seconde qui furent, le 1er août, interrogés sur l'histoire et ceux de quatrième qui le furent, le 4 du même mois, sur la morale et l'histoire. On organisa aussi une thèse de philosophie, soutenue par les élèves Lenglet, Genelle et Lallart de Lebucquière. Le professeur de philosophie, Plumecocq, devait désigner le vainqueur. En 1775, eurent encore lieu des exercices publics.

Le collège d'Arras n'avait que 27 pensionnaires, mais il était fréquenté par près de 400 externes. Le prix de la pension était le même que du temps des Jésuites. On payait toujours 18 livres destinées au chauffage et la maison fournissait le lit, etc , pour 3 livres 15 sols par quartier. On devait apporter douze serviettes et trois paires de draps. Les jeunes gens se destinant au génie ou à l'artillerie avaient des maîtres de mathématiques spéciaux. Les vacances commençaient le 14 août et finissaient le 30 septembre. Quelques élèves pouvaient avoir des chambres particulières ; leurs valets étaient choisis et éprouvés, car ils devaient les gouverner, on donnait 300 livres pour la pension de ces valets. La famille pouvait fournir le valet.

Un peu plus tard, sous le même directeur, on ne put envoyer les enfants qu'à partir de sept ans, la pension fut fixée à 340 livres, la location des meubles à 35 livres, plus 10 livres par quartier, pour plumes, encre, blanchissage et perruquier. On engageait les parents à laisser leurs enfants au collège pendant les vacances de la première année de leur arrivée. Les cours continuaient pour eux, mais les

Digitized by Google

seurs et du principal (1), depuis près de quinze ans l'ex-

instants de relâche étaient plus fréquents. « Les petites parties qu'on fera à la maison de campagne du collège et dans les environs de la ville pourront écarter l'ennui et diminuer la vivacité du désir de quitter pour quelque temps ses camarades. » On pouvait aussi mettre ses enfants en chambre particulière avec un précepteur et un domestique. Les parents étaient priés d'affranchir leurs lettres.

(1) Le collège d'Arras, après le départ des Jésuites, était devenu, au point de vue financier, une lourde charge pour la ville ; aussi, dès le 30 janvier 1766, les administrateurs du collège s'étaient-ils extraordinairement assemblés pour examiner le projet d'un Mémoire à envoyer à Messieurs du Parlement, concernant les moyens d'acquitter les dettes exorbitantes de cet établissement. Le 3 mars, ces mêmes administrateurs attestent que « les créanciers du collège sont en grand nombre et demandent chaque jour l'importance de leurs créances, et les revenus ne suffisent même pas pour payer les charges ordinaires » Les bâtiments, fort mal entretenus, étaient dans un état de caducité menaçant une ruine prochaine. Les Etats d'Artois, de plus, emmagasinaient dans les greniers, pour les besoins de l'armée, des blés dont le poids fatiguait beaucoup l'édifice. Aussi, en 1766 et 1769, le bureau d'administration protesta avec énergie (Voir son registre aux délibérations, Archives de la ville d'Arras).

Le 11 août 1776, M. de la Borère, effrayé des difficultés qui s'élevaient autour de lui, donna sa démission sous prétexte que sa santé ne lui permettait plus de continuer les fonctions qu'il occupait depuis douze ans avec zèle et dévouement (Sa lettre est conservée dans le registre du bureau d'administration) On lui fit une pension de 500 livres. Le 7 octobre, il fut remplacé par M Théry, chanoine de la cathédrale, qui dut racheter le mobilier du pensionnat appartenant à son prédécesseur. Le 8 août 1777, M Breuvart, professeur de rhétorique, vint encore en la chambre de l'échevinage pour inviter MM. du magistrat à la distribution des prix, ils y assistèrent en corps et furent reçus par le principal et M. Breuvart à la porte du collège. Ils eurent la droite du répondant et furent reconduits avec les honneurs ordinaires (*Mémorial de la ville d'Arras*).

Digitized by Google

périence avait démontré qu'avec l'organisation actuelle de la maison, il était impossible d'apporter à l'enseignement les améliorations qu'on réclamait et d'assurer l'éducation des enfants. Il concluait en proposant de confier la maison aux Oratoriens. Le gouvernement et le Conseil d'Artois étaient également d'avis d'en revenir aux ordres religieux.

Ce fut le 13 octobre 1777 que les Pères de l Oratoire prirent solennellement possession du collège, en présence du magistrat (1). Ils continuèrent les exercices lit-

(1) Le 17 juillet 1777, M. Lallart de Lebucquière, échevin, conformément aux lettres-patentes de juin 1777, fut chargé de faire l'inventaire du mobilier du collège. Le 10 octobre, le P. Berbizotte, le nouveau supérieur, vint demander à l'échevinage d'être mis en possession du collège et de ses biens. Il présenta aussi le programme de la harangue qu'il devait prononcer pour la rentrée des classes et invita les autorités à la messe du Saint-Esprit Le *Mémorial de la ville d'Arras* (t. xxv, p. 12) et le registre aux délibérations du bureau d'administration du collège donnent le procès-verbal de cette prise de possession. En voici le résumé : le 13 octobre 1777, les magistrats en habits de cérémonie, précédés de sergents à verges, revêtus de leurs robes et portant leurs masses, suivis des valets et escortés par les sergents de police, se rendirent au collège pour la mise en possession. Ils furent reçus à la porte et conduits à la salle des actes, où étaient réunis les écoliers, les professeurs, les régents et les autres Pères, ainsi que les anciens professeurs et régents qui devaient continuer à enseigner conjointement avec les Oratoriens. On avait également prié un certain nombre de personnes de la ville. Après avoir pris séance sur des fauteuils placés circulairement dans le fond, le sieur Grimbert, secrétaire-greffier, s'étant mis à une table placée au milieu de la salle, à quelques pas en avant des fauteuils, donna lecture des lettres-patentes, etc. M. Gorlier, avocat et échevin, prononça ensuite un discours relatif à la mise en possession de la maison; puis les membres du corps municipal se rendirent avec leur

Digitized by Google

téraires et les distributions de prix comme leurs prédécesseurs (1). De plus, ils établirent, en 1779, sous le pa-

cortège à l'église du collège et se placèrent dans le sanctuaire, en face de l'autel, tous sur la même ligne et sur des bancs couverts d'un tapis. Après eut lieu la messe du Saint-Esprit, dite par M. Puchena, chanoine, archidiacre et vicaire-général. Les Pères, revêtus de surplis, étaient rangés des deux côtés du sanctuaire et chantèrent le *Veni Creator*. Quand la messe fut terminée, on retourna à la salle des actes, où le P. préfet prononça un discours français. Le magistrat était assis sur des fauteuils, à droite de l'orateur, les Pères et les invités se trouvaient de l'autre côté et les écoliers en face. Les valets de ville et les sergents à verges avaient leurs places sur des bancs dans le jubé, du côté des fenêtres. Les sergents de ville restèrent à la porte pour maintenir le bon ordre. Après la cérémonie, le magistrat fut reconduit jusqu'à la porte avec le même cérémonial et rentra à l'Hôtel-de-Ville.

(1) On conserve aux Archives de la ville d'Arras, les programmes de plusieurs de ces réunions. On chercha à donner encore plus de solennité et d'actualité que sous les précédents directeurs du collège. Comme le goût des sciences était à la mode, en 1778 eut lieu un exercice public dédié au mayeur et aux échevins. On traita des sections coniques et de la physique mathématique et expérimentale. L'élève Blanquart, de Calais, était chargé d'expliquer les matières du programme; l'élève Bertrand devait faire les manipulations; l'élève Précourt opéra la dissection de l'œil. En 1782, les examens publics d'humanités eurent lieu du 2 au 10 août ; toutes les classes, de la septième à la rhétorique, y figurèrent successivement. A chaque séance, il y avait un compliment et un remerciement prononcés par des élèves. Ces exercices roulaient sur l'histoire, l'histoire naturelle, les auteurs latins, l'apologue, la poésie pastorale, didactique et épique L'Académie tint aussi une séance publique ; on y donna des récompenses La distribution solennelle des prix eut lieu le 12 août et fut précédée d'une *chanson*, dite par l'élève Legavriant. On fit de même en 1783; la chanson fut dite par l'élève Shillemans. L'exercice de 1785 prit ses sujets dans l'histoire romaine et eut lieu en latin. En 1787, ce fut

Digitized by Google

tronage de l'évêque, une Académie pour les élèves de philosophie, de rhétorique (1) et de seconde (2). Elle avait aussi sa distribution de récompenses et donnait par an deux séances publiques. On invitait à ces solennités littéraires le magistrat et les personnages importants de la ville (3). Le personnel des professeurs était nom-

dans l'histoire de la Suisse, et il fut dédié aux officiers du régiment suisse de Salis-Samade. Les élèves de seconde en firent les frais, le 1er mai. Cette même année, le 8 août, ce furent les rhétoriciens qui parurent et qui firent une étude historique et littéraire sur le siècle des Médicis et sur celui de Louis XV (*sic*), suivie d'un dialogue sur les principes qui doivent guider nos jugements en littérature. Parfois, les professeurs prononçaient un discours ; ainsi, le 11 août 1779, le professeur de philosophie, à la distribution des prix, choisit pour sujet : Les avantages de la raison cultivée.

Le 13 août 1789, les élèves de physique démontrèrent les lois du mouvement, du feu, de la chaleur, de la lumière, la théorie de la formation de la terre, de l'eau, de l'air, des fluides élastiques, de l'électricité et terminèrent par des considérations sur l'astronomie. Le cardinal de Rohan, abbé commendataire de Saint-Vaast, honora la séance de sa présence.

(1) Joseph Le Bon faisait partie de l'Académie de rhétorique et composa, en 1781, une pièce de poésie en l'honneur de la naissance du Dauphin. On avait fait de cet évènement le sujet d'un exercice littéraire Il reçut une des quatre récompenses.

(2) Les Académiciens portaient une croix en vermeil suspendue à un ruban violet (Lecesne, *Histoire d'Arras*).

(3) Le 18 juillet 1778, le duc de Lévis, gouverneur de l'Artois, et M. de Sommièvre, maréchal de camp, se trouvaient à la séance.

Le 8 août 1778, MM. du magistrat assistaient à la harangue latine prononcée par le préfet des études dans la salle des actes. Ils prirent séance aux deux côtés de l'orateur. Les valets de ville et les sergents à verges étaient placés derrière le corps municipal. Il fut reçu et reconduit jusqu'au dehors de la porte du collège.

Le P. Berbizotte, supérieur du collège, et le P Latille, préfet des

Digitized by Google

breux (1) et il y avait assez d'élèves (2).

Malheureusement, la situation financière du collège

classes, vinrent, le 1er mai 1781, inviter le corps municipal à des exercices littéraires qui lui étaient dédiés et qui devaient avoir lieu prochainement. Comme ils devaient durer plusieurs jours, le magistrat décida qu'une commission composée de deux échevins *en boucle*, accompagnés de deux sergents à verges en robes, de deux valets de ville et de deux agents de police, assisterait aux premières séances et que le corps entier se rendrait à la séance publique de l'Académie du collège et à la distribution des prix qui devait suivre.

(1) Voici le personnel en 1777 : les P. P. Berbizotte, supérieur, Roman, préfet des études ; Primat, suppléant des classes ; Pantin, professeur de physique ; de Las, de logique ; M. Breuvart, de rhétorique ; MM. Simon, Morel, Cavrois, Cuvelier, les P. P. Lamy et Bernardi étaient professeurs. L'année suivante, on ajouta les P. P. Brun et Morin comme préfets de pension. Il ne resta des anciens professeurs que M. Cuvelier, et les autres furent remplacés par les P. P. Venière, Spitallier du Seillan, Gébert, Robert et Juillard. M. Delys était receveur.

(2) La rentrée avait lieu le mardi après la Saint-Remy ; elle était précédée de la messe du Saint-Esprit. Les classes commençaient à huit heures un quart, et à une heure et demie, pour les classes élémentaires ; à huit heures et demie à et deux heures pour la rhétorique et la philosophie A quatre heures, sortie de la classe. Dans les grands, froids, on abrégeait la durée des classes Les samedis, à trois heures et demie, on récitait les litanies de la Sainte Vierge, à l'église. Autrefois, la messe avait lieu avant la classe du matin, mais comme les externes y venaient rarement, elle fut dite à dix heures et demie, après la classe. Ce changement d'heure devant déranger les professeurs chargés de dire la messe, on fit venir un prêtre étranger à la maison, qui reçut 183 livres par an pour ce service religieux.

Le jeudi on avait congé toute la journée, avec remise au mardi après-midi en cas de fête. Il y avait également congé la veille des grandes fêtes, les lundi et mardi gras, le mercredi des cendres, du mercredi saint au mercredi de Pâques. Les vacances commençaient le 15 août.

Digitized by Google

n'était pas favorable ; on lui avait donné les biens du collège de Béthune, mais quand cet établissement fut rétabli, il fallut les rendre, et cette perte ne fut pas compensée par la suppression des bourses. On avait aussi à payer la pension des anciens professeurs (1). Le revenu n'était plus que de 13,252 livres (2) et les charges montaient à 12,650 livres. En 1777, on travailla au collège (3). Comme les bâtiments demandaient de nombreuses réparations, on emprunta 20,000 livres pour les faire, en 1778. La situation financière ne s'était pas améliorée (4). En 1781, nouvel emprunt de 40,000 livres. Le budget de 1780, dressé par le P. Berbizotte, procureur, était encore en déficit (5). A la suite d'une visite de l'archi-

(1) On donna à M. Porion, comme pension, 50 livres ; à M. Pegnier, 400 livres ; à M. Breuvart, 450 livres ; à M. Simon, 400 livres; à M. Morel, 350 livres ; à M. Cavrois, 250 livres ; à M. Bauduin, 300 livres ; à M. Cuvelier, 200 livres. Les pensions étaient calculées sur le temps qu'on avait été employé au collège et sur l'importance des fonctions qu'on y avait remplies. La nouvelle direction de la maison fut autorisée à se servir, pendant deux ans, de quelques-uns des anciens professeurs. C'est ce qui eut lieu pour MM. Breuvart, Simon, Morel et Cavrois.

(2) En 1789, ce revenu était de 15,502 livres.

(3) La dépense était estimée 8,000 livres. Il y eut même un procès avec M. Gillet, l'architecte, pour ses honoraires. Le mémoire rédigé à ce sujet existe aux Archives nationales (M. 221).

(4) Archives nationales (M 221).

(5) Ce budget est conservé aux Archives nationales (M. 221). Les Oratoriens, depuis leur arrivée jusqu'au 31 décembre 1781, avaient dépensé pour le collège 81,406 livres, dont 22,600 livres pour achat de mobilier et 9,101 livres pour rembourser M. de la Borère des dépenses faites par lui.

On trouve aux mêmes Archives des lettres-patentes de 1781, auto-

Digitized by Google

tecte Posteau, l'échevinage, le 18 juillet 1786, décida, sur la demande des Oratoriens, qu'on démolirait, à cause de sa vétusté, une partie de l'ancien pensionnat.

II. Petit Séminaire. — Mgr de Sève de Rochechouart avait établi, dans une maison canoniale, un petit collège où l'on recevait particulièrement les jeunes tonsurés. L'abbé Michaux, natif de Lens, en fut le premier professeur. Quelque temps après, ses opinions théologiques peu orthodoxes le firent priver de ses fonctions. Nous croyons que la maison fut rendue à son ancienne destination.

III. Ursulines. — L'éducation des jeunes filles laissant beaucoup à désirer, en 1676, les habitants d'Arras avaient demandé à Mgr de Sève d'établir un couvent d'Ursulines (1). L'affaire ne put aboutir. Louis XIV étant venu peu d'années après en Flandre, on s'adressa à lui pour obtenir l'autorisation de faire venir ces religieuses, faisant valoir qu'il n'y avait dans la ville aucune communauté propre à l'instruction des jeunes filles et qu'on était obligé de les envoyer dans les couvents des villes voisines, ce qui était une source de dépense et d'inquié-

risant l'emprunt de 40,000 livres, diverses pièces concernant le collège et un plan de la maison dressé, en 1764, par Beffara.

Les Archives de la ville d'Arras contiennent un mémoire curieux, relatif à la pension des Oratoriens, et les Archives du Pas-de-Calais deux plans et une liasse concernant le collège. Nous ignorons ce que sont devenus les documents provenant des Jésuites.

(1) Déjà une dame Caille, d'Arras, avait, par son testament, en 1650, légué sa maison aux Ursulines « pour advancer leur arrivée. »

Digitized by Google

tude pour les familles, surtout en temps de guerre, etc. On ajoutait que cet ordre (1) instruisait les pauvres sans demander de rétribution et pour l'amour de Dieu, car son but principal était d'ouvrir des classes d'externes pour les jeunes filles indigentes. Pourtant, elles recevaient aussi comme pensionnaires celles qui appartenaient à des familles aisées. Les autorités civiles et religieuses (2) appuyèrent cette demande, et le Roi accorda les lettres-patentes nécessaires, en 1677. Il permit, en outre, d'employer pour l'établissement de cette nouvelle maison, les biens légués pour établir, à Hénin-Liétard, un hôpital destiné aux femmes âgées et infirmes (3). La guerre avait empêché de le construire et l'héritière de la donatrice consentait à ce changement de destination. L'évêque d'Arras participa aux frais d'acquisition de maisons, rue de Baudimont, où trois Ursulines d'Abbeville et une sœur converse (4), vinrent, en 1778, établir un couvent avec pensionnat et externat (5), sous l'invocation de la Sainte-Famille. La supérieure continua pendant quinze ans ses fonctions, tant par provision que par élection et ne quitta la maison d'Arras que pour diriger celle d'Abbeville. Ce

(1) Cet ordre fut fondé en Italie, en 1537, par sainte Angèle de Merici ; il fut introduit en France en 1595.

(2) L'ordonnance de l'évêque est du 19 août 1676.

(3) Cette donation avait été faite par une dame Tintenier, qui avait légué pour cet hôpital une maison et soixante razières de terre à Hénin-Liétard.

(4) L'une d'elles s'appelait Marie Danzel de Beaulieu.

(5) Les Ursulines s'agrandirent depuis, en achetant l'hôtel de Gomiecourt, incendié en 1695.

Digitized by Google

couvent était très prospère (1) et on allait le rebâtir, grâce à la protection de Mgr de Conzié, quand arriva la Révolution (2).

SAINT-OMER

I. Collège des Bons Enffans. — On croit que cet établissement d'instruction existait à la fin du XIII[e] siècle, et on le devait à un membre de la famille de sainte Aldegonde, chanoine de la collégiale. Les études y furent dirigées quelque temps par les chanoines, puis par les Chartreux. Quand furent fondés le collège des Jésuites et le séminaire (3), il ne servit plus que de refuge pour les Chartreux et pour une école payante (4). Plus tard, les bâtiments et les biens furent réunis à ceux de l'hôpital par un édit de Louis XIV (5).

(1) Outre les biens d'Hénin-Liétard, ces religieuses avaient acheté, 1° en 1694, la baronnie de Boves, située à Saint-Nicolas et Saint-Laurent, comprenant 217 mesures ; 2° en 1705, la ferme de la Maintenay, sise à Sailly-au-Bois, contenant 166 mesures. Les dames du Maisnil et Bruyant leur ayant fait des legs, en 1681 et 1691, ces donations et des acquisitions leur avait procuré des propriétés à Vermelles, Ransart, Hauteville, Gouves, Agny et une maison rue de Baudimont, qu'elles louaient.

(2) Consulter sur les Ursulines d'Arras, les *Rues d'Arras*, par MM. Godin et d'Héricourt ; l'*Histoire de Sainte-Angèle*, par le chanoine Parenty et celle de Sainte-Ursule, par le chanoine Robitaille.

(3) Deschamps de Pas, Saint-Omer, *Dictionnaire du Pas-de-Calais*.

(4) Mgr de Valbelle traita, en 1699, pour la cession de cette école.

(5) C'est aujourd'hui l'hôpital général. Une partie des bâtiments actuels est construite sur l'emplacement des anciens qui étaient peu importants, si on en juge par le plan de 1630, et sans chapelle.

Digitized by Google

II. Collège des Pauvres Boursiers ou de Saint-Bertin. — Gérard d'Hamericourt, né à Mons, 69e abbé de Saint-Bertin, résolut de se conformer aux vœux du Concile de Trente, auquel il avait assisté comme abbé régulier, et de s'occuper de l'établissement de nouveaux séminaires et collèges. Ayant obtenu de Paul IV, en 1563, l'autorisation d'exercer en même temps les fonctions d'évêque de Saint-Omer et d'abbé de Saint-Bertin, il fut plus à même de réaliser ses pieux et utiles desseins, et on lui doit la fondation de quatre établissements d'instruction (1). Il appela d'abord près de lui de savants ecclésiastiques de l'Université de Louvain (2).

Les revenus de sa riche abbaye lui permirent de fonder un collège en faveur des jeunes gens pauvres du pays qui voudraient se livrer à l'étude. Il mit à leur disposition un grand nombre de bourses, assurant ainsi aux écoliers sans fortune, la nourriture, l'entretien, l'instruction jusqu'aux humanités et aux belles-lettres inclusivement. Telle fut l'origine du *collège des pauvres boursiers*, devenu plus tard le *collège de Saint-Bertin*. L'acte de fondation est du 1er mars 1561 (3). Philippe II délivra, le

(1) Il établit d'abord des écoles à Poperinghe.

(2) A la tête de ces prêtres figurait Pierre Six, qui succéda à Mgr d'Hamericourt comme évêque de Saint-Omer.

(3) Voici le commencement de cet acte : « Comme il n'y a rien de plus agréable à Dieu, créateur, que faire œuvre de miséricorde comme nourrir, vestir, faire apprendre lettres ou mestiers à pauvres enffans pour gaigner leur vie ; lesquels sans l'ayde des gens de bien ne le solroient ou polroient faire. Quoy considéré, suyvant l'intention de nos fondateurs et bienfaiteurs qu'y a esté d'accommoder iceulx biens à nous donnés premièrement pour nous nourrir et vestir selon nostre condition et estat de religion et du surpassant en faire œuvre pieuse, ce quy a toujours esté observé par nos ancestres et prédécesseurs, etc. »

Digitized by Google

22 mars 1566, les lettres-patentes nécessaires à cette institution pieuse qu'on établit dans l'ancien refuge des dames de Ravensberghe.

Les boursiers étaient au nombre de soixante; douze devaient être fils de bourgeois de Saint-Omer et recevaient, pour leur nourriture, chacun 30 florins par an ; trente-cinq étaient pris parmi les tenanciers de l'abbaye, douze avaient droit à la même somme, les autres à 20 florins ; enfin, on donnait 20 florins aux autres boursiers (1).

Les statuts embrassaient l'administration, l'enseignement, l'éducation, le nombre des élèves, leur costume (2), leur alimentation, la surveillance, les études, les mœurs, les exercices religieux, la répartition des bourses par paroisses, les émoluments des personnes attachées à la maison, le nombre des domestiques, etc. Comme on le voit, rien n'avait échappé à la sage prévoyance du fondateur (3).

Mgr d'Hamericourt pensait à faire venir des Jésuites pour combattre le protestantisme alors menaçant et il avait dessein de les employer à l'instruction de ses jeunes protégés. Dans cette vue, il ne donna d'abord à ceux-

(1) On demandait, avant de choisir les boursiers, l'avis de leur curé et de leur bailli.

(2) L'habillement de ces écoliers était de couleur gris roux, comme celui des Récollets, mais avec la manche blanche ; aussi le peuple appelait-il cet établissement le *Collège des blanches manches*. Une petite rue voisine porte encore le nom de *Blanches-Manches (Recherches sur Saint-Omer*, par M. Eudes).

(3) M. de la Plane, dans son *Histoire des abbés de Saint-Bertin*, t. II, p. 128, donne en détail toute l'organisation de ce collège.

Digitized by Google

et qu'un pédagogue (1), au traitement de 210 florins par an, avec charge de payer un préfet, plus deux *meschines* (servantes). Le conseil d'administration se composait du prieur et de deux des plus anciens religieux de Saint-Bertin, du curé de la paroisse, de l'aumônier et du prévôt d'Arques, s'il appartenait à l'état monastique. Les comptes étaient rendus tous les ans devant deux échevins et un conseiller du Roi ; ils recevaient chacun 20 sols pour ce travail.

Gérard d'Hamericourt fut autorisé par Philippe II, en 1566, à faire venir à Saint-Omer des Jésuites pour prêcher et pour instruire les jeunes gens du collège de Saint-Bertin; plus tard, nous croyons qu'on les envoya en externes au collège des Jésuites wallons, et au XVIII[e] siècle, les religieux de Saint-Bertin furent de nouveau chargés de donner l'instruction. En 1755, cette abbaye eut des difficultés avec la ville de Saint-Omer, relativement à ce collège (2). En 1775, elle demanda qu'il fût exempt de l'impôt du vingtième (3), comme étant complètement gratuit et destiné aux pauvres (4).

(1) C'était, en général, un religieux de Saint-Bertin qui remplissait la fonction de pédagogue, avec un prêtre séculier pour préfet.

(2) Voir le dossier de cette affaire (Archives du Pas-de-Calais, Intendance, n° 672). Il s'agissait de rentes assez considérables consenties par la ville, en 1680, et dont les intérêts n'avaient pas été payés pendant la guerre de 1735 à 1760.

(3) Les Etats d'Artois et l'Intendant donnèrent un avis défavorable, car les autres collèges de l'Artois ayant des bourses, n'avaient jamais joui de cette exemption (Voir Archives du Pas-de-Calais, Intendance, n° 672).

(4) Il existe aux Archives du Pas-de-Calais, concernant le collège de Saint-Bertin, vingt registres contenant des comptes, des cueilloirs

Digitized by Google

III. Collège des Jésuites wallons, puis **Collège français** (1). — Mgr d'Hamericourt considérait les membres de la Compagnie de Jésus comme les invincibles soutiens de la foi et l'avant-garde du catholicisme ; il résolut, en 1565, de fonder un collège dirigé par cet ordre, déjà célèbre. Le provincial des Jésuites fut d'abord appelé à St-Bertin pour conférer de ce projet. Il fallut deux années de négociations pour le faire aboutir ; car on n'était pas en mesure de leur bâtir de suite une maison et ils ne voulaient pas loger au collège des pauvres boursiers en attendant que les circonstances, devenant moins fâcheuses, on pût élever des constructions nouvelles. Aussi, bien que Philippe II eût accordé, le 25 mars 1566, des lettres-patentes fort honorables pour les Jésuites, dont il vantait les services rendus à la religion, pour l'éducation de la jeunesse, l'accord avec ceux-ci ne fut signé qu'en juin 1567. On obtint, en 1568, du Pape, d'employer en leur faveur une partie de la dotation du collège de Saint-Bertin. Le généreux évêque leur accorda, de plus, un revenu annuel de 1,600 florins et se chargea, au nom de l'abbaye, de tous les frais d'établissement, à la condi-

et quelques pièces, dont une copie de l'acte de fondation. Il n'y a pas d'inventaire et ces dossiers sont peu intéressants. Dans les fonds du Conseil d'Artois, B. 250, se trouve un état des rentes et revenus de cette maison, en 1673. La bibliothèque de Saint-Omer possède deux manuscrits plus curieux, contenant l'inventaire de toutes les pièces des Archives de ce collège (1561 à 1728), avec leur analyse et la copie des actes importants.

(1) On l'appela ainsi après la réunion de Saint-Omer à la France, quand des Jésuites de cette nationalité furent venus remplacer les Jésuites wallons. Le premier nom avait été donné pour distinguer ce collège de celui des Jésuites anglais.

Digitized by Google

tion que tous, riches ou pauvres, pussent être admis gratuitement.

On fit d'abord les classes au collège des pauvres boursiers, en attendant que les bâtiments nouveaux fussent terminés. Le 15 janvier 1569, eut lieu l'inauguration solennelle du nouveau collège, en présence du magistrat et des notabilités de la ville. Cette maison ne tarda pas à devenir une des plus importantes de la Compagnie, et bientôt 200 élèves, répartis en cinq divisions, vinrent recevoir à cette religieuse et savante école des leçons de rhétorique, de poésie, de grammaire, d'humanités et de doctrine chrétienne.

Le collège fut bientôt trop petit. En 1587, les Jésuites demandèrent au magistrat un secours pour l'agrandir de nouveaux bâtiments (1). L'abbaye de Saint-Bertin et le Roi vinrent à leur aide (2) et les travaux furent exécutés. Comme les prédications des Pères attiraient beaucoup de monde, leur église devint également insuffisante, et sur le conseil de l'évêque Blaze, on dut s'occuper d'en bâtir une autre (3). Avec l'autorisation de l'échevinage, on commença, en 1615, sur l'emplacement de l'ancien

(1) Mgr d'Hamericourt n'avait donné qu'une maison dans le bas de la rue de la Luresse et avait fait construire une chapelle dans le jardin. Quand les Jésuites voulurent s'agrandir, ils bâtirent de l'autre côté de cette rue et obtinrent de la ville de jeter une voûte sur la rue et plus tard la suppression de cette voie de communication.

(2) Le Roi donna l'autorisation de prendre du bois dans ses forêts.

(3) L'échevinage ne consentit à la construction que lorsqu'on eut pris l'engagement d'élargir la rue et de faire une ruelle pour communiquer avec la rue de Saint-Bertin (*Recherches sur Saint-Omer*, par M. Eudes).

Digitized by Google

hôtel du vicomte de Fruges, le monument, qui existe encore, et qui est cité par l'*Almanach d'Artois* comme un des plus beaux de la province. Cette église fut finie en 1629 (1). Le collège contenait aussi un théâtre, où l'on donnait, comme à Arras, des séances littéraires et dramatiques fort goûtées des Audomarois (2).

En 1747, le collège étant en mauvais état, les Jésuites, pour se procurer des ressources, demandèrent à l'Intendant d'engager la ville à donner, pendant dix ans, un traitement de 250 livres au préfet et aux cinq régents.

(1) Cette église fut mise sous l'invocation de Saint-Gérard, en souvenir du fondateur de la maison. Ce ne fut pas la seule manière dont les Jésuites lui témoignèrent leur reconnaissance ; ils demandèrent, en 1577, à avoir son corps, et le jour du service, ils donnèrent aux nombreux assistants la vue d'un spectacle bien touchant : au milieu de la messe, le recteur, suivi de ses collaborateurs, vint solennellement baiser l'anneau du pontife mort, lui présenta le cierge bénit qu'il tenait à la main et lui adressa des vers, où il exprimait toute la reconnaissance de son ordre. Tous les ans, les Pères rendaient hommage à l'abbé ou au grand prieur de Saint-Bertin. Ce qui n'empêcha pas, au XVIII[e] siècle, l'échevinage de contester à l'abbaye son titre de fondatrice du collège, prétendant avoir dépensé 100,000 livres pour cet établissement.

(2) Le plan de ce théâtre existe encore aux Archives du Pas-de-Calais ; il avait treize toises de long. Ce qui paraît singulier, c'est que cette salle servait en même temps de *chapelle de sodalité*. Quand on y célébrait les offices religieux, on cachait la scène au moyen de trois grands tableaux représentant des sujets pieux ; deux glissaient de chaque côté sur des coulisses, le troisième, fixé au plafond, se rabattait pour fermer le milieu. La salle n'avait plus alors que cinq toises de longueur. Autrefois, le soir de la fête de la Toussaint, pendant l'office des morts, des écoliers, derrière le rideau, venaient figurer les âmes souffrantes du purgatoire ; cet usage ne tarda pas à être supprimé.

Digitized by Google

L'échevinage répondit qu'avant d'y consentir, il voulait consulter son argentier (receveur). Nous ne savons pas le résultat de cette conférence, mais nous croyons qu'elle fut favorable à ces religieux et que la ville contribua à la reconstruction du collège qui eut lieu de 1747 à 1753. En décembre 1757, il y eut des fêtes en l'honneur de la naissance du comte d'Artois, devenu plus tard Charles X. Les Jésuites eurent, au XVIII[e] siècle, quelques difficultés avec l'abbaye de Saint-Bertin et l'évêché (1).

Les orphelins, dits *Bleuets*, avaient droit à deux bourses de 50 florins pour aller apprendre le latin dans ce collège.

Quand les Jésuites furent supprimés, leur établissement fut confié à des prêtres séculiers et, en 1763, on nomma un bureau d'administration (2). Plus tard, on lui donna les biens des collèges supprimés d'Hesdin et d'Aire, à charge d'entretenir quarante bourses. Avec la réouverture de ces maisons, on en perdit les revenus (3).

En 1776, l'abbaye de Saint-Bertin voyant que la direc-

(1) Voir à ce sujet M. Deschamps de Pas, ouvrage précité, p. 303.

(2) Le bureau d'administration, en 1770, se composait de Mgr l'évêque ; de M. de Lencquesaing, grand bailli ; de M. de la Thieuloye, lieutenant-général ; de M. Petit de Coquel, procureur du Roi ; de MM. de Cardevacque et Dufour, échevins, Merlin et Desfossés, avocats et notables ; le secrétaire était M. Delamer, notaire.

(3) Voici le personnel du collège en 1770. Un principal, M. Hiecq ; un sous-principal, M. Dupuis ; cinq professeurs, MM. Piers. Huchette, Roussel, Marga, Fauconnier, Legaigneur ; un préfet et un sous-préfet, chargés du pensionnat et des boursiers, MM. Dupuis et Fournier ; un économe, M. Lorthioy ; un receveur, M. Sanlecque. On n'avait pu trouver de professeurs de physique et de logique.

Digitized by Google

tion et l'organisation du collège excitaient des plaintes nombreuses, offrit de s'en charger (1).

En 1777, les Pères de la Doctrine chrétienne (2) furent chargés de la maison (3). Les anciens professeurs purent rester deux ans et eurent d'abord à répartir entre eux une pension de 1,700 livres par an, qui représentait à

(1) Cette abbaye fit valoir son titre de fondatrice pour obtenir la direction du collège ; L'echevinage appuya cette demande, mais le gouvernement préférant un ordre voué à l'enseignement, ne voulut pas l'accueillir. Seulement, pour prouver que ce n'était pas par hostilité contre ces religieux, il ajouta qu'il venait d'accorder la direction de cinq des collèges de Jésuites supprimés à des Bénédictins ; (l'école militaire en faisait partie) de plus, que le collège de Lille allait être confié aux moines de Cysoing et ceux de Saint-Winocq étaient désignés pour celui de Bergues (Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'Intendance).

(2) Les Pères de la Doctrine chrétienne ou *Doctrinaires* étaient une congrégation fondée en 1592, par César de Bus (né à Cavaillon, mort à Avignon), pour instruire le peuple des campagnes. Elle fut approuvée par Clément VIII, en 1597. Elle accepta plus tard la direction de nombreux collèges. On la réunit momentanément aux *Somasques* et aux *Oratoriens*. Ils formèrent trois provinces : Paris, Toulouse et Avignon ; leur chef-lieu était à Paris, rue des Fossés-Saint-Victor. Fléchier fut pendant deux ans Doctrinaire et on l'employa comme professeur.

(3) Voici leur personnel : le P. Collard, recteur et principal ; le P. Boyer, procureur et sous-principal ; le P. Raymond, préfet des classes ; le P. Guézillot, préfet du pensionnat ; le P. Grésil, suppléant ; M. Piers, professeur de rhétorique ; le P. de Torcy, de seconde ; le P. Midon, de troisième ; M. Lansiarre, de quatrième ; M. Bucaille, de cinquième ; les P. P L'Obinhes et d'Ogement, de sixième et septième. Plus tard, on ajouta des professeurs de mathématiques, d'histoire, d'histoire naturelle. Le personnel était plus nombreux que dans les autres collèges de la province.

Digitized by Google

peu près le tiers de leurs anciens traitements. Les Jésuites avaient peu de pensionnaires. Sous la nouvelle direction, grâce à la création des bourses, le nombre en augmenta beaucoup. Le revenu du collège, en 1765, était de 14,899 livres ; les charges montant à 5,192 livres, restait libre la somme de 9,707 livres. Mais ce fut loin de suffire quand il fallut payer les professeurs (1). En 1790, ce revenu était augmenté et s'élevait à 21,156 livres, les charges à 10,018 livres, dont 3,600 pour les pensions des anciens professeurs, mais sans compter le traitement des nouveaux (2).

IV. Collège des Jésuites anglais, puis **Collège anglais.** — En 1586, une conspiration contre la reine Elisabeth ayant ravivé la persécution contre les catholiques anglais, ils furent exclus, par l'ordre de leur souveraine, des

(1) L'histoire manuscrite des Jésuites wallons de Saint-Omer, citée dans le *Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, année 1852, p. 97. donne la liste des recteurs ; le dernier fut le P. de Torcy. M. de la Plane avait un manuscrit contenant l'histoire de ce collège, nous ne savons ce qu'il est devenu.

(2) On peut voir sur ce collège, une Notice insérée dans les *Archives historiques du nord de la France.* On n'a conservé au dépôt du Pas-de-Calais, sur cet établissement, que des comptes et cueilloirs, de 1605 à 1774. Aux Archives nationales, à Paris (M. 249), on trouve des vues et des plans de ce beau collège, dressés en 1762, et des pièces sur la ferme d'Hondschoote, appartenant aux Jésuites de St-Omer. Il y a, de plus, un long procès-verbal fait en 1761 et relatif à la saisie de leurs biens, avec relevé des titres de leurs archives, etc. Au n° 8,787, X , se trouvent les édits et lettres-patentes du Roi, relatifs à la confirmation du collège de Saint-Omer et à la suppression et au rétablissement de ceux d'Hesdin et d'Aire et d'autres pièces du même temps.

Digitized by Google

Universités d'Oxford et de Cambridge (1) et durent venir chercher sur le continent, l'instruction qui leur était refusée dans leur patrie (2). Un séminaire anglais s'ouvrit à Reims; mais les troubles qui régnaient en France compromirent bientôt son existence, et le Président ne crut pouvoir faire mieux que de recourir au roi d'Espagne, protecteur puissant et déclaré du catholicisme. Il demanda donc à Philippe II l'autorisation de s'établir à St-Omer. La proximité de l'Angleterre, la salubrité du climat, la bonne disposition de la population à son égard offraient de grands avantages. Le Roi écrivit au magistrat de cette ville de se prêter à son désir. Bien que l'échevinage fût peu favorable à la fondation d'un nouveau couvent dans une ville où il y en avait déjà beaucoup, il donna son consentement et on ouvrit la maison en 1593. Les écoliers étaient d'abord douze ou quinze, sous trois maî-

(1) C'est un des docteurs exilés de ces Universités, Guillaume Allen, qui dirigea le premier le collège des Bénédictins anglais de Douai (Voir sur les collèges et séminaires anglais fondés en France, au XVI[e] siècle, un intéressant travail de M. l'abbé Destombes, directeur du petit séminaire de Cambrai, lu au congrès scientifique tenu à Arras, en 1853, et reproduit dans le compte-rendu, t. II, p. 226).

(2) Dans un discours prononcé à Cambrai, le cardinal Wiseman, à propos des collèges anglais établis en France, rappelait ces paroles du livre des Machabées: « En quittant la terre de leurs aïeux pour suivre sur la terre étrangère un vainqueur impitoyable, les prêtres du Très Haut allèrent cacher le feu sacré au fond d'un puits, espérant que plus tard ce feu serait retrouvé et brillerait encore sur l'autel. C'est dans cette province que nos prêtres échappés à la persécution vinrent déposer le feu sacré de la foi catholique, dans l'espoir qu'un jour, reporté en Angleterre, il pourrait encore éclairer leur patrie, ils ne s'étaient point trompés, etc. »

Digitized by Google

tres. Le comte de Mansfeld, gouverneur des Pays-Bas, Jean de Vinois, évêque de St-Omer, prêtèrent également leur concours à l'établissement du collège, et des lettres-patentes furent expédiées en 1594. Le roi d'Espagne y ajouta une dotation de 1,520 ducats pour seize élèves ; puis il promit de donner 1,000 ducats chaque année ; plus tard, il en accorda 2,000, ajoutant : « notre volonté et intention est que le paiement d'icelle somme soit préféré à tous aultres puisque c'est pour ung œuvre toute saincte. »

L'habile direction du P. Flock fit bientôt prospérer cet établissement d'instruction ; des bienfaiteurs lui vinrent en aide ; la comtesse douairière de Rœux leur donna son hôtel, où ils s'établirent. L'évêque, l'abbé de Saint-Bertin les aidèrent également. Le magistrat, en 1608, se plaignait bien qu'au lieu de seize élèves, chiffre fixé d'abord, ils en avaient cent vingt-neuf, et qu'ils achetaient constamment des maisons pour s'agrandir. L'intervention des archiducs arrêta les réclamations de l'administration municipale. Elle se contenta de prendre quelques précautions pour conserver sa juridiction et pour ne pas augmenter les charges de la ville.

La maison étant devenue trop petite, on en acheta une autre qui se trouva encore insuffisante ; enfin, les Jésuites firent l'acquisition de celle du chanoine Bersac, où le collège resta jusqu'à la Révolution.

Par déférence pour Philippe II et l'infante Isabelle, leurs protecteurs, et par courtoisie pour la Flandre, on mit à la tête de la maison, de 1594 à 1622, trois Jésuites appartenant aux Pays-Bas. Grâce à la direction savante

Digitized by Google

des études (1), le collège était en pleine prospérité quand, le 23 décembre 1684, un incendie vint le dévaster. L'église seule échappa au désastre ; cependant personne ne périt (2). Le recteur Joseph Warner ne perdit pas courage et rebâtit le collège. Mgr de Valbelle en posa solennellement la première pierre le 6 avril 1685. Trois ans après, tout était réparé et on eut l'honneur de donner l'hospitalité à Jacques II, fuyant l'Angleterre, où la fortune lui avait été contraire (3). Le 4 octobre 1726, le feu éclate de nouveau, à onze heures du soir, dans une salle d'études (4) ; l'incendie se communique rapidement et, à quatre heures du matin, tout était consumé, même les meubles et les vêtements (5). Il ne restait debout que l'église et l'infirmerie ; on n'eut encore à regretter, cette fois, la mort de personne ; mais les cent quatre-vingts habitants de la maison se trouvèrent sans abri.

Les Jésuites ne se découragèrent pas ; ils s'adressèrent

(1) Voltaire, dans l'*Ecossais*, parlant d'un homme instruit, dit : « On croirait qu'il a étudié chez les Jésuites de Saint-Omer. »

(2) Pendant la guerre de 1640, trois écoliers, voulant éviter un parti français, se noyèrent dans l'Aa.

(3) Dans sa suite se trouvaient des Mac-Carthy, des Mac-Mahon et d'autres Irlandais.

(4) On croit qu'on y avait oublié une lumière ; M. Eudes dit que le feu prit dans la salle de bains. Selon lui, l'incendie dévora tout un côté des bâtiments ; la partie qui traversait la première cour était surmontée d'une tourelle, dans laquelle on avait placé l'horloge régulatrice de la ville. Elle était ornée d'un élégant campanile dans le genre mauresque. D'après le plan de 1630, il n'y avait qu'un seul corps de bâtiment et une chapelle.

(5) La perte fut évaluée à 800,000 livres.

Digitized by Google

au Roi pour obtenir du bois (1) ; ils demandèrent aussi de faire venir d'Angleterre, en payant les droits, soixante milliers de plomb. Sans doute l'importation en était défendue. En 1727, les nouvelles constructions étaient terminées.

Mais les temps mauvais allaient venir. Déjà, en 1752, on avait reproché aux Jésuites anglais d'enseigner sans autorisation la philosophie, privilège réservé aux Universités (2). Le gouvernement leur avait suscité des difficultés, et le Parlement avait voulu saisir le collège, qui avait dû son salut à l'adroite et énergique résistance du recteur, le P. Darrell. En 1762, malgré un acte de notoriété très honorable pour eux, délivré par le magistrat de Saint-Omer, il fallut céder la place à des prêtres séculiers anglais (3). Le roi de France continua cependant de protéger cette maison et lui accorda, en août 1769, le titre de collège royal ; il autorisa l'achat de l'hôtel de Lens pour établir de petites écoles et un emprunt de

(1) Le bois qu'ils demandaient se trouvait dans la forêt d'Hesdin. Il en fallait pour 29,202 livres. De plus, le transport devait coûter 19,468 livres. C'était donc un cadeau de 48,670 livres que les Jésuites demandaient. L'Intendant fut d'avis de refuser, car il fallait abattre neuf cents des plus beaux chênes de la forêt et l'abîmer ; il trouvait préférable de les prendre dans divers endroits, ou mieux, de donner une somme d'argent.

(2) On fit le même reproche aux Récollets de Saint-Omer.

(3) Ils venaient de Douai. L'abbé Blount fut le premier supérieur, et ce fut le 19 juillet 1765, qu'une ordonnance royale envoya les prêtres séculiers en possession des biens du collège anglais. On leur accorda également la maison de campagne possédée par les Jésuites à Blandecques, la bibliothèque, le mobilier, l'argenterie, en un mot, tout ce qu'on avait saisi sur leurs prédécesseurs.

Digitized by Google

20,000 livres pour payer cette acquisition et faire les grandes réparations devenues nécessaires. Ces écoles réussirent mal, plusieurs autres ayant été ouvertes à cette époque. Les maisons où elles étaient établies furent d'abord louées, puis vendues, en 1784, à cause des importantes réparations qu'elles réclamaient. Une partie de l'argent obtenu par cette aliénation servit à rembourser l'emprunt dont nous avons parlé, et le reste fut placé en rentes (1).

Sous Alban Butler, qui administra le collège de 1763 à 1773 (2), la maison retrouva une partie de son ancienne prospérité. Les jeunes nobles anglais y venaient faire leur éducation (3). On s'y occupait autant du cœur que de l'esprit, sans abandonner les séances littéraires et dramatiques (4). En 1790, il y avait cent soixante-six pensionnaires (5). Le revenu de la maison était alors de 18,072 livres, dont une partie en blé et compris 6,000 li-

(1) Il existe aux Archives du Pas-de-Calais un dossier sur cette affaire (fonds de l'Intendance, n° 672). On y voit que la maison avait coûté 16,000 livres ; l'Intendant donna un avis favorable : « la maison rentrera dans le commerce, ce qui est très favorable. »

(2) Mgr de Montlouet estimait fort la science du recteur Butler, auteur d'une célèbre *Vie des saints*.

(3) Daniel O'Connel, le libérateur de l'Irlande, fit ses études au collège anglais et le littérateur Laplace, né à Calais, y resida quelque temps comme élève.

(4) Il y avait un théâtre agencé comme ceux de nos jours, avec loges, etc. L'infante Isabelle y assista à une représentation.

(5) Renseignements fournis par la municipalité, en 1790 (Archives du Pas-de-Calais).

Digitized by Google

vres de pension faites par le Roi ; les dépenses montaient à 24,105 livres (1).

On établit quelque temps dans cette maison une imprimerie pour répandre en Angleterre les livres catholiques (2).

V. Jardin Notre-Dame. — Nous avons déjà parlé de

(1) Les charges comprenaient 8,000 livres pour les traitements du président, du vice-président, en même temps procureur, du préfet, de sept professeurs, de trois maîtres d'écriture et d'arithmétique, de deux maîtres de quartier. La table des maîtres coûtait 6,000 livres, celle des domestiques 2,400 livres ; on payait 720 livres pour leurs gages. On donnait 270 livres au médecin ; l'entretien de la maison prenait 4,055 livres, celui de l'église 1,000 livres. Deux pensionnaires gratuits ajoutaient 900 livres à la dépense.

(2) Pour plus de détails voir les monographies écrites sur ce collège par MM. Piers et Cavrois (dont le travail est très complet et très érudit), l'*Histoire de Saint-Omer*, de M. Deschamps de Pas.

Il existe aux Archives du Pas-de-Calais (fonds du Conseil d'Artois), un certain nombre de pièces concernant le collège anglais de Saint-Omer. La plupart sont relatives à la fondation de cet établissement et au droit de pouvoir faire librement voyager d'Angleterre en France, et réciproquement, les élèves de la maison. En général, ils arrivaient par Gravelines. On faisait ordinairement payer un passeport coûtant 8 florins par tête pour « permettre aux Pères et estudiants dudit collège d'aller et venir d'Angleterre et de pouvoir amener d'illecq la jeunesse pour les instruire en la foy catholique suivant la fondation dudit collège. » L'archiduc Albert, en 1599, accorda le libre passage. La guerre ayant éclaté entre l'Espagne et l'Angleterre, Cromwell et Philippe II empêchèrent leurs sujets d'aller d'un pays dans l'autre, aussi le nombre des élèves du collège, de cent soixante et même de deux cents, était tombé à cent. Une lettre du recteur, Jean Stephanes, donne des détails à ce sujet, on y voit qu'il ne recevait dans sa maison que des Anglais et quelques Français désireux d'apprendre la musique.

Digitized by Google

cet établissement d'éducation gratuite pour les filles pauvres. La maison étant grande; on y adjoignit un pensionnat, où il y eut jusqu'à trente et quarante élèves payantes. Les enfants étaient toutes instruites en commun et de la même manière, sans différence de fortune.

VI. Ursulines. — Ce couvent fut fondé par M^me^ Agnès de Mailly, dame de Mametz; cette pieuse personne avait d'abord réuni douze jeunes filles pour se livrer, sous sa direction et sans prendre l'habit religieux, à l'éducation de la jeunesse. L'abbé de Marnix, archidiacre du diocèse, fut le directeur et l'un des bienfaiteurs de cet établissement, qui prit le nom de *maison de Sainte-Agnès*. Ces dames, par la suite, manifestèrent le désir de s'affilier à l'ordre des Ursulines approuvé par Paul V, sous la règle de Saint-Augustin. Mgr Boudot les y autorisa, en 1625. La dame de Mametz s'adressa alors au magistrat, offrant d'assurer annuellement, en biens ou rentes, 80 florins par an à chaque religieuse, plus 1,500 florins pour les dépenses de la maison; de se soumettre à l'ordinaire et aux statuts et règlements de la ville, de s'engager à ne pas dépasser le nombre de trente à quarante religieuses, (elles devaient apporter une dot) et à ne pas agrandir leur maison sans l'autorisation de l'échevinage. Le magistrat donna son consentement, en 1625. Mgr Boudot obtint de l'infante Claire-Eugénie, en 1626, des lettres-patentes pour l'érection de la maison en communauté régulière. Trois religieuses Ursulines arrivèrent de Paris (1), et le

(1) On eut quelque peine à obtenir ces religieuses, car Saint-Omer appartenait alors aux Pays-Bas. M. le chanoine Parenty dit qu'elles n'étaient que deux et vinrent de la ville d'Eu.

Digitized by Google

24 juin 1627, la fondatrice et ses compagnes reçurent l'habit des mains de l'évêque de Saint-Omer (1). Elles firent donation de leurs biens à la nouvelle maison. En 1638, les Ursulines durent se réfugier à Lille pour éviter les horreurs du siège. Elles ne tardèrent pas à revenir, en laissant dans cette ville quelques religieuses pour se conserver un refuge en cas d'alarmes. Ce refuge se transforma, par la suite en couvent de cet ordre.

Les bienfaits de la nouvelle fondation ne se firent pas longtemps attendre (2). Le magistrat, voyant le zèle que ces religieuses mettaient à instruire gratuitement les pauvres, leur permit, en 1662, d'augmenter leur maison, devenue trop petite (3) et, en 1667, leur accorda quelques autres avantages. Cette communauté était surtout destinée à l'éducation de la classe moyenne ; elle devint très prospère; on y compta jusqu'à soixante religieuses appartenant aux premières familles du pays (4).

(1) Mlle de Mailly mourut en 1637 ; par humilité elle ne voulut jamais accepter aucune charge.

(2) On apprenait dans cette maison : la doctrine chrétienne, la civilité, la grammaire, la géographie, l'arithmétique, l'écriture, la lecture des manuscrits et du latin, enfin, tout ce qui peut contribuer à faire de bonnes mères de famille. Non-seulement l'instruction y était gratuite pour les pauvres, mais encore on leur distribuait du pain et des vêtements. Il n'y avait pas pourtant de fondations de bourses (Renseignements fournis par la municipalité, en 1790 ; Archives du Pas-de-Calais).

(3) M. Deschamps de Pas, ouvrage précité.

(4) Citons Mlle de Bryas, sœur de l'archevêque de Cambrai, et sa nièce, Mme d'Auchel, née de Cléty, Mlle Lejosne-Contay, qui mourut en 1785, après cinquante-un ans de profession (*Vie de Sainte Ursule*, par le chanoine Robitaille).

Digitized by Google

En 1791, il n'y en avait plus que trente-une, avec quarante pensionnaires et trois cents externes. La maison était située rue des Classes.

VII. Religieuses dites du Soleil. — Elles avaient un pensionnat à Saint-Omer (1), comme les **Sœurs grises**, elles recevaient aussi des externes (2) et de jeunes anglaises.

BOULOGNE

I. Collège. — Le chapitre de Boulogne avait fondé une école dite de la *Spallette*. C'était une maîtrise, où il entretenait six enfants de chœur. On leur enseignait la lecture, l'écriture, le plain-chant. Plus tard, on leur donna les principes de la langue latine et les éléments de la grammaire grecque. Ils recevaient un secours pour continuer leurs études dans d'autres maisons d'éducation, quand ils montraient des dispositions à la vocation sacerdotale.

Au milieu du XVI[e] siècle, les prêtres Charles Torillon, dans la Haute-ville, et Anthoine Pillot (3), dans la Basse-ville, avaient des élèves qui apprenaient le latin. Le premier, qualifié « maistre et régent des écoles de Boulogne, » recevait de la ville, en 1566, 18 livres pour la location

(1) Leur nom vient de l'enseigne de la maison qui les reçut après la destruction de leur communauté, qui était hors de la ville. Ce couvent fut fondé, en 1324, par Marguerite de Sainte-Aldegonde. C'étaient des Franciscaines soignant les malades indigents.

(2) Renseignements fournis par la municipalité, en 1790.

(3) Il était chapelain de la Madeleine et mourut en 1571.

Digitized by Google

de sa maison (1). Le chapitre le révoqua en 1569 et sa place fut successivement occupée par Jean Gigault, en 1573, par Jean Bridelle, en 1576 (2) et par Guillaume du Sommerard, en 1581 (3).

Jeanne Eurvin, la veuve du mayeur, ayant cédé à la ville, moyennant une modeste redevance, l'*hôtel Pacquesolles*, l'échevinage résolut d'y établir un collège (24 juillet 1581). Il fallait créer des ressources pour ce nouvel établissement. Le chapitre de Notre-Dame, auquel on s'adressa, avait beaucoup de dettes; aussi fit-il quelques difficultés pour consentir à abandonner la prébende dite *préceptorale*, rapportant 400 livres.

Dans le nouveau collège, l'instruction était donnée gratuitement par un maître d'écriture et d'arithmétique, un de poésie et de rhétorique, et par trois autres professeurs de syntaxe et de grammaire. Jacques de Fontaines, chapelain du chapitre, devint le principal, de 1592 à 1626 (4). Les revenus de la maison étant insuffisants, on résolut de les augmenter avec les deniers

(1) Il paraît que ses élèves s'étant mutinés osèrent dégaîner contre lui.

(2) D'après l'abbé Haigneré, Jean Bridel semble avoir enseigné comme *écolâtre;* il avait succédé au dernier écolâtre de Thérouanne, Philippe de Senlis, mort en 1573.

(3) Il passa ses examens devant une commission où se trouvaient deux membres du chapitre et conformément aux ordonnances royales rendues à Blois et à Orléans.

(4) D'après Morand, Jacques de Fontaines ou de Fontayne était en même temps secrétaire du chapitre. Il mourut, en 1626, de la maladie contagieuse. On a de lui deux pièces de vers latins et la description, en cette langue, d'un ouragan à Boulogne, plus un discours sur la puissance du ciel sur les corps inférieurs.

Digitized by Google

« revenants bons de la maladrerie, » après qu'on aurait pourvu à la nourriture et à l'entretien des malades (1).

Cet établissement ne pouvait se suffire. Aussi, au commencement du XVII[e] siècle, on résolut d'en faire un collège plus important. Et comme le local était insuffisant, on jeta les yeux sur l'ancienne abbaye de Saint-Wulmer, alors sans emploi (2). L'évêque, qui en était abbé com-

(1) L'abbé Haigneré, *Histoire de Boulogne, Dictionnaire du Pas-de-Calais.* Voici ce qu'on lit dans un article publié, en 1870, sur le collège de Boulogne, par l'*Impartial*, journal de cette ville : « Le 31 juillet 1621, dans une assemblée de l'échevinage, on décida itérativement que les deniers revenant bons du revenu de l'hostellerie et maladrerie de la Madeleine de ceste ville, les charges ordinaires payées et acquittées, seroient employez tant à l'établissement et à l'entretenement de trois régents au collège qu'aux réparations et nouveaux bâtiments qu'il y convient faire pour loger et retenir lesdits régents. Semblable décision avoit été portée le 20 mars ; mais pour y donner force, il falloit l'approbation du Roy. L'échevin Pierre Lardé s'en étoit occupé lors d'un voyage naguère fait par luy à la Cour ; et il venoit dire que M. de Champigny, conseiller du Roy, à qui on avoit envoyé la requeste, ne jugeoit pas utile, après en avoir conféré avec le conseil privé et d'Etat, de solliciter, car la maladrerie n'étoit pas de fondation royale ; il n'y avoit donc que la prébende préceptorale. Aussi la ville pense que les revenus de la maladrerie ne peuvent, après avoir pourvu à la nourriture et à l'entretenement des malades, être employez à ung meilleure œuvre et plus utile et plus protittable au publicq et à la communauté des habitants et bourgeois de ceste ville et pays, et qu'on ne pouvoit apporter trop de sollicitude pour la meilleure instruction et advancement de la jeunesse. Les anciens mayeurs et notables bourgeois participèrent à cette résolution unanimement. Le mayeur Oudart de la Planche signa le premier. »

(2) Cette abbaye, fondée par la comtesse Ide et son fils, était d'abord desservie par les chapelains des comtes de Boulogne, dont

Digitized by Google

mendataire, se prêta à ce changement de destination et traita l'affaire avec les officiers royaux et le magistrat. On s'occupa de chercher un ordre religieux pour diriger le collège. On avait d'abord pensé aux Pères de Saint-François de Paule, dit *Minimes*, mais on leur préféra les *Oratoriens* (1).

La ville envoya une députation au duc d'Epernon, gouverneur de Boulogne, et à M. de Campaigno, sénéchal du Boulonnais, pour connaître les intentions du gouvernement. Les démarches n'eurent pas de résultat

le palais était contigu, puis cédée, en 1108, par Jean de Commines, évêque de Thérouanne, à des moines Augustins. Ce couvent faisait partie de la congrégation d'Arrouaise. Par suite des guerres, il était, en 1600, à peu près abandonné et on n'y célébrait plus le service divin.

(1) Cette congrégation de prêtres séculiers fut fondée au faubourg Saint-Jacques, à Paris, par le cardinal de Bérulle, en 1611, approuvée par Paul V, en 1613. Voici ce qu'en disait Bossuet, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing : « Son fondateur n'avait pas voulu lui donner d'autre esprit que l'esprit de l'Eglise, d'autres règles que les canons, d'autres supérieurs que les évêques, d'autres biens que la charité, d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce : où une sainte liberté fait le saint engagement, où l'on obéit sans dépendre, où l'on gouverne sans commander, où toute l'autorité est dans la douceur et où le respect s'entretient sans le secours de la crainte. »

Cet ordre avait été créé pour s'occuper des fonctions sacerdotales, sans prendre part aux bénéfices. D'abord, ces religieux ne devaient enseigner ni les lettres, ni la théologie ; plus tard, ils acceptèrent de diriger des collèges et s'occupèrent de l'enseignement. En 1750, ils avaient cinquante maisons en France et onze dans les Pays-Bas. Ils portaient l'habit du clergé séculier, sauf un collet de trois ou quatre doigts de large. Ils étaient soumis à l'ordinaire.

Digitized by Google

immédiat, mais Mgr de Boutillier étant devenu évêque, en 1628, il mena l'affaire à bonne fin, grâce à l'appui du duc d'Aumont, et l'on obtint des lettres-patentes le 15 octobre 1630. Le prélat abandonna sa mense conventuelle qui valait 1,500 livres (1), plus une rente de 300 livres, à charge de célébrer le service divin dans l'église de St-Wulmer, d'entretenir cet édifice et de donner des leçons de cas de conscience aux ecclésiastiques. Les chanoines de Notre-Dame accordèrent aux nouveaux maîtres la prébende préceptorale (2) et au supérieur de la maison la dignité d'écolâtre, ainsi que les honneurs et insignes de chanoine.

De leur côté, le mayeur et les échevins promirent de donner 300 livres par an à prendre sur le revenu de l'hôtellerie des pauvres, dont l'administration lui appartenait, sous la condition d'enseigner *gratuitement* la jeunesse et de tenir à cette fin quatre classes, depuis les rudiments jusqu'à la rhétorique (3). Ils abandonnèrent également l'ancien collège et se chargèrent d'arranger les bâtiments du nouveau qui étaient en mauvais état (4).

(1) 1,100 livres étaient représentées par le revenu de la terre et seigneurie de Bazinghem, faisant partie des domaines de l'abbaye de Saint-Wulmer.

(2) D'après l'*Impartial de Boulogne*, la ville avait eu, en 1621, un procès avec le chapitre au sujet de cette prébende.

(3) L'abbé Van Drival, *Histoire des évêques de Boulogne*.

(4) Il y avait parmi les anciens professeurs un vieux prêtre appelé Pierre Turture; il s'était d'abord contenté d'un traitement de 120 livres par an ; plus tard, il demanda « quelque récompense et supplément de gaiges pour faire achapt et se pourvoir de plumes et de livres, etc. » On lui alloua comme premier régent 36 livres par an, payables par quartier. Le chapitre lui avait donné, en 1626, la prébende précep-

Digitized by Google

L'accord avec les Oratoriens est du 16 juillet 1629, mais ils ne prirent possession de la maison qu'en 1632 (1). Plus tard, l'administration municipale autorisa les Pères à bâtir des classes dans les enclos de l'abbaye et à louer l'ancien collège. En 1659, le bruit se répandit que ces religieux allaient supprimer les basses classes ; le chapitre s'en émut et y vit « un grand préjudice surtout pour les gens de médiocre et de basse condition qui ne pouvoient s'instruire ailleurs » et une cause de diminution pour les vocations ecclésiastiques. On menaça les Oratoriens de reprendre la prébende et ils cédèrent.

Parmi les bienfaiteurs du collège, nous citerons encore Marguerite Monnet et Jeanne Bersen, qui fonda deux classes de théologie (2). Les Pères y ajoutèrent une classe

torale, comme à un homme pieux, sage et savant, ayant très bien mérité de la ville et de son pays. Ils permirent de l'enterrer dans la cathédrale Quand les Oratoriens prirent possession du collège, en souvenir de dix-sept ans de bons services, on convint que Turture continuerait pendant deux ans le professorat de la première classe et qu'il serait logé dans la maison. Il quitta le collège puisque, d'après un article de l'*Impartial de Boulogne*, les anciens professeurs et surtout Turture, ayant continué d'enseigner « en chambre, » beaucoup de leurs anciens élèves allèrent chez eux, et les classes des Oratoriens n'étaient guère fréquentées. On se plaignit en ville « du peu de fruit que faisaient les enfants tant en la piété et bonnes mœurs qu'aux lettres, spécialement depuis deux ou trois ans. » Les Oratoriens en accusèrent les anciens professeurs et demandèrent qu'on leur défendît d'enseigner en chambre. Les officiers du Roi, l'échevinage, le chapitre décidèrent qu'il leur serait interdit de recevoir les enfants âgés de plus de neuf ans, si ce n'est pour leur faire répéter ce qui leur aurait été enseigné au collège.

(1) Morand, *Année historique de Boulogne-sur-Mer*.

(2) Aux Archives nationales (M. 221) se trouvent l'acte de cette fondation et les copies d'autres donations faites par Mathurin Repaire, Duquesne, etc. (1667-1699).

Digitized by Google

de philosophie et pour la rémunérer firent payer 10 livres tous les six mois par les écoliers d'une position aisée. Les pauvres y assistaient gratuitement comme aux autres cours.

Les Oratoriens achetèrent la ferme de Colembert, paroisse de Saint-Martin, pour y bâtir une succursale de leur maison, tout en conservant à cette ferme son ancienne destination. En 1708, on fit des travaux importants à l'église (1); en 1763, on exécuta encore de grandes réparations.

(1) Voici ce que dit Scotté de Varinghen à ce sujet dans sa *Description de la ville de Boulogne* (Manuscrit de la bibliothèque de cette ville) : « La maison de l'Oratoire est fort antique ; l'église étoit bâtie d'un ordre rustique. Il y avoit une nef, des bas-côtés et *carolles* (sic). Mais comme cette nef et ces bas-côtés étoient en mauvais ordre et non voûtés, en 1708, le supérieur, nommé pour lors Jacques Champion, fit réformer cette église qui étoit beaucoup plus grande qu'elle n'est Il en retrancha la moitié de la nef avec les deux *carolles*, ainsi que la grosse et haute tour qui existoit au bout de cette église, vis-à-vis du magasin du Roy donnant dans la rue de la Porte-Gayole, et de ce retranchement il en a fait construire une chapelle de l'association des écoliers dans une de ces *carolles*, et des autres retranchements il en a fait construire quatre maisons au profit de sa communauté. Le 25 novembre 1705, on commença à démolir la tour qui étoit carrée par le bas et octogone en haut. Il y avoit une porte en face du magasin du Roy. » Il dit, plus loin : « On enseigne chez les Pères de l'Oratoire les humanités depuis la troisième jusqu'à la rhétorique ; depuis on y a fondé des classes de philosophie, logique, physique et métaphysique et une classe de théologie qui s'y enseignent avec beaucoup de progrès et d'édification, de sorte que cette maison est devenue une des meilleures de la congrégation. Le supérieur a le privilège d'avoir place au chœur de la cathédrale de cette ville et d'y porter l'aumusse et le surplis comme faisant membre de ce corps, comme représentant l'écolâtrie qui est jointe à la maison. Il a le même revenu que les chanoines applicables à sa communauté. »

Digitized by Google

Les Pères de l'Oratoire, pour imiter les Jésuites, auraient désiré faire avec une grande solennité des distributions de prix, mais, jusqu'en 1732, l'argent leur manqua pour acheter des livres destinés aux récompenses. Ils obtinrent alors de Mgr Henriau de faire ces frais. Mgr d'Hervilly, son successeur, ne crut pas devoir l'imiter. Mgr de Partz de Pressy, en 1748, leur remit 150 livres dans ce but. En 1749, ce furent les échevins qui fournirent cette somme ; ils la prirent sur le produit des octrois. En 1750, l'évêque donna les prix. En 1751, ce fut l'échevinage. En 1752, c'était le tour de Mgr de Pressy, mais trouvant que cette dépense se renouvelait trop souvent, il ne donna rien. Les syndics de la ville étant brouillés avec M. d'Aligre, l'Intendant, n'obtinrent plus la permission de prendre cette dépense sur les octrois; on cessa donc pendant sept ans de donner des prix. Enfin, en 1758, Mgr de Pressy se décida encore à faire le don de 150 livres; il le renouvela en 1761. En 1762, les syndics demandèrent de nouveau au gouvernement de prendre ces frais sur les octrois comme auparavant ; on le leur accorda (1), à condition de prouver que leurs revenus ordinaires étaient insuffisants pour payer cette dépense (2).

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, on y reçut

(1) Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'Intendance.

(2) Il existe aux Archives du Pas-de-Calais un discours imprimé que prononça M. d'Halinghem, ancien président et lieutenant-général de la sénéchaussée du Boulonnais, à l'ouverture d'un examen académique qui eut lieu le 17 août 1763. Il traite des règles de l'éloquence.

Digitized by Google

quelques pensionnaires, dont plusieurs étaient anglais (1). Ce collège était très prospère (2) quand il fut fermé, en 1790 (3).

II. Jésuites anglais. — Vers 1726, les Jésuites anglais avaient cherché à former un établissement d'instruction à Boulogne, comme ils en avaient un à Saint-Omer. Ils durent y renoncer. En 1742, ils obtinrent de M^me^ de Bazinghem, son château de la Cocherie, où le Père Blacks-

(1) Le nom des pensionnaires est conservé dans un registre de recettes et dépenses de ce collège, qu'on trouve aux Archives de la ville de Boulogne. Un des élèves, en 1763, s'appelait Pigault ; était-ce Pigault-Lebrun ? Il aurait eu dix ans.

(2) Voici le personnel du collège, en 1788, le P. Cazin, supérieur; le P. Caroulle, préfet ; les P. P. Basset, Gaillard, Révol, Rollin, Morillon, Petit, Lyceff, professeurs, depuis la philosophie jusqu'à la sixième inclusivement. D'après l'accord fait le 26 juillet 1629 entre Mgr de Boutillier, le chapitre, les gens du Roi et le magistrat, d'une part, et le frère Edmond de Massa, chargé de la procuration de l'ordre, il ne devait y avoir qu'un supérieur et cinq régents.

(3) Aux Archives nationales, à Paris, se trouvent divers documents concernant ce collège, la ferme de Bazinghem, l'abbaye de Saint-Wulmer, etc. (M. 221). Aux Archives de la ville de Boulogne, on conserve quelques pièces relatives aux biens du collège, un registre de recettes et de dépenses. D'après leur contrat avec l'évêque, les Oratoriens avaient reçu la terre de Bazinghem-le-Comte avec haute et basse justice, censives, droits seigneuriaux, dîmes, rentes. Ce domaine provenait de l'abbaye de Saint-Wulmer et contenait cent vingt mesures de bois grevés de diverses charges. La ferme de Rottenberg, commune de Saint-Martin, avait été acquise par ces religieux, en 1639. Ils possédaient de plus huit maisons à Boulogne. Une taxe ou droit de collège, payée par les écoliers des classes qu'ils avaient ouvertes en plus de celles qui avaient été fixées par leur contrat d'établissement, leur produisait 931 livres par an.

Digitized by Google

tone, auquel s'adjoignit le Père Heatley, ouvrirent, pour les jeunes Anglais, un pensionnat où les Français furent admis. Le nombre des élèves augmentant, ils achetèrent une maison dans la Basse-ville, puis un vaste terrain rue des Pipots, pour y bâtir, bien qu'il s'y trouvât déjà des constructions. Ils célébraient chez eux les offices religieux. L'échevinage s'en émut, craignant une concurrence pour le collège. L'évêque qui, d'abord, était resté neutre dans cette affaire et avait même bénit la chapelle, leur interdit d'y dire la messe. L'échevinage, à la sollicitation, dit-on, des Oratoriens, demanda au Roi l'exécution des lois défendant d'ouvrir un collège sans autorisation. L'affaire fut longue à se terminer, pourtant la ville finit par obtenir gain de cause le 4 février 1753 et les Jésuites durent partir (1).

III. Petit séminaire. — Le manque de prêtres dont on souffrait dans le diocèse de Boulogne était attribué à la difficulté pour les jeunes gens sans fortune, surtout pour ceux de la campagne, de suivre des cours de latin. Les Minimes de Calais et les Oratoriens de Boulogne avaient peu d'internes et les externes perdaient souvent par la fréquentation du monde la vocation ecclésiastique. De plus, la disposition frondeuse des Oratoriens et leur inclination pour les doctrines jansénistes (2) n'étaient guère

(1) M. de Rosny, *Histoire de Boulogne*.

(2) C'est Abel de Sainte-Marthe, directeur de la congrégation de l'Oratoire qui, par son alliance secrète avec la Sorbonne et Port-Royal, fit introduire ces funestes doctrines parmi ses prêtres (ce qui les rendit suspects au clergé français et leur fit retirer beaucoup de successions, *Histoire des institutions d'éducation ecclésiastique*).

Digitized by Google

favorables aux jeunes élèves (1). Un prêtre, M. Cossart, curé de Wimille, avait bien fondé, en 1782, au château de Lozembrune, une espèce de petit séminaire, mais cet établissement était insuffisant. Dans le synode de 1784, Mgr de Pressy annonça le projet de créer un petit séminaire. Les constructions s'élevèrent bientôt sur les terrains de l'ancien cimetière de la Haute-Ville, près de la cathédrale. La maison pouvait contenir environ cent élèves. Ce pieux et généreux évêque, avec ce que lui coûta la dotation et le mobilier, y consacra une somme de 250,000 livres (2). Il rédigea le règlement, dont une partie est empruntée à celui de Mgr de Juigné pour le petit Séminaire de Châlons. Après avoir obtenu des lettres-patentes du Roi, datées de juillet 1786, on ouvrit l'établissement le 22 octobre de cette année et on le mit sous l'invocation de la Sainte-Famille (3).

Trente élèves furent admis après un concours et entrèrent en sixième ; puis on ouvrit une classe de cinquième, puis une de quatrième. En 1789, il y avait cent élèves,

(1) Scotté raconte qu'ils étaient directeurs des Annonciades et que les religieuses prirent leurs principes peu orthodoxes avec tant d'ardeur que le gouvernement dut s'en mêler et faire partir une partie de ces nonnes pour les remplacer par d'autres (1726).

(2) M. le chanoine de Montgazin donna 12,000 livres pour cette maison, plus le revenu de son prieuré d'Ardres. rapportant 2,600 livres par an.

(3) Pour perpétuer le souvenir des bienfaits de Mgr de Pressy envers ce petit séminaire, on mit sur son épitaphe :

Clericorum seminarium amplificavit,
Novas sumptu magno posuit ædes in quibus pueri
A teneris ad pietatem et bonarium
Artium studia diligenter informarentur.

Digitized by Google

à raison de trente à quarante par classe. On espérait arriver à trois cents, mais bientôt il fallut fermer la maison.

Ce petit séminaire était dirigé par des prêtres séculiers, les élèves n'étaient reçus qu'à l'âge de douze ans et allaient en classe chez les Oratoriens. Le supérieur fut l'abbé Augé (1), il fut aidé par deux prêtres séculiers, MM. Bocquillon et Boidant, puis Dufresne.

Le revenu de la maison était, en 1790, de 11,677 livres; en outre, le prieuré d'Ardres rapportait 3,096 livres; en tout 15,013 livres (2).

IV. Cordeliers. — Mgr Henriau, évêque de Boulogne, ayant permis à ces religieux de faire un cours public de philosophie, ils firent l'ouverture solennelle de ce cours le 3 novembre 1725. On y prononça un discours (3).

V. Ursulines. — Le duc d'Aumont eut le premier la pensée de faire venir ces religieuses (4). M. François du Wicquet, maître des eaux et forêts du Boulonnais, animé du même désir, en fit part à Mgr Dormy qui s'y montra favorable. Une assemblée des bourgeois, tenue le 4 novembre 1623, approuva le projet, à la condition que les Ursulines seraient logées et dotées de façon à n'avoir à réclamer aucun secours aux habitants du pays. L'évêque,

(1) Il recevait 900 livres, les deux directeurs ensemble, 300 livres par an; ils étaient de plus logés et nourris.

(2) De Rosny, *Histoire du Boulonnais*; l'abbé Haigneré, *Vie de Mgr de Pressy*, Mémoires de l'Académie d'Arras.

(3) Scotté, *Description de Boulogne* (Manuscrit de la bibliothèque de Boulogne).

(4) Mme la duchesse d'Aumont fut leur zélée protectrice et leur donna plusieurs statuettes d'argent et de riches reliquaires.

Digitized by Google

sur la demande des échevins, autorisa cet établissement et le Roi donna des lettres-patentes au mois de mai 1624. Ces religieuses devaient être recluses et ne pas mendier. Elles vinrent d'Abbeville et d'Amiens et s'établirent dans la Haute-Ville, rue du Château. On acheta pour elles, du baron du Wicquet (1), l'hôtel des barons de Bellebrune (2).

Mgr le Boutillier les protégea à son tour et leur première église fut bâtie en 1669 (3). Selon leur règle, elles donnaient gratuitement l'instruction aux externes pauvres, mais elles avaient un pensionnat payant très florissant, où plusieurs jeunes anglaises protestantes retrouvèrent la lumière de la foi. Ces religieuses achetèrent, en 1669, une maison voisine pour bâtir une nouvelle église (4). La tradition veut qu'elles y travaillèrent elles-mêmes et peignirent la voûte. En 1791, elles étaient quarante-cinq et leur revenu s'élevait à 8,000 livres (5).

(1) Sa fille entra dans la communauté ainsi que Mlle du Blaizel ; la première devint supérieure.

(2) En 1724, on trouva dans la cave de ce couvent d'anciennes peintures et des figurines et médailles romaines en bronze (Morand, *Année historique*).

(3) D'après Scotté, elle fut bâtie sur l'emplacement de la maison de M. V. Scotté de Verlinghem. Sa veuve et ses enfants y furent enterrés. D'après lui, à leur arrivée, ces religieuses chantaient au chœur d'une voix tremblante. Mais Mgr de Langle, amateur de nouveautés, les obligea de chanter d'une manière plus mélodieuse et de porter des guimpes plus grandes.

(4) On y conservait un fragment de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Boulogne et il s'y produisit des miracles. Une grande piété régnait d'abord dans ce monastère, pourtant, sous Mgr de Langle, deux religieuses furent accusées de jansénisme.

(5) Aux Archives de Boulogne, il y a un beau plan de ce couvent.

Digitized by Google

CALAIS

I. Collège. — Calais possédait un petit collège pendant la domination anglaise, en 1551 ; les Français le confirmèrent, en 1558. Il ne paraît pas avoir eu une longue durée (1).

Le 15 janvier 1618, l'échevinage de Calais délibéra, sous la présidence du gouverneur, pour fonder un établissement d'instruction plus important, car les habitants se plaignaient d'être obligés d'envoyer leurs enfants hors de France, « ainsi qu'on ne pœult faire que bien loing, pour n'y avoir aucuns collèges proches ladite ville, estans reduictz par cette extrémité de les envoyer au pays d'Arthoys, où la plupart n'ayant moyen de leur subvenir sont contrainctz de les retirer et par ce moyen demeure le cours de leurs études interrompu et du tout inutile.» On vota le traitement de cinq régents chargés d'enseigner les humanités jusqu'à la dialectique et on fit venir de Paris, pour tenir ce collège, Adrien Treffert, maître ès-arts en l'Université. Il reçut 240 livres par an et commença ses fonctions le 1er juillet 1618 (2). Il fut successivement remplacé par Antoine Myns, en 1632 ; par Guillaume, prêtre séculier ; par Robert Minet, en 1640, et par Pierre Molien, en 1649 ; en 1680, MM. Cave et Boullenger remplissaient conjointement cette charge. Le sieur Gille, en 1704, et les frères Dieuset, en 1714, étaient di-

(1) L'abbé Haigneré, *Histoire de Calais*, Archives de cette ville, A. 36,9.

(2) Archives de Calais, B. B., II.

Digitized by Google

recteurs ; ces derniers renoncèrent à leurs fonctions (1) et les parents durent envoyer leurs enfants s'instruire au au loin. on fut même réduit à payer des soldats de la garnison pour donner des leçons. La ville fit alors valoir auprès du gouvernement qu'elle avait 47,975 livres de revenu et 10,254 livres de dépenses (2), ce qui lui permettait de pouvoir entretenir des régents pour enseigner la théologie, la philosophie, la rhétorique, les humanités et la grammaire. Elle demanda, dans une assemblée du 15 janvier, de donner plus d'importance à son collège et, pour le rendre meilleur, d'en confier la direction à un ordre enseignant. Le Roi accorda, en février 1726, des lettres-patentes, et, comme l'évêque avait alors la surintendance de l'enseignement, on le consulta sur les religieux à qui on devrait s'adresser ; Mgr de Langle, peu partisan des Jésuites, proposa les Oratoriens ; la ville

(1) Les professeurs étaient sans doute peu payés, puisque dans le *plumitif*, intitulé : Registre de l'hôtel commun de la ville de Calais, conservé aux Archives de cette ville (B B., 19), on voit que Jean Geffrain, régent du collège, donna sa démission. De cent cinquante à deux cents élèves, le collège était tombé au chiffre de sept ou huit.

(2) Lefebvre, *Histoire de Calais*, Archives de cette ville, B. B., 12. Aux Archives nationales (S. 4,299), on trouve un extrait des registres du Conseil d'Etat contenant un arrêt rendu sur l'avis du trésorier-général des finances d'Amiens, le 3 septembre 1725, autorisant la ville de Calais à louer 300 arpents de pâturages, faisant partie des 3,372 accordés par le Roi aux habitants pour nourrir leurs bestiaux. Le produit de cette location devait servir, jusqu'à concurrence de 500 livres, à fournir une rente annuelle aux Minimes ; le reste devait être employé pour les nécessités des pauvres de la ville. Ces religieux ayant dû acheter des maisons, on augmenta leur pension de 260 livres.

Digitized by Google

leur préféra les Pères de Saint-François de Paule, dits *Minimes*, qui avaient offert leurs services (1). Mgr Henriau ayant donné son approbation, on passa avec eux un accord qui fut enregistré au Parlement le 27 août 1726. Le règlement fut arrêté par les maire et échevins, en présence de Mgr l'évêque (2). La nouvelle organisation du collège fut tellement goûtée qu'il se présenta de suite deux cents élèves (3), dont les enfants de M. de Noyelles, subdélégué de l'Intendance.

On fit, le 18 octobre 1726, l'ouverture solennelle des classes (4). Le collège n'eut d'abord que deux régents,

(1) Pierre Guérin, Minime, prêchant le carême à Calais, en 1611, obtint un emplacement pour bâtir un couvent Mais les premiers religieux ayant trouvé le terrain insuffisant, achetèrent une maison voisine : ils s'établirent le 12 août 1619, à Calais, comme on le voit dans le *plumitif*. Leur église fut finie en 1725; elle était sous l'invocation de saint Pierre (*Notice sur le Calaisis*, de Collet).

(2) M. l'abbé Haigneré, dans son *Histoire de Calais* (Sueur, éditeur, 1882), donne d'intéressants détails sur la fondation de ce collège.

(3) Mémoire du Père Gallais, directeur du collège.

(4) Dans le *plumitif* de Calais, nous trouvons (B. B , 40) le procès-verbal de cette cérémonie; le voici : « Ce jourd'hui, 18 octobre 1726, en présence de Monsieur le Président, juge général, Messieurs les lieutenant et gens du Roy de la justice de Calais, des mayeur, vice-mayeur et échevins en charge, des anciens mayeurs, vice-mayeurs, échevins et notables bourgeois de la ville à ce invités s'est faite la cérémonie de l'ouverture du collège chez les Pères Minimes après une messe solennelle du Saint-Esprit et un discours en latin prononcé par le P. de Moulceau, etc. » Il parla sur les avantages que procureraient l'éducation et l'instruction qu'on allait trouver dans la maison. Les deux professeurs étaient les Pères Hardy et Boujonnier. Ce procès-verbal est signé : Mallet de Bienne, de Noyelle, Gavet, Guillemin, Pigault fils, Grandin, etc.

Digitized by Google

recevant chacun 320 livres. C'était peu ; les religieux se plaignirent, en 1761, « que bien que leur ordre fût le plus austère et le plus rigide de tous, ils n'avoient pas assez, dans les temps misérables où on estoit, pour se vestir, se nourrir et s'entretenir. » Ils demandèrent au moins le remboursement de leurs frais de voyage ; mais il paraît qne la brillante situation financière de la ville n'avait pas duré longtemps et on leur faisait toujours des promesses, au lieu de les payer exactement. Ils étaient donc obligés d'acheter à crédit, ce qui était cause qu'ils payaient tout au-dessus de la valeur. « Nous sommes, ajoutaient-ils, pleins de zèle pour le collège ; mais il faut qu'au moins nous puissions vivre. » Ils faisaient valoir également l'enchérissement des denrées et s'adressèrent à l'Intendant pour lui exposer leur triste situation. Ces doléances firent peu d'effet, puisqu'en 1765 ils durent en adresser de nouvelles. La ville leur devait alors 4,280 livres ; mais, comme elle avait beaucoup d'autres dettes, l'échevinage demanda au gouvernement de faire un emprunt, hypothéqué sur le produit de l'octroi de 24 sols par velte d'eau-de-vie (1). L'Intendant refusa cette autorisation et, sur de nouvelles instances, il demanda d'examiner les états de situation des finances de la ville pour constater leur insuffisance. En 1770, les Minimes réclamèrent de nouveau ce qui leur était dû ; l'Intendant écrivit au magistrat qu'il ne comprenait pas qu'on laissât, sans les payer, les maîtres d'un établissement si utile, tandis que les revenus ordinaires pouvaient.

(1) On avait déjà emprunté sur ce gage 3,000 livres pour payer l'hôpital et il y avait encore d'autres créanciers à solder.

Digitized by Google

disait-il, subvenir à cette dépense (1). Il y avait, à cette époque, cinq régents recevant 320 livres chacun (2). Quand il y avait assez d'élèves pour suivre un cours de philosophie ou de théologie, on augmentait le nombre des professeurs. En général, il y avait douze à quinze élèves par classe. Le collège était régi et dirigé selon la méthode de l'Université de Paris. Le provincial visitait les maisons tous les deux ou trois ans (3) et nommait les ré-

(1) Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'Intendance.

(2) D'après un manuscrit conservé à la bibliothèque de St-Omer, voici quelles étaient les ressources du collège au XVIII[e] siècle. Par suite du contrat, la ville payait 500 livres par an, en deux termes ; de plus, elle en donnait 200 au correcteur, et 320 à chaque régent. Il y en avait en général quatre, mais d'après l'accord il devait y en avoir cinq, aussi, les professeurs coûtaient annuellement à la ville 1,600 livres. A Calais, comme on ne pouvait boire que de l'eau de pluie, le Roi accordait 30 livres par an pour une citerne, de plus, 50 livres pour honoraires des messes dites à la chapelle et, en outre, l'entrée sans droits de trois tonneaux de vin. Les Minimes, étant chargés du service religieux à l'hôpital militaire, recevaient du trésorier extraordinaire des guerres 30 livres par mois. L'entrepreneur dirigeant cet hôpital leur remettait en outre 120 livres par an pour l'entretien de la chapelle, plus 15 sols pour l'enterrement de chaque soldat. Ces religieux étaient encore directeurs et aumôniers des religieuses Dominicaines, qui leur donnaient pour cela 350 livres par an. A ces ressources s'ajoutèrent des rentes immobilières et mobilières, etc.

(3) Il existe aux Archives de Calais (M. 10) un registre intitulé : *Bibliothecæ patrum minorum Caleti novus index.* C'est un catalogue de leur bibliothèque fait en 1747. Il fut déposé au greffe par acte du 27 février 1790 Il y avait alors 2,140 volumes, pas de manuscrits. A chacune de ses visites, le provincial attestait qu'il avait constaté le bon état et la conservation des livres, ses notes sont de 1749 à 1789.

Digitized by Google

gents (1). Enfin, on donnait des représentations dramatiques et il y avait des distributions de prix (2).

II. Bénédictines. — Ces religieuses appartenaient au tiers-ordre de Saint-François et à la réforme, dite du Val-de-Grâce. Elles s'établirent à Calais le 28 octobre 1641 (3), leur monastère fut dédié à Notre-Dame de Compassion. Leur règle était fort austère (4). En 1789, elles avaient un pensionnat pour les jeunes filles.

AIRE

Collège. — Il exista d'abord à Aire un collège échevinal, installé rue Saint-Pierre, dans une maison achetée 326 florins, prix d'un terrain vendu par la ville, en 1576.

(1) Ce collège était bien tombé, en 1790, comme on voit dans un Mémoire présenté par la municipalité de Calais et conservé aux Archives du Pas-de-Calais. Les religieux n'étaient plus que quatre. On ne leur reprochait rien de sérieux. Cette décadence était attribuée à la formation d'autres collèges ou pensionnats dans les environs.

(2) En 1730, on représenta la tragédie latine de *Turnus* et, en 1731, la *Reconnaissance de Joseph*

(2) D'après le *plumitif* de Calais, ce fut le 21 novembre 1631 que Noël Gantois, archidiacre et grand vicaire, vint à l'assemblée de l'échevinage déclarer que l'évêque désirait l'arrivée de ces dames « pour l'honneur et la gloire de Dieu, le bien public, l'ornement et la décoration de la bonne ville de Calais et qu'elles ne seroient pas à charge, étant suffisamment dotées » On leur avait offert une maison rue des Thermes ; plus tard, elles achetèrent, des héritiers de M. de Valençay, ancien gouverneur, une maison avec dépendances, située rue de Guise. Elles n'étaient d'abord que quatre et venaient d'Ardres. Leur nombre augmenta jusqu'à trente.

(4) Notes fournies par M. Lejeune, à Calais.

Digitized by Google

Il fut convenu entre le magistrat et les chanoines de la collégiale que les maîtres seraient présentés à l'agrément du chapitre par l'écolâtre, le gouverneur et les échevins. A l'origine, il n y avait qu'un professeur, aux gages de 150 livres par an. En 1602, on ordonna aux maîtres de suivre la méthode des Jésuites, mais on ne tarda pas à faire venir des religieux de cet ordre D'après un accord du 16 mars 1613, passé entre la ville et le provincial, douze Pères de cet institut devaient ouvrir trois classes d'abord, puis cinq dès que les ressources le permettraient (1). La ville et des particuliers assurèrent une rente de 1,500 livres. On devait construire le collège sur le terrain de l'*Hospitallet* (2) et de quelques maisons voisines. 2,100 florins, une fois payés, furent ajoutés pour la bibliothèque, le mobilier, ainsi qu'une provision de 1,400 florins pour la première année. On obtint, en juillet 1613, des lettres des Archiducs qui approuvaient la convention, et pour avoir de l'argent, on leva un impôt, dont on obtint plus tard la prolongation. En 1621, on commença à bâtir entre la rue de Saint-Omer et la place Saint Pierre, le bel établissement qui existe encore. Il fut fini en 1639 et coûta 75,000 livres (3). Jean de Cave-

(1) Le P. Malbrancq fut préfet au collège d'Aire.

(2) C'était une espèce de béguinage où vivaient des femmes veuves; la ville les logea ailleurs. Le prince de Robecq, gouverneur d'Aire, fondateur de l'hospice dit de *Blessy*, consentit, avec l'agrément de l'évêque, qui en avait la direction, à l'abandonner en faveur du collège.

(3) On voit aux Archives du Conseil d'Artois qu'en 1673, les Jésuites demandèrent à être exempts de certains droits de reliefs, cambellage, etc., réclamés par le fisc.

Digitized by Google

rel et sa fille, épouse de Philippe de Baudequint, léguèrent 60,000 florins qui permirent de bâtir l'église (1682 à 1688) (1).

Quand les Jésuites furent chassés, en 1762, leur maison était très prospère et comptait 200 élèves. Ces religieux avaient toujours vécu en bonne intelligence avec le clergé séculier (2). En septembre 1768, on supprima le collège et on le remplaça par une *pédagogie*. Quand il fut question de le rétablir, la ville, pour obtenir l'administration du collège, fit paraître, vers 1775, un Mémoire où elle énumérait les dépenses faites par elle pour cet établissement (3). La réouverture se fit en 1777, mais on

(1) Baron Dard, *Histoire d'Aire*, *Dictionnaire du Pas-de-Calais*.

(2) Aux Archives nationales (M.M. 655) existent les registres des « procès-verbaux tenus dans la maison et collège des ci-devant soy disants Jésuites en la ville d'Aire commencés le 13 août 1762. » Il y avait deux échevins nommés en vertu d'une requête du procureur général au Parlement qui étaient chargés, comme commissaires, de la surveillance du collège. A ce moment, le personnel ne se composait plus que du P. Delautel, recteur, âgé de 61 ans, né à Béthune, du P. Dolensaux, directeur de la congrégation des bourgeois mariés, du P. Paquet, directeur de la congrégation des garçons bourgeois et régent de poésie et de trois frères ; le procureur était mort, le préfet et quatre régents étaient déjà partis, ainsi que deux pères prédicateurs, servant l'un pour la maison, l'autre pour la ville. Cinq de ces derniers religieux appartenaient à la province d'Artois. Dans ces registres se trouve l'inventaire des titres, du mobilier et des livres. On y voit qu'il y avait à la chapelle trente-une chasubles, quatre chapes, deux tuniques, une croix en argent, quinze tableaux, dont un garni de quatorze petites plaques d'argent, trois pièces de tapisserie de haute lisse, dont deux à personnages et une en verdure, un tapis en point de Hongrie servant pour le banc de communion, etc.

(3) La ville faisait valoir qu'elle avait dû emprunter 1,500 florins de rentes annuelles, dont elle payait la moitié des arrérages ; heureusement, des contrats procurés par de bons personnages servirent

Digitized by Google

eut assez de peine à faire déguerpir les officiers du bailliage qui y étaient installés. Puis, il fallut s'occuper des bâtiments qui étaient en fort mauvais état par suite de la négligence qu'on avait mise à les entretenir. L'échevinage, pour ces dépenses, demanda, en 1778, à emprunter 25,000 livres, remboursables en vingt-cinq ans (1). L'Intendant donna un avis favorable. Sur la demande de l'évêque de Saint-Omer, les Pères de la Doctrine chrétienne s'étaient chargés du nouveau collège. D'après l'accord fait avec eux, ils devaient fournir un principal et cinq régents de la sixième à la seconde, un économe et un suppléant. Les sujets devaient être proposés à l'évêque et au magistrat et on ne pouvait les changer sans prévenir ces autorités (2).

à acquitter l'autre moitié, puis permirent de réduire l'intérêt payé par la ville à 186 florins. De plus, pour acquitter les frais du collège, elle avait : 1° renoncé au revenu d'une maladrerie produisant 150 livres par an; 2° mis sur le vin un impôt rapportant 120 livres; 3° grâce à la bienveillance du fondateur, employé pour la maison le revenu de l'hôpital de Blessy (120 livres). En un mot, le collège lui avait coûté 65,084 livres, plus 3,750 livres qu'elle avait données pour acheter des livres. Elle ajoutait que c'étaient des familles du pays, comme les Saint-Omer, Montmorency, etc. qui avaient doté la maison. On sait que leur demande ne fut pas accueillie (Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'Intendance).

(1) Les lettres-patentes accordées pour cet emprunt se trouvent aux Archives nationales (M. 8,824, f° 114). La délibération de l'échevinage est signée : de Lancquesaing, Courtin, Delannoy, Dupuis, Lefebvre de Froom, Garson de Brévillers, etc.

(2) Dans le fonds de l'Intendance (Archives du Pas-de-Calais, n° 672), on voit que le 13 novembre 1779, on avait promis 6,000 florins aux Doctrinaires. On tarda un peu à les payer parce qu'ils n'avaient pas accepté de suite les conditions qu'on leur imposait. On voit dans ce même dossier qu'en 1758, on supprima la retenue du vingtième sur la pension des professeurs.

Digitized by Google

BÉTHUNE

I. Collège. — On sait peu de chose sur le premier collège de Béthune. En 1606, dit le P. Ignace, deux Pères de la Compagnie de Jésus vinrent de leur propre mouvement s'établir en cette ville. Une femme pieuse, Yolande Joffrin, les reçut chez elle ; puis ils allèrent habiter en divers endroits jusqu'à ce que l'abbaye de Chocques leur eût cédé, rue Froide, une maison dont ils firent une résidence et qui devint par la suite leur collège. On les aida à bâtir une chapelle (1). Ils se livrèrent d'abord à la prédication et aux missions; ils enseignaient aussi le catéchisme. Espérant obtenir de la ville une dotation, ils ouvrirent une école latine, à la Saint-Remy, 1621. Le comte de Boussu, gouverneur de la ville, agit puissamment en leur faveur et écrivit aux Archiducs qu'on pourrait leur procurer un traitement sans avoir recours aux revenus de la ville. Il suffirait de prendre chaque année 5 à 600 florins sur l'impôt destiné aux fortifications. On consulta le magistrat qui fut d'avis de prolonger cet impôt de douze années. L'*assemblée de la loy*, réunie à l'Hôtel-de-Ville, approuva avec enthousiasme, et à l'unanimité, le projet de fonder un collège.

(1) L'abbaye de Chocques, le prince d'Epinoy, les marquis de Longastre et de Ghistelle furent au nombre de leurs bienfaiteurs. Il existe aux Archives du Pas-de-Calais (Conseil d'Artois, B. 234), un *dictum* de procédure concernant les biens donnés à ce collège par Mlles Anne et Catherine Lemerchier, dans leur testament du 20 septembre 1635.

Digitized by Google

Les souverains avaient alors la sage précaution de n'autoriser un établissement, même utile, que lorsqu'il avait justifié de ses moyens de vivre. Après cette formalité remplie, le Roi accorda des lettres-patentes, le 12 août 1622, et autorisa la ville à prendre pour le nouveau collège 500 livres par an sur l'impôt indiqué plus haut et prolongé de neuf années. Une portion inutile de la rue Froide fut prise pour le couvent. La ville fit bâtir les classes qui restèrent sa propriété. Les Jésuites s'engagèrent à fournir cinq professeurs, mais ils ne les donnèrent pas toujours. En 1692, on commença l'église; les travaux furent interrompus faute d'argent. En 1709, ayant reçu un don de 2,000 livres, les Jésuites demandèrent de la faire plus grande et reprirent les travaux. Le recteur Pierre du Chambge, Lillois, put la terminer. Elle fut bénie le 30 juillet 1724 et dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours et à saint Ignace de Loyola (1).

Il y avait dans la maison, comme à Saint-Omer, une chapelle de *sodalité* ou de congrégation qui servait aussi de théâtre, grâce à un système de cloisons.

En 1753, les Jésuites demandèrent à la ville de leur venir en aide pour acheter des ornements destinés à leur église; l'Intendant refusa son autorisation, disant qu'on ne s'était jamais obligé à fournir ces objets. Ces religieux faisaient tous les ans, dans la ville, une procession

(1) A cette occasion eut lieu une procession précédée par une cavalcade formée par les élèves. Pendant la construction, trois Jésuites montèrent sur un échafaudage qui s'écroula Deux furent tués, l'autre blessé grièvement.

Digitized by Google

solennelle avec le Saint-Sacrement, le dimanche dans l'octave de la fête de Saint-Ignace. Le collège prospéra ; il y eut jusqu'à douze professeurs et il fut même question d'en mettre quinze (1).

Quand ces religieux furent chassés, en 1762, on les remplaça par des prêtres séculiers (2). Ce collège ayant été fermé en vertu de l'édit de septembre 1768, malgré la réclamation énergique du magistrat, il fut remplacé par une *pédagogie*, régie d'abord par un prêtre et un séculier, puis, en 1770, par deux Récollets et ensuite par trois. Ses biens (3) furent réunis à ceux du collège d'Arras (4), où l'on créa vingt bourses pour les enfants pau-

(1) Le revenu de ce collège était, sous les Jésuites, de 6,560 livres et les charges de 9,060 livres, car ils donnaient gratuitement l'instruction. En 1764, le revenu était monté à 10,623 livres, dont 1,558 livres en rentes et 920 livres en locations de maisons ; les charges ne s'élevaient plus qu'à 4,041 livres, compris 1,500 livres pour les réparations, 1,200 livres pour le traitement des frères et 300 livres pour les religieuses chargées de l'éducation des filles (Archives nationales et du Pas-de-Calais). Certaines rentes avaient été données aux Jésuites pour prêcher des missions dans le diocèse d'Arras. Le collège de Douai, après la suppression de la Compagnie de Jésus, s'en était emparé Les Oratoriens, à leur retour à Béthune, les réclamèrent, mais finirent par les abandonner « par amour de la paix » (Archives nationales).

(2) Il y avait un principal, un sous-principal et cinq professeurs.

(3) Ces biens se composaient de fermes à Blangermont, Bermicourt, le Hamel, Mauriaucourt, d'une maison de campagne près de Béthune et de fiefs à Blangermont et Mauriaucourt.

(4) Le collège d'Arras réclama à la ville de Béthune les 500 livres de rente qu'elle faisait à l'ancien établissement ; celle-ci répondit que, n'ayant plus de collège, elle n'avait pas de raison pour continuer la subvention, ce qu'approuva l'Intendant. Quand les Oratoriens

Digitized by Google

vres du bailliage de Béthune et 1,200 livres furent réservées pour établir des frères de la Doctrine chrétienne dans cette ville. Que fallait-il faire des bâtiments? Il fut d'abord question d'y établir la gouvernance, le greffe, les fiscaux, le grand bailli, de placer dans l'église la paroisse Saint-Barthélemy et de faire du reste des magasins publics. Le prix de vente de l'ancienne gouvernance et des prisons couvrirait les dépenses d'appropriation (1). On se contenta de mettre dans l'ancien collège la *pédagogie* et les orphelins, dont on aliéna la maison. L'église étant en mauvais état (2), la ville la demanda, offrant de conserver le chœur comme chapelle et de faire du reste un magasin à blé très utile à cause de la garnison. L'édit de juin 1777 fit rouvrir le collège et mit à néant tous ces projets.

Ce furent les Oratoriens qui prirent possession de la

reprirent le collège, ils demandèrent ce secours de 500 livres; la ville refusa de nouveau, disant que les biens, qui rapportaient 10,000 livres quand on l'accordait, produisaient actuellement 14,000 livres, ce qui était suffisant pour l'entretien de la maison.

(1) C'est ce que proposait le baron d'Hinges, et l'Intendant était de son avis. La ville répondit que la charge de grand bailli était une sinécure destinée à disparaître, qu'on ne pouvait mettre la gouvernance près d'un magasin à poudre, que l'appropriation en prisons serait coûteuse, que la chapelle était trop petite pour une paroisse, etc.

(2) D'après le P. Ignace, cette église, bâtie en briques, avec corniche en pierres de taille, se composait d'une nef de 200 pieds de long sur 100 de large. Elle était éclairée seulement par des fenêtres placées au-dessus de cette corniche. On y révérait une image miraculeuse de Notre-Dame de Bon Secours.

Digitized by Google

maison (1) et la dirigèrent jusqu'à la Révolution (2).

II. Récollets. — Les Récollets de Béthune furent accusés, en 1735, par l'Université de Douai d'enseigner sans autorisation la philosophie aux séculiers, contrairement aux lois et ordonnances. Sept jeunes gens de la ville avaient, en effet, assisté aux cours que ces religieux faisaient à leurs profès. Les Récollets s'excusèrent, en disant qu'ils n'avaient osé les refuser, parce que les parents de ces étudiants étaient du nombre de leurs bienfaiteurs et ne pouvaient, à cause de leur peu de fortune, envoyer leurs enfants étudier à Douai ; ils ajoutèrent qu'ils ne donnaient pas de grades, qu'ils manquaient souvent de professeurs et enfin que, les cours pour leurs profès durant cinq ans, peu de particuliers consentiraient à les suivre. Ils faisaient donc fort peu de tort aux Universités. L'Intendant trouva leurs raisons bonnes, mais leur répondit que la jurisprudence leur était contraire (3).

(1) Les Oratoriens devaient fournir un supérieur, un préfet et sept professeurs, de la septième à la rhétorique exclusivement. Plus tard, ils obtinrent d'ouvrir cette classe, en faisant valoir qu'on pourrait peut-être supprimer la septième et que le professeur de rhétorique serait utile pour parler dans les réunions publiques et prononcer les discours (Archives nationales). Ils demandèrent aussi à rentrer dans un magasin aux grains qui faisait partie de la maison et dont l'administration de la guerre jouissait depuis vingt ans. Le Ministre, le prince de Montbarey, refusa, disant que les bâtiments qu'on lui offrait étaient moins commodes et qu'il restait bien assez de logement pour les huit ou neuf Oratoriens de Béthune (1778) Archives nationales.

(2) Il existe, aux Archives du Pas-de-Calais, huit registres et deux cents pièces concernant ce collège ; il n'y a pas d'inventaire.

(3) Ils continuèrent ces leçons, puisqu'en 1742, on fit de nouvelles plaintes contre eux et malgré un Mémoire assez bien rédigé, et l'appui de l'abbé de Clairmarais, ils furent de nouveau condamnés (Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'Intendance).

Digitized by Google

MONTREUIL

Collège. — Les religieux de Saint-Saulve et les chanoines de Saint-Pierre s'occupèrent seuls, pendant longtemps, de l'instruction à Montreuil

Les Carmes s'étant établis en cette ville, en 1294, rue du Pan, dans un terrain contigu à l'ancienne enceinte de la ville et près de « l'ostel des Faucilles » (1), la com-

(1) En 1291, les Carmes avaient reconnu que tout ce qu'ils possédaient ou posséderont dans la ville et banlieue serait sujet aux tailles, droits et juridictions de la ville; en 1295, un jugement du doyen de chrétienneté les obligea à exécuter cet engagement. Ils reconnurent de plus, le 4 mai 1294, qu'ils ne pourraient rien acquérir sans la permission expresse des maire et échevins de Montreuil. Cette même année Philippe-le-Bel leur permit d'acheter et de bâtir des église et maisons pour leur usage, sous la réserve de ses droits de justice et de ceux des bourgeois de Montreuil sur leur terrain. Il leur donna, en outre, des lettres d'amortissement pour leur couvent situé rue du Pan (Collection Moreau, tome 212, p. 207). Mais tout en leur accordant avec empressement qu'il leur serait loisible d'ajouter à leur église des bâtiments pour y loger commodément des ecclésiastiques, mais il spécifia qu'il n'y aurait pas de droit d'asile dans ce monastère.

En novembre 1296, ce même souverain donna ordre au sénéchal de Ponthieu d'empêcher ces religieux de s'emparer d'un terrain appartenant à l'abbaye de Sainte-Austreberthe. En 1298, il leur permit de bâtir une église et demeure dans un lieu contigu aux murs de la ville, réservant son droit de justice et les droits des maire et échevins. Aussi, les Carmes ayant béni un cimetière pour se soustraire à la juridiction de la ville. le roi Charles, en 1324, en interdit l'usage et enjoignit à l'évêque de ne réputer la place pour bénite sous peine d'encourir son indignation. En 1344, les Carmes firent un accord

Digitized by Google

munauté prospéra, malgré les difficultés que lui suscitèrent les abbayes de Saint-Saulve et de Ste-Austreberthe, peu satisfaites de voir s'établir un nouveau couvent. Mais ils furent soutenus par l'échevinage à qui ils avaient promis de tenir école et d'enseigner gratuitement le latin, ce qu'ils firent (1).

Leur monastère fut brûlé lors du siège de 1537 et l'échevinage leur accorda un asile provisoire dans les bâtiments abandonnés de l'hospice Notre-Dame. Comme ils ne se hâtaient pas de rebâtir, dans un terrain qu'ils avaient acheté à Robert Gorguette, car l'emplacement de leur couvent avait été englobé dans les nouvelles fortifications, le magistrat dut les y contraindre. C'est alors que Jehan de Monchy, sire de Montcavrel, leur donna son hôtel de Montreuil avec ses dépendances. Là, les Carmes élevèrent leurs cloîtres, supprimant la ruelle « qui perce dans la petite rue, le long des murs du jardin de Sainte-Austreberthe » et accolèrent leurs bâtiments contre le grand portail de l'église « anciennement appelée Saint-Wulphy, » qui avait cessé d'être église pa-

avec l'échevinage reconnaissant le droit de la ville de leur fixer l'endroit où ils pourraient établir un cimetière qui resterait soumis à sa juridiction. En 1319, le prieur général de cet ordre écrit aux maire et échevins pour les remercier de leurs bienfaits et leur annoncer qu'il les rend participants à toutes les prières, que quand leur mort sera notifiée au chapitre général, il sera fait les mêmes prières pour eux que pour les religieux, et que pour le bien de la ville il fera dire deux cents messes du Saint-Esprit et de la Sainte-Vierge (*Inventaire des titres de Montreuil*, par le comte de Marsy, 1877).

(1) Voir *Etablissements hospitaliers de Montreuil*, par M. Braquehay, Picardie, 1881, p. 150.

Digitized by Google

roissiale après la peste de 1596 et que Geoffroy de la Marthonie, évêque d'Amiens, mit à leur disposition avec les droits dont elle jouissait, le 17 avril 1598 (1). Ces religieux enseignèrent le latin et la rhétorique. Ils agrandirent leur maison, en 1657, et eurent des procès avec l'Hôtel-Dieu, leur voisin (2). Il est probable qu'ils cessèrent d'enseigner, puisqu'il y eut un autre collège établi dans l'hôpital Notre-Dame et qui dut se fermer, en 1720, faute de professeurs. Dans une délibération des habitants de la ville, du 9 avril 1721, il fut décidé qu'on s'adresserait aux Carmes. D'après un traité fait avec eux, il fut convenu qu'on leur donnerait : 1° 200 livres par an, pris sur les deniers communaux ; 2° l'ancien collège ; 3° le bois nécessaire pour construire dans leur jardin trois classes et pour les réparer plus tard, s'il y avait lieu. Ces religieux s'engagèrent à fournir trois régents, mais comme 200 livres étaient une trop faible subvention, on leur permit de faire payer par chaque écolier, lors de leur entrée au collège, 25 sols pour l'entretien des balais et la fourniture des chandelles, plus 25 sols par mois, les vacances exceptées, et 35 sols pour les rhétoriciens. Cet établissement d'instruction fut approuvé par l'évêque et le chapitre provincial de l'ordre. Il y avait trente à trente-cinq étudiants et trois professeurs. On enseignait les humanités en cinq ans ; quand, à la fin de la rhétorique, il y avait assez d'élèves, on faisait un cours de philosophie. Par la suite, on ne fut pas

(1) Renseignements dûs à l'obligeance de M. A. Braquehay.

(2) Voir *Etablissements hospitaliers de Montreuil*, par M. Braquehay, Picardie, 1881, p. 150.

Digitized by Google

content de part et d'autre de cet arrangement. Les Carmes se trouvaient trop peu rétribués ; la ville disait que 25 sols à donner par mois éloignaient les élèves des campagnes. Les Carmes avaient la franchise des droits sur les boissons qu'ils vendaient au détail (1).

SAINT-POL

I. Collège. — Il n'y avait à Saint-Pol pour éduquer les enfants que l'écolâtre, à qui la ville allouait annuellement 60 livres, et l'*école d'Ellencourt* (2), installée dans une maison donnée par le sieur de Gomiecourt et située dans la Grande-Rue de Saint-Pol. Maximilien de Bailleul et Christine de Lalaing, sa femme, voyant le triste état où se trouvait l'instruction à Saint-Pol, en 1615, firent don d'un vaste enclos qu'ils possédaient de temps immémorial en cette ville et connu sous le nom de *cour Bailleul* pour établir un couvent de Carmes (3). Ces religieux adressèrent de suite une supplique à l'échevinage pour représenter combien cette donation était utile puisqu'ils enseigneraient

(1) Baron de Calonne, *Histoire de Montreuil*

(2) En 1584, Pierre de Gomiecourt, seigneur d'Ellencourt, et le sieur Prevot, mayeur de Saint-Pol, fondèrent cette école. Les maitres devaient être nommés par les échevins et l'écolâtre Le sieur d'Ellencourt et ses ayant-cause pouvaient désigner deux enfants qu'on devait y instruire gratuitement.

(3) Par reconnaissance pour la famille de Bailleul, les Carmes mirent les armes de leurs deux bienfaiteurs sur la principale verrière de leur église et s'engagèrent à célébrer chaque année un service solennel pour le repos de leurs âmes et les reconnurent comme leurs fondateurs.

Digitized by Google

la jeunesse du pays jusqu'à la philosophie, aideraient le clergé paroissial et ne coûteraient rien à la ville, car, à leurs ressources étaient venues, s'ajouter des donations assez importantes. L'*assemblée de la loy*, réunie le 9 avril 1615, sur le rapport du magistrat, approuva cette proposition, qui avait déjà reçu l'agrément de l'évêque de Boulogne et du provincial des Carmes de Belgique. On obtint des lettres-patentes, et un peu plus tard, le droit de lever, pendant six ans, un impôt sur le vin et la bière dans le comté de Saint-Pol pour subvenir aux frais de ce collège (1). Le magistrat ajouta les 60 livres qu'on donnait à l'écolâtre Pourtant ces secours étaient insuffisants et ce ne fut qu'en 1641 que des dons importants permirent aux Carmes de payer leurs dettes et de bâtir une église. D'autres générosités étant venues, plus tard, s'y joindre, ils achetèrent quelques propriétés (2), bâtirent un dortoir, etc.

En 1742, ils présentèrent requête à l'échevinage, disant que les 500 livres que leur donnait la ville étaient bien peu de chose pour l'entretien de cinq régents, d'autant plus

(1) Voici les considérants de ces lettres données par Albert et Isabelle : « Les échevins et habitants de Saint-Pol font valoir l'augmentation du saint service, l'édification spirituelle des âmes et l'amélioration de l'instruction de la jeunesse procurée par les Pères Carmes qui tiennent à Saint-Pol bonnes et célèbres écoles au grand soulagement et commodité de tout le peuple du comté ; comme il est besoin ausdits Pères d'accroistre les bâtiments de leur couvent qui florit de plus en plus, ce qui coûtera 2 à 3,000 florins, comme ils n'ont d'autres ressources que les dons et aumônes, il est nécessaire que la ville vienne à leur aide, etc. »

(2) Ils possédaient à Saint-Pol le *fief de la Hobarderie*.

Digitized by Google

qu'ils en avaient souvent davantage et, en outre, un préfet. Ils demandèrent une légère augmentation de la subvention et le droit de faire payer, comme à Montreuil, une petite somme aux élèves. Ils proposaient 4 livres par an ; la ville n'autorisa que 3 livres. De plus, chaque écolier devait donner 10 sols à Noël et autant à Pâques. Les Carmes durent s'engager à enseigner la dialectique. Les pauvres étaient exempts de l'écolage sur un certificat du magistrat. L'Intendant n'accepta pas cet arrangement et décida qu'on traiterait amiablement avec les parents pour la rétribution scolaire. Plus tard, la ville porta sa subvention à 750 livres. Le nombre des Pères varia; ils étaient dix-sept, en 1791, plus cinq frères (1).

II. — En 1787, il y avait à Saint-Pol un pensionnat de vingt élèves, tenu par le chanoine Caignon, aidé par deux autres prêtres. Il y régnait, dit l'*Almanach d'Artois,* un ordre admirable.

HESDIN

I. Collège. — En mars 1562, Philippe II avait établi dans la nouvelle ville d'Hesdin un gouverneur et un magistrat. En 1612, comme elle commençait à se peupler, ceux-ci « avisèrent de donner aux habitants une instruc-

(1) A la fin du XVIII[e] siècle, le collège des Carmes était sous la direction des P. P. Basile et Paulin. On y reçut comme élèves Darthé, Herman, Joanne, Guilhuy, Thelliez, Ricouart, etc. Le 18 juillet 1769, les écoliers ayant appris qu'un des leurs avait été emprisonné à Douai, se révoltèrent et parvinrent à le faire sortir de prison, puis ils le promenèrent en triomphe dans la ville.

Digitized by Google

tion proportionnée à leurs besoins, » car jusqu'alors il n'existait que des écoles primaires. On s'adressa d'abord aux religieux Augustins, mais les Jésuites, qui s'étaient déjà offerts, firent de nouvelles instances. Ce fut sur eux que se fixa le choix de l'échevinage, avec l'approbation des Archiducs. Ces souverains avaient permis de disposer, pour le collège, de l'hôpital, et de transférer les malades dans une partie inutile de l'Hôtel-de Ville. Le magistrat passa avec le P. Herren, provincial des Jésuites de Douai, le 1er mai 1612, un accord pour la tenue de trois classes. Les élèves ne tardèrent pas à arriver en grand nombre et au bout de six mois, il fallut s'occuper de créer deux nouvelles classes, ce qui les porta à cinq, y compris la rhétorique. On agrandit le collège avec des constructions contiguës à l'hôpital, comme les anciennes écoles, la moitié des écuries qu'on fournissait à la garnison et plus tard avec d'autres maisons. Pour augmenter les ressources des Jésuites, on leur abandonna le produit de la maladrerie de Saint-Ladre, à Saint-Georges, devenue sans emploi, et on leur donna des secours (1). Le collège devint très prospère, grâce à la générosité de l'échevinage (2) et à l'habile direction des Pères de la Compagnie.

(1) Ainsi la ville promit 2,000 florins pendant neuf ans, à prendre sur les amendes et sur l'impôt des fortifications, plus 600 florins provenant d'un impôt de 2 deniers levé sur les boissons, plus 400 florins une fois payés pour les frais d'ameublement et la même somme à prélever sur les amendes et confiscations. Elle se chargea de faire valoir les libéralités qu'on leur ferait, participa à des acquisitions de maisons, etc.

(2) Pour reconnaître les bienfaits de l'échevinage, on lui rendait certains honneurs. Ainsi, les Pères allaient solennellement au devant de lui quand il venait en corps au collège.

Digitized by Google

On compta cent-cinquante et deux cents élèves ; on ne recevait pas alors de pensionnaires. Il y avait neuf pères, un frère et trois domestiques. Les Jésuites, trouvant ce personnel insuffisant, demandèrent une subvention annuelle de 1,000 livres pour l'augmenter (1).

Il y avait une pièce du collège qui servait de chapelle de congrégation, de lieu de réunion pour certaines associations pieuses de la ville et de salle de spectacle. Selon les circonstances on cachait l'autel par un treillis ou la scène par des cloisons à coulisses (2). La chapelle fut rebâtie en 1714 et solennellement bénite par l'abbé de Saint-André-au-Bois (3).

En 1739, le collège étant en mauvais état, pour le reconstruire, on obtint du Roi, par l'intervention de la maison de l'ordre, sise à Douai (4), une somme de 40,000 livres, à prendre, en vingt ans, sur les revenus de l'abbaye de Dommartin, près Hesdin ; ce monastère,

(1) Les Jésuites firent valoir que leur revenu ne s'élevait qu'à 4,577 livres et qu'ils avaient 5,000 livres de dettes ; plus tard, il monta à 6,836 livres, les charges foncières ou d'entretien des bâtiments à déduire pour 1,217 livres. En 1790, il était de 9,689 livres et il y avait alors en caisse 27,691 livres. Les propriétés consistaient en fermes à Saint-Georges, Hénoville, près Hesdin, la Loge, etc. (Archives du Pas-de-Calais, fonds de l'Intendance ; baron de Calonne, *Dictionnaire du Pas-de-Calais, Hesdin*).

(2) On reprocha aux Jésuites ces salles à double destination, on les blâma également d'avoir placé un colombier sur le toit de leur église.

(3) Cette chapelle avait trois nefs terminées par des absides circulaires.

(4) Les Jésuites d'Hesdin dépendaient de cette maison.

Digitized by Google

après quelques années, chercha, mais inutilement à se débarrasser de cette charge (1).

En 1762, les Jésuites furent chassés. L'évêque de Saint-Omer s'était montré favorable à la conservation du collège et avait donné des prêtres pour professeurs (2). La ville désirait qu'on reçût des pensionnaires, mais on manquait de ressources ; il y avait à Hesdin un séminaire dont nous parlerons plus loin ; on proposa de réunir les deux établissements. La suppression du collège, en 1768, fit cesser, pour le moment, ces négociations, et les biens du collège d'Hesdin furent donnés à celui de Saint-Omer, à charge de fournir vingt bourses pour les écoliers du bailliage d'Hesdin. Il n'y eut plus, dans cette ville, qu'une *pédagogie* avec trois maîtres et on la mit, ainsi que les écoles, dans l'ancien hôpital. On transféra, en vertu de lettres-patentes d'août 1770, le chapitre de

(1) Fonds de l'Intendance (Archives du Pas-de-Calais).

(2) Le principal, en même temps professeur de rhétorique, reçut 800 livres, les quatre régents 700 livres chacun, le préfet 500 livres. On donna, en outre, 200 livres pour les prix, 110 livres furent attribuées à l'entretien des bâtiments, 300 livres au receveur. Comme on craignait que le revenu ne fût pas assez considérable pour faire ces dépenses, on supprima la sixième, puis la cinquième et on loua même le local où se tenait cette classe, en disant que des frères de la Doctrine chrétienne pourraient suppléer les Jésuites par un cours élémentaire. Voici, en 1767, la composition du conseil d'administration : l'évêque de Saint-Omer, représenté par le supérieur du séminaire ; M. de Salperwick, grand bailli ; Laisné, procureur du Roi au bailliage ; Prevot d'Essars, Humart, échevins ; de Billy, Lemerchier de Vallières ; Lamourette, principal ; un secrétaire et un receveur. Les professeurs étaient les abbés Lejosne, Leclercq, Cordier et Devauchel, laïc.

Digitized by Google

Saint-Martin dans l'ancienne église des Jésuites. L'hôpital et les orphelins prirent place dans les autres bâtiments. Mesure regrettable (1), car, lors du rétablissement du collège, en 1778, on fut obligé de le transférer au séminaire. Dirigé par des prêtres séculiers (2) et d'après la méthode de l'Université de Paris, il ne prospéra pas. L'évêque de Saint Omer ayant alors proposé au magistrat d'en confier la direction à des religieux, essuya d'abord un refus. Cependant l'autorité diocésaine renouvelant ses instances, il fut question, en 1788, d'appeler les Prémontrés de Dommartin. Les Etats d'Artois, consultés, avant de répondre, demandèrent l'avis de l'évêque ; les évènements politiques arrêtèrent l'affaire. Mais, en 1789, le bailliage d'Hesdin, dans son cahier de doléances, rappela le projet, en même temps qu'il réclamait avec plus d'instances des frères pour tenir les écoles et qu'il justifiait du moyen de les payer (3).

II. Séminaire. — Ursule Le Merchier, veuve du sieur de Limart, le 15 juin 1697, avait fondé, avec le concours

(1) L'échevinage, le conseil d'administration protestèrent contre ces mesures, s'adressèrent à l'archevêque de Reims, à l'Intendant, etc. Leurs Mémoires sont conservés dans le fonds de l'Intendance, n° 672. Ils faisaient valoir qu'Hesdin était loin des grandes villes, que la route de Saint-Omer était mauvaise, que le collège d'Hesdin était bien apprécié, enfin qu'elle avait sacrifié une partie de l'Hôtel-de-Ville pour cet établissement.

(2) Il devait y avoir un principal, un préfet des études, un professeur de rhétorique et cinq autres professeurs.

(3) Il existe aux Archives du Pas-de-Calais, concernant ce collège, une liasse sans intérêt. Il y a une copie des lettres-patentes de fondation.

Digitized by Google

de M. Prévot, doyen d'Hesdin, et sous le vocable de la Sainte-Famille, une maison pour élever et loger douze boursiers se destinant à l'état ecclésiastique. On les menait en soutane et en surplis aux offices de la paroisse. Ils suivaient les cours du collège, et après sa suppression, en 1768, ceux de la pédagogie. Les bourses se donnaient au concours et elles étaient accordées de préférence aux parents de la fondatrice. On y recevait des pensionnaires à la première et à la seconde pension. Ce séminaire était régi par un supérieur et un préfet des études, nommés par l'évêque, administrateur de la maison. D'après l'acte de fondation, on devait prendre, sur les revenus, 300 livres par an pour payer un instituteur chargé de faire gratuitement dans la maison une classe pour les enfants de la ville.

Ce séminaire ayant été à peu près abandonné, faute de revenus suffisants pour l'entretenir, Mgr de Valbelle, en 1747, après avoir fait réparer les constructions qui étaient dans un état déplorable (1), se décida à le rouvrir et en confia la direction à deux prêtres de son diocèse, MM. Marabille et Papillon (2). Au concours ouvert pour les huit bourses de cette maison, seize concurrents se présentèrent. Bien que le revenu s'élevât à 4,088 livres (3), on exigea, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, nous ne savons pour quel motif, de cha-

(1) Il ne restait dans la chapelle qu'un vieux missel fort abîmé.

(2) Archives du Pas-de-Calais. Il y a une liasse sur ce séminaire.

(3) Le revenu, en 1790, était de 6,000 livres ; vers 1750, il n'était que de 4,088 livres. Un des supérieurs laissa 11 à 12,000 livres d'économie.

Digitized by Google

que séminariste, 50 livres par an (1). En 1778, on installa le collège dans cette maison.

BAPAUME

I. **Collège.** — Nulle ville de l'Artois ne s'imposa plus de sacrifices que Bapaume pour ouvrir un collège. Les familles riches pouvaient envoyer leurs enfants étudier à Arras, à Douai, etc. Celles qui étaient moins fortunées n'avaient pas cet avantage, et le magistrat de cette ville résolut de leur venir en aide. Il demanda à Mgr Guy de Sève, en 1690, l'autorisation d'ouvrir un collège, faisant valoir qu'il pourrait y admettre des écoliers appartenant à trois cents villages entourant Bapaume ; que les parents enverraient volontiers leurs enfants en cette ville où ils venaient au marché ; qu'ils pourraient les voir souvent et leur apporter vivres et vêtements ; que, de plus, les logements étaient bon marché. Il ajoutait que, grâce à cette maison, on faciliterait l'entrée des carrières libérales à des enfants dont les talents pourraient être utilisés par la suite pour l'Eglise et l'Etat. Le Prélat leur accorda cette autorisation sous diverses conditions, dont la principale était de ne détourner aucune des ressources de la bourse commune des pauvres (2).

(1) On prenait en pension, dans ce séminaire, des ecclésiastiques et des jeunes gens suivant les cours du collège La pension fut augmentée de 50 livres.

(2) *Etablissement d'une école publique à Bapaume, en 1690.* — Le 30 octobre, Monseigneur a consenti l'establissement d'une école publique à Bapaume pour y enseigner les principes de la grammaire, suivant son ordonnance dont la teneur s'ensuit :

Guy de Sève de Rochechouart, par la grâce de Dieu et du Saint-

Digitized by Google

L'échevinage résolut de s'adresser au zèle et à la générosité des habitants et de mettre le plus d'économie

Siège apostolique, évêque d'Arras, veu la requeste à nous présentée par les mayeur, eschevins et habitans de Bapaume, en datte du 24 octobre 1690, par laquelle ils nous exposent qu'ils auroient dessein de faire un établissement de quelques écoles dans leur ville, ce qu'ils nous supplieroient de vouloir permettre sous les conditions énoncées dans leur dite requeste, et autres actes des maïeur et eschevins de ladite ville de Bapaume, par lesquels ils s'engagent de ne prendre pour ledit établissement et pour la subsistance des ecclésiastiques qui tiendront lesdites écoles aucune chose sur les deniers communs de la bourse des pauvres, nous, regardant ledit établissement comme avantageux à ladite ville, avons consenti, permis et agréé, consentons, permettons et agréons que ledit établissement se puisse faire dans ladite ville sous les conditions suivantes :

1° Que les maîtres ou régens devront être approuvés par nous et nous seront sujets pour toute visitation, correction et destitution, si nous le jugeons ainsi à propos, sans être tenu d'en rendre raison ni aucun compte à personne.

2° Que le magistrat de Bapaume aura toujours pouvoir de nous présenter d'autres régens et à nos successeurs pour en être agréés.

3° Que nous et nos successeurs pourrons prendre connaissance dudit temporel quand nous le jugerons à propos, lequel temporel sera administré par lesdits sieurs du magistrat.

4° Que les régens seront tenus et obligés d'enseigner les enfans, leur faire le catéchisme tous les samedis après midi de chaque semaine tant de la ville qu'autres qui s'y présenteront.

5° Que les régens seront tenus d'assister à la paroisse dudit Bapaume les festes et dimanches à la messe paroissiale, vespres et salut, tant en qualité de habitués de ladite église que pour veiller sur les écoliers qui assisteront auxdits offices, sans pourtant qu'ils soient tenus d'assister aux autres heures et offices de la paroisse.

6° Que lesdits régens pourront être présens et assister aux obsèques et funérailles s'ils en sont requis par les héritiers et parens des défunts, et ce, après les habitués ordinaires de ladite paroisse pourvu

Digitized by Google

possible dans l'administration de ses modestes revenus. On réunit 600 livres par an (1), ce qui à la rigueur pouvait suffire pour le traitement de trois professeurs. Quant à leur logement, un bourgeois, nommé Jacques Dele-

que lesdits services se fassent hors le temps des classes, et ne pourront acquitter les messes fondées qu'au deffaut des autres prêtres.

7° Que lesdits sieurs de la ville de Bapaume s'obligent de fourrir auxdits régens une honneste récompense, laquelle ne pourra être prise sur les deniers des pauvres et dont on conviendra avec eux ; ne pourront lesdits régens exiger aucune récompense de leurs écoliers.

8° Que l'un desdits régens sera tenu de dire la sainte messe tous les jours à l'issue des classes, afin que lesdits écoliers y assistent.

9° Que pour éviter toute sorte de contestation avec les curé, vicaires et autres habitués dudit Bapaume, lesdits régens leur déféreront en toutes rencontres tant que de raison sans préjudice à d'autres règlemens qui pourront être faits par nous après que ledit établissement sera entièrement accompli.

Que de l'acceptation desquelles conditions et de l'enregistrement lesdits maïeur et eschevins nous envoient acte authentique.

Fait à Arras en notre palais épiscopal le trentième octobre mil six cens quatre-vingt dix.

Signé : Guy, évêque d'Arras, etc.

(1) Voici comment on se procura cette somme : le 17 juillet 1690, on décida qu'on mettrait comme condition de l'adjudication des octrois et fermes, 360 livres à titre de denier à Dieu ; le 26 février 1690, on obligea les bouchers vendant de la viande pendant le carême à payer 15 livres et, en 1697, on leur demanda 30 livres. Le médecin pensionnaire de la ville abandonna 25 livres sur son traitement de 51. Enfin, le 14 juillet 1696, le maire et les échevins résolurent de délaisser les 100 livres qui leur revenaient sur l'adjudication des fermes et, ce qui est plus méritoire encore, à une époque où on estimait fort les longs et plantureux festins, ils renoncèrent au repas de corps que devait donner l'échevin nouvellement élu, ce qui procura encore 200 livres. On attribua, de plus, au collège les 3 livres que chaque étranger reçu bourgeois avait à payer. L'intendant approuva.

Digitized by Google

seaux, y pourvut en vendant sa maison pour un prix modique que lui payèrent plusieurs notables de la ville. Plus tard, Louis XIV permit d'employer pour le collège, un pavillon jusque-là consacré aux troupes. On ajouta une partie du refuge d'Eaucourt, avec l'autorisation de cette abbaye. On eut ainsi un établissement d'instruction d'une dimension suffisante.

Trois prêtres séculiers furent mis à la tête de la maison (1). Les études y étaient assez bonnes, grâce à la direction et à la surveillance des administrateurs : c'est-à-dire de l'évêque d'Arras et du magistrat de Bapaume ; les élèves, dont le nombre s'éleva jusqu'à deux cent soixante, eurent parfois des succès dans les Universités. Si on en croit des documents conservés dans le fonds de l'Intendance (n° 762), le collège tomba en décadence, il y eut des abus, le receveur ne rendait plus de comptes, etc. Vers 1750, il n'y avait plus que cent écoliers. Cette diminution était commune à beaucoup des collèges de la province à cette époque. L'échevinage s'en préoccupa ; pour la faire cesser il eût voulu porter à cinq le nombre des professeurs. Comme il manquait d'argent pour les payer, il demanda au gouvernement d'abandonner à la ville les biens de la résidence des Jésuites, à Bapaume, ces biens étant devenus inutiles par suite de la suppression de l'ordre (2). Nous ne croyons pas qu'on accueillit

(1) L'un d'eux professait la rhétorique et la poésie, le second la syntaxe et la grammaire et le troisième la figure (dessin) et en même temps faisait les classes d'humanités. Ils enseignaient aussi une espèce de *compendium* de philosophie appelée *dialectique*. C'était beaucoup de choses pour si peu de maîtres.

(2) Une veuve Dupuis avait laissé, en 1619, ses biens pour l'éta-

Digitized by Google

la demande. Quelques années plus tard, en 1768, il y avait un principal et trois professeurs vivant en commun. Ils se plaignaient de n'être pas suffisamment rétribués et acceptaient les cadeaux que leurs élèves leur faisaient (1), à la nouvelle année et au jour de leur fête (2).

II. Religieuses de Sainte-Anne. — Bapaume, relativement à son importance, offrait assez de ressources pour l'instruction des jeunes filles. Les religieuses hospitalières cloîtrées de la réforme de Saint-Augustin, dites de Sainte-Anne (Louez-Dieu, d'Arras), appelées, en 1623, pour le service de l'hôpital, établirent, en 1700, un externat où l'une d'entre elles apprenait *gratuitement* aux enfants les premiers éléments de la religion et des lettres, puis elles prirent des pensionnaires; elles en avaient quarante, en 1769.

III. Franciscaines. — Elles étaient venues, vers 1514, de l'Hôtel-Dieu, d'Arras, pour desservir l'hôpital Saint-Pierre et ouvrirent, au XVIII[e] siècle, un pensionnat où se trouvaient environ quarante élèves, en 1771 (3).

blissement d'une résidence de Jésuites qui, pour divers motifs, ne s'établit qu'en 1706. Ces biens rapportaient environ 1,200 livres par an.

(1) Le traitement des professeurs n'était que de 200 livres; ils avaient en plus les honoraires de leurs messes et remplissaient à la paroisse certaines fonctions qui étaient rémunérées. Ils avaient, en outre, la table le logement, etc.

(2, Avec la diminution du nombre des écoliers, les cadeaux furent moins nombreux. L'Intendant avait déjà rejeté, le 12 novembre 1754, une demande d'augmentation.

(3) L'abbé Bédu, *Histoire de Bapaume*.

Digitized by Google

LENS

Collège. — L'obituaire de la collégiale de Notre-Dame mentionne, dans la première moitié du XIV[e] siècle, l'existence d'une école gratuite dirigée par un chanoine et sous la surveillance du chapitre. Elle se tenait alors dans une maison située derrière le château, qui était alors la résidence du châtelain ; elle fut fermée dans la première moitié du XVIII[e] siècle. Il y avait, en outre, un maître laïc faisant l'école et ayant quelques pensionnaires (1).

Après avoir pris l'avis de l'évêque et du gouvernement, le magistrat, le 26 novembre 1698, réunit l'assemblée des habitants pour l'établissement d'un collège. La création de cet établissement fut décidée ; trois prêtres devaient y faire cinq classes et être payés annuellement, à raison de 200 livres chacun, au moyen d'aumônes ou autrement (2). On acheta, pour 4,000 livres, une maison; mais comme elle était fort petite, on la rebâtit, en 1747. En 1754, la trouvant encore trop restreinte et située sur un terrain insuffisant, on chercha un autre emplacement et on fit faire un devis (3). On réunit ensuite l'*assemblée de la loi* pour aviser aux voies et moyens de subvenir à

(1) M. Dancoisne, *Histoire de Lens, Dictionnaire du Pas-de-Calais*, t. II, p. 30.

(2) La ville avait été autorisée à prendre quelques fonds sur le produit des octrois pour la fondation et l'entretien du collège.

(3) Le terrain où se trouvait le collège n'avait que 45 pieds de large sur 60 de long et la cour était encore resserrée par un puits et un bûcher. Le devis fut fait par M. Linque, architecte à Arras. Il montait à 18,600 livres. Les plans, devis et le procès-verbal de l'assemblée de la loi existent aux Archives du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

la dépense. Les avis furent partagés (1) et nous croyons que le projet n'aboutit pas, puisque en 1779, on dépensa 3,720 livres pour agrandir le collège et lui donner une cour bien aérée. En 1754, il était dirigé par un ecclésiastique qui y enseignait les humanités (2). En 1760, il y avait un préfet et trois prêtres qui professaient même la dialectique et le dessin. En 1772, on prit des pensionnaires. Les maitres étaient nommés par l'évêque et reçus par le magistrat qui avait l'inspection de la maison. Les comptes se rendaient aux officiers du bailliage (3).

ARDRES

Collège. — Il était tenu par les Carmes qui enseignaient les enfants en vertu de lettres-patentes datant de décembre 1669, portant érection de leur couvent (4).

(1) L'avis qui obtint la préférence consistait à aliéner pendant douze ans le droit de tourber dans une partie des prairies de la commune. On espérait vendre ce droit 20,334 livres. On demanda l'autorisation de l'Intendant, nous croyons qu'on ne l'obtint pas.

(2) *Almanach d'Artois.*

(3) Voir Archives de Lens (G. G. 13) un acte pour l'établissement d'un collège pour étudier la langue latine, 1698; (G. G. 14) un règlement pour le régent de rhétorique; (G. G 15) un autre règlement pour le temps des vacances et la rentrée des classes.

(4) Les Archives de la ville conservent diverses pièces concernant ce couvent; ainsi: 1° (G. G. 1) la copie des lettres-patentes de Louis XIV, de décembre 1659, permettant aux Carmes chaussés de la province de France de s'établir à Ardres, d'y construire un couvent pour y habiter, d'y faire l'office divin et d'y vivre selon les règles et constitutions dudit ordre, ainsi qu'il est de coutume en d'autres villes du royaume. Sur cette copie on a écrit: « Acquis du sieur Cordier, lieutenant de cavalerie, par contrat du 12 novembre 1659, une maison où est à présent bâti une partie de nostre couvent du côté du cloître, tenu du Roy à cause de son domaine; » 2° un état des rentes créées au profit de cette communauté; 3° la réception des Carmes par l'autorité locale.

Digitized by Google

ÉPIGRAPHIE ARRAGEOISE

PAR

M. C. LE GENTIL

Membre résidant.

✠

Lapides clamabunt.

Malgré leur apparent mutisme, les *pierres* ont un éloquent langage et c'est avec une entière vérité que d'elles il a été écrit : *Lapides clamabunt.*

Par leurs *masses* dans les ruines, elles donnent une juste idée de la puissance des villes auxquelles elles survivent ; par leurs *dimensions*, elles accusent la solidité des monuments qu'elles ont constitués ; par leur *ornementation*, elles révèlent, avec leur âge, le style qu'elles ont affecté et le degré des connaissances esthétiques de ceux qui les ont mises en œuvre ; par leurs *inscriptions*, elles suppléent aux lacunes des chroniqueurs et des annalistes.

Ce que disent leurs masses, leurs dimensions, leur ornementation est du domaine de l'archéologie. Ce que portent leurs inscriptions appartient à l'*épigraphie*, science qui, trop longtemps négligée, est si justement en honneur aujourd'hui.

Que de documents, en effet, ont été fournis depuis

Digitized by Google

qu'on s'occupe d'épigraphie, par les inscriptions soigneusement et intelligemment consultées, documents authentiques au premier chef et qui, n'étant défigurés ni par un sentiment de narrateur, ni par l'esprit de système, ni par la passion politique, projettent et sur les hommes, et sur les choses, une éclatante lumière.

Ce qu'elles font pour l'histoire générale, les inscriptions le font plus particulièrement encore pour l'histoire locale, où les moindres détails ont souvent une grande importance. Il etait donc naturel, qu'au moment où l'on s'occupe tant de celle de notre vieil Artois, on s'attachât à en rechercher et à en publier toutes les anciennes inscriptions; la *Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais* s'est chargée de ce soin et, grâce à elle, on aura, dans quelque temps, le recueil de toutes celles qui sont antérieures à 1789, ou qui, bien que postérieures, mentionnent des noms de personnes « ayant occupé des fonctions publiques avant cette époque. »

Tout en applaudissant à cette résolution, il est permis de regretter qu'on ne l'ait point prise beaucoup plus tôt, alors que les monuments épigraphiques se trouvaient aussi nombreux qu'ils sont rares aujourd'hui, impitoyablement détruits qu'ils furent, vers la fin du siècle dernier, non par l'action du temps, mais par celle de l'homme, bien plus destructive encore.

Quelle n'eût pas été la moisson pour Arras, par exemple, qui nous intéresse plus particulièrement, si ce travail se fût fait quand existaient les légendes des monuments funéraires, des *ex-voto*, des fondations pieuses, des verrières, des cloches, de l'antique cathédrale, de la chapelle abbatiale de *Saint-Vaast*, des églises paroissiales

Digitized by Google

de la Ville et de la Cité, des importantes chapelles des *Grands-Ardents*, du *Tripot*, des *Petits-Ardents*, de la *Batterie*, de la *Halle échevinale*, de l'*Hospice Saint-Jacques*, du *Conseil d'Artois*, en Ville; de *Sainte-Anne* et de *Saint-Liévin*, en Cité ; des maisons conventuelles, hospitalières, de refuge, du cimetière *Saint-Nicaise*. Que de souvenirs eussent été conservés, qui sont perdus à toujours.

Ainsi l'*épitaphier* sans date des paroisses d'Arras, qui ne porte aucune inscription postérieure au XVI[e] siècle, et où sont omises celles de plusieurs églises, chapelles, maisons conventuelles, de refuge et hospitalières, donne 1,958 blasons relevés sur les monuments armoriés (1), *dont il ne reste plus dix* ; cela permet de juger de ce qu'on aurait trouvé il y a cent ans si ces inscriptions avaient été grossies de toutes celles passées sous silence pour manque d'armoiries, et de toutes celles des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Quoiqu'il en soit, mieux vaut tard que jamais quand il s'agit de bien faire. Il n'y aura presque plus rien là où l'on aurait eu à l'infini, soit ; mais ce sera toujours autant.

Dans la répartition de la besogne entre ses différents membres, la *Commission* a daigné, périlleux honneur,

(1) Notre-Dame, 229. — Saint-Nicolas-en-l'Atre, 73. — Saint-Nicaise, 170. — Clarisses, 44. — Sainte-Anne, 4. — Sainte-Agnès, 15. — Hôtel-Dieu, 1. — Saint-Aubert, 25. — Hospice Saint-Jean, 26.— Louez-Dieu, 21. — Saint-Etienne, 23. — Carmes, 155. — Saint-Jean-en-Ronville, 199. — Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, 225 — Saint-Géry, 148. — Cordeliers, 136. — La Madeleine, 95. — Saint-Maurice, 7. — Saint-Vaast, 95. — Sainte-Croix, 119. — Sainte-Chandelle, 24. — Dominicains, 89. — Saint-Sauveur, 35.

Digitized by Google

nous confier *l'épigraphie arrageoise*, à laquelle, sans doute, nous avons semblé préparé par notre étude du *vieil Arras*.

Nos recherches ont amené la découverte de deux cent quatre-vingts et quelques inscriptions, résultat inespéré au début. Dans ce chiffre ne sont pas comprises celles relevées sur les grands monuments du Musée par nôtre infatigable collègue, M. Van Drival.

Leur total donnera donc un chiffre assez respectable.

Elles s'échelonnent de l'époque gallo-romaine à 1846.

Pour rendre ce travail méthodique et éviter la confusion, nous avons procédé comme suit.

Toutes les inscriptions ont été reproduites ligne pour ligne avec une scrupuleuse exactitude. Les passages qui n'auraient pu se déchiffrer que d'une façon conjecturale, ou se restituer que d'une manière divinatoire, ont été indiqués par un pointillé de même longueur, afin de mieux reproduire l'aspect des légendes et de rendre leur restitution plus facile.

La nature de la matière sur laquelle se trouve chaque inscription, sa forme, ses dimensions ont été signalées, de même que la provenance, chaque fois qu'il a été possible de la connaître.

Quant au classement, il a été celui-ci : *Eglises*, — *Maisons conventuelles*, — *Maisons hospitalières*, — *Monuments publics*,—*Rues et places*,—*Cimetières*,—*Propriétés privées*.

En raison de l'obligeante collaboration de M. Van Drival, un chapitre spécial a été consacré au *Musée*.

Dans chaque catégorie, les inscriptions se suivent par ordre chronologique. Celles dont la date effacée n'est point historiquement ou archéologiquement établie, sont

Digitized by Google

placées à la fin ; celles qui, postérieures à 1789, mentionnent des personnes ayant occupé des fonctions publiques antérieurement à cette date, sont rejetées en notes.

Ceci dit, examinons sommairement chacune des sections dans lesquelles ont été réparties ces mêmes inscriptions.

CATHÉDRALE.

Elle ne renferme que six inscriptions provenant de l'ancienne chapelle abbatiale de *Saint-Vaast.*

Toutes concernent de grands personnages : *Roger de Montmorency,* mort en 1572 ; *Thomas Parenty,* 1576 ; *Jean Sarrazin,* 1698 ; *Philippe de Caverel,* 1638, Abbés successifs du monastère ; *Philippe de Torcy,* Gouverneur d'Arras, 1652 ; et *Suzanne de Crevent d'Humières,* sa femme, 1644.

Fils d'un simple hôtelier, on le sait, à l'enseigne existant encore sur la Grand'Place(1), le R. P. en Dieu, Dom *Jean Sarrazin,* qui par la transcendance de ses mérites et l'éminence de ses vertus, devint Abbé de *Saint-Vaast,* « membre du Conseil d'État de Sa Majesté catholique, son premier Conseiller en Artois », Archevêque de Cambrai, fut, en 1582, chargé par les Etats de la province d'une mémorable ambassade, dont l'*ex-voto* de commémoration et d'actions de grâces fut placé dans la chapelle de *Nôtre-Dame du Bois-lez-Arras,* et dont l'historiographe, chapelain, secrétaire privé et futur successeur du Prélat à la crosse abbatiale, fut son « humble et obéyssant reli-

(1) *Au Chaudron,* anciennement *al Caudron.*

Digitized by Google

gieux » F. Philippe de Caverel, auteur de la remarquable relation publiée sous les auspices de l'Académie d'Arras, par l'un de ses Membres (1).

Il serait bien désirable que le hasard qui a fait découvrir, en 1848, cinq de ces inscriptions sur les cercueils de ceux qu'elles concernaient, fît également retrouver les restes d'autres personnages inhumés dans la même chapelle, et notamment ceux du roi *Thierry III*, bienfaiteur de l'abbaye; restes qui, sans aucun doute, existent avec le monument funéraire de ce monarque dans la cachette où les placèrent *Messieurs de Saint-Vaast* lorsque la tourmente révolutionnaire les chassa de leur demeure dix fois séculaire et berceau de la *Ville* d'Arras, entièrement bâtie, grâce à leurs libéralités, sur les terres à eux données par le chef mérovingien.

SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Non comprises deux grandes dalles tumulaires absolument indéchiffrables, cette église a conservé onze épitaphes.

Sur sa cloche (1556), on lit ce distique :

Nos Gaugerico dulci pulsu famulamur
Imprimis Deo quem decet omnis honor.

apprenant qu'originairement elle appartenait à l'église *Saint-Géry*.

Parmi les noms de familles équestres ou bourgeoises

(1) M. Caron, chancelier de l'Académie, officier de l'Université de France, bibliothécaire municipal d'Arras.

Digitized by Google

que donnent ces inscriptions, on remarque ceux de « *Salomon Pierre de Brosses, capitaine av régiment de Navarre, seigvevr de Crois en Beavjolais le qvel après 24 ans de service a été blessé par vn party posté à un qvart de lieve de cette ville le 27 octobre, et est mort de ses blessvres le 30 octobre* ..... » ; de *Marie-Thérèse Quarré du Repaire*, des *Doresmieulx*, des *Duquesnoy*, des *Guérard* et des *Lallart*, qui comptèrent des Receveurs de la *Bourse des pauvres*, des *Commis aux ouvrages de la Ville*, des Echevins, des membres du Chapitre de la cathédrale et des officiers au *Conseil d'Artois*.

SAINT-NICOLAS.

Le caveau du sanctuaire, la nef de l'église et le péristyle offrent huit épitaphes, — dont deux très mutilées, l'une de la seconde moitié du XIV^e^ siècle, l'autre de la fin du XVII^e^, — qui toutes proviennent de l'ancienne cathédrale, sur le bras de croix gauche de laquelle s'élève l'église actuelle.

Les inscriptions lisibles sont celles des Evêques *Frumaud* (12 mai 1160) ; *Frvmaldvs*, dont la remarquable mosaïque figure au Musée ; de ses successeurs médiats : *Pierre de Noyon* (septembre 1283) ; *Etienne Moreau* (1670) ; *Guy de Sève de Rochechouart* (27 décembre 1724) et celles de *Jean Villay*, Chanoine (1722) et de Madame *de Sepmeries*, veuve de Messire *Antoine de Warluzel* (1631).

Digitized by Google

DAMES BÉNÉDICTINES.

Etablie dans l'ancien couvent des *Trinitaires*, cette communauté, qui n'a gardé aucune épitaphe de ces religieux, en a deux provenant des Jésuites et une concernant la Mère *de Sainte-Thérèse*.

SŒURS CHARIOTTES.

Leur cloche porte une inscription constatant qu'elle a appartenu à la chapelle de la *pyramide* de la Petite-Place.

SŒURS DE LA CHARITÉ.

L'ancienne maison de la *Pauvreté* d'Arras offre, sur l'un des cordons du bâtiment, une légende avec la date 1702.

SŒURS CLARISSES.

Jadis très riche en épitaphes de grands seigneurs et de Chevaliers de Saint-Jacques en Galice, la chapelle des Clarisses conserve encore neuf pierres tumulaires, dont une absolument illisible, celle peut-être de *Philippe de Saveuse*, fondateur de la communauté, décédé en 1460. Parmi les autres, on doit distinguer celles d'*Adrian de Gomiecourt* et de dame *Philippe de Montmorenci*, sa femme (XVI[e] siècle), de Mademoiselle *Ursule-Thérèse de Bernemicourt*, dite *de la Thieulloye* (1669), religieuse de l'abbaye d'*Avesnes* et de *Marie-Claire de Bailleul*, comtesse d'Ostrate (16..).

Digitized by Google

DAMES DE LA COMPASSION.

L'une des substructions de cette maison conventuelle a son dallage entremêlé de pierres funéraires ou de fondations religieuses. Une excepté, qui semble avoir appartenu à l'église *Saint-Jean-en-Ronville*, ces pierres doivent, suivant toute probabilité, provenir de l'église *Saint-Géry*, « tenant jadis le premier rang de toutes les cures du diocèse » et dont le chœur, pénétrant profondément dans *l'hôtel d'Egmont*, était précisément situé en face de l'établissement des religieuses.

Des six inscriptions que nous avons pu déchiffrer, les plus intéressantes concernent Messire *Adrien du Carieul*, Lieutenant-général de la Ville et Gouvernance d'Arras, et Madame *Isabeau Payen*, dame d'*Escoivres*, sa femme (1618); Mademoiselle *de Bonnières* (1636); de

Messire
de la Ramée, chevalier, baron de
Noiron, capitaine d'une compaignie
de chevaulx légers et maior du
régiment de Monsieur le marquis
de Praslin, maistre de camps
et lieutenant-général de la
cavallerie de France le quel
a été blessé d'une mousquetade
au siège devant la ville d'Arras
dont en est mort audict Arras
le 27 d'aoust 1640.

Inscription que *Monsieur de Chambort*, son frère d'armes probablement, a fait graver à sa mémoire.

Et *André Guilluy, escuier, seigneur de Hamel*, d'abord Avocat-général, puis Conseiller au *Conseil d'Artois* (1702).

Digitized by Google

DAMES URSULINES.

En creusant les fondations de leur chapelle actuelle, ces Dames, installées dans l'ancien monastère des *Carmes*, ont retrouvé un certain nombre d'inscriptions funéraires ou de fondations pieuses, dont trois seulement sont conservées. Elles rappellent : la première, *Jehan du Carieul*, escuier, etc. et *Michelle de Caverel* (1606); la deuxième, *Charles de la Vacquerie*, escuier, Lieutenant-général de la châtellenie d'Oisy, et *Walburge de Wignacourt*, son épouse (1612-1617) ; la troisième, *Romain de Saint-Joseph*, dans le monde *Beharel*, Commissaire-général des *Carmes* (1764).

SŒURS DE SAINTE-AGNÈS.

Elles possèdent deux inscriptions : l'une, sise dans la chapelle, est l'épitaphe d'*Anne-Josèphe de le Saux*, ancienne supérieure (1755) ; l'autre, placée dans l'une des classes et provenant de l'*Hôtel-Dieu* d'Arras, se réfère à *Elisabeth Rouvroy*, veuve de *Iean Courcol*, écuier, premier Elu d'Artois, etc.

HOSPICE SAINT-JEAN.

Indépendamment de cinq épitaphes illisibles, la chapelle de cette ancienne maison hospitalière en offre encore dix-sept, sur lesquelles on remarque notamment les noms des familles *le Clercq* (170.), *de Lœuvacq* (1718-1738), *de Chelers* (1767), *le Gentil* (17.7), *Duriez* (178.), *de Beaurains*.

La communauté a, de plus, sur une plaque de cuivre,

Digitized by Google

une inscription trop curieuse pour n'être pas ici reproduite, *qui habet aures audiendi audiat.*

FONDATION DE L'HOSPITAL DE S^t^ IEAN EN ARRAS

Sovbs . Frvmavt . 39 . evesqve . dArras . environ . lan . 1178 fvst . fondé . ceste . hospital . s^t^ . Iean . de . Lestre . en . Arras . par . Philippe . Delsate . comte . de . Flandre . et . sa . femme . Elisabeth. fille . de . Rodolphe . comte . de . Vermandois . desqvels . les . imaiges . sont . svr . le . devant . dv . portail . dvdict . liev . or . dez . la . premiere . institvtion . qvelqves . femmes . secvliers . i . fvrent . establies . povr . avoir . soing . des . malades . avec . avcvns . prestres . qui . administroient . le . bien . et . revenv . mais . comme . assez . lon . temps . apres . la . maison alloit . en . décadence . qvelqves . religievses . de . lhospital . S^t^ Ivlien . en . Cambrai . fvrent . mandes . povr . emprendre . la . charge . de . cestvi . ci . lan . 1564 . a . la . reqveste . et . povrsvite . de . noble . homme . Mesire . Pierre . Asset . povr . lors . président . dv . Conseil . dArtois . avec . le . consentement . et . avtorité . dv . roi. dEspaigne . ov . depvis . on . a . recv . plvsievrs . avtres . filles . qvi . ont . faict . et . promis . a . Diev . et . avx . evesqves . dArras . come . svperievrs . les . vœvx . de. religion . sovbz . la . reigle . de . S^t^ . Avgvstin . de . façon . qve . ceste . maison. est . tres . bien govvernée . et . les . malades . charitablement . entretenvs. par . lesdites . religievses . povr . le present . an . 1614.

HOSPICE DES VIEILLARDS

On n'y trouve que l'épitaphe de dame *Marie de Monchy*, Prieure de l'ancienne abbaye du *Vivier*, dans laquelle est établi l'hospice.

BEFFROI.

Sa sonnerie donne dix-huit légendes, quatre pour les cloches d'*Alarme* (1423), anciennement dite du *Sancq* ou à l'*Effroy*, dont les caractères richement ornementés et

Digitized by Google

les armoiries sont des plus remarquables ; de la *retraite*, sur laquelle on lit ces vers latins :

Dulci pulsa sono tibi Gaugerice patrono
Servio, jure pari Ville teneor famulari.

indiquant que placée dans le clocher de *Saint-Géry* avant la construction du beffroi, elle était tout à la fois paroissiale et municipale ; du *Guet* (1682) ; *Joyeuse* (1728) ; quatorze pour le *Carillon*, dont les plus anciens éléments datent de 1529.

CITADELLE.

Au-dessus de la porte d'entrée, anciennement dite *Royale*, existait une inscription commémorative au millésime de 1570, récemment déplacée.

OBÉLISQUE.

Il porte quatre légendes dues en partie à l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. En partie, disons-nous, car condamnées, si inoffensives qu'elles fussent, par arrêté municipal en date du 17 décembre 1792, elles durent, vu leur prétendu incivisme, disparaître du monument sur lequel deux seulement se trouvèrent ultérieurement reproduites, les deux autres ayant été remplacées par un texte nouveau (1).

PALAIS DE SAINT-VAAST.

L'évêché offre quatre inscriptions, et l'une des substructions de la partie des bâtiments appartenant à la ville, renferme l'épitaphe de Dom *le Sergent*, sous-Prieur de l'abbaye (1680).

(1) Le Gentil, *le Vieil Arras*, p. 512 à 514.

Digitized by Google

PRÉFECTURE.

Ancien évêché devenu hôtel préfectoral, ce bel édifice n'a gardé qu'une inscription : elle rappelle son dernier hôte épiscopal, Mgr *de Conzié.*

CIMETIÈRE.

On pourrait tout d'abord se figurer que le cimetière actuel offre une quantité d'épitaphes rentrant dans les conditions du programme arrêté par la *Commission.* Il n'en est rien. Les inscriptions antérieures à 1789 faisant complétement défaut, puisqu'aucun des monuments de l'ancien cimetière *Saint-Nicaise,*—municipalement vendus par respect pour les « *idées de liberté* » en septembre 1792, et *quod notandum* « *au profit de la commune,* » par respect sans doute aussi pour le droit de propriété, — n'a été transporté dans ce nouveau champ des morts; et les inscriptions postérieures, concernant les défunts qui, avant cette date, auraient exercé des fonctions publiques énumérées dans les épitaphes étant devenues bien rares, par suite des nombreux enlèvements délictueux des plaques de cuivre gravées que portaient les croix de fer habituellement élevées sur les plus anciennes tombes, et de la destruction des monuments laissés par les familles éteintes, ou négligés par celles qui ont quitté la ville.

Il serait facile de citer beaucoup de ces sépultures qui se trouvent dans le plus pitoyable état ; contentons-nous de dire que le hasard nous a fait, dans les hautes herbes, mettre le pied sur une épitaphe métallique arrachée de sa croix culbutée par l'un des derniers ouragans et destinée à être comprise, *si on ne la volait pas,* dans une

Digitized by Google

de ces adjudications de débris et ferrailles qui se font périodiquement au cimetière. C'était celle de

Messire François-Joseph-Ange-Philippe
Alexandre de Beaulaincourt
de Marles, chevalier de
l'ordre royal et militaire de S. Herménégilde
et de celui de St Jean de Jerusalem, colonel
au service de S. M. catholique, capitaine au
régiment des royales gardes d'infanterie
wallonnes, natif de Remaisnil, dépt de
la Somme, âgé de 44 ans, décédé
à Arras le 6 janvier 1818.

Ce qu'ici nous disons de ce brave officier, appartenant à la première des familles équestres qui, depuis 1640, fut titrée par les rois de France. sera peut-être le seul souvenir qui sauvera sa mémoire de l'oubli éternel. *sic transit gloria mundi.*

Quoi qu'il en soit, nous sommes parvenu à retrouver trente inscriptions concernant des membres du haut clergé, des hommes d'épée, des gens de robe, des fonctionnaires administratifs et certaines vieilles familles bourgeoises et échevinales d'Arras. Parmi les noms qui s'y rencontrent, émergent, ceux de Messieurs d'*Aix*, Prévôt de l'ancienne collégiale de Béthune (1797) ; *de Lassus*, Chanoine régulier de l'abbaye de *St-Eloy* (1819); *Lallart*, Abbé de *Marchiennes* (1819); *Dorlencourt*, Abbé de *Marœuil* (1822); *Orin*. Abbé de *Dommartin* (1824); *Deliège*, Prieur des *Dominicains* (1841); *Dazin*, religieux de *Saint-Vaast* (1841); *Duriez*, religieux *Trinitaire* (1842); *Roche*, reli-

Digitized by Google

gieux *Récollet* (1846) (1); *de Mingrival*, capitaine au régiment de Belzunce (1803); *de Wailly*, capitaine au régiment de l'Isle de France (1816); marquis *de Coupigny*, capitaine au régiment du Roi (1812); marquis *le Josne Contay*, capitaine au régiment du Roi (1840); *Develle*, Greffier du *Conseil d'Artois* (1794); *Thellier de Sars*, (1794); *Rouvroy de Libessart*, (1814); *Lefebvre de Trois Marquets*, (1819); *Baudelet d'Hautefontaine*, Conseillers au même Conseil (1831); *Debeugny d'Hagerue*, Conseiller au *Conseil d'Artois*, garde des sceaux de la Chancellerie (1838); *Buissart*, assesseur de la *Maréchaussée de Flandre et d'Artois* (1820); *Dauchez*, avocat au *Conseil d'Artois* (1823).

Par application de la maxime *suum cuique*, une mention spéciale est due à M^r^ Jacques-Louis-Nicolas *Vaillant*, Chevalier, Conseiller au *Conseil d'Artois* et garde des sceaux de sa Chancellerie (1771), membre de la Constituante (1789), membre du Tribunal de cassation (1791), président de la section criminelle de ce même Tribunal (1794), membre du Corps législatif, avec siège au Conseil des Anciens (1795), président du Conseil général du Pas-de-Calais (1802), Maire d'Arras (1804), dont l'administration féconde contribua tant à relever la ville de l'état de marasme dans lequel elle se trouvait depuis l'époque révolutionnaire, et à l'organisation et à la réglementation de qui se doit la prospérité du *marché d'Arras*.

(1) Nous avons inutilement cherché l'épitaphe de M. *Bultez*, Abbé *d'Eaucourt*, décédé à Arras le 13 août 1820, inhumé au cimetière et probablement dans l'emplacement réservé à Messieurs du Chapitre.

Digitized by Google

Sa modeste épitaphe est ainsi conçue :

Deum colere
patriam purâ, dilectione amplecti
obsequi principibus
egenis et viduis spem et tutelam ferre
sic J. N. Vaillant in superiori comitatus
artesiæ concilio, bis in comitatibus generalibus
totius imperii, sic in supremâ judiciorum
reformatrice curiâ et in primâ urbis
magistraturâ se gessit.

Culbuté par le fameux ouragan du 12 mars 1876, l'ancien *Calvaire* du cimetière portait une plaque de cuivre, haute de 0,35, large de 0,20, commémorative de sa plantation et datant de la Restauration, puisqu'il y est question du Roi.

Cette inscription, conservée dans les bureaux de la Mairie, se trouve ainsi conçue :

Lan de grace mil huit cent sept
le treizieme jour du mois de septembre
Monseigneur Hugues Robert
Jean Charles Latour d'Auverg
ne Lauraguais par la misericorde
de Dieu et la grace du S^t^ Siège
apostolique eveque d'Arras
accompagné de son chapitre et
de tovt le clergé de sa ville
episcopale a beni solennelle
ment cette croix et a accorde
quarante jours d'indulgence a
tous ceux qui prieront en ce
lieu pour les defunts pour l'eglise
pour lui meme et pour le Roi disants a ces
fins cinq pater et cinq ave Maria.

Il serait à désirer qu'on la replaçât sur le *Calvaire* actuel.

Digitized by Google

MAISONS PARTICULIÈRES.

Les inscriptions qui y ont été découvertes, et dont beaucoup, parfaitement ignorées, ont constitué de véritables trouvailles, sont au nombre de cinquante-quatre.

La plus ancienne est gallo-romaine ; elle porte :

Lectæ
Pinari Sa
bini Cæsaris.

Viennent ensuite, courant dans la moulure d'une table d'autel, cette inscription gothique du commencement du XIII[e] siècle, « ..... *ay dame iake Cossette sa femme ki trespassa l'an MCCC et V le velle de Toussains et fonda cest autel en l'onneur me dame sainct Katerine.* »

Un bel ancrage, *anno 1431* ; une inscription de 1437 :

lan M[cccc] XXX VII : fist : faire : Robert
de : le : Plāque cheste bove (1).

Une autre inscription de 1454, une autre encore sans date, mais évidemment du même siècle, dans la très ancienne maison où logèrent *sainte Brigitte* (1342) et le Roi *Louis XI* (1463).

Citons encore une légende sur le beau portrait cuirassé de « *Messire Lamoral, prince de Gavre, comte d'Egmont, seignevr de Fiennes, ber d'avxy, seignevr de Gaesbeke, chevalier de l'ordre de la Toison d'or* ; » l'inscription de l'ancienne *Monnaie* de la ville d'Arras (1582) ; les belles

(1) Ce *Robert de le Planque*, Chanoine de la Cathédrale, décéda le 27 avril 1461, et fut inhumé dans cette église. Son inscription funéraire armoriée est la première que mentionne le vieil épitaphier de la Bibliothèque.

Digitized by Google

épitaphes de « *Jacques Hanotel, docteur ez droictz, Chanoine de N. D. d'Arras* » (1630) et de « *François de Moncheaux, escvier, seignevr de Foncqvevillers;* de *demoiselle Anne du Val;* de *Gilles de Moncheavx, escvier, seignevr dvdit Foncqvevillers* et de *Demoiselle Agnès Lamiot* » (1635); la légende d'une peinture votive donnée par Jean Vallier, ancien « *maïeur de la confrairie et charité de Nostre Dame des petits Ardans en l'an 1640, avqvel an la ville d'Arras a esté rendve aux François le iour de Saint Laurent* » (1644); les inscriptions funéraires de « *Fidéric François le Pippre, sieur de Iencourt, Conseiller Procureur du Roy en son château d'Artois,* » décédé en 1696 ; d' « *Adrien dv Carievl. Chevalier d'honnevr du Conseil provincial d'Artois,* » mort en 1764; de « *Christophe Payen, écuyer* » et de « *François Ferrand de Fillancourt, écuyer, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Lieutenant de Roy de cette ville pendant 21 ans,* » qui, suivant l'inscription commémorative de l'érection de la porte Ronville, substituée à l'ancienne forteresse de *Philippe d'Alsace*, en posa la première pierre en 1753.

MUSÉE.

Il renferme les inscriptions relevées par M. Van Drival et quatre-vingt-huit par nous-même.

Parmi les premières, qui ont presque toutes une grande importance, il convient de signaler celles de la rarissime mosaïque de l'évêque *Frumauld* (commencement du XII[e] siècle); de la grande dalle trouvée lors du percement de la porte *Saint-Michel* (1258); de la plaque funéraire en plomb de l'évêque *Pierre de Noyon* (1293); de la famille *Sakespée* (1376), dont le nom est si fréquem-

Digitized by Google

ment mêlé à l'histoire de la *Ste-Chandelle* ; de la famille *Walois* (1413) ; du tombeau de *Guillaume le François, dit Pottier* (1417) ; du Chanoine *Le Roy* (1421) ; de *Pierre de Herselle* et de sa femme (1442) ; de *Gui de Brimeu, sire d'Humbercourt*, décapité à Gand le 3 avril 1476 ; des fragments du mausolée d'*Oudart de Bournonville* (1585) ; de la pierre provenant de l'ancienne chapelle des *Dominicains* ; de l'Evêque *du Plouich* (1602) ; de *Guillaume Gazet* (1611) ; de *Lambert Damide* (1646) ; de l'avocat *Jean du Puich* (1648) ; des Abbesses *Catherine le Carpentier* (1673) ; *Dominique de Coupigny* et *Theodora Widebien* (1769).

Il faut ne point oublier non plus l'inscription versifiée, curieuse pour tout *vrai bourgeois* d'Arras, et qui pendant trois siècles figura dans la loge du guet, sise au haut de la tour échevinale.

L'an mil cinq cent cinqvante qvatre
par vn second iovr de ivillet
Iean Delamotte et Pierre Govlatre
firent en ce liev le premier gvet
etant novveav le beffroy fait
par vn nominé Iacques Caron
maitre en cet art vn des parfait
car il avoit vn grand renom

Les inscriptions par nous relevées se composent surtout :

Des trois légendes peintes, deux sur un tableau à quinze compartiments, représentant l'histoire du *Saint-Cierge*, et la troisième sur la moitié de l'un de ses volets. Placé, en 1581, à côté de l'autel de *Saint-Séverin*, dans l'antique Cathédrale, ce tableau fut, lors de la destruc-

Digitized by Google

tion de cette dernière, conservé dans sa partie principale par les dames *Clarisses*. La moitié de l'un des volets perdus, se retrouva chez un marchand de curiosités de Paris; notre collègue, M. de Linas, a étudié spécialement ce monument dans son excellente publication sur la *Confrérie de Notre-Dame des Ardents* et a fait, des quinze sujets représentés par la peinture médiane, une copie fort exacte à l'aquarelle qui figure honorablement au Musée, près de l'original.

Et de la série des inscriptions mises sur les portraits des *Mayeurs* de l'ancienne *Confrérie de Saint-Jacques*.

Ceci demande une explication.

Dans l'une des salles de l'*hospice Saint-Jacques* figuraient, sur les panneaux d'une boiserie disposée *ad hoc*, — ainsi que cela se fit pour les Capitouls, à Toulouse, — les portraits, avec légendes, de tous les Mayeurs de la Confrérie. On y voyait des *physionomies*, des *noms*, des *blasons*, des *dates*, des *insignes*, des *costumes*, des *indications d'âges et de faits*. Aussi intéressants qu'instructifs à tous égards, ces portraits auraient dû être religieusement conservés.

Néanmoins, à une époque que nous ne saurions préciser, mais très probablement à la suite de l'adjudication nationale de cette maison de charité qu'avait achetée Mgr *de Conzié*, ils furent arrachés de cet emplacement et cloués sans plus de façon sur un gitage, sous l'un des planchers de l'Hôtel-de-Ville, endroit d'où on les arracha encore par morceaux, il y a quelque vingt ans, alors que fut si profondément et si regrettablement modifiée l'ancienne Halle échevinale. Après les avoir mis en pièces, on les lessiva à la potasse, afin, sans doute, de les mieux

Digitized by Google

voir, opération qui, en raison de l'état de vétusté et de siccité de la peinture, la fit presque complétement disparaître ; enfin, pour couronner l'œuvre, on les empila dans un recoin humide du palais de *Saint-Vaast*, où ils pourrirent tranquillement, sauf trois, qui, conservés comme échantillons, restaurés et placés au Musée, témoignent du vandalisme avec lequel ont été traités les autres, et perpétuent les regrets qu'il inspire.

La trace de ces pauvres portraits était même perdue lorsque nous les réclamâmes pour en examiner les inscriptions. On finit pourtant par les retrouver, plus détériorés, bien entendu, que jamais. Cette exhumation qui, probablement, sera la dernière, nous a permis de déchiffrer les restes de leurs légendes. Elles sont écrites en caractères gothiques jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, époque à laquelle leur succèdent les majuscules romaines.

Ce n'est cependant pas à la nomination du premier Mayeur de la Confrérie que remonte l'exécution de son portrait.

L'une des inscriptions, en effet, datant du XVII[e] siècle, démontre que ce fut seulement en 1494, lors de l'acquisition de « *tout un manoir amazé de maison manable, salles, chambres, chapelle, cimentière, jardins, lieu pourpris et tenemens ainsi que tout le lieu se compose et extend, nommé l'hostel Saint Jacques,* » appartenant au « *sire de Rely, dit le Bon, chevalier,* » sis place *Sainte-Croix*, que l'on commença à reproduire les effigies des dignitaires antérieurs à ce millésime.

Digitized by Google

Au-dessous d'une figure, d'assez grande dimension, de Saint-Jacques, se voit cette légende :

En l'an de grace.....
mil quatre cent nonante et quatre....
Henri Lallart mayeur etoit.....
qvi de ceans avecq avltre ōt faict la.....
mais povr plvs ce liev décorer
ces effigies dv bien commū font commen...
Franchois Manessier maievr et pri.....
et Pierre Millon maievr entrant.....
des qvattre etoit l'election.....
le premier Toussaint Famechon.....
Sanson le Ber et Noël Senechal
.....et Pierre Brehon.

Le plus ancien des portraits conservés est celui du deuxième Mayeur de la Confrérie. Sa légende, en partie effacée, permet de voir qu'il avait pour prénom *Willaume* ; il devait, suivant toute probabilité, régner — c'était l'expression consacrée — en 1485. La durée ordinaire de ces fonctions était effectivement d'une année, et une inscription apprend que le septième Mayeur, *Jean Gavtier*, se trouvait en charge en 1490.

Le plus récent est daté de 1664 ; le nom y manque. mais on pourrait peut-être le retrouver, car on y voit que ce personnage, de figure très énergique, portait d'*azur à deux poissons au naturel adossés et couronnés d'or*.

Un tableau de 1ᵐ10 de long sur 0ᵐ80 de haut, représentant un édifice religieux de style roman, autour duquel se presse une foule de gentilshommes, de soldats et gens du peuple, porte ces mots : « *la chapelle de Nre Dame*

Digitized by Google

du Boys. » Cette légende, des plus insignifiantes en apparence, est, au contraire, du plus haut intérêt, en ce qu'elle accuse le seul monument figuratif existant encore — que nous sachions, du moins, — du sanctuaire de *Notre-Dame du Bois*, appartenant à l'abbaye de *Saint Vaast*, détruit en 1640, et situé à environ cinq à six cents mètres au-dessus de l'ancienne ferme de *Waudri-Fontaine*, également détruite en 1640, laquelle se trouvait à l'extrémité du terrain formant aujourd'hui le parc de l'ex-*Prévôté Saint-Michel*. Ce sanctuaire, que visitaient de nombreux pèlerinages, était si particulièrement révéré que la voie qui, partant de la *porte Saint-Michel* allait y aboutir, avait été, du consentement, non-seulement de *Messieurs de Saint-Vaast*, mais encore de celui de l'Echevinage, jalonnée sur tout son parcours de croix stationales (1) et qu'un pont spécial avait été jeté sur la Scarpe pour y accéder.

L'examen des inscriptions relevées dans notre travail prouve que depuis 1789 presque toutes les familles équestres et la plupart des anciennes familles bourgeoises ont quitté la ville.

La tourmente révolutionnaire a chassé d'Arras autant de personnes qu'en avait jadis banni *Louis XI*; elle s'est, de plus, outrageusement acharnée à détruire les choses qu'il avait religieusement respectées.

Sans insister sur les réflexions que suggère le rapprochement de ces deux époques si néfastes; terminons en disant qu'au point de vue historique, généalogique et héraldique, l'étude de l'épigraphie arrageoise a bien mé-

(1) Le Gentil, *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales*, t. IV, p. 373 à 385.

Digitized by Google

rité de quiconque est soucieux de nos traditions locales.

Elle a, en effet, rendu le jour à un certain nombre de monuments ignorés de tous et qui, sans elle, ne seraient jamais sortis de dessous terre; elle a, de plus, conservé à toujours le souvenir de plusieurs qui, depuis son commencement, ont été anéantis par leurs propriétaires, comme pour démontrer une fois de plus l'éternelle vérité de cette décourageante assertion du poète antique :

Tempus edax homo edacior.

✠

Floris van der Haer, qui écrivait en 1611, ses « *Chastelains de Lille,* » y a publié les deux inscriptions sur pierre blanche, figurant au-dessus de la porte *Saint-Nicolas*, inscriptions dont il devait la communication à « *Antoine de Mol*, eschevin et advocat de la ville d'Arras. »

La première, « vers les champs, » conçue en trente lignes latines; la seconde, « du costé de la ville, » rédigée en langue romane et comprenant quarante lignes rimées sur la bataille de Bouvines, dans laquelle le Roi s'était si brillamment conduit et s'étaient également si valeureusement signalés les communiers d'Arras.

Ces inscriptions doivent encore exister dans les maçonneries de l'antique porte que recouvre le terre-plein du rempart.

Espérons que, si quelque jour, des travaux de remaniement ou de démolition s'opèrent en cet endroit, on prendra garde à ces *monuments historiques* du plus haut intérêt, dont le second est *la plus ancienne inscription* lapidaire connue, libellée en langage de l'époque.

Digitized by Google

DE LA VRAIE

PRONONCIATION DU GREC

Etude Historique et Littéraire

PAR

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

La langue grecque nous est présentée par les anciens comme une langue douce, élégante, harmonieuse : les Grecs sont considérés par les historiens comme d'admirables parleurs, des artistes en langage comme en tout, des hommes d'un goût exquis.

Si nous considérons les œuvres d'art de la Grèce antique, assurément nous n'aurons qu'à souscrire à ce jugement: si nous examinons la collection d'œuvres littéraires qui commence plus de dix siècles avant J.-C. pour ne finir qu'au XV^e^ siècle de l'ère chrétienne, ici encore nous sommes contraints d'avouer que cette littérature est d'une abondance, d'une variété, d'une richesse incomparables.

Et pourtant, quand nous lisons ces livres, quand nous

Digitized by Google

articulons les mots de cette langue, comment se fait-il qu'au lieu du miel attique, si souvent annoncé, nous ne rencontrions que des syllabes rocailleuses, qu'au lieu de l'harmonie promise, on ne nous offre que des sons qui se heurtent? Pourquoi ces lettres toujours dures, et surtout ces diphthongues qui nous rappellent bien plus certains sons des langues sauvages que des douceurs qu'on nous dit avoir existé?

Evidemment nous ne prononçons pas cette langue comme elle doit être prononcée. Notre manière de lire le grec, manière toute de convention, n'est pas la manière ancienne. Cette langue réellement admirable, nous la défigurons, nous la rendons barbare. Notre prononciation, pour être *reçue* dans les écoles, n'en est pas plus vraie. Il serait juste de la réformer et de revenir aux sources premières de l'hellénisme.

C'est pour cela que nous allons nous livrer à des recherches historiques et littéraires qui nous feront modifier sur ce point important des idées *reçues* trop facilement et dont la fausseté sera démontrée quand nous les aurons confrontées avec l'origine des lettres, avec les dérivations des mots, avec les homophones des inscriptions, parfois même avec les onomatopées et surtout avec la doctrine des anciens grammairiens.

Entrons immédiatement dans notre sujet, en mettant en lumière, selon l'occurrence et l'utilité, ces différents chefs de preuves.

Digitized by Google

I

L'alphabet de la langue grecque se compose aujourd'hui de vingt-quatre lettres. A la rigueur, on pourrait y joindre trois autres caractères : l'épisème βαυ, le signe F des Latins, appelé par les Eoliens *digamma*, l'épisème *sampi*, l'épisème *quopa*. Nous avons donné sur ces trois épisèmes beaucoup de détails dans notre livre sur l'origine de l'Ecriture, pages 6 à 20, avec des dessins et inscriptions (1) ; nous y renvoyons le lecteur.

Les Grecs n'eurent d'abord que seize lettres, nous dit-on, les seize cadméennes, c'est-à-dire : α, β, γ, δ, ε, ι, κ, λ, μ, ν, ο, π, ρ, σ, τ, υ.

Cet arrangement répond à l'ordre de l'alphabet phénicien, avec des lacunes, sauf pour la lettre υ, qui est rejetée, on ne sait pourquoi, à la dernière place, comme caractère en dehors du groupe, quoique en réalité elle soit identique au digamma ou à l'épisème βαυ, comme nous le démontrerons plus tard.

Les lettres, au nombre de huit, qui complétèrent successivement les seize, furent de nouveaux emprunts faits aux Phéniciens ou des lettres doubles : nous n'avons pas à en dire ici l'origine, puisque nous ne nous occupons que de la prononciation.

Suivons donc tout simplement l'ordre actuel des vingt-quatre lettres, soit : α, β, γ, δ, ε, ζ, η, θ, ι, κ, λ, μ, ν, ξ, ο, π, ρ, σ, τ, υ, φ, χ, ψ, ω. Voyons comment chaque lettre doit

(1) *De l'origine de l'Ecriture*, troisième édition, Paris, Maisonneuve, 1879 ; vol. gr. in-8°., avec dessins nombreux et planches.

Digitized by Google

se prononcer, puis nous examinerons les diphthongues et les esprits.

La lettre A, α, alpha.

A se prononce comme en français, toujours très ouvert. Denys d'Halicarnasse s'exprime ainsi au sujet de l'α : Λεγεται γαρ (το α) ἀνοιγομενου του στοματος···, και του πνευματος ἀνωφερομενού προς τον ουρανον (1). Aristide Quintilien est du même avis : Των δε διχρονων εις μελῳδιαν κρατιστον το αλφα · ευφυες γαρ δια το πλατος της ηχησεως εις μαλφοτητα. Les Doriens considéraient le son de α comme un son mâle, et celui de ε comme efféminé, et c'est pourquoi ils préféraient le premier. Η μεν γαρ δωρις την θηλυτητα φευγουσα του η, τρεπειν αυτης την χρησιν, ως εις αρρεν, dit Aristide. Apollonius a dit aussi qu'on doit prononcer α avec un son fort : Του α ἡ εκφωνησις μεγιστη εστιν.

Il n'y a donc pas de difficulté pour la lettre α, et tous sont d'accord.

Nous pouvons immédiatement passer à la lettre B.

La lettre B, β, bêta.

La lettre B s'est prononcée certainement comme notre B français.

Saint Augustin, au livre II *de Doctrinâ christianâ*, s'exprime ainsi (2) :

« Et ideò qui utramque linguam novit, si homini græco velit aliquid significare scribendo, non in eâ significa-

(1) Denys d'Halicarnasse, Περι συνθεσεως ονοματων, p. 12, nº 18 ; éd. de Francfort, 1586, in-folio, t. II.

(2) Saint Augustin, *de Doctrinâ Christianâ*, lib. II, cap. 24.

Digitized by Google

tione ponit hanc litteram, in quâ eam ponit cum homini scribit latino : et Beta *uno eodemque sono*, apud Græcos litteræ, apud Latinos oleris nomen est. »

Ainsi, en grec *Bêta* veut dire une lettre, et, en latin, *Beta* veut dire un légume.

Ce légume est la *bête* : c'est encore le mot français.

Donc Bêta se prononçait B.

Juvénal donne aussi à cette lettre le son de notre B :

« Hoc discunt omnes ante alpha et BETA puellæ. »

Le nom d'*alphabet* que nous donnons à l'ensemble des lettres en prononçant le nom des deux premières (alpha-bet), nous montre encore l'idée qu'avaient les anciens du signe B.

Toutefois, il est certain que souvent cette lettre a été prononcée V.

Les dérivations latines nous le prouvent : βουλομαι, volo; βοω, voco ; βιω, vivo ; etc. Au reste, il n'y a entre π, β et φ qu'une différence de degré, l'articulation étant la même et venant de la même configuration de la bouche, pour répéter ici ce qu'a dit de ces lettres Denys d'Halicarnasse.

Les Coptes appellent cette lettre *beta*, mais, dit Peyron(1), *recentioribus est etiam v.*

Les Hébreux varient le b au moyen du daghes, mais primitivement c'est toujours un *b, beth.*

La lettre Γ, γ, gamma.

La lettre *g* des Grecs n'est pas facile à noter, au point de vue de la prononciation. Elle avait certainement une nuance de douceur et d'aspiration légère que les Grecs

(1) *Grammatica linguæ copticæ, Taurini*, 1841.

Digitized by Google

modernes rendent fort bien. Ce n'est pas le *dg* italien, car les Coptes, qui ont cette articulation, l'expriment par leur *dgiandgia*, et ont rejeté le gamma grec comme ne se servant pas de cette lettre. Ce n'est pas le *g* français, c'est quelque chose de moins nettement articulé et de plus aspiré. En somme, il n'y a pas grand mal à ne pas prononcer cette lettre absolument comme les Grecs, pourvu qu'on ne la durcisse pas et qu'on ne la *latinise* pas trop. Quand deux γγ se suivent, il est connu que le premier a le son de *n*.

Ainsi, ce n'est pas notre g doux, ce n'est pas notre g dur : il y a dans la prononciation des Grecs une aspiration légère et un son de gosier. Αγια Μαρια ne se prononce pas *aguia*, ni *agia*, mais *ahhia*, ou à peu près. Au reste, d'autres peuples que les Grecs articulent le *g* d'une manière analogue. Ainsi l'alphabet anglais appelle g *dji* ; l'allemand lui donne un son guttural ; impossible de décrire, sans l'entendre, le *g* flamand ; le *g* doux italien est *dje*, *dji*. On voit même le *g* devenir *v* : gascones-vascones. Rien n'est donc parfaitement fixé, d'une manière générale, pour la prononciation de cette lettre, l'une des plus variables de l'alphabet.

La lettre Δ, δ, delta.

Le *d* grec n'offre pas de difficulté. C'est notre d français, peut-être un peu aspiré. Les Coptes ont aussi rejeté cette lettre, se servant plutôt du *t* et du *th*.

La lettre Ε, ε, epsilon.

Cette lettre s'est appelée anciennement διφθογγος, selon

Digitized by Google

Gallien, parce qu'elle avait un double son et se prononçait tantôt comme *è*, tantôt comme *i*. Dans la suite, on a ajouté ι à ε, en écrivant ει, pour indiquer le son du *i*, et l'on a donné alors à ε, quand il est seul, l'épithète de ψιλον, qui veut dire nu, isolé, parce qu'il se trouve, pour ainsi dire, dépouillé du son *i* qu'il avait auparavant. Ainsi, ε isolé ou ψιλον, correspond à *è* ouvert du français.

Ces cinq lettres correspondent parfaitement aux cinq premières lettres de l'alphabet hébreu ou phénicien. Les noms sont les mêmes : aleph-alpha ; beth-bêtha ; gimel-gimla ou gamma ; daleth-delta ; e-epsilon.

Il en est de même d'une sixième lettre dont nous allons parler.

La lettre F, Βαυ ou digamma.

L'ancienne lettre Βαυ avait ici sa place. C'est exactement la place du ו hébreu dans l'alphabet, et c'est le même nom *vau, ouau, vav, ouaou,* selon les différences de prononciation.

Cette lettre est assez étrange dans la plupart des langues et elle offre des aspects fort variés. Etudions-les : elle nous aidera à bien préciser plus tard la prononciation de l'υψιλον.

En thèse générale, on peut dire que cette lettre est tantôt voyelle et tantôt consonne. En français, on a dit longtemps : *u* voyelle et *u* consonne : aujourd'hui l'usage est de les écrire par un caractère différent, *u* ou *v*. Des dictionnaires, même peu anciens, les confondent encore. En anglais, on va plus loin, et le caractère *u* s'appelle iou : conséquemment le caractère *w* se nomme *double*

Digitized by Google

iou ou *deubbl'iou*. Il y a dans le théotisque belge quelque chose de semblable.

Ces quelques notions préliminaires suffisent pour faire comprendre l'usage analogue, ou plutôt les divers usages, que les Grecs faisaient du βαυ.

1° Les Eoliens le mettaient devant toutes les voyelles, selon Jean le grammairien : Εθος δ'αυτοις των φωνεντων προτιθεναι το διγαμμα οἱον, ὀινον, Foινον.

Denys d'Halicarnasse (1) examine la chose d'une manière plus large et l'applique à tous les anciens grecs: Συνηθες γαρ ἠν τοις αρχαιοις Ελλησιν, ως τα πολλα προτιθεναι των ὀνοματων, ὁποσων αἱ αρχαι απο φωνηεντων εγινοντο, τον ου συλλαβην ἑνι στοιχειω γραφομενην. Τουτο δ'ἠν, ὡσπερ γαμμα, διπταις επι μιαν ὀρθην ἐπιζευγνυμενον ταις πλαγιαις, ὡς Fελενη, και Faναξ, και Foικος, και Fανηρ, και πολλα τοιαυτα.

On voit par ce passage que la figure de ce signe était telle que nous l'indiquons, qu'on le prononçait comme la diphthongue ου, qu'on le plaçait devant tous les mots qui commencent par une voyelle. De là s'expliquent les mots latins : fui, fore, vis, vesper, vinum, etc.

Le signe F s'employait aussi entre deux voyelles : ovis, ovum, œvum, analogues à οις, οων, αιων, etc., etc.

2° Le signe F se trouvait aussi devant la lettre ρ : Fροδον, Fριγος, etc., ρ étant considéré comme une demi-voyelle.

3° Le F faisait encore l'office du β ou du *v* latin.

Ce qui s'écrit βρακια (braies), est pour ῥάκια, en ajoutant le β éolique (2).

(1) Denys d'Halicarnasse, *Antiquit. Roman.*, lib I, p. 16 Edition de Francfort, 1586, in-folio, t. I.

(2) Etymol., p. 98.

Digitized by Google

Les Crétois disaient εβα, εβασον, pour εα, εασον. Les Eoliens disaient βροδον pour ροδον, etc. Hésychius écrit éoliquement βραιδιον pour ραιδιον. Apollonius dit que la conjonction ρα selon les Eoliens se prononçait βρα.

Dans les dérivés, nous trouvons ϝις-ovis, ϝοινον-vinum, ϝεσθις-vestis, ωϝον-ovum, ϝιδω-video, etc., etc.

4° Il se prononçait encore comme le φ grec et l'F latin: c'est d'ailleurs la même origine pour cette lettre F. qui a été admise, non-seulement par les Latins, mais par toute l'Europe. Le mot οινος s'écrivait donc aussi φοινος, qui veut dire rouge, au témoignage d'Hésychius qui explique φοινια par πυρρα, le mot φοινικι par ερυθρῳ βαμματι, φοινιον par ερυθρον et φοινον par πυρρον.

5° Il se prononçait comme ου et comme οι.

Voici la traduction d'un passage du *Scholiaste* de Denys de Thrace à ce sujet: « Le digamma usité chez les Eoliens » n'est pas une lettre. La figure en est F, que les Eoliens » ajoutent devant tout mot qui, selon nous est aspiré, et » qu'ils dépouillent ainsi de son aspiration. Il n'est pour » eux qu'un symbole, ayant le son de οι ou de ου diph- » thongues. Cela montre qu'il n'est point une lettre et » qu'il ne doit point être compté parmi les lettres, car » tous les dialectes de la langue grecque ne s'en servent » pas comme ils se servent des autres » Quoi qu'il en soit de la justesse de ce raisonnement touchant ce caractère de lettre ou de symbole, le fait est que le signe βαυ se prononçait encore οι, comme nous avons vu plus haut qu'il se prononçait *ou*.

Nous reviendrons sur ce sujet quand nous parlerons tout-à-l'heure du signe υ.

Digitized by Google

La lettre Z, ζ, zêta.

Cette consonne se prononçait comme *s* français entre deux voyelles : *maison*. Les Doriens ne l'employaient pas : ils se servaient de δ, de δς et aussi de σδ. Les Eoliens en faisaient un grand usage, et il paraît qu'avant la connaissance du ζ ils se servaient du δ en le rendant un peu sifflant, et la particule ζα n'est chez eux que δια.

Le *zêta* des Grecs correspond au *zain* des Hébreux ou Phéniciens : c'est une suite du même emprunt, dont nous avons ailleurs, développé le parallèle (1).

La lettre H, η, hêta.

Voici une lettre qui donnera lieu, comme la lettre ϝαυ et la lettre υ, à tout un assez long examen.

Faut-il prononcer H comme *ê*? faut-il le prononcer comme *ii*?

Ceux qui veulent qu'on le prononce comme *ii* en donnent les raisons suivantes :

1° Platon a dit dans son *Cratyle* : νυν δε ἀντι μεν του ἰωτα,··· ἠτα μεταστρεφουσιν··· οἰον οἱ μεν ἀρχαιοτατοι Ιμεραν την Ημεραν ἐκαλουν, οἱ δε Εμεραν· οἰδε νυν Ημεραν.

Le *Scholiaste* d'Euripide (Phœn. v. 685) dit aussi que ι long fut remplacé par η : τῳ ι ἀντι του η, παι τῳ ο ἀντι του ω.

2° Il y a une foule de mots qui s'écrivent tantôt avec η, tantôt avec ι, selon le caprice de chaque dialecte, ce qui indique que η sonnait alors i.

(1) *De l'origine de l'Ecriture*, passim.

Digitized by Google

Les mots νηλιτεις dans l'*Odyssée* (π, v. 317) ὑσμινι dans l'*Iliade* (B, v. 863) s'écrivaient aussi νηληεις, ὑσμινη. La conjonction ηδε s'écrit encore ιδε et le verbe ηκω, ικω. Le dialecte éolien surtout fait grand usage de η et le met pour ι dans plusieurs mots : χαρην pour χαριν, ακτην pour ακτιν. On trouve dans des inscriptions ἀρχε pour ἀρχη, θιηη pour θηκη. Le verbe νηθω, selon Suidas, s'écrit comme νειθω. Jean le grammairien dit : ἡ αἰολις τῳ η ἀντι της ει διφθογγου χρηται· ελθην γαρ λεγει ἀντι του ελθειν. Plutarque dit aussi que les Eoliens écrivaient εφιλη, ενοη pour εφιλει, ενοει, etc. On disait τηνος (dorien) et κηνος (éolien) pour κεινος. Les anciens grammairiens disent que les Eoliens écrivaient Οδοσσηος ou Οδυσσειος, tandis que les Béotiens écrivaient Οδυσσιος avec i. d'après l'ancienne écriture.

3° Une règle dit que les secondes personnes du présent et du futur passifs ou moyens doivent s'écrire avec η, excepté βουλει, οψει, οἰει.

Une autre règle dit : lorsque le présent commence par α ou par ε. ces deux voyelles se changent en η pour les temps passés, ελεω, ηλεουν··· excepté les verbes εχω, εἰχον, επω, εἰπον, etc., qui ont ει pour η.

4° Un vieux proverbe dit : ζει χυτρα, ζῃ φιλια.

5° Les Syriens, quand ils veulent modifier, ou plutôt préciser le son de leur iud avec l'une des lettres grecques, comme c'est leur habitude pour fixer le son de leur voyelle, mettent un signe renversé ⊐, qui n'est que l'η grec, quand ils veulent lui faire dire *i* : au contraire, ils mettent ⊏, quand ils veulent lui faire dire *é*.

N.-B. — Leur ponctuation consiste en cinq points et en

Digitized by Google

cinq signes-voyelles empruntés au grec : mais ce système est relativement moderne (1).

6° La lettre qui se trouve dans la langue russe et qui n'est autre que le Η grec, se prononce *i* : φηλοσοφια pour φιλοσοφια, philosophie.

7° Dans la liturgie catholique on dit : kyrie eleison... eleison imas, pour ελεησον et ημας. On y regarde donc Η comme sonnant *i*.

Donnons maintenant les raisons de ceux qui veulent que l'on prononce *ê*.

1° Cette lettre occupe le huitième rang dans l'alphabet et elle correspond à la lettre hébraïque heth, aspiration très-forte avec le son général de *e*. Nous avons même raconté, dans notre livre sur l'*Origine de l'écriture* (2), l'histoire et la filiation de cette lettre, dont le mot égyptien *heet* est la racine, qui a donné *eta* ou *hetha* au grec et *heth* à l'hébreu. *Iota* vient, d'ailleurs, aussi primitivement du mot égyptien *ioth* : or *ioth* c'est la lettre *i*, comme *heth* c'est la lettre *e*. Dans toutes les langues européennes, nous avons à cette place de l'alphabet la lettre *h*, aspiration qui suppose toujours un *e* et qui même s'appelle *aitch* en anglais.

2° Eustathe, qui a tant écrit sur Homère, etc. et qui vivait dans le XII^e^ siècle, dit que βη, βη, est un son fait à

(1) Voir notre dissertation à ce sujet dans la *Grammaire comparée des langues sémitiques et de l'égyptien*, Paris, Maisonneuve, 1879, p. 157 et suiv.

(2) *De l'origine de l'écriture*, p. 65 et 66, texte de la planche des *Heth*. Ibid., p. 9 et 17, etc.

Digitized by Google

l'imitation de celui des brebis (1), et cite ailleurs ce vers du poète Cratinus, V^e^ siècle avant J.-C. (2) :

Ο δ'ηλιθιος, ὡσπερ προβατον, βη, βη λεγων βαδιζει (3).

Varron emploie encore *belare, bèler*, pour balare, véritable onomatopée (1 de R. R., cap 2).

Les dictionnaires grecs nous donnent le verbe μηκάω pour *bèler*, le mot μῆλον pour brebis, le mot βῆ pour le *bèlement* des brebis. Toujours c'est la lettre η qui est employée à exprimer *vocem ovinam*. Or, les brebis n'ont pas changé de langage depuis les temps homériques : elles disent bien *è* et non pas *i*.

Dans le texte de saint Augustin cité plus haut, on a le son *è* en même temps que l'articulation *b*. Il prouve donc pour les deux cas.

Le nom de l'*alphabet* également cité prouve la même chose.

3° Les dérivations ou plutôt identifications latines prouvent encore que l'on prononçait η comme un double *e*.

D'abord, tous les noms de la première déclinaison en *e* et en *es*, comme *musice, cometes;*

Ensuite, des noms de la troisième déclinaison en *en, enis*, du grec ην, ηνος, comme *siren, sirenis* ; ou en *er,*

(1) Ευσταθιου Αρχιεπισκοπου Θεσσαλονικης παρεκβολαι εις την Ομηρου Ιλιαδα και Οδυσσειαν··· t. I, p. 450, N° 40 ; éd de Froben. Basileæ, MDLX.

(2) Cette citation se trouve à la page 768, n° 13, de l'édition de Rome, MDXLII.

(3) Saidus cite aussi ce vers au mot Βη.
Cet insensé s'avance en disant comme une brebis : bè, bè.

Digitized by Google

comme *aer*, *character*, *mater*, *pater*; ou en *es*, *etis*, comme *magnes*, *magnetis*, etc.

Les noms en *ema*, grec ημα, comme *poema*, *diadema*; en *terium*, grec τηριον, comme *criterium*, *monasterium*; en *esis*, grec ησις, comme *poesis*, *hæresis*, etc.

On observe la même identification dans l'intérieur d'une foule de mots, comme *pera*, *anethum*, *thesaurus*.

En somme, il y a là des exemples qui, certainement, s'élèvent à plusieurs milliers et qui écrasent les quelques exceptions, plus apparentes que réelles, citées par les partisans de l'*i*. Je dis plus apparentes que réelles, car elles peuvent s'expliquer souvent par l'*iota* souscrit qui est sous l'*ēta* et qui en fait une diphthongue équivalente à ει, ηι, c'est-à-dire *i*.

4° Au *kyrie eleison* de l'Eglise, on répond que c'est là un usage introduit tardivement dans l'église grecque. Le pape Innocent III, au XIII^e^ siècle, rapportant une décrétale de saint Grégoire-le-Grand, écrit *eleeson*. L'ancienne prononciation est d'ailleurs restée dans *eleemosyna*, ελεημοσυνη, miséricorde, aumône.

Les exemples tirés des variantes des dialectes prouvent peu, chaque dialecte préférant une lettre à une autre. Quant aux notations ou signes-voyelles des Syriens, c'est relativement fort moderne et d'une époque où l'*iotacisme* avait déjà prévalu.

Les citations de Platon ne sont guères claires. Il résulterait de ce texte bien examiné, que non-seulement il y aurait ι pour η, mais aussi ι pour ε, ce qui prouverait trop et ne prouverait rien. Il s'agit ici sans doute d'une variation, d'une *mode* portant sur l'ensemble d'un mot et non pas sur la valeur de telle ou telle lettre. Dans ce même

Digitized by Google

dialogue (Cratyle), Socrate dit en toutes lettres : ου γαρ ητα ἐχρωμεθα, ἀλλα ε, τὸ παλαιον (XXXVII). Ainsi voilà ε mis en équation avec η, quant au son.

5° Dans les contractions, εε, εη, εα se contractent en η; de même que οο, οω, αο, αω se contractent en ω.

Dans les augments, ε se change en η, comme ο en ω.

Dans les inflexions des noms et des verbes, la même correspondance se remarque. Toujours ε se change en η, ou bien η en ε. Exemple : τερην, tendre, neutre ; τερευ; génitif τερενος ; φιλεω, φιλησω, πεφιληκα, etc., etc.

6° A l'exemple tiré de la langue russe on peut répondre que certainement les Grecs ont varié dans leur prononciation de la lettre η : les Russes ont imité la manière relativement *moderne*, ayant pris leur alphabet aux Grecs comme ils le comprenaient alors. La même valeur ne serait pas attribuée à l'η grec en russe, si le système de l'alphabet russe était plus ancien. Ceci même est pour cet alphabet une date, une médaille, un témoin. L'alphabet russe vient de l'alphabet slavon qu'arrangea saint Cyrille au IX^e^ siècle. Le caractère slavon est, d'ailleurs, devenu le russe actuel par la suppression de plusieurs lettres et par diverses simplifications qu'y apporta le réformateur des Moscovites, Pierre-le-Grand.

7° Dans son Traité *de l'arrangement des mots* (1), déjà cité, Denys d'Halicarnasse examine et décrit l'un après l'autre les sons des sept voyelles de la langue grecque. Après avoir décrit le son de la voyelle *a*, comme nous l'avons dit plus haut dans le texte grec, il dit : « La seconde est l'η, qui ouvre un peu moins la bouche et qui

(1) περι συνθεσεως ονοματων, édition de Silburge, Francfort, 1586.

Digitized by Google

presse un peu le son à la racine de la langue. » E se trouve donc tout de suite après *a*. Et pour que la chose soit plus claire, le son de l'ι est ainsi décrit plus loin : « La dernière de toutes est l'ι, qui se trouve resserrée entre les dents avec une très petite ouverture de la bouche, sans être aucunement aidé par les lèvres. » Ainsi, du temps de Denys d'Halicarnasse, dans le siècle qui précédait immédiatement l'ère chrétienne, on prononçait η comme *é* et différemment de l'*i*.

Les lettres suivantes : θ, ι, κ, λ, μ, ν, ξ, ο, π, ρ et σ n'offrent aucune difficulté sérieuse. Il y a bien quelques nuances à marquer pour le β et le ρ, mais c'est peu de chose et affaire d'habitude, peu importante d'ailleurs.

Toute notre attention doit donc se réserver pour la lettre υ, qui vient ensuite et qui présente des difficultés.

La lettre ϒ, υ, ypsilon.

Les anciens grammairiens ne distinguaient pas entre les deux signes F et ϒ et ils y voyaient une seule et même lettre. Nous avons établi la même doctrine dans notre livre sur l'*Origine de l'écriture* (1) et nous croyons que c'est la vérité. Il y eut donc là une lettre tantôt voyelle tantôt consonne, affectée à ce double rôle dans certains cas déterminés, précisés par l'adjonction d'un autre signe ou par l'emploi isolé du signe lui-même alors nommé ψιλον.

Comme consonne, on le voit remplir toutes les fonc-

(1) Pl. d'hiéroglyphes phonétiques, n° 6 et passim.

Digitized by Google

tions de son homophone βαυ. C'est le *vav* hébreu, et on a soin, au moins depuis une époque relativement moderne, de le noter par un esprit, rude ou doux. Ainsi vont s'expliquer quelques diphthongues exceptionnelles dont nous parlerons bientôt.

Comme voyelle, il se prononce ου et οι. Les anciens Eoliens surtout, et les Béotiens, le prononçaient *ou*, ce que firent aussi plus tard les Ioniens. Il était difficile de ne pas confondre et de savoir quand on le prononcerait autrement. Aussi prit-on le parti de lui donner un déterminatif lorsqu'on devait le prononcer *ou*, le laissant *seul*, ψιλον, sans adjonction, quand on devait le prononcer *i*. On lui donna *o* pour compagnon pour la vocalisation *ou*, parce que *o* indique déjà lui-même à peu près ce son, et on convint que sous le régime d'autres voyelles ε, α, il aurait aussi d'autres fonctions : *eu*, *au*, rarement *ev* et *av*. Il fut réglé que seul il serait affecté au son *i*.

C'est ce que nous allons maintenant établir.

Les dérivations latines indiquent la prononciation *i* : τυραννος, roi, *tyrannus* ; ολυμπος, *Olympus*, *Olympe* ; τυπος, *typus*, *type*, etc.

Depuis toujours, pour ainsi dire, on appelle cette lettre *y*, *i grec*, et à ce titre on la distingue, dans les mêmes alphabets, de l'*u* et du *v* qui s'y trouvent à côté d'elle : elle a donc la fonction spéciale de l'*i*, dont elle porte le nom.

Son nom en grec, υψιλον, indique la même chose, à ce que font observer plusieurs grammairiens. De même que εψιλον veut dire ε bref et suppose un ε long ; de même υψιλον doit signifier *i* bref et supposer un autre *i*. Lui faire supposer un autre *u* qui n'existe pas, ce serait mal interpréter ce nom.

Digitized by Google

On trouve, il est vrai, quelques dérivations qui semblent contredire cette doctrine.

Ainsi, μυς se transcrit *mus*, en latin, et συς se transcrit *sus*. Il en est de même de μυτιλος, *mutilus*, de υλαω, *ululo*, et de quelques autres mots analogues. Sans doute alors les Grecs disaient *ou*, sans avoir besoin du déterminatif *o*, parce que ces mots étaient fort connus et n'offraient aucun doute de prononciation. Ces exemples sont d'ailleurs assez restreints et la traduction par *y* étant la plus constante de beaucoup, il est logique de conclure que υ seul sonnait généralement comme *i*. Nous devons donc dire *ypsilon* et non *upsilon*, et si les Grecs modernes ont tort pour l'*hêta*, assurément ils ont raison pour l'*ypsilon*. En résumé, υ est seul ou il est accompagné. S'il est seul, on le prononce *i* (à part quelques exceptions); s'il est accompagné, il aide alors à dire *au*, *eu* et parfois *av* et *ev*. Avec l'esprit rude nous le verrons remplir des fonctions analogues.

Cette lettre est l'une des plus complexes de l'alphabet, mais son rôle, bien compris, devient clair, grâce aux déterminatifs qui en fixent les variations.

Les lettres φ, χ, ψ, ω, n'offrent pas de difficulté. Notons seulement une aspiration pour le χ, aspiration qu'elle a dans bien d'autres langues.

II

Ce n'est pas tout, en grec, quand on connaît la valeur des lettres: il faut aussi s'occuper des diphthongues, des esprits, des accents.

Les diphthongues. — Il y a en grec six diphthongues:

Digitized by Google

αι, ει, οι, ου, αυ, ευ. La diphthongue ου ayant déjà été étudiée, il reste à voir quelle est la prononciation des cinq autres.

Les Grecs modernes prononcent αι comme *è*, l'*ai* français. Ils prononcent ει et οι comme *i*. Quant à αυ et ευ, ils les articulent *af*, *ef*. Ont-ils raison d'agir ainsi et suivent-ils vraiment la tradition des anciens Grecs?

C'est à ceux-ci que nous demanderons la réponse.

Sextus Empiricus considère les diphthongues αι, ει, ου, comme ne faisant qu'un son *simple*. Voici ses expressions les plus concluantes sur ce sujet.

« Leur son, dès le commencement jusqu'à la fin, est » uniforme... αι n'est qu'un élément. Le son de ου et celui » de ει tombent dans le même cas. Il est unique, il n'est » point composé, il est immuable... Le son de ces diph- » thongues ne peut être qu'un élément » (1).

Tous les anciens grammairiens enseignent qu'on ne peut employer dans les vers héroïques que des dactyles et des spondées; or, bien des pieds seraient autre chose que ces deux sortes de mesures, dans les vers d'Homère, si on prononçait séparément les voyelles qui forment les diphthongues: donc il ne faut pas les séparer.

Les diphthongues αι et οι sont brèves à la fin des mots: donc elles ont un son simple. ι joint aux autres voyelles ne peut jamais être prononcé à part, dit le grammairien Apollonius dans son traité sur les pronoms: donc, c'est toujours un seul son pour la diphthongue dont ι fait partie.

(1) On peut voir la dissertation entière. p. 20 à 25 *de Sexti Empirici adversùs mathematicos*. édition d'Orléans, 1621, in folio. Σεξτου Εμπειρικου τα σωζομενα. grec-latin. Sumpt. Petri et Jacobi Chouet

Digitized by Google

Le même auteur dit encore : « Les adverbes en ω dérivent ordinairement des prépositions. Si les prépositions ont une syllabe, les adverbes en ont deux ; si elles en ont deux, les adverbes doivent en avoir autant : προς, προσω· εις, εισω· εξ, εξω, etc., donc la préposition εις est analogue à προι et n'a *qu'une* syllabe, donc ει=ι.

Les dérivés et les transcriptions nous montrent la même pratique chez les anciens Grecs.

Dans le dialecte attique on écrit τιδαι pour τιδε. γεα=γαια.

Théodore Gazès, dans sa grammaire, livre III, dit : « Les adjectifs positifs en εον doivent être écrits avec ε, à l'exception de ευκταιον, etc., donc ε=αι. » Et plus bas: « Les verbes en αινω doivent être écrits avec αι..., excepté μενω, στενω, donc...

Les copistes des manuscrits ont souvent écrit αι pour ε et ε pour αι. La même chose se remarque très souvent sur les inscriptions : donc toujours αι=ε.

Une foule de mots latins identiques aux mots grecs prouvent la même chose, exemple : Αινειας=Æneas; λυραι= lyræ.

De tout ceci on peut conclure, dès maintenant, que pour la diphthongue αι il n'y a pas de doute : les anciens Grecs la prononçaient ε.

Ils prononçaient également ει comme ι, et en voici les preuves.

Les anciens prononçaient ε tantôt comme ι, tantôt comme ε, et c'est pour cette raison qu'anciennement ε seul s'appelait déjà diphthongue, selon Galien ; et c'est pour le déterminer au son de ι qu'on a ajouté le caractère ι, et alors il n'est plus ψιλου.

Le grammairien Apollonius, en parlant du pronom ημιν, dit que quelques anciens grammairiens voulaient écrire

Digitized by Google

ce pronom avec ει, ημειν, en le formant de ημεσιν..., donc on prononçait ημειν comme ημιν.

Il y a une règle très ancienne d'après laquelle tous les verbes en ιζω ont le futur en ιω, selon les Attiques, à l'exception de δανειζω, dont le futur est toujours en εισω, et le Persan Dates excite le rire en disant : Δανειω υμιν χρηματα, au lieu de δανεισω..., donc...

Il y a une foule de mots qui s'écrivent avec ει dans les autres dialectes, tandis que les Ioniens et les anciens Attiques les écrivent avec ι. Donc ει et ι sont identiques pour le son : πολις=πολεις ; φυσις=φυσεις, etc., etc.

Dans un grand nombre d'inscriptions on voit ει remplacé par ι. Exemple : πειονα, τειμησατε, πολειτης.

H. Etienne dit que les Latins eux-mêmes ont employé ει pour ι.

Le *Scholiaste* de Denys de Thrace dit : « le mot στοιχειον ne s'écrit point avec ι, comme les noms diminutifs, mais avec la diphthongue, comme les noms θωρακειον, βαλανειον, etc. » Théodore Gazès dit qu'on fait une sorte de barbarisme dans l'écriture quand on écrit νικος avec ι, au lieu de νεικος avec ει.

Il y a un grand nombre de noms propres écrits en grec avec ει, que les Latins du temps de Cicéron écrivaient avec ι, ainsi : Ηρακλειτος=Heraclitus; χειρω=Chiron; Νειλος=Nilus, etc.

Au dire d'Aulu-Gelle, les Latins écrivaient anciennement les noms pluriels avec ει et dans la suite ils rejetèrent ε (1).

(1) Ils ont anciennement rejeté *e* du génitif des noms en *es*, *ei*. Aulu-Gelle a tout un chapitre, le 14e du 9e livre, où il cite une foule de génitifs de ce genre : *dii* pour diei, *facii* pour faciei, *luxurii* pour luxuriei, *specii* pour speciei, etc.

Digitized by Google

Platon dit du mot ποσειδων que ε a été introduit dans ce mot pour l'amollissement de la quantité.

Diogène le cynique a fait un joli calembourg en adressant la parole à un filou qui volait des manteaux dans les bains publics et qui disait qu'il allait prendre de l'huile pour se frotter : επ' αλειματιον, η επ' αλλ' ιματιον ; on pourrait citer bien des dérivations latines établissant le même usage.

Il est donc logique de conclure que chez les anciens Grecs ει se prononçait ι : sur ce point encore les Grecs modernes ont raison.

Les anciens Grecs prononçaient encore généralement οι comme ι.

Thucydide rapporte un oracle conçu en ces termes : ηξει δαιρικος τε πολεμος, και λοιμος αμ' αὐτῳ.

De grandes discussions s'élevèrent du temps de Périclès sur l'orthographe du mot λοιμος, pour savoir s'il voulait dire peste, ou bien λιμος, famine, ce qui prouve que l'on prononçait les deux mots de la même manière, c'est-à-dire οι comme ι. Apollonius (Synt., p. 105) dit que le pronom εμοιο a le même son que le pronom personnel εμειο (L'usage de οι paraît plus ancien que celui de ει).

Il y a plusieurs mots où οι est remplacé par ει ou par ι. εις, un, s'écrivait aussi οις ou ις, fém. ια.

Eustathe rapporte que les Attiques employaient ει pour οι.

Le Latin dit au pluriel *i*, là ou le Grec dit οι. Exemple, les pluriels de la seconde déclinaison : λυκοι=*lupi*, λυκοις=*lupis*, etc. ; ici les exemples abondent.

Digitized by Google

Le pronom *y* en français n'est que οι grec ayant le même sens.

οι se prononçait donc généralement ι. Je dis généralement, parce que de temps en temps on le trouve transcrit en latin par *œ*.

Comment les anciens Grecs prononçaient-ils αυ et ευ?

Ici les dérivations latines sont en opposition avec la prononciation des Grecs modernes. Αυ, ευ, sont toujours rendus en latin par *au, eu* ; αυρα=aura, ευχαριστια=eucharistia. En français, nous disons Eugène pour Ευγενης.

Toutefois, devant une voyelle, la diphthongue devient *av, ev*. Ευαγγελιον se dit en latin *evangelium*.

Il y a là une raison d'euphonie et une raison d'aspiration qui nous indique le rôle important joué dans la langue grecque par les *esprits*.

Les esprits. — Les esprits jouent un très grand rôle dans la vraie prononciation de la langue grecque. En réalité ce sont des lettres, et des lettres qu'on ne devrait jamais négliger, si on veut se rendre compte des étymologies et même de la véritable nature des mots.

Quelques exemples seront plus probants que des raisonnements.

Le mot qui veut dire *fils* en grec s'écrit υιος. Si vous le prononcez en tenant compte de l'esprit rude qui est sur l'ypsilon, vous avez alors Fυιος, c'est exactement le *filius* du latin et le *fils* du français. En fait, les Eoliens écrivaient Fυιος, remplaçant l'esprit rude par le digamma.

Le mot qui veut dire *soir* s'écrit ἑσπερα. Si vous tenez

Digitized by Google

compte de l'esprit rude, vous lirez Fεσπερα, ou bien comme les Crétois : θεσπερα, et vous aurez le *vespera* des Latins, mot *identique*.

Ναος devient ναFος, *navis*, navire ; αιων devient αιFων, *ævum*, siècle ; οις devient οFις, brebis ; ωον est ωFον, œuf, *ovum*.

Il y a plus, ἑρα, esprit rude, se rapporte au latin *terra* ; ἑξ à *sex* ; ἑπτα à *septem* ; ἑρπω à *serpo* ; ἑρπετα à *reptilia*.

L'esprit est donc une aspiration sur les voyelles, les consonnes ayant déjà leurs aspirées, distinctes des fortes et des douces. Cette aspiration sur les voyelles n'est pas un accent, c'est une lettre ou l'équivalent d'une lettre. Tantôt c'est F ou B doux, tantôt c'est *c* ou *s*, ou *h* ; toujours, c'est une aspiration, d'où vient le mot *esprits*.

La demi-voyelle ρ devait recevoir l'esprit, et logiquement elle le reçoit. Ces exemples démontrent l'importance des esprits. Si on n'en tient pas compte dans la prononciation, le grec est rendu absolument méconnaissable, et sous ce rapport, les Grecs modernes ont parfaitement raison. Les esprits n'étant en réalité que des lettres retranchées. comme le prouve la pratique contraire et traditionnelle des Eoliens et des Latins, il est juste de tenir compte de ce fait dans la lecture et de rétablir ces lettres quand on prononce. L'écriture avec les esprits est une écriture abrégée : dans la lecture, on doit traduire les signes abréviatifs, ou bien on n'est plus exact et ce n'est plus du grec.

Les accents. — Les accents ont leur importance, mais ce n'est pas précisément dans ce que l'on appelle proprement

Digitized by Google

la prononciation. C'est plutôt dans le rythme qu'ils remplissent leurs fonctions spéciales : ils sont parfois utiles encore dans la détermination du sens. Comme il y a sur les accents des traités fort bien faits, comme ils ne rentrent pas dans le sujet que nous traitons, si ce n'est d'une manière toute secondaire, nous n'avons ici qu'à les signaler, pour qu'au besoin on y donne l'attention voulue, sans toutefois l'exagérer. En effet, le luxe d'accentuation que l'on voit dans le grec imprimé est-il bien utile dans la pratique ? Ne vaudrait-il pas mieux simplifier sous ce rapport, comme on l'a fait depuis longtemps pour le latin, et insister davantage sur les esprits ? Ceux-ci sont essentiels à noter : quant aux accents, de bonnes règles suffiraient pour la majorité des cas. Simplifier l'impression des textes grecs serait peut-être un moyen de répandre un peu plus le goût de cette belle langue.

Donnons maintenant un résumé pratique de tout ce qui vient d'être dit.

Dans l'usage actuel, l'alphabet grec a vingt-quatre lettres. Nous disons dans l'usage *actuel*, puisque historiquement cet usage a varié.

Voici le tableau de ces lettres, avec leur prononciation, autant qu'on peut l'indiquer par écrit.

1. Alpha	Α α	a.
2. Bêta	Β β	b, parfois v.
3. Gamma	Γ γ	g doux et aspiré.
4. Delta	Δ δ	d.
5. E-psilon	Ε ε	è.

Digitized by Google

6. Zèta	Z ζ	z.
7. Hêtha	H η	ê ou double e.
8. Thêta	Θ θ	th aspiré.
9. Iota	I ι	i.
10. Cappa	K κ	c.
11. Lambda	Λ λ	l.
12. My	M μ	m.
13. Ny	N ν	n.
14. Xi	Ξ ξ	x.
15. O-micron	O ο	o.
16. Pi	Π π	p.
17. Rho	P ρ	r.
18. Sigma	Σ σ	s.
19. Tau	T τ	t.
20. Y-psilon	Y υ	y.
21. Phi	Φ φ	ph.
22. Chi	X χ	ch aspiré.
23. Psi	Ψ ψ	ps.
24. O-méga	Ω ω	ô ou double o.

Voici maintenant le tableau des diphthongues :

Αι se prononce toujours comme ai en français, soit *e* ou *a*.
Ει se prononce comme un *i*.
Οι se prononce ordinairement *i* : quelquefois *œ*.
Ου se prononce toujours *ou*.
Αυ se prononce comme *au* en français, soit *o*. } excepté devant une voyelle, on dit alors *ev*, *av*.
Ευ se prononce comme *eu* en français, } excepté devant une voyelle, on dit alors *ev*, *av*.

N.-B. — υι n'est pas une diphthongue, et on dit *yi*, deux *i*.

Digitized by Google

Quant aux esprits, on les articule soit par le *b* ou le *v*, ou l'*f*, soit par l'*s*, l'*h* et rarement le *t*. L'esprit doux n'est souvent que *h*.

Terminons cette étude par la constatation d'un fait qui a sa valeur.

Il y a en français une foule de mots qui viennent du grec.

J'en compte soixante-six qui commencent par *syc*, *syl*, *sym*, *syn*: *sycomore*, *syllabe*, *symbole*, *sympathie*, *synagogue*, *synodie*, *synthèse*, etc., etc.

J'en compte quatre-vingt-six qui commencent par *hy*, *hydr*, *hyg*, *hym*, *hyper*, *hypo*, *hys*: *hyades*, *hydraulique*, *hydropisie*, *hygiène*, *hymne*, *hyperbole*, *hypothèse*, *hysope*, etc., etc., etc.

Là et dans une quantité d'autres mots, tels que *ichtyophage*, toujours la lettre υ se prononce *y* grec.

Beaucoup de mots viennent de mots grecs où se trouve la diphthongue αι, tels que: *iconoclaste*, *iconographie*, *idolâtrie*, *idylle*, etc.

Là, toujours αι est transcrit par *i*.

Les mots *thèse*, *hypothèse*, *bibliothèque* nous montrent η transcrit par *è* ou *é*; β transcrit par *b*. Plusieurs mots en *z*, tels que *Zoé*, *zoophyte*, *zodiaque*, etc., nous font voir ζ transcrit par *z*.

Œcuménique, *œdème*, *économe* etc., nous montrent οι traduit souvent par *œ* ou *é*; d'autres mots nous font voir cette même diphthongue transcrite par *i*.

Les mots commençant par *au*, par *eu*, par *ou* : *auréole*, *aurore*, *Eugène*, *euphonie*, *évangile*, etc , nous font voir

Digitized by Google

que ces diphthongues se prononcent *au, eu, ou* et par exception *αυ* ou *ευ*.

Les mots qui ont *œ* au commencement ou dans le corps du mot sont nombreux et ils prouvent que αι s'est écrit par *œ* ou *e*. On peut citer : *Egypte, Démon, etc.*

En résumé, toutes ces transcriptions sont faites selon les règles que nous venons d'établir.

Comment se fait-il que nous parlions si bien grec en français et que nous prononcions si mal le grec quand nous parlons grec ?

Digitized by Google

VOYAGE

AUTOUR DE MON FAUTEUIL

A L'ACADÉMIE D'ARRAS

Par M. Ad. de CARDEVACQUE

Membre résidant.

MESSIEURS,

Depuis la dernière séance de l'Académie, dans laquelle j'ai eu l'honneur de vous entretenir pour la première fois, je suis poursuivi du regret de n'avoir pas étendu à tous mes prédécesseurs le juste tribut d'éloges que j'ai cherché à donner à notre regretté collègue, le général de Bellecourt.

Ayant reculé alors devant la crainte d'ennuyer l'auditoire par la longueur de mon discours, je viens aujourd'hui réaliser ma pensée en vous offrant quelques pages biographiques sur les Académiciens qui ont occupé le deuxième siège de votre Société, travail que j'intitulerai: *Voyage autour de mon fauteuil.*

Digitized by Google

I

GALHAULT l'aîné.

Lorsqu'au mois de mai 1737, l'ingénieur d'Arthus et l'avocat de la Place formèrent le projet de composer à Arras une Compagnie d'hommes de lettres, plusieurs personnes notables de la ville, hommes de robe ou d'épée, répondirent à leur appel.

Aux noms des baron de Wismes, marquis de la Ferté, baron de Ransart, des Lyons, de Duisans, de Crespiœul, de Ramecourt, etc., etc., vint se joindre celui de Galhaut qui, dès l'année suivante, était investi des fonctions de Chancelier de la Société.

La famille Galhaut était originaire d'Hesdin. Antoine Galhaut, né dans cette ville, ayant acheté une charge de procureur au Conseil d'Artois, vint s'établir à Arras vers la fin de l'année 1663 et y fut reçu bourgeois, le 20 février suivant. Il épousa Florence Bataille, dont il eut un fils, Pierre-André Galhaut, qui récréanta sa bourgeoisie, le 30 octobre 1687 (1).

Dans le procès-verbal du serment qu'il prêta à cette occasion devant l'échevin de semaine, Potier, Pierre Galhaut prend le titre d'écuyer. Avocat au Conseil d'Artois en 1699, puis substitut du procureur-général du roi en la cour, à partir du 30 août 1701, il fut nommé Conseiller d'Artois par provision du 13 janvier 1708, en remplace-

(1) Antoine Galhaut habitait l'hôtel qui fait le coin de la petite rue Saint-Jean-en-Ronville, acheté autrefois par M. Harlé d'Ophove et appartenant aujourd'hui à M. Chapus.

Digitized by Google

ment de Guillaume Hébert, décédé le 29 décembre 1706.

Pierre épousa, le 24 juillet 1699, Marie-Marguerite-Françoise Blaire, fille de Michel, bourgeois et échevin d'Arras, conseiller du roi et assesseur de la ville, et de Marguerite Flippe.

De cette union naquirent neuf enfants, cinq garçons et quatre filles. Deux d'entre eux furent membres de l'Académie d'Arras : 1° l'aîné, Pierre-François-Xavier-Joseph, notre prédécesseur ; 2° le sixième, André-Louis-Florent, chanoine de la cathédrale, mort en 1790.

Pierre-François-Xavier-Joseph Galhaut, naquit à Arras le 28 juin 1704. Il fut baptisé dans l'église Saint-Géry, sa paroisse, en présence de son parrain, Claude Philippe-Joseph Dambrines, écuyer, sieur de Mercatel, avocat au Parlement, et de sa marraine, demoiselle Marie-Madeleine Quarré de Hersin.

Suivant l'exemple paternel, il fit son droit à l'Université de Douai et, après avoir conquis les grades de bachelier et licencié ès-lois, se fit recevoir avocat au Conseil d'Artois. Il prêta serment en cette qualité, le 23 juin 1727, entre les mains du premier président, Palisot d'Incourt.

Galhaut récréanta sa bourgeoisie à Arras, le 27 mars 1732. Après le décès de son père, il fut nommé Conseiller d'Artois, par provision du 3 février 1753, avec dispense de parenté, par suite de son alliance avec le procureur-général Bataille, son grand-oncle.

Le conseiller Deslyons, le chanoine de France et l'avocat Guérard déposèrent en sa faveur, en présence de Jean-François Lefebvre de Gouy, doyen des conseillers, chargé de présider à l'information règlementaire concer-

Digitized by Google

nant sa nomination. Elle fut aussitôt confirmée par des lettres-patentes du roi, et il fut reçu et installé le 10 mars suivant.

Galhaut épousa, le 13 août 1737, Jeanne Maïoul, fille de Denis, greffier en chef du Conseil d'Artois, et de Marie-Jeanne-Thérèse Marselle.

C'était l'époque à laquelle l'Académie d'Arras recrutait ses premiers membres. La place de Galhaut était marquée dans la Société naissante. Inscrit, en 1737, au nombre de ses fondateurs, il était appelé, l'année suivante, par les suffrages de ses collègues, à remplir les fonctions de Chancelier, distinction d'autant plus grande, qu'outre la garde du sceau de la Compagnie, il devait la présider en l'absence du Directeur et jouissait alors de tous ses droits et prérogatives.

Galhaut, après avoir ouvert la série des Chanceliers de l'Académie d'Arras, en fut nommé le Directeur, le 7 février 1739, en remplacement de M. d'Arthus et céda lui-même la place à M. de la Ferté, en 1740. Dans la séance suivante, il remerciait en ces termes l'Académie de la nouvelle dignité qui lui avait été conférée :

« Messieurs,

» Le rang où je me trouve élevé par vos suffrages est d'autant plus flatteur pour moi que je ne devais pas espérer d'y atteindre ; je le regarde comme un témoignage public de vos bontés, qui m'oblige à la plus vive reconnaissance. Ma satisfaction serait parfaite, si je me trouvais en état de justifier votre choix. Pour le faire dignement, il faudrait posséder ces rares qualités que nous avons admirées dans mon prédécesseur et qui bril-

Digitized by Google

lent avec tant d'éclat dans la plupart des membres de cette Société. L'aveu de mon insuffisance ne blâme point votre choix ; mon attachement et ma bonne volonté en ont été les motifs : vous avez voulu, par cet exemple, exciter l'émulation de tous ceux qui, dépourvus de ces talents supérieurs qu'ils reconnaissent dans leurs confrères, se regardent mal à propos comme des membres morts. Mais mon inquiétude est vaine ; vous avez réparé, Messieurs, ce que la nature m'a refusé ; vos sages conseils, la conduite de mon prédécesseur depuis notre établissement, sont des guides qui ne me permettent pas de m'égarer. Puisse le Ciel, pour l'avantage et la gloire de la patrie, favoriser à jamais cette association ! Les présages en sont heureux. Elle a pris naissance sous le règne d'un monarque victorieux, dans le temps de la conclusion d'une paix à jamais glorieuse à la France, sous le ministère du plus grand homme que le monde entier ait produit ; enfin, sous le temps que notre illustre protecteur, dépositaire de l'autorité, a été chargé du commandement général des troupes en cette province : puisse le Ciel accorder à notre puissant monarque un règne long et glorieux, lui conserver encore pendant de longues années un ministre éclairé qui travaille si avantageusement à sa gloire et au bonheur de ses peuples ; puisse-t-il transmettre jusqu'à nos neveux la protection d'un prince qui sait allier toutes les vertus guerrières avec la connaissance et l'amour des beaux-arts. »

Ainsi que l'avoue Galhaut dans son discours de réception, son bagage littéraire ne fut pas bien lourd. Il était pourtant loin d'être dépourvu de talent, et le Secrétaire de la Société rendit un juste hommage à son mérite

Digitized by Google

dans la réponse suivante, qu'il adressa au récipiendaire :

« S'il est glorieux d'emporter la préférence sur ses rivaux en briguant un poste qui ne doit s'accorder qu'au mérite, il l'est encore plus, sans doute, de s'y voir élevé par un concours rapide de tous les suffrages.

» Ce brillant avantage vous est commun, Messieurs, et si les vœux et la reconnaissance de l'association entière ont proclamé son premier Directeur, je puis dire sans crainte d'être désavoué, que toutes les qualités qui composent le caractère de l'honnête homme, du citoyen, du magistrat éclairé et du sçavant modeste ont réuni ses suffrages en faveur du second.

» Quel heureux augure, Messieurs, pour notre Académie naissante qu'un choix aussi judicieux et aussi unanime de ses deux premiers chefs ! L'équité seule, jointe au discernement du vrai mérite et à la gratitude des bienfaits reçus, vous a déterminés en faveur de l'un ; l'amour de la manutention des loix, seul soutien de tout nouvel établissement, a présidé à l'élection de l'autre. »

Dans la séance du 21 février 1739, le directeur Galhaut répondit au discours de réception de M. Donjon de Saint-Martin, trésorier des fortifications d'Artois.

Galhaut siégea peu de temps au Conseil d'Artois. Il se démit de cet office en 1742, en faveur de M. Scorion, qui fut installé le 17 janvier 1743. Cette détermination lui avait été inspirée par son amour pour le barreau. En effet, il ne quitta sa charge de conseiller que pour exercer la profession d'avocat consultant.

A cette époque, toute cause importante était l'objet d'un Mémoire, conclusion logique d'une consultation, et l'un des avocats qui l'avaient rédigé et signé, le soute

Digitized by Google

nait à l'audience. Les avocats maîtres au Conseil d'Artois pouvaient donc être plaidants ou conseillants. Mais en fait, il y avait plus de consultations que de plaidoiries, et les consultations étaient souvent rédigées par plusieurs avocats réunis. Ainsi, maître Alexandre consulte sept avocats et Robespierre seul est chargé de défendre à l'audience leurs conclusions collectives (1). Aussi, beaucoup d'avocats que la vieillesse, la faiblesse de leur voix ou leurs goûts empêchaient de prendre la parole en public, devaient-ils se contenter de donner des consultations et de rédiger des Mémoires ; et, à voir l'énorme quantité qui nous en est restée, on peut conclure que ce n'était pas là une sinécure, mais une occupation très sérieuse et, sans doute, assez lucrative.

A peine rentré au barreau, Galhaut fut l'objet des plus flatteuses distinctions de la part de ses concitoyens. Les fonctions municipales n'étaient point jugées incompatibles avec la profession d'avocat, profession qui était alors entourée d'une grande et légitime considération. C'était, en effet, dans les rangs du barreau que le magistrat d'Arras se recrutait en partie. Désigné parmi les quatre échevins qui étaient à la nomination du roi, conformément au concordat survenu, en 1379, entre la comtesse Mahaut et le magistrat d'Arras, Galhaut prêta, en cette qualité, le serment d'usage entre les mains de l'intendant Chauvelin, dans l'église de la Madeleine, le 8 décembre 1746. Il fut maintenu dans les fonctions d'échevin préposé aux audiences jusqu'en 1748.

Le mayeur et les échevins figurant en corps aux Etats

(1) Paris, *Jeunesse de Robespierre*.

Digitized by Google

d'Artois, les avocats les plus distingués étaient souvent appelés à siéger parmi les représentants de la province. Galhaut fut nommé par ses concitoyens député du tiers-état, en 1748, et fut remplacé comme échevin par M Louis-François Lagneau, assesseur.

L'édit du mois d'octobre 1749, portant réunion de la Cité à la ville, conféra à Galhaut la charge de second conseiller pensionnaire de la ville d'Arras, avec des prérogatives beaucoup plus étendues. En effet, les officiers pensionnés par la ville, selon l'institution première de cette charge, devaient leur dénomination à l'unique service qui leur incombait : celui de ne donner que des conseils. En 1749, on leur conféra le droit de prendre part, avec voix délibérative, aux résolutions et jugements du corps échevinal ; ils devinreut de véritables *juges pensionnaires,* ayant droit et séance après le grand bailli et le mayeur et avant les échevins. Les conseillers pensionnaires touchaient alors 2,000 livres d'appointements, sans être obligés de verser *aucune finance,* et étaient pourvus jusqu'à leur décès de leur office qui devint même héréditaire.

La réputation d'éminent jurisconsulte acquise par notre Académicien, tant au Conseil d'Artois qu'au barreau et parmi les membres du magistrat, le zèle, le talent et l'énergie avec lesquels il avait rempli les nombreuses fonctions dont il avait été investi depuis son début dans la carrière administrative et judiciaire, attirèrent sur lui l'attention de l'Intendant de Flandre et d'Artois, M. de Caumartin, qui le choisit pour son subdélégué, en remplacement de M. de Gouves, devenu procureur du roi, syndic de la ville d'Arras et plus tard procureur général à la cour des monnaies, à Paris.

Digitized by Google

Le subdélégué d'un Intendant de province au XVIII^e^ siècle, était un véritable sous-préfet de notre organisation moderne. Agent de contrôle, de transmission et de surveillance, il devait recevoir les requêtes adressées à l'Intendant, les renvoyer à ce dernier avec les éclaircissements et avis nécessaires, au besoin dresser des procès-verbaux, recevoir les ordres qui lui seraient envoyés par l'Intendant pour tout ce qui concernait le service du roi, les transmettre aux échevinages, conseils ou syndics de communauté et tenir la main à leur exécution ; assister les commissaires chargés des tailles et autres impositions, procéder au tirage au sort des miliciens. Il devait, en outre, s'inquiéter le plus souvent possible de l'état de chaque paroisse de sa subdélégation et de toutes les affaires qui la concernaient, pour en rendre compte à l'Intendant.

En 1680, Louis XIV avait décidé que dorénavant les subdélégués ne devraient procéder qu'à l'instruction des affaires civiles et que les affaires criminelles, dont la connaissance était confiée aux Intendants par commissions extraordinaires, seraient instruites, jugées et terminées par les Intendants en personne.

L'édit du 25 avril 1704, en érigeant un titre d'office pour les subdélégués de l'Intendance de province, revêtit ceux qui exerçaient ces fonctions d'un caractère nouveau et qui, d'une part, leur donnait l'autorité nécessaire pour le bien du service, et de l'autre, les engageait à s'acquitter de leurs devoirs avec honneur et désintéressement.

La subdélégation d'Arras, confiée à Galhaut, avait des limites très étendues : elle comprenait deux cent quarante-deux paroisses. Or, des fonctions aussi importantes

Digitized by Google

devaient absorber tout son temps et tous ses loisirs. Elles n'étaient guère compatibles avec celles de conseiller pensionnaire et sa santé se trouvait altérée par les nombreux travaux qui lui incombaient. Aussi le voyons-nous se démettre de cet office le 22 juillet 1764 et se retirer de l'Académie le 5 janvier de l'année suivante.

Dans la séance de ce jour, il déclare que « les circonstances où il se trouve, l'obligent de quitter la Société. »

Depuis 1750, il était désigné dans la liste des membres titulaires sous le nom de Galhaut l'aîné, sans doute pour le distinguer de son frère cadet, l'abbé Galhaut, qui avait été reçu dans la Compagnie en 1749.

Galhaut avait hérité de ses parents l'amour du blason. Dans toutes ses lettres et commissions, il porte le titre d'écuyer et, dans différents actes de propriétés, baux, ventes, achats de terre, il s'intitule seigneur de Lassus et des Vasseurs. En 1748, il demanda des lettres de confirmation d'anoblissement. A l'appui du Mémoire qu'il adressa à ce sujet, l'intendant Chauvelin ajouta une lettre de recommandation au duc de Choiseul, dans laquelle il faisait valoir en faveur de son protégé les mérites et la réputation militaire de divers membres de sa famille. En effet, son grand-père avait été capitaine au régiment de Vades-infanterie, dans l'armée espagnole; un de ses frères, chevalier de Saint-Louis, aide-major à la citadelle d'Arras, s'était distingué dans la guerre de Bohême, où il servait en qualité de capitaine dans le régiment d'Ahan; enfin, l'un de ses fils avait fait la guerre d'Allemagne, comme cornette au régiment Dauphin-dragons et un autre était sous-lieutenant au régiment de

Digitized by Google

Limousin. Dans cette même lettre, M. de Caumartin invoquait le souvenir des services rendus par la famille Galhaut dans la magistrature et l'exactitude et le désintéressement avec lesquels son subdélégué avait rempli les différents emplois qui lui avaient été confiés et notamment tout ce qui avait rapport aux détails de la subdélégation, qui était considérable à Arras.

Pierre-François-Xavier Galhaut remplissait encore ces fonctions en 1776. Depuis deux ans, il avait quitté la ville pour aller habiter Hénin-Liétard, en qualité de grand bailli d'Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras et septième et dernier comte d'Hénin-Liétard, qui l'avait choisi pour son lieutenant chargé de poursuivre les crimes, délits et contraventions et d'exécuter la justice dans sa seigneurie.

On sait que dans l'organisation judiciaire de l'Artois, seigneurie et justice ne faisaient qu'un même principe et que la mouvance des fiefs décidait du ressort. Tout seigneur avait le droit de faire administrer la justice par les hommes de la seigneurie. Au XVIII[e] siècle, notre province comptait encore plus de deux mille juridictions seigneuriales qui s'étendaient en matière réelle sur le fonds de la mouvance et connaissaient du fait personnel dans le cas de l'infraction de la basse justice (1).

Galhaut mourut le 19 septembre 1776, à Hénin-Liétard. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église ; sa pierre

(1) Paris, *Jeunesse de Robespierre*. Les fonctions de grand bailli n'étaient nullement incompatibles avec celles de subdélégué ; de plus, Hénin se trouvait dans les limites de la subdélégation de Galhaut.

Digitized by Google

tumulaire a disparu lors de sa reconstruction, vers 1785. Mais son acte de décès, reçu par le curé de la paroisse, résume assez complètement la carrière administrative de l'académicien Galhaut.

« L'an mil sept cent soixante seize, le vingt du mois de septembre, le corps de Pierre-François-Xavier-Joseph Galhaut, écuier, seigneur de Lassus, ancien Conseiller au Conseil provincial d'Artois, ancien conseiller pensionnaire de la ville d'Arras et député général des Etats d'Artois, grand bailli de Monseigneur le maréchal, duc de Duras, âgé d'environ soixante douze ans, époux de dame Jeanne-Elisabeth Maïoul, décédé avant hier sur les dix heures du soir, a été inhumé dans l'église de cette paroisse par moy, curé soussigné, en présence de Messire André-Louis-Florent Galhaut, prêtre chanoine de l'église cathédrale d'Arras, son frère, et de François-Joseph-André Galhaut de Lassus, écuier, ancien officier au régiment Dauphin-dragons, son fils aîné, lesquels ont signé, de ce dument interpellés.

Galhaut laissa en mourant plusieurs enfants :

François-Joseph-André Galhaut de Lassus, écuyer, ancien officier au régiment Dauphin-dragons ;

Louis-Joseph-Auguste, écuyer, demeurant à Aymargue, en Languedoc, qui vendit, le 23 février 1789, la terre et seigneurie de Lassus, autrefois nommée la Cour-au-Bois et située au village de Maisnil, entre Monts en-Ternois et Saint-Pol, à Pierre-François Joseph Willerval de Séricourt (1) ;

Louis Galhaut de Hautpas, écuyer, lieutenant au régi-

(1) Archives du greffe du gros.

Digitized by Google

ment de Wallon-Bruxelles, au service de Sa Majesté catholique, en garnison au Ferrol ;

Henriette-Thérèse, qui épousa Jean-Baptiste-Joseph Lancry, de Douai.

La veuve Galhaut se remaria, à l'âge de 70 ans, avec Dominique Raulin de Belval, écuyer, capitaine de Dauphin-infanterie, le 4 mai 1783. Elle mourut le 3 février 1788, laissant bien peu de regrets. En effet, nous trouvons sa mort ainsi appréciée dans le post-scriptum d'une lettre de l'époque.

« .....La veuve de M. Galhau, qui a épousé, à soixante dix ans, un de ces Messieurs Raulin, vient de mourir ; le seul regret qu'elle emporte, c'est le deuil extérieur dans un moment de carnaval (1). »

II

FRULEUX DE SOUCHEZ.

Après la démission de Galhaut, le deuxième fauteuil de l'Académie d'Arras resta vacant jusqu'à l'élection de Guillaume Fruleux, c'est-à-dire du 5 janvier 1765 au 1er avril 1769, date de la séance dans laquelle il fut appelé à faire partie de la Société. Le bagage littéraire de cet Académicien n'est pas bien lourd ; sans doute, les mérites et la réputation de son père et le goût des lettres dont lui-même en avait hérité, lui ouvrirent les portes de la docte assemblée.

(1) Extrait d'une lettre en date du 3 février 1788, faisant partie du fonds de l'Intendance (Archives du Pas-de-Calais, C. 694, p. 65).

Digitized by Google

Le plus ancien membre de la famille Fruleux dont le nom nous soit parvenu est Jacques Fruleux, natif de Richebourg. Un de ses descendants, Jean-Guillaume Fruleux, acheta, en 1709, moyennant 67,000 livres, du sieur de Boffles, seigneur d'Ablain, la terre de Souchez. Ce fut lui qui, en 1720, fit construire le château qui existe encore (1). Il fut anobli par lettres de 1727 pour avoir occupé une charge de secrétaire du roi près le Conseil d'Artois(2). Un coup d'écarté fit passer plus tard ce domaine dans la famille de Sartel.

Jean-Guillaume Fruleux occupa le vingt-deuxième fauteuil de l'Académie d'Arras, dont il fut successivement Chancelier, 1746, et Directeur, 1747. Ce fut lui qui, en 1741, poussa l'abbé Michaud à écrire un Mémoire sur la ville de Lens. Il avait épousé Marie-Françoise Pinot, dont il eut cinq enfants ; l'aîné, Louis-Guillaume, marié en 1728, à la fille du conseiller d'Artois Devienne, eut pour fils Guillaume, notre prédécesseur.

Jean-Guillaume-Philippe Fruleux, seigneur de Souchez, naquit en 1729. Il épousa, en 1756, Charlotte de Lannoy, fille de Pierre-Isidore, membre du Conseil provincial d'Artois et secrétaire du Roi en la chancellerie, près ce Conseil.

Fruleux venait d'atteindre sa quarantième année, lorsque l'Académie, dans la séance extraordinaire du 1er avril 1749, l'admit parmi ses membres. Il prononça son discours de réception le jeudi 7 avril de l'année sui-

(1) Comte d'Héricourt.

(2) La famille de Fruleux portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de loup de même, deux et trois, les deux en chef affronté.*

Digitized by Google

vante, en même temps que le baron Deslyons, M. de Harchies et le comte de Lannoy. Le Directeur, qui était alors M. l'abbé de la Borrère, principal du collège d'Arras, leur répondit séparément.

C'est en vain que nous avons fouillé les archives de notre Société, nous n'avons trouvé aucune trace des travaux littéraires de Guillaume Fruleux. Notre regretté collègue, M. le comte d'Héricourt, le cite comme l'un des membres les plus actifs de l'Académie d'Arras et comme ayant suivi les traces de François de Boffles, ancien seigneur de Souchez, qui nous a laissé une longue liste des ouvrages les plus curieux que l'on puisse trouver (1). Toujours est-il que si Fruleux a rédigé quelques travaux, ils ne sont mentionnés nulle part.

Pieux, fidèle à son roi, aimable dans ses relations et obligeant pour tous, Guillaume avait toutes les qualités du parfait gentilhomme. Celle qui dominait toutes les autres, était la générosité qui porte à secourir avec joie tout le monde et de préférence les malheureux. Il fut l'un des commissaires choisis par les membres des Etats d'Artois et pris parmi les seigneurs des localités traversées par la Souchez, pour surveiller le redressement et le curage de ce ruisseau. Ses études en jurisprudence lui permirent de traiter les interêts compliqués du régime des eaux de la vallée avec la haute intelligence qui le distinguait.

Malgré l'affabilité de son caractère et son dévouement à l'égard de ses concitoyens, Fruleux eut de nombreux démêlés avec les habitants de Souchez. Ayant demandé

(1) *Catalogue des monuments de la ville d'Arras.*

Digitized by Google

l'autorisation de déplacer l'ancien calvaire de la commune et d'en élever un autre sur l'une de ses propriétés, 9 février 1791, il rencontra une vive opposition de la part du Conseil municipal. Cette protestation, portée devant l'autorité supérieure, n'était pas encore réglée, lorsque survinrent les mauvais jours de la Révolution.

Les séances hebdomadaires de l'Académie d'Arras furent suspendues le 4 mars 1791. A cette dernière réunion, l'assemblée n'était composée que de six membres: MM. de Ruzé, Dubois de Fosseux, Fruleux, Duquesnoy, Lenglet et d'Hauteville. Supprimée par la loi du 12 août 1793 et l'arrêté du district d'Arras du 12 septembre suivant, la Société vit treize de ses membres emprisonnés pendant la Terreur. Quatre portèrent leur tête sur l'échafaud. Notre collègue, M. Paris, a retracé leurs derniers jours dans son *Histoire de Joseph Le Bon*. Nous lui empruntons le passage concernant Fruleux de Souchez :

« Jean-Ghislain-Philippe Fruleux de Souchez (64 ans), électeur en 1791, membre de l'Académie d'Arras, fut dénoncé au district le 18 pluviôse (6 février), par des citoyens de Souchez « comme ennemi du peuple, de la Révolution, des principes sacrés de la douce égalité, ayant recelé chez lui les meubles du curé réfractaire, M. de Wailly. » Le district « considérant que le dénoncé se trouvant ex-noble et n'ayant pas manifesté un attachement constant et ardent à la Révolution, était absolument frappé par l'article 2 du décret du 17 septembre ; qu'il était, en outre, présumé recéleur d'effets du ci-devant curé de Souchez, déporté, et que, s'il ne justifiait pas avoir fait la déclaration de ces meubles et effets à la

Digitized by Google

municipalité du dit Souchez, il était atteint par les lois portées contre les complices d'émigrés, arrêta que Fruleux serait sur le champ mis en arrestation et que le présent arrêté serait envoyé à Le Bon. »

M. Fruleux fut conduit à l'Hôtel-Dieu. Le procès-verbal, dressé par les commissaires chargés de l'arrêter, relata à sa charge la possession des « deux portraits de Henri IV et de Louis-Capet, dernier tyran des Français; du *journal de la cour et de la ville* et de l'*Ombre de Juvénal*, tableau des crimes du XVIII[e] siècle. » Le 23 ventôse (15 mars), Joseph Le Bon renvoya Fruleux de Souchez au tribunal révolutionnaire qui, pour les faits repris dans le procès-verbal, le condamna à mort, comme coupable de « manœuvres et intelligences avec les ennemis de la France » (code pénal du 25 septembre 1791, 2[e] partie, titre I, section I, article 4).

Le jugement ordonna qu'avant l'exécution du condamné, les portraits de Henri IV et de « Louis-Capet » seraient brûlés au pied de la guillotine.

III

TERNINCK.

Lorsque l'Académie sortit de ses ruines, 22 mars 1817, neuf membres de l'ancienne Société, dont cinq seulement résidaient à Arras, avaient survécu aux orages de la Révolution.

Le Conseil d'arrondissement d'Arras, dans sa session de 1816, demanda la restauration d'une Société qui avait

Digitized by Google

jeté un si vif éclat sur la ville pendant le siècle précédent.

Le gouvernement de Louis XVIII accueillit ce vœu avec empressement. Le Ministre de l'Intérieur, Lainé, adopta la proposition qui lui avait été faite de désigner onze membres comme adjoints aux cinq anciens Académiciens, pour nommer ensuite les quatorze Sociétaires qui devaient compléter le nombre de trente, chiffre auquel était fixé le nombre des membres résidants.

Dans la liste présentée le 15 avril 1817 par le Maire d'Arras et approuvée par le Ministre le 2 mai suivant, figure le nom de Terninck, membre du Conseil municipal.

La famille Terninck est originaire de Belgique. Un de ses membres, chanoine d'Anvers, fonda un hospice qui porte encore son nom, ainsi que la rue dans laquelle il fut édifié. On a conservé dans l'église de cet établissement charitable la pierre tumulaire et le portrait du généreux fondateur.

En 1750, Pierre-Jacques-Benoit-Augustin Terninck, père de notre Académicien, habitait à Ipres, dans la Flandre wallonne. Ayant épousé Augustine-Eugénie-Dorothée-Antoinette Béhagle, il vint à Bailleul et ne tarda pas à être nommé Conseiller municipal de cette ville et membre du collège électoral du département du Nord.

Son fils, Benoit-Joseph-Charles, naquit le 1er janvier 1779. Sa jeunesse et ses études furent troublées par la tempête révolutionnaire.

Une intelligence précoce et une aptitude particulière pour les sciences, laissèrent entrevoir de bonne heure les talents et les vertus privées et sociales dont il fit preuve pendant sa vie.

Digitized by Google

Terninck épousa, le 22 brumaire an XIV (13 novembre 1805), Victoire Lefebvre, fille de Barthélemy-Auguste-César Lefebvre-Dupré, membre du Conseil des Cinq-Cents, officier de la Légion-d'honneur et chancelier de la deuxième cohorte, et de dame Victoire-Guislaine Cayet. Son mariage le détermina à résider à Arras. Justement apprécié dans sa ville adoptive, il se fit jour par ses talents. Nommé Conseiller municipal par ordonnance royale du 30 août 1814, il prêta serment le 4 mars 1815. Dans ces fonctions, qu'il remplit jusqu'au 24 août 1830, époque à laquelle il donna sa démission, il se fit remarquer par son dévouement aux intérêts de la cité et l'aménité avec laquelle il se rendait accessible à tous ses concitoyens.

Lorsque la paix rendue à l'Europe permit de songer aux besoins de l'intelligence, Terninck fut nommé membre de la commission chargée par Napoléon Ier d'étudier la fabrication indigène du sucre de betterave, et pendant plusieurs années, il s'occupa de confectionner pour lui et sa famille du sucre de pomme de terre ou fécule sucrée.

Les nombreuses qualités qui se dévoilèrent chez le nouvel édile artésien dès ses débuts dans la carrière administrative et ses connaissances étendues et variées en physique, le désignèrent comme un des notables destinés à restaurer l'ancienne Académie.

Appelé au sein de la Société renaissante, le 7 mai 1817, il en fut nommé Archiviste, le 4 octobre suivant, en remplacement de M. Colin, démissionnaire, et conserva ces fonctions jusqu'au jour où il quitta l'Académie.

Terninck apporta les soins les plus scrupuleux au clas-

Digitized by Google

sement des dossiers, liasses et registres du dépôt qui lui était confié. Aidé du président Cornille, il procéda à la réintégration des livres ayant appartenu à la Société littéraire d'Arras et dont la remise fut faite par le Maire, le 14 juin 1822. Dans la séance du 4 juillet 1823, il fut chargé de prendre des dispositions nouvelles et particulières concernant l'installation et l'ameublement du nouveau local destiné aux séances de l'Académie. Malgré ses études sérieuses et continuelles, il s'occupa toujours activement de la besogne matérielle si importante pour la prospérité des Sociétés savantes. Il fut l'un des membres désignés, le 19 janvier 1821, pour suivre les travaux lithographiques de l'Académie et présenter l'état du mobilier nécessaire pour compléter le service de la presse papyrographique dont l'emploi lui fut confié.

D'une grande exactitude aux séances, constatée par les registres aux procès-verbaux, il prenait part aux discussions et aux pacifiques débats de la Société.

L'excellence de son jugement, son esprit d'ordre et une sage indépendance de caractère firent nommer Terninck de toutes les commissions formées par l'Académie d'Arras pour des questions d'utilité publique. Le 4 février 1818, il est désigné avec MM. Courtalon, Burdet et autres pour visiter la fabrique de sucre de M. Crespel et s'entendre avec cet industriel sur les avantages que son établissement offrait pour la ville d'Arras et sur les moyens de l'encourager et de le faire connaître et apprécier du public.

Le 28 juillet 1820, il fit partie de la commission chargée d'examiner un Mémoire intitulé : *Système d'agriculture suivie par M. Coke de Norfolk*. Cet ouvrage avait été

Digitized by Google

adressé à l'Académie par le Ministre de l'Intérieur, avec prière d'indiquer les méthodes de culture qui paraissaient être employées avantageusement dans le département du Pas-de-Calais. Nous le voyons chargé, le 23 août suivant, d'aviser, de concert avec M. Le Gavrian, aux moyens de remplacer les couvertures en chaume par d'autres matériaux incombustibles.

Dans la même séance, on lui confia, en collaboration avec deux de ses collègues, la rédaction d'un rapport sur le Mémoire concernant l'art de moirer, adressé par M. Derheims, pharmacien à Saint-Omer.

Connaissant le zèle de Terninck, toujours soucieux des intérêts et de la prospérité de la ville d'Arras, les membres de l'Académie, dans la séance du 10 juillet 1820, l'appelèrent à faire partie de la commission chargée d'examiner un Mémoire sur l'amélioration que l'on pourrait apporter à la fabrication des dentelles d'Arras.

L'année suivante, il fut l'un des membres chargés de suivre dans ses progrès la construction des couvertures qui commençaient à être employées à Arras et aux environs, d'après le procédé Le Gavrian.

Enfin, le 30 août 1828, il fut désigné pour faire partie de la commission chargée du rapport sur la découverte de M. Gonsseaume, concernant le perfectionnement des briques réfractaires.

Comme savant, Terninck fut une spécialité dans l'Académie d'Arras. Physicien habile, mécanicien ingénieux, musicien consommé, il créa, il imagina une foule d'instruments et d'appareils qui sont demeurés comme monuments d'un génie inventif, d'un travailleur infatigable.

Terninck s'occupait beaucoup de physique proprement

Digitized by Google

dite et l'électricité, encore dans l'enfance, faisait son occupation favorite. Il se créa un cabinet fort riche, très complet pour l'époque et dont tous les appareils furent fabriqués par lui. Nous citerons, entre autres, un mouvement perpétuel à balancier, dû à l'action de deux piles sèches. Cet instrument marcha pendant de longues années. Arrêté par suite de l'usure des pivots, il forme, de nos jours, un des principaux ornements du salon de M. le chanoine Terninck, un des fils de l'inventeur.

Lors de la création des cabinets de physique du collège et du séminaire d'Arras, notre Académicien fut prié par l'autorité municipale et par l'évêché de se rendre à Paris pour présider au choix des instruments qui devaient en former le noyau.

Toutes les questions de physique soumises à l'Académie furent confiées à l'examen de Terninck. Le 12 février 1820, il fit partie de la commission chargée d'examiner un mémoire présenté par M. Vène, concernant la construction des thermomètres. Le 30 juin de la même année, ses collègues remettaient à son appréciation le travail de M. Chatelain, de Nielles-lez-Bléquin, intitulé : *Essai analytique de géodésie tabulaire.*

Dans la séance du 30 juillet suivant, il présenta un rapport sur deux Mémoires de M. Vène, ayant pour titre, l'un : *Lettre sur le calorique*, et le second : *Dissertation sur l'identité des fluides et des forces chimiques, électriques et galvaniques.*

Membre de la commission nommée le 2 août 1822, pour apprécier le travail de M. Delzenne, indiquant le système de construction le plus simple et le plus exempt d'arbitraires et de causes d'inexactitude d'un aéromètre,

Digitized by Google

Terninck fut chargé, dans la séance du 14 mars 1823, d'examiner la composition de bombes ou balles à feu trouvées dans les souterrains de l'Hôtel-de-Ville par M. Auguste Cot, alors adjoint et membre de l'Académie, et provenant d'un puits comblé dans la cave d'une maison située sur la place des Chaudronniers, et d'indiquer, en outre, l'époque à laquelle leur usage pouvait remonter.

L'examen d'un Mémoire présenté à l'Académie, le 20 juillet 1824, par M. Derheims, membre correspondant, à St-Omer, et intitulé : *Considérations sur une anomalie que présentent les propriétés du calorique*, amena Terninck à déduire la cause pour laquelle on peut appliquer la main, sans se brûler, sur l'extérieur du fond d'un vase qui contient de l'eau en ébullition. Il donna aussi à l'assemblée des explications très savantes et fort goûtées par ses collègues présents, sur certains effets d'électricité assez singuliers et plusieurs fois remarqués à Arras dans le courant de l'été.

Les *Mémoires de l'Académie* de l'année 1825, renferment les détails d'une expérience d'électricité rapportée par Terninck, dans la séance du 19 novembre 1824, et tendant à prouver en faveur du système des deux fluides, vitré et résineux. Le 28 octobre 1827, il lut un rapport très intéressant sur d'autres expériences, à l'aide desquelles il avait obtenu, par de petites quantités de fluide électrique, en multipliant leur action et les faisant agir successivement les unes après les autres, l'effet de grandes décharges de batterie électrique.

Dans les dernières années de sa vie, il imagina deux moteurs électro-magnétiques pour lesquels il demanda

Digitized by Google

un brevet d'invention : l'un à balancier, l'autre rotatif. Il avait formé d'abord avec M. Hallette, puis avec son successeur, M. Buffet de Billemont, ingénieur-mécanicien, une société pour l'application de son invention ; mais la mort les surprit tous deux avant qu'ils aient pu donner suite à leurs projets qui furent dès lors abandonnés.

Mécanicien habile, Terninck perfectionna la fantasmagorie, en réduisant l'éclat de la lumière des sujets représentés quand ils sont petits et en l'augmentant au fur et à mesure qu'ils grandissent, ce qui produit, en effet, une illusion saisissante. Ce perfectionnement lui attira de grands éloges de la part du célèbre physicien Conte, qui lui fit les plus belles offres pour acquérir son procédé. Il était intimement lié avec un de ses confrères à l'Académie, M. Hallette, cet ingénieur qui, par son activité et son génie, rendit momentanément à la ville d'Arras une partie de son ancienne splendeur industrielle. Cette liaison naquit de la similitude de goûts et d'aptitude qui permit à l'habile constructeur de mettre en pratique les idées ingénieuses de l'Académicien. En retour des savantes communications, Hallette confectionna pour ses expériences de fantasmagorie, des tableaux mécaniques qu'il peignit lui-même et dont plusieurs furent décorés par le pinceau du célèbre peintre artésien, Doncre.

Terninck imagina encore de nombreux appareils qui, depuis, ont été trouvés et exécutés par d'autres chercheurs. Nous citerons de préférence une machine à adapter aux voitures, indiquant les distances parcourues et un cadran qui, posé sur une cheminée, marque la direction et la force du vent.

L'Académie d'Arras, reconnaissant dans son Archiviste

Digitized by Google

tous les talents d'un habile mécanicien, le nomma membre de la commission chargée de visiter la première fabrique d'huile mue par la vapeur, établie à Arras, 18 mai 1820. Elle le chargea, le 2 juin suivant, de faire un rapport sur le travail de M. Vène, couronné par l'Académie de Bruxelles, et ayant pour objet la solution d'un problème de mécanique. Un Mémoire de M. Jaubert de Fossa, sur les moulins à bras, envoyé à l'Académie par le Ministre de l'Intérieur, fut soumis à son examen, 26 octobre 1821. Enfin, dans la séance du 13 août 1828, il fut délégué par ses collègues pour examiner les progrès des élèves du cours de géométrie appliquée aux arts et métiers, dirigé par M. Granotzi.

La modestie de Terninck égalait sa capacité ; il se montrait empressé à accueillir les jeunes gens et les artisans, il était heureux de descendre des hauteurs de ses conceptions pour se mettre à leur portée et leur rendre l'accès et le goût de la science plus facile et plus séduisant. C'était un de ces hommes généreux qui aiment à étendre l'instruction et qui s'y prêtent de toute leur patience, de toutes leurs forces.

La Révolution de 1830 exerça diverses influences sur l'Académie d'Arras. En dépit du règlement, la politique fit invasion dans la docte assemblée et vint troubler le calme ordinaire des séances. Dès le mois d'août, les démissions se succédèrent rapidement. D'après des renseignements certains et provenant de déclaration écrite, celle de Terninck eut pour cause principale la nomination du publiciste Frédéric Degeorge, qui remplaça, le 4 mars 1831, M. l'abbé Herbet. La lettre dans laquelle il se démit de ses fonctions d'Archiviste et de son titre

Digitized by Google

d'Académicien, est datée du 22 juin de cette année et fut communiquée à l'assemblée dans la séance du 3 juillet suivant.

Terninck était encore dans la vigueur de l'âge, lorsqu'il fut atteint d'une maladie nerveuse qui paralysa une partie de ses forces physiques. Il dut alors partager le sort qui ne frappe que bien souvent des hommes supérieurs, actifs, appliqués et qui dévorent leur existence dans la contemplation des sciences abstraites. Un tel malheur ne le découragea pas ; l'amour de la science étouffa le cri de la douleur. Il ne se relâcha pas de ses occupations, de ses créations dans l'art de la mécanique et, au milieu des angoisses qui le torturaient, on le vit inventer et construire un instrument d'harmonie, le seul qui ait alors approché des nuances de la voix humaine. Ce nouvel instrument fit grand bruit dans la ville d'Arras : tout le monde voulait le voir et l'entendre.

Malgré ses souffrances, Terninck convia, dans son salon de la rue des Teinturiers, l'élite de la société artésienne, devant laquelle l'organiste Duhaupas et l'une de ses filles, qui devint Madame Lepoivre, touchèrent l'orgue avec un talent digne de celui de l'inventeur. Du reste, ses connaissances en mécanique et son talent en harmonie l'avaient précédemment fait nommer par l'Académie membre de la commission chargée d'examiner un nouveau piano *forte*, construit par un enfant d'Arras, Wagner, et dont le perfectionnement avait valu à son auteur un brevet du gouvernement (Séance du 25 juillet 1823).

Dans les dernières années de sa vie, Terninck donna la majeure partie de son temps aux soins et à l'éducation

Digitized by Google

de ses enfants. De mœurs très simples, il possédait au plus haut degré les qualités de père de famille et c'était surtout au milieu des siens qu'il avait cherché des distractions et des soulagements aux souffrances dont il était atteint.

Il mourut subitement, à l'âge de 61 ans, le 9 mars 1840. M. Top, juge au tribunal civil d'Arras, dans un discours prononcé sur sa tombe, rendit un juste hommage à la mémoire du savant Académicien, protecteur des arts et des sciences qu'il aimait, du magistrat dévoué aux intérêts de la cité, du citoyen généreux, ami des pauvres qui recevaient souvent ses libéralités et de l'homme de bien dont les actes, les vertus et les travaux laissaient un héritage de moralité propre à animer et réchauffer les cœurs soucieux de continuer son œuvre.

IV

LAMARLE.

A la suite des démissions provoquées par les évènements politiques de 1830, un grand nombre de sièges restèrent longtemps vacants à l'Académie et le deuxième fauteuil ne fut occupé que le 3 février 1832, par suite de la nomination de M. Lamarle, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Anatole-Henri-Ernest Lamarle est né à Calais, le 16 septembre 1806. Son père, Dominique Lamarle, était originaire de Saint-Pierre-lez-Calais et appartenait, par sa mère, à l'une des plus anciennes et des plus honora-

Digitized by Google

bles familles du pays. Ingénieur des Ponts et Chaussées, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold, il fit partie du Conseil général du Pas-de-Calais et fut nommé administrateur-général des hôpitaux militaires sous le premier empire.

Ernest Lamarle, après avoir suivi les cours du collège d'Amiens, fut envoyé à Paris, au collège Henri IV, où il remporta plusieurs prix au grand concours. Après avoir fait de brillantes et solides études, il fut admis à l'Ecole Polytechnique, le 23 novembre 1825 et en sortit le 20 novembre 1827, pour entrer dans les Ponts et Chaussées. Envoyé comme élève ingénieur à Dunkerque, le 1er mai 1828, puis comme aspirant ingénieur à Arras, le 16 mai 1831, il fut nommé ingénieur de deuxième classe, chargé de l'arrondissement de cette ville, le 1er mai 1832.

Lamarle avait épousé, le 8 décembre 1830, Elise-Aricie-Céline Bommart, de Douai.

En 1838, il fut mis à la disposition du gouvernement belge pour compléter l'organisation de l'école du génie civil, à l'Université de Gand, école dont son beau-frère, Amédée Bommart, avait posé les premières bases. Il s'intéressa si vivement à cette institution nouvelle, dont il était, pour ainsi dire, le créateur et l'âme, ainsi qu'à tous les jeunes ingénieurs qu'il formait, qu'il renonça à poursuivre sa carrière d'ingénieur des Ponts et Chaussées en France, pour se consacrer tout entier à son œuvre.

Dans cette position, qu'il conserva jusqu'en 1867, Lamarle manifesta sa vocation et son activité scientifiques par des travaux remarquables et nombreux. Il fut élu membre associé de l'Académie royale de Belgique, le 17 décembre 1847, et enrichit les Bulletins et les Mémoi-

Digitized by Google

res de la savante Compagnie de ses intéressantes communications.

Plusieurs de ses collègues ont rendu un juste hommage à ses connaissances très étendues en géométrie, dans l'art de la mécanique et en analyse transcendante. L'un d'eux, M. de Tilly, a esquissé à grands traits les travaux scientifiques de Lamarle et en a relaté la liste complète (1). Pour nous, sans oublier les admirables qualités du cœur et de l'esprit de l'homme privé et du fonctionnaire émérite, nous nous bornerons à parler de l'Académicien d'Arras et à rappeler les œuvres principales qui ont jeté un certain éclat sur le corps savant, fier de le compter parmi ses membres, au milieu desquels il ne resta que trop peu de temps.

Dès son arrivée à Arras, Ernest Lamarle avait attiré l'attention sur lui par divers Mémoires insérés dans les Annales des Ponts et Chaussées, dans les Recueils de la Société des sciences de Liége, dans les Annales des travaux publics de Belgique et dans le *Journal de Liouville*. L'opinion publique désignait, d'ailleurs, aux membres de l'Académie, comme digne d'occuper une place dans son enceinte, un homme qui réunissait, à un esprit juste et éclairé, ces spécialités qui dénotent une étendue de connaissances vastes et précieuses. Présenté par MM. Cornille, Harbaville et Raffeneau de l'Isle, il fut élu le 3 février 1832. Son discours de réception, prononcé dans la séance du 19 avril 1833, avait pour sujet : *La science du*

(1) Notice biographique et bibliographique publiée par l'Académie royale de Belgique, en 1875 ; *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 45e année, 1879.

Digitized by Google

législateur doit reposer sur les sciences mathématiques et la bonté des jugements qui émanent des tribunaux est variable à des degrés que les mathématiques seules peuvent déterminer. M. Harbaville, alors président de l'Académie, lui répondit en termes les plus flatteurs. Sans vouloir suivre l'orateur dans le développement de cette idée ingénieuse, il fit observer que les règles générales posées dans cette proposition devaient subir des exceptions dans deux situations morales distinctes, lorsque le despotisme fait taire les lois et lorsque, dans les temps de discorde civile, les jugements humains se ressentent de l'anarchie des intelligences. Après être entré dans certaines considérations, à l'appui de son opinion, M. Harbaville termine en manifestant l'espérance de voir le nouvel élu consacrer, au profit de la Société, les instants de loisirs que pourront lui laisser ses fonctions et enrichir les Mémoires du développement de ces notions abstraites qui conduisent à la découverte de la vérité.

Lamarle répondit à cette attente. A peine installé, il se mit à l'œuvre et ne cessa de prendre une part active aux travaux de l'Académie que le jour où il quitta sa résidence d'Arras pour aller à l'Université de Gand.

Dès le 24 mai 1833, le nouvel Académicien est nommé membre de la commission chargée d'organiser l'exposition des objets d'art et d'industrie qui devait avoir lieu à Arras. Dans la séance du 9 août 1833, on lui confia le soin d'examiner les cours gratuits de dessin linéaire et de modelure, dirigés par l'architecte Bourgois. Il fut heureux de constater les progrès faits depuis deux ans par les élèves, surtout pour le dessin, et signala les avantages qui devaient en résulter pour la classe ouvrière.

Digitized by Google

De plus, après une assez vive discussion de la part des membres présents, il obtint les nouveaux encouragements que la commission avait sollicités par son organe, en faveur de l'école municipale.

L'Académie avait mis au concours pour 1833, la question d'utilité publique concernant les avantages et les inconvénients des plantations des routes royales et départementales. L'autorité de Lamarle dans un sujet qui rentrait dans ses attributions d'ingénieur fit soumettre à son examen les divers travaux qui furent présentés. Son rapport est un véritable Mémoire savamment conçu et discuté, dans lequel il présente un système de plantation qui est suivi de nos jours par l'administration des Ponts et Chaussées.

Lamarle fut nommé membre adjoint du jury chargé d'examiner les produits de l'industrie dans le département, pouvant être admis à l'exposition de Paris, en 1834.

Dans la séance du 14 mai de cette année, il fit un rapport verbal sur la proposition adressée par la Société de Mulhouse à toutes les Compagnies savantes et aux industriels en général, dans le but de concourir à fonder un prix qui serait décerné à l'*inventeur du moyen d'utiliser la force perdue par les machines dont le mouvement est dû à la puissance de l'eau, du vent, de la vapeur d'eau ou de quelque autre moteur*. Il y manifesta la crainte de voir ce projet rester sans résultat, en considération des dépenses qu'entraîneraient les recherches sur un sujet aussi étendu.

Elu Vice-Chancelier, le 6 juin 1834, il prononça, en cette qualité, le discours d'ouverture à la séance publi-

Digitized by Google

que du 25 août de l'année suivante, séance mémorable, dans laquelle l'Académie d'Arras reçut la médaille offerte par la Société française de statistique, ce qui fournit à l'orateur l'occasion de rappeler les travaux et les mérites de ses collègues et prédécesseurs.

Le 4 juillet 1834, Lamarle fut chargé du rapport sur un Mémoire traitant des voitures locomobiles. Plus tard, 10 août 1835, la Chambre des députés ayant demandé des renseignements sur la culture du tabac, il fut nommé membre de la commission d'enquête devant répondre aux nombreuses et diverses questions posées par le gouvernement.

Bien que Lamarle eût consacré la majeure partie de sa vie aux études mathématiques, il se tenait toujours au courant des œuvres littéraires contemporaines ; il n'était pas exclusivement mathématicien. Ainsi, nous voyons ses collègues de l'Académie l'appeler dans la commission du concours de poésie de 1835 et le choisir pour délégué au Congrès de Douai, le 21 août de cette année. Confiants dans la sagacité de ses appréciations et sa haute compétence dans les différentes matières concernant les travaux publics, ils l'élurent membre de la commission chargée de faire ressortir l'utilité de la direction par Arras du chemin de fer de Paris à Lille et de l'établissement d'une gare la plus rapprochée de notre ville.

Nous avons dit au commencement de cette Notice que le gouvernement belge appela Lamarle à l'Université de Gand, en 1838. Pendant son séjour à l'étranger, il continua à être compris dans les promotions du corps des Ponts et Chaussées de France. Nommé ingénieur ordinaire de première classe, le 5 mai 1840, il parvint au

Digitized by Google

grade d'ingénieur en chef de deuxième classe, le 1er septembre 1848. Il reçut, pendant cette même période, les témoignages de haute estime de plusieurs corps scientifiques et de plusieurs gouvernements. Il fut successivement nommé membre correspondant de la Société royale des sciences de Liège, le 29 mai 1843, chevalier de l'ordre de Léopold, le 28 octobre 1844, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts du Nord, le 27 novembre 1846, associé de l'Académie royale de Belgique, le 17 décembre 1847, officier de l'ordre de Léopold, le 21 novembre 1862, chevalier de la Légion d'honneur, le 13 août 1864, officier de l'ordre Néerlandais de la Couronne de chêne, le 8 juin 1868.

A l'époque de l'exposition de Londres, en 1851, il séjourna quelque temps en Angleterre et en Ecosse. Il y apprit l'anglais, et à force d'étude et de persévérance, arriva à parler cette langue très correctement et à l'écrire avec la plus grande facilité. Dans les dernières années de sa vie, il partageait son temps entre la lecture des ouvrages anglais dans leur langue originale et l'exercice du tour, dans lequel il acquit un véritable talent. Ces travaux manuels lui avaient été recommandés par les médecins comme une distraction dont ses nerfs avaient besoin.

Toutefois, cette irritabilité nerveuse n'influa jamais sur son caractère droit et affable ni sur son extrême bonté. Modeste et bienveillant, il encourageait les jeunes savants qui débutaient dans la carrière et les aidait généreusement de ses conseils. Dans les rapports qu'il présenta aux Académies d'Arras et de Bruxelles, on chercherait en vain un seul mot qui pût blesser la susceptibilité des

Digitized by Google

auteurs, et lorsqu'il présentait des observations, c'était de la façon la plus délicate et avec les formes les plus courtoises.

Penseur profond et habile écrivain, Lamarle avait une autre qualité connue et vantée par ceux qui ont eu l'avantage de l'entendre : c'était le talent d'élocution, la manière claire, correcte et élégante avec laquelle il savait exposer verbalement ses idées. Sa parole imagée et son geste intelligent captivaient son auditoire, lorsqu'il présentait l'analyse de ses savantes recherches. Dépouillant son sujet de tout ce qu'il avait d'abstrait et d'aride, il l'exposait avec une lucidité et une simplicité qui faisaient oublier la tension de l'esprit et la force de conception qu'il avait dû déployer pour obtenir de pareils résultats.

Lamarle vivait heureux et honoré, partageant son existence entre ses travaux scientifiques et l'amour d'une famille digne de lui. Un évènement cruel vint tarir à la fois les deux sources de son bonheur, sa femme mourut le 4 février 1865, lui laissant quatre enfants. L'aîné, ancien capitaine du génie, sorti de l'Ecole Polytechnique, a épousé Mademoiselle Coste, et est actuellement ingénieur de la compagnie des eaux minérales de la Bourboule (Puy-de-Dôme). Son second fils fait partie de l'administration des contributions directes. Sa fille aînée a épousé M. Pepin, lieutenant-colonel, directeur de l'école d'artillerie. à Douai, et la plus jeune est mariée à M. Regray, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et ancien directeur des lignes du Luxembourg belge.

Le chagrin et la maladie forcèrent Lamarle à résigner ses fonctions à l'Université de Gand. Malgré les soins dévoués de ses enfants, malgré un rétablissement partiel,

Digitized by Google

suivi, d'ailleurs, d'une rechûte, il ne put se remettre au travail et sa carrière scientifique et littéraire se trouve ainsi terminée en 1867. Il quitta alors la Belgique, et, après avoir été admis à l'éméritat par le gouvernement belge, le 2 janvier 1871, il se fixa successivement à Calais, puis à Douai, où il mourut, le 14 mars 1875.

V

BROY.

Le départ de Lamarle pour la Belgique laissa vacant le deuxième fauteuil de l'Académie jusqu'au 28 février 1840, jour où M. Broy fut nommé en son remplacement.

Broy, Eustache-Edouard, né à Cuincy (Nord), près Douai, le 10 janvier 1802, était issu d'une de ces anciennes familles de fermiers de l'Artois, chez lesquels l'amour du travail et la bienfaisance sont héréditaires. Son père défendit les intérêts de cette commune, dont il fut maire pendant plus de cinquante ans, et se fit remarquer par la générosité avec laquelle il soulageait les pauvres et le dévouement qu'il apportait à pourvoir à tous les besoins.

Broy fit ses études au collège de Douai et reçut le diplôme de bachelier ès-lettres, le 1er août 1821. Suivant le penchant qui l'entraînait à l'enseignement public et privé, il débuta au collège de Cambrai, le 5 octobre 1821, comme maître d'études et suppléant de la classe de septième, dont il devint régent, le 19 décembre 1822. Revenu au lycée de Douai, comme maître d'études, le 2 oc-

Digitized by Google

tobre 1824, il y fut successivement chargé des classes de huitième, juin 1825, de septième, 6 octobre 1825, et de quatrième, avril 1826. Le 30 septembre 1828, il fut appelé au collège d'Arras, en la même qualité ; il y devint professeur de troisième, 25 décembre 1830, et de seconde, 5 octobre 1838.

Pendant son professorat, Broy fut chargé deux fois du discours traditionnel de distribution de prix. Dans le premier, prononcé le 21 août 1840, il chercha à démontrer l'importance des études classiques et à prouver que c'est aux sources de l'antiquité que la jeunesse doit aller puiser ses premières inspirations et trouver les plus utiles enseignements sous le double rapport de l'éducation intellectuelle et morale. Le 7 août 1852, il prit pour texte de son allocution, la soumission à la discipline comme base d'une éducation solide et une garantie de l'avenir. Démontrant que la discipline réclamée au collège comme indispensable au succès des études, exerce encore sa puissante influence dans le monde et au sein de la Société, il fit sentir combien cette observance est propre à jeter en nous les fondements d'une vie honnête, morale, religieuse et utile au genre humain.

Broy ayant obtenu un congé de disponibilité, le 26 mars 1853, quitta définitivement l'enseignement. Les services qu'il rendit durant sa carrière de professeur lui valurent la palme d'officier d'Académie, le 8 février 1843, distinction à laquelle il ne tarda pas à joindre le titre d'officier d'instruction publique, le 29 mars 1853.

Ses fonctions au collège n'empêchaient pas le professeur Broy de conserver un certain goût pour la science de l'agriculture, dont il avait reçu les premières notions

Digitized by Google

dès sa plus tendre jeunesse. Il rédigea un Mémoire sur *la possibilité, les moyens et les avantages de la culture du Phormion tenax (lin de la Nouvelle-Zélande) dans le nord de la France.* Ce travail fut récompensé par une mention honorable au concours de l'Académie d'Arras de 1837.

Elu membre de la Société savante, le 28 février 1840, Broy y remplit un rôle modeste, mais utile. Assidu aux séances, il prit une part active aux divers travaux de sa compétence. Nommé, le 5 février 1841, membre de la commission chargée d'examiner le rapport de M. Léon d'Herlincourt sur le Mémoire de M. Nickler, relatif aux prairies artificielles de l'Alsace, il lut, dans la séance du 16 avril suivant, un Mémoire sur la culture du *Madia sativa*, plante oléifère nouvellement importée en France. Ce travail, dans lequel il exprime l'espoir de voir l'art agricole contribuer par ses progrès à la prospérité de l'industrie et du commerce de l'Artois, fut écouté avec un vif intérêt et jugé digne de l'impression. Nous citerons encore le rapport de Broy sur l'ouvrage de M. Filon, intitulé : *Histoire de la démocratie athénienne.* Dans une analyse courte, mais exacte, des matières traitées par le doyen de la Faculté de Douai, le rapporteur fait connaître le plan de l'ouvrage et donne une idée de son mérite avec une circonspection et une modestie qui s'imposent à ceux qui sont appelés à juger les œuvres d'hommes supérieurs. Ce rapport a été inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, pour l'année 1856.

Broy fit encore partie des commissions du concours d'histoire, 2 juillet 1841, et de poésie, 28 février 1840, 7 octobre 1842, 27 août 1845, 1er juin 1860 et 6 juin 1862. Ses compte-rendus sur les pièces de vers soumises à son

Digitized by Google

examen sont empreints d'une critique pure et classique. Il savait, du reste, en adoucir les sévères conclusions et félicitait les jeunes concurrents en termes bienveillants d'avoir senti que c'était à la vie morale, à la religion et au patriotisme qu'ils devaient surtout demander leurs inspirations et que le poète avait aussi sa mission sociale à remplir.

Nous rappellerons, en terminant cette Notice, l'aménité et l'urbanité que l'on rencontrait toujours dans l'abord, les formes et la conversation de l'académicien Broy. Malgré sa robuste constitution et son âge peu avancé, il mourut le 2 avril 1868.

Les paroles prononcées sur sa tombe par M. Laroche, ont été insérées dans les *Mémoires de l'Académie* de 1869.

VI

COINCE.

Présenté par MM. Sens, Pagnoul et Boulangé, M. Coince, ingénieur des mines, fut appelé à siéger à l'Académie, en remplacement de M. Broy, le 18 décembre 1868. M. Coince est né à Paris, le 26 septembre 1836.

Entré à l'Ecole Polytechnique au mois de novembre 1855, il en est sorti élève ingénieur des mines, le 1er novembre 1857. Nommé ingénieur de troisième classe, le 23 janvier 1861, de deuxième, le 1er septembre 1865, et de première, le 1er février 1874, il est actuellement proposé pour le grade d'ingénieur en chef.

En vertu d'un arrêté ministériel du 12 janvier 1870,

Digitized by Google

M. Coince a quitté le service de l'Etat et a été mis, sur sa demande, en congé illimité, avec l'autorisation de passer au service de la compagnie du chemin de fer d'Orléans et de ses prolongements, qui lui a confié la direction des mines et usines d'Aubin, dans l'Aveyron.

Cet ingénieur a pris une part active à l'Exposition universelle de 1867. Utilisant les recherches antérieures faites par MM. du Souich et Sens, il a dressé la carte topographique superficielle et souterraine du bassin houiller du Pas-de-Calais. La croix de chevalier de la Légion d'honneur a récompensé ses nombreux travaux (9 août 1870).

Avant de quitter Arras, M. Coince a fait hommage à l'Académie, dans la séance du 21 janvier 1870, de l'une de ses œuvres principales. Envoyé en Angleterre par la compagnie des mines d'Anzin, avec l'autorisation du Ministre des travaux publics, pour étudier les causes des explosions de grisou qui s'étaient produites dans les mines des Chênes, à Yorkshire, il rédigea un volumineux rapport renfermant une Notice statistique sur les accidents de mine en Angleterre, des études de comparaison entre l'aérage dans les mines du bassin de Newcastle et celui usité dans celles d'Anzin, enfin des mélanges descriptifs et statistiques auxquels sont joints un plan de la houillère des Chênes et une carte du bassin de Newcastle qui aident à la lecture de ce travail savamment rédigé.

L'Académicien exprima dans cette même séance le regret qu'il éprouvait d'être obligé de se séparer de ses collègues et la promesse de penser à la Société d'une manière effective, en lui envoyant de temps en temps quelque travail sur des questions scientifiques, témoi-

Digitized by Google

gnant ainsi le prix qu'il attachait à la qualité de membre de ce corps savant. Remercié en termes chaleureux par le Président, organe de la Société, M. Coince a été nommé membre honoraire, en 1874.

VII

COFFINIER.

Le deuxième fauteuil de l'Académie resta vacant jusqu'au 12 mai 1871, jour de l'élection de M. Coffinier, Conseiller de Préfecture.

M. Coffinier (Théophile-Joseph) est né le 19 janvier 1831, à Condé-Folie, arrondissement d'Amiens (Somme).

Issu d'une famille d'honnêtes cultivateurs, il a commencé ses études classiques au petit séminaire de Saint-Riquier et les a terminées à l'institution de Mgr Haffreingue, à Boulogne. Après avoir obtenu dans ces deux établissements les plus brillants succès, il en sortit avec le diplôme de bachelier ès-lettres.

Muni de son premier grade universitaire, M. Coffinier se rendit à Paris pour y faire son droit. Revenu à Amiens, il fut admis au lycée de cette ville comme maître d'études, le 1er octobre 1850. Quelque temps après, il entra à la Préfecture de la Somme, comme employé-rédacteur, 1er mai 1853. Sous les auspices de M. le comte de Tanlay, il devint chef de section, 15 novembre 1854. Lorsque l'éminent admi-

Digitized by Google

nistrateur fut appelé à la Préfecture du Pas-de-Calais, il emmena avec lui M. Coffinier, comme secrétaire particulier, 19 mars 1855, et lui confirma sa confiance en le nommant chef du bureau militaire et en continuant de l'attacher à son cabinet, 17 septembre 1856. Il parvint ensuite au grade de chef de division, 22 mai 1861.

Pendant les neuf années que M. Coffinier passa dans cette fonction, il mit toute son intelligence et tout son dévouement au service de l'administration.

Doué d'une excellente mémoire, intelligent et habile praticien, M. Coffinier attira l'attention du Ministre de l'Instruction publique, qui le nomma officier d'Académie, le 13 août 1869, distinction à laquelle il put ajouter celle d'officier de l'instruction publique, le 1er janvier 1881.

Chef du cabinet du Préfet de la défense nationale, à Arras, le 6 septembre 1870, il fit preuve de sagesse et fermeté au milieu des terribles épreuves que la guerre et l'occupation allemande firent subir aux populations du département. Il fut nommé Conseiller de Préfecture du Pas-de-Calais, le 25 avril 1871, et devint successivement Sous-Préfet de la Tour-du-Pin (Isère), 8 avril 1874; des Sables-d'Olonne (Vendée), 2 avril 1875; de Péronne (Somme), 9 juillet 1876; d'Abbeville (Somme), 30 décembre 1877.

Pendant son séjour de dix-neuf années à Arras, M. Coffinier fut appelé à faire partie d'un grand nombre de commissions. Il a été notamment membre du conseil départemental d'hygiène publique et de salubrité, membre de la commission de surveillance des prisons, délégué communal pour l'instruction primaire, à Arras, etc., etc. Il montra toujours un penchant prononcé pour les tra-

Digitized by Google

vaux littéraires. Il faisait partie de la commission départementale des Monuments historiques et il était membre correspondant de la Société académique de Boulogne-sur-Mer et de la Société des Antiquaires de la Morinie, lorsque l'Académie d'Arras l'appela dans son sein, en 1871. Présenté le 31 mars, par MM. de Mallortie, Pagnoul et Godin, il fut élu le 12 mai suivant. Auteur de plusieurs pièces de vers, Coffinier fut chargé par ses collègues d'examiner les pièces de poésie envoyées au concours, en 1872. Son rapport a été imprimé dans le tome v de la 2e série de nos Mémoires.

Deux ans avant sa nomination de Conseiller de Préfecture, il avait succédé à son ancien collègue, M. Auguste Parenty, dans la rédaction de l'*Annuaire du Pas-de-Calais*, ouvrage si estimé et recherché par les magistrats, les fonctionnaires, les hommes d'affaires. Parmi les travaux qui y furent insérés par M. Coffinier dans la période qui s'étend de 1869 à 1880, nous citerons particulièrement sa curieuse Notice sur la nouvelle loi militaire et ses résultats dans le Pas-de-Calais.

Pendant son séjour aux Sables-d'Olonne, M. Coffinier a été nommé membre de la Société d'émulation de la Vendée. Il est aujourd'hui percepteur des contributions directes à Condé-Folie (Somme).

Digitized by Google

VIII

Général VÉRON DIT BELLECOURT.

Peu de temps après le départ de M. Coffinier, MM. Gardin, le Gentil et Caron, dans la séance de l'Académie du 22 mai 1874, présentaient le général de Bellecourt pour lui succéder : il fut élu le 3 juillet suivant.

Véron, dit Bellecourt, ou mieux, de Bellecourt (1)

(1) Le nom patronymique de cette famille est Véron. En 1684, Jean Véron, écuyer, était premier échevin de Paris et portait pour armes : *d'azur au chevron d'or, trois trèfles de même et un véron d'argent passant en pointe.* Ces titres de noblesse ont été reconnus le 20 septembre 1697 et enregistrés à l'Armorial de France, ainsi que le prouve le certificat suivant: « Par ordonnance rendue le 20 septembre par MM. les commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries, celles de Marie-Catherine Dupont, veuve de Jean Véron, écuyer, premier échevin de Paris, telles qu'elles ont été peintes et figurées, après avoir été reçues, ont été enregistrées à l'Armorial général des registres cotés Paris, en conséquence du payement des droits réglés par les tarifs et arrêts du Conseil du 20 septembre 1696. En foi de quoi ce présent brevet a été délivré par nous, Charles d'Hozier, conseiller du roi et garde de l'Armorial général de France.

» Paris, le 19 du mois de janvier de l'an 1698.

» Signé : D'HOZIER. »

Trois noms différents, se rattachant, sans doute, à divers domaines ou propriétés particulières, étaient portés par les membres de la famille Véron : c'étaient les

Véron de Bellecourt ;
Véron de Réville ;
Véron de Cérame.

Le père du général, pendant les temps difficiles de la Révolution, négligea de demander la rectification de son titre et l'appellation dit *Bellecourt* est restée attachée à son nom.

Digitized by Google

(Barthélemy-Alexandre) est né à Paris, le 14 septembre 1814. Son père, élève du célèbre David, s'engagea comme volontaire dans la compagnie des Arts et fut attaché au corps du génie. Lors de la création des aérostiers, il fit partie de la section organisée par l'aéronaute Coutelle et envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse. Pendant la bataille de Fleurus, il resta en observation dans la nacelle du ballon l'*Entreprenant*, d'où il décrivait les diverses positions de l'ennemi. Cette nacelle a été conservée et porte encore les traces d'une allégorie peinte par Véron.

Alexandre Véron de Bellecourt commença ses études à Paris, dans l'institution Chastagnier. Entré en septième, au collège d'Orléans, au mois de mars 1825, il en sortit en novembre 1831, pour suivre les cours de mathématiques au collège Henri IV, en qualité d'externe libre.

Jeune encore, il aimait la carrière des armes. Après de brillants examens, passés au mois de juillet 1833, il entra à l'Ecole de Saint-Cyr, le 16 novembre, à l'âge de 19 ans. Nommé grenadier en mai 1834, il sortait dans les premiers de sa promotion (n° 23), en septembre 1835, avec l'épaulette de sous-lieutenant au 16e de ligne, commandé par le colonel de Rostolan, et rejoignait son régiment à Saint-Omer.

Aimé de ses chefs, remplissant fidèlement ses devoirs, se préparant par l'étude et la discipline à occuper les emplois qui lui seraient ultérieurement confiés, le jeune officier lisait les tacticiens et passait de longues heures sur des plans stratégiques. Promu lieutenant au choix, le 11 juillet 1844, il était de ceux qui regardent le régiment comme une école, non-seulement militaire, mais

Digitized by Google

encore intellectuelle, où l'instruction doit fortifier les qualités morales du soldat. Imbu de cette noble idée, il se voua tout particulièrement aux soins de l'enseignement et reçut du roi Louis-Philippe une médaille d'or en récompense de la manière exceptionnelle dont il avait dirigé les écoles de son régiment.

Sous le règne pacifique de la dynastie de Juillet, un horizon militaire était encore ouvert aux ardeurs de la jeune élite de l'armée. Une guerre opiniâtre se livrait sur le sol de l'Afrique, Ab-del-Kader entraînait les populations par son fanatisme et chaque année recommençait la lutte. En octobre 1845, de Bellecourt partit avec son régiment pour la province d'Oran, alors commandée par le général de Lamoricière. Il fit, sous les ordres de cet illustre chef et sous ceux du général Pélissier, toutes les expéditions qui eurent lieu dans cette contrée et qui se terminèrent par la soumission de l'émir.

Le 16e de ligne ayant été appelé dans la province d'Alger, en 1848, occupa successivement Milianah, Orléansville et Alger. Au mois d'octobre 1847, le colonel Jollivet reçut l'ordre de partir avec un bataillon pour renforcer les troupes occupées au siège de Zaatcha. L'assaut général de cette place ayant été fixé au 16 novembre, la brèche de droite, la plus énergiquement défendue par le marabout Bou-Zian, fut attaquée par la colonne Canrobert, composée des 1er et 2e bataillons de zouaves, du 5e bataillon de chasseurs de Vincennes et de 100 hommes d'élite du 16e de ligne. De Bellecourt, qui venait d'être nommé capitaine de cette compagnie de voltigeurs, s'élança à la suite du colonel Canrobert. En peu d'instants la brèche est franchie et, malgré les barricades

Digitized by Google

et les feux à bout portant, il arrive au centre de la place et y reçoit le baptême du feu. Blessé à la poitrine, il fut proposé pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

De retour à Alger et ayant appris que son régiment devait rentrer en France, de Bellecourt, malgré les souffrances causées par sa blessure, voulut rester en Afrique. Il permuta alors avec un officier du 20e de ligne, qui était venu de Rome dans la province de Constantine.

Officier instruit, dessinateur de mérite et écrivain militaire compétent, il se trouvait naturellement désigné pour les missions qui exigeaient toutes ces qualités. On préludait, à cette époque, aux investigations que la science poursuit aujourd'hui dans les contrées lointaines et inexplorées. Tuggurt était alors une des extrémités les plus inaccessibles. On choisit le capitaine de Bellecourt pour diriger une mission dans ces parages. Il les étudia avec la sagacité d'un militaire et le goût d'un artiste et d'un savant. Mais il fut rappelé avant d'avoir atteint le but de l'expédition. Il rejoignit son régiment qui partait pour la campagne de la petite Kabilie, sous les ordres du général Saint-Arnaud.

L'insurrection, comprimée partout ailleurs, se montrait toujours permanente dans les montagnes qui s'étendent de Bougie à Philippeville. Pour arriver à soumettre ces tribus indomptables, une division française fut obligée de tenir la campagne pendant soixante-dix jours et dut parcourir 640 kilomètres à travers des ravins profonds, des sols élevés, des pentes abruptes, des terrains qui n'étaient rendus praticables que la pioche à la main, marche des plus pénibles, accompagnée de pluies torrentielles et de

Digitized by Google

chaleurs accablantes. Nos bataillons se mesurèrent trente fois avec l'ennemi et dans maints combats sérieux, on put apprécier le sang-froid, l'intelligence militaire et le courage que le capitaine de Bellecourt ne cessa de déployer. La croix de la Légion d'honneur lui fut donnée comme récompense de sa belle conduite et il fut proposé pour le grade de chef de bataillon.

De Bellecourt était alors classé parmi les hommes supérieurs auxquels les hautes destinées sont promises. Nommé chef de bataillon au 42e de ligne, le 26 décembre 1851, il transporta sur la terre de Crimée les qualités et la bravoure qui l'avaient distingué en Afrique.

Au mois de juin 1854, le 42e de ligne faisant partie de la 1re brigade (général de Lamotte-Rouge), partit pour l'Orient. Il débarqua à Varna, où il resta momentanément. Vivement éprouvé par le choléra, le régiment fut envoyé sur le plateau de Zeferlik, d'où il prêta son concours pour éteindre le violent incendie de cette ville. Le commandant de Bellecourt dirigeait les troupes qui portèrent les premiers secours.

La 5e division s'embarqua le 11 octobre sous les ordres du général Forest. Le 16, le commandant de Bellecourt fut envoyé avec le 3e bataillon occuper le fort Génois, où l'on installait une forte batterie de pièces de marine. Le lendemain, jour de l'ouverture du feu sur toute la ligne, il fut atteint par un boulet au bas de la jambe droite. Cette blessure grave était de nature à le faire évacuer sur Constantinople ou en France : il s'y refusa obstinément et se fit soigner dans sa tente, où il passa deux mois du rude hiver de 1854-1855.

Le grade de lieutenant-colonel au 50e de ligne,

Digitized by Google

9 décembre 1854, vint apporter quelque baume à sa blessure et l'exciter à de nouveaux faits d'armes. Il fut transféré par convenances de service au 10e léger (85e de ligne), récemment débarqué, qui faisait partie de la 1re brigade (général de Bouzingen, puis général de St-Pol) de la division Dulac, du 2e corps (général Bosquet).

Le 7 juin 1855, à six heures du soir, les troupes disposées pour l'attaque du Mamelon-Vert et des ouvrages blancs, attendaient le signal qui devait partir de la redoute Victoria ; aussitôt que la fusée s'élève, le 85e s'élance au pas de course à travers les tranchées russes, chassant devant lui les soldats qui les défendaient, et sous un feu terrible d'artillerie, s'empare de la position. Le lieutenant-colonel de Bellecourt, cité à l'ordre du jour de cette brillante journée, conquit de nouveau la croix d'honneur sur le champ de bataille en devenant officier de l'ordre.

Une nouvelle blessure l'atteint à la tête, le 2 août, et nos alliés, les Italiens, lui décernèrent la médaille du Mérite militaire de Sardaigne, à la suite de la bataille de Traktir.

Mais là ne s'arrêtèrent pas les actions d'éclat dont il devait s'illustrer sur la terre de Crimée. A l'attaque générale de Sébastopol, le 8 septembre, la division Dulac prit position à droite de la division de Mac-Mahon et fut chargée d'enlever l'ouvrage appelé le Petit-Redan. Au signal donné, la brigade de Saint-Pol s'élance avec impétuosité sur les ouvrages ; le feu qui reçoit nos soldats, dirigé de quatre points à la fois, est effrayant, la mitraille laboure les rangs, sans cependant arrêter la marche des troupes. Les régiments luttent d'ardeur et d'héroïsme. Le général

Digitized by Google

de Saint-Pol tombe frappé d'une balle au cœur, le colonel Javel et les trois chefs de bataillon du 85e sont tués. Blessé lui-même aux reins par des éclats de bois d'un affût brisé par un boulet, de Bellecourt entre un des premiers dans le Redan, à la tête de l'avant-garde du régiment. Sa blessure n'ayant pas eu de suite sérieuse, il put prendre le commandement du 85e, dont il fut nommé colonel le 22 septembre.

Peu de temps après l'assaut, le régiment fut envoyé à Eupatoria, où il resta jusqu'à la paix. Rentré en France, il alla à Lyon et de là à Paris, à la division Vinoy.

La guerre d'Italie offrit au colonel de Bellecourt de nouveaux champs de bataille, et par suite, l'occasion de nouveaux exploits. Parties de Paris au mois d'avril 1859, les troupes placées sous le commandement du général Vinoy, traversaient les rampes du Mont-Cenis, le 5 mai, et ne tardaient pas à se trouver en présence de l'armée autrichienne.

Sortie de Novare dès le matin, la 2e brigade (général de la Charrière) arrivait à peine à Trécate, où elle devait séjourner, quand l'ordre de marcher en avant fut donné par l'Empereur. Les troupes, lancées au pas gymnastique, arrivèrent à Ponte di Magenta, qu'elles reprirent après un sanglant combat, en chassant l'ennemi des positions qu'il occupait et en lui faisant plus de 1,000 prisonniers. Mais, engagée avec des forces supérieurs en nombre, la division eut à subir des pertes cruelles. Le 85e, qui avait combattu toute la journée, eut surtout beaucoup à souffrir; le lieutenant-colonel et le commandant Delort furent tués et les deux autres chefs de bataillon blessés. Le colonel était resté seul intact, lorsque vers le soir, il

Digitized by Google

fut à la fois atteint d'un éclat d'obus au front et d'une balle à la joue gauche, renversé de son cheval et piétiné par d'autres chevaux.

Ainsi criblé de blessures, de Bellecourt se trouva dans l'impossibilité de continuer la campagne ; il fut dirigé sur l'hôpital de Novare, puis sur celui de Gênes, où il resta jusqu'à la conclusion de la paix. Une récompense était due au vaillant colonel : la croix de commandeur de la Légion d'honneur lui fut solennellement remise à la rentrée triomphale des troupes d'Italie.

A peine revenu en France, le 85e fut envoyé à l'armée d'occupation de Rome, de Bellecourt y resta jusqu'à sa nomination au grade de général de brigade, en août 1863. Il vint alors prendre le commandement de la subdivision du Pas-de-Calais, qu'il conserva jusqu'à la guerre contre la Prusse. C'est de cette époque que datent les relations sympathiques qu'il a entretenues jusqu'à sa mort avec la société et la population d'Arras. C'est alors qu'il révéla ces aimables qualités et cette bonté qui lui créèrent de sincères et nombreuses amitiés.

Mais la mission militaire du général de Bellecourt n'était pas accomplie.

La communication faite aux Chambres fut publiée à Arras, le 1er juillet 1870, à neuf heures du soir. Une foule émue accueillit par des cris patriotiques la déclaration de guerre faite à la Prusse. La manifestation prit un caractère plus significatif devant l'hôtel de la subdivision ; les cris de : « Vive l'armée ! vive le général ! » se firent entendre ; de Bellecourt répondit en quelques paroles énergiques et vivement applaudies.

Peu de jours après, il était appelé au commandement de

Digitized by Google

la 1re brigade de la 2e division d'infanterie (général Rose, puis général Grenier). Il prit part, avec l'armée du Rhin, aux batailles qui furent livrées autour de Metz, Borny, Bezonville, Gravelotte ; il eut deux chevaux tués sous lui à cette dernière affaire. Il venait de faire enlever sous sa direction, par le 15e de ligne, deux pièces de canon, lorsqu'il fut blessé, pour la septième fois, d'un éclat d'obus à l'épaule gauche. Il fut mis deux fois à l'ordre du jour, et si le courage de nos soldats et la valeur des chefs tels que le général de Bellecourt avaient pu sauver l'armée, si la trahison ne l'avait pas vaincue, nous n'aurions pas à déplorer les revers qui terminèrent cette malheureuse guerre.

Nos vieux généraux, habitués aux succès de l'Afrique, de la Crimée et de l'Italie, durent prendre le chemin de la captivité. De Bellecourt les suivit à Dusseldorf, où il resta jusqu'au 16 mars 1871.

A son retour d'Allemagne, le général de Bellecourt, désolé comme tous les braves, mais encore plein d'énergie, reçut les étoiles de divisionnaire, pour prendre rang du 27 octobre 1870. Il fut ensuite chargé de diverses inspections générales jusqu'à sa nomination au commandement de la 2e division du 1er corps d'armée, et nous croyons pouvoir dire que ce fut à sa juste influence que le siège de cette division fut établi à Arras.

La carrière du général de Bellecourt avait été une véritable épopée, écrite avec le sang qu'il versa sept fois sur le champ de bataille. Il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur, le 6 février 1877, peu de temps avant son passage dans le cadre de réserve. Il était, en outre, membre des ordres de Medjidié, de 3e classe, mé-

Digitized by Google

daillé de l'ordre militaire de Sardaigne, officier de l'ordre militaire de Savoie, commandeur de l'ordre de Pie IX et officier de l'instruction publique.

Rentré à Arras, de Bellecourt s'attacha une grande partie de la population par les nombreux services qu'il rendit dans la haute position conquise au prix de sa santé irrémédiablement détruite. En effet, il ne tarda pas à ressentir les premières atteintes du mal qui devait l'enlever à sa famille et à ses amis. Epuisé par les fatigues de la guerre, couvert de nobles et glorieuses cicatrices, l'âme brisée par les malheurs de son pays, il supporta avec un courage stoïque le long martyre que lui infligeaient les crises aiguës et fréquentes de sa maladie. Jamais la douleur n'altéra la sérénité et l'égalité de son caractère et ne put le détourner de ses savantes occupations.

En dehors de la vie militaire, de Bellecourt s'occupait d'archéologie, principalement au point de vue de l'histoire des costumes militaires et de celle des armes.

D'une intelligence vive et pénétrante, d'une érudition vaste et sûre, il a fait faire de grands progrès à la science et surtout à l'histoire des costumes ; aussi, les accoutrements ridicules dont on affublait, même sur les tableaux de Versailles, les chevaliers des croisades, trouvèrent-ils en lui un adversaire redoutable et résolu. Il revint aux sources, c'est-à-dire aux monuments et aux manuscrits, et prouva qu'on habillait les contemporains de saint Louis avec des armures du temps de François Ier et même de Henri IV.

Le premier, il parvint à reconstituer des costumes entiers d'une même époque et nous trouvons l'application

Digitized by Google

de cette idée heureuse et féconde dans la série des costumes militaires, depuis les Romains jusqu'à nos jours, qui ornent une des galeries du musée d'artillerie, actuellement aux Invalides.

Collectionneur infatigable, de Bellecourt avait réuni la série complète des armes de guerre, depuis l'arc et la flèche des premiers habitants des Gaules, jusqu'au fusil perfectionné de notre époque, depuis l'épée gauloise jusqu'au sabre de nos officiers. L'Orient avait eu autrefois ses préférences ; il possédait, de ce côté, des armes admirables et il s'était attaché à reconstituer l'armure orientale.

Mais ce qui l'avait toujours attiré et retenu, c'est le XIV^e^ et le XV^e^ siècle ; c'est tout particulièrement la guerre de Cent-Ans, les armes de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt; cette époque de transition, où la tactique change comme la société, où les troupes féodales font place à l'armée régulière, était l'objet de ses études de prédilection et de ses plus actives recherches, hélas ! inachevées.

Versé dans la littérature ancienne et moderne, appréciateur des beaux-arts, le général en causait avec un charme infini, joint à l'autorité d'un esprit supérieur ; artiste lui-même, il dessinait avec une certaine habileté et excellait à reproduire les anciennes miniatures. Aussi, quand on résolut, en 1868, de faire une exposition de tableaux dans notre ville, fut-il choisi, à l'unanimité, pour en être le président. Il y apporta, avec son intelligence, son goût et son dévouement, une haute autorité toute pleine de courtoisie et l'inaltérable bonté qui le suivait partout.

L'obligeance et l'aménité avec laquelle de Bellecourt

Digitized by Google

faisait les honneurs de son cabinet, les sentiments généreux qu'inspire un dévouement à toute épreuve ne tardèrent pas à lui mériter l'estime et l'affection des habitants d'Arras.

L'Académie fut jalouse de compter parmi ses membres le vaillant général, le savant officier qui, par tant de qualités supérieures, avait su conquérir ses droits de cité dans Arras. Dans les rares séances auxquelles ses cruelles souffrances lui permirent d'assister, il entretint ses collègues d'intéressantes communications, notamment sur l'histoire des armes à feu dans ses origines mystérieuses et peu connues, avec cette clarté qui prouve l'homme parfaitement maître du sujet et qui veut se faire comprendre, même de ceux qui sont le plus étrangers à ces sortes de notions.

Epuisé par les souffrances d'une longue et cruelle maladie, résultat des fatigues de la guerre et des blessures dont il était couvert, le général est mort le 5 avril 1881, emportant dans la tombe le souvenir de ses amis et l'estime de ses frères d'armes et de ses concitoyens.

Digitized by Google

TESTAMENT D'UNE BOURGEOISE D'ARRAS

(1410).

COMMUNICATION

de M. J.-M. RICHARD, ancien Archiviste du Pas-de-Calais

Membre honoraire.

Le testament de Jehanne Sacquel, veuve de Jehan Cochu, bourgeois d'Arras, transcrit, à cause peut-être de son importance, aux Registres mémoriaux d'Arras, n'est pas sans intérêt. Il contient les noms de plusieurs bourgeois dont les familles ont tenu un rang distingué dans l'administration et l'histoire de la ville au moyen âge. Il montre quel était l'esprit religieux et quelles pouvaient être les dispositions dernières de la bourgeoisie de ce temps, et en même temps quelles richesses possédaient ces familles opulentes de la haute bourgeoisie qui avaient prêté aux comtes d'Artois à bons, mais très-justes intérêts, qui possédaient les rentes viagères de la ville et n'étaient pas moins recommandables, d'ailleurs, par leur intelligence, leur honorabilité, que par leur situation de fortune. Enfin, les renseignements qu'il fournit sur le

Digitized by Google

mobilier et les objets de luxe en usage dans ces familles ont aussi leur prix. Pour tous ces motifs, il m'a paru mériter d'être publié.

Copie du testament fait par deffunte Jehanne Sacquelle, jadis femme de feu Jehan Cochu, bourgeoise d'Arras.

In nomine Domini, amen. Je Jehane Sacquelle bourgoise d'Arras, vefve de feu Jehan Cochu, en men boin sens et boine memoire, droitement parlans et entendans, considérans le briefté de vie humaine et l'eure de le mort incertaine, pour ce pensans au prouffit et salut de l'âme de my, le grace du benoit Saint Esperit ad ce evoquie et appelée, fay et ordenne mon testament, me devise et ordonence de derraine volenté des biens que Notre Sire Dieux m'a presté et consenti a avoir en cest siècle mortel, en telle manière que je les puis croistre, muer ou admenrir touteffois qu'il me plaira, et je aray le vie naturelle respirans ou corps, en rapelant et adnichillant tous aultres testamens, vœllans et ordenans que chieulz miens presens testamens vaille, soit tenus et acomplis par toutes manières et conditions que testamens fais bien et souffisans par devant sen curé poet et doit valoir ou par quelconque aultre maniere que mieulx valoir porra. Primes je Jehane dessus nommée en vray foy et creanche rench et commande l'ame de my a Dieu de paradis men createur, a le benoite Vierge Marie, a Saint Jehan Baptiste men patron, a S. Miquiel l'arcangele et a toute le glorieuse court et compagnie de paradis, et men corps a le sépulture de sainte Eglise, lequelle je eslis et demande a avoir en chimentière Dieu et mons. S. Nicaise les Arras empres le sepulture Jehan Bougier cui Dieux pardoinst. Et vœl et ordenne que mes obseques, faites, toutes m e debtes et mi tort fait, se aucun sont, soient paié, rendu, restitué a quelconques personne de mi complaignans, si avant que raisons donra et

Digitized by Google

que on les fera apparoir par devant mes exécuteurs cy apres nommés.

Item des biens que N. S. m'a presté, donne et ordenne a l'église S. Jehan en Ronville dont je sui paroschienne vingt quatre sols.

It. au luminaire de ledite église xxiiii s. et au pain des povres xxiiii s.

It. donne et lais a men curé pour prière pour l'âme de my et de tous ceulz pour qui je sui tenue de prier xxiiii s. et au coutre de ledite eglise xvi s.

Item de requief lais et ordonne a ledite eglise pour le décorer et orner tous les aournements d'eglise que jou ay servans a messes de *Requiem*.

It. donne a ledite eglise un livre couvert de noir cuir servans as tenebres en le sepmaine peneuse (1).

It. donne a ledite eglise un hanap a hault piet duquel hanap on abeuvre le jour de Pasques les personnes qui se acumenient a ledite eglise.

It. donne a ledite eglise deux banquiers (2) desquelz on a acoustumé de parer ledite eglise.

It. donne a ledite eglise six coussins de haute lice de couleur rosach.

Et vœl et ordenne trois anueux (3) de *Requiem* a dire et celebrer en l'eglise S. Jehan en Ronville pour le prouffit et salut de l'ame de my, de mes maris que Dieux pardoinst et de tous chiaux pour qui je suis tenue de faire prier, et ordenne pour le salaire de chascun anuel xxxii s. desquels anues dessus dis le curé et son chappellain en fera l'un, sire Gille Deffay prestre le second, et le tierch anuel par quelque prestre qui mieulx plaira a mes executeurs cy apres nommés.

(1) Semaine sainte.
(2) Couvertures, housses de banc.
(3) Annuels

Digitized by Google

It. donne et ordenne a Maillart Sacquel men nepveu hors part quarante francs a prendre sur mes biens mœbles.

It. donne et lais a Margerite de Herzelle un lit estoffé estans le cambre Notre Dame et lequel lit a pluiseurs fois esté prins pour le court (1).

It. donne a Babinette a present me mesquine une cotte verde (2) pour les boins services que elle m'a fait, et le remain de tous mes biens, mon testament acompli, voist et esquie a mes hoirs nattureux pour goir ent a leur prouffit. (3) Et pour icellui present testament acomplir par le maniere que dessus est devisé selonc se forme et teneur, je nomme et eslis mes exécuteurs de mes amis et feaulz Pierre de Herzelles, Jehan Sacquel et demiselle Caterine de Harnes femme et espeuse Henry de Harnes par condition que se tout li troy n'y pooient entendre, que les deux le puissent acomplir, en le main desquelz mes executeurs dessus nommés je des maintenant pour toudis mech et transporte tous les biens mœbles, cateuls et debtes que je ay de present ou aray au jour de men trespas, quelz ne ou qu'il soient, pour d'iceulz distribuer, faire vendre et ordener selon et en le forme et maniere que bon samblera a mesdis executenrs dessus nommés. Et ce fait, li dit executeurs en le presence de my Hue du Maisnil prestre curé de ledite eglise S. Jehan en Ronville dessus dite, et comme tesmoing Flourent de Latre, Colart d'Arras, Oudinet de Harnes et pluiseurs autres, promirent a remplir ledit testament ainsi et par le maniere que devisé est pardessus, et y mirent leur consentement. En tesmoing duquel testament avoir esté fait, passé, recognut par le manière que dessus est dit et pour chou que je Hue du Maisnil dessusdit fu presens avœc les temoins dessus nommes et que

(1) Réquisitionné, moyennant indemnité, pour la cour du duc de Bourgogne quand elle venait à Arras.

(2) Robe verte.

(3) Pour en jouir à leur profit.

Digitized by Google

par devant moy comme curé fu ainsi fait et recognut que dessus est dit, je en approuvant les choses dessus dites ay mis le scel dont je use et ay acoustumé de user en madite cure a ces presentes qui furent faites le xx^e^ jour de novembre l'an MCCCC et dix (1).

Codicille faisant suite au testament de Jehanne Sacquelle.

In nomine Domini, Amen. Comme honnerrable demoiselle Demoiselle Jehanne Sacquelle, vesve de feu Jehan Cochu, bourgeois d'Arras, en son boin sens et memore, droitement parlans et discretement entendans, si comme par l'inspection d'icelle plainement pooit apparoir le vingtisme jour du mois de novembre derrainement passé heust fait, ordené et devisé son testament, devis et ordonnance de sa derraine volenté pardevant honnerable sire Hue du Maisnil, a present curé de l'église parossial de Saint Jehan en Ronville en Arras, son curé, si comme par l'inspection dudit testament scellé du scel de le cure de le dite église poet plainement apparoir, duquel testament elle heust retenu plain pooir, auctorité et franque volenté de accroistre, adjouster, muer, soubstraire et diminuer tout ou en partie rappellera son dit present testament, elle considérans le bien et cevance que notre Seigneur Dieux luy a prestés et consenti avoir en cest siecle transitoire, en augmentant son dit testament par forme de codicille, present moy tabellion et tesmoings cy après nommés, en l'an de l'Incarnation Notre Seigneur Jhesucrist mil cccc et dix, le quarte indiction, le xv^e^ jour du mois de décembre, environ l'eure de midi, ou premier an du pontificat de notre tressaint père en Dieu et Seigneur, seigneur Jehan par la divine Providence pape vingt et troisime, donna et ordonna as personnes cy après déclairées, ce qui sensieut.

(1) Archives communales d'Arras. *Mémoriaux* : 5^me^ registre f° 13 v°

Digitized by Google

Et primes aissa et ordonna à Pierre de Herzelle, une coupe d'argent dorée à couvecle, et six coussins sarrazinois.

Item à Jehan Sacquel un dragioir d'argent, un grant hanap de madre, qui siet sur le piet dudit dragioir (1) avec une louche (2) d'argent servant audit dragioir.

Item laissa et ordena ledite testateresse à demoiselle Caterine de Herzelle, femme de Henry de Harnes, une aultre petit dragioir d'argent, un hanap de madre servant au piet dudit dragioir, avœc deux louches d'argent servans audit dragioir, et avœc celui laissa et donna son boin capperon (3) de bleu velours.

Item laissa et donna le dite testateresse à Jehan de Paris, demourans à l'ostel des Limechons, ung hanap d'argent parel à cellui qu'elle a donné à ledite église de St-Jehan-en-Ronville.

Item donna, laissa et ordonna ledite testateresse à le femme Gille Quinquet dit le Selier, soer audit Jehan de Paris, un hanap d'argent pareil à cellui qu'elle a laissiet à ledite église.

Item laissa, donna et ordonna ledite testateresse à Colinet de Paris fil de feu maistre Grard de Paris, un temproir d'argent à couvecle, et a sur le couvecle dudit temproir une estoile.

Item laissa, donna et ordena ladite testateresse à la femme Miquiel Hourier quatre banquiers vermaus et douze coussins, par condition que se Adam Sacquel dit Maillart, sergant à verge de Messieurs les eschevins d'Arras en a à faire, aidier s'en porra. Et avœc ce donna à le femme dudit Miquiel ses draps

(1) Vase à mettre des dragées, mais le plus souvent vase ou même sorte de surtout, où l'on mettait les épices variées, qui en raison même de leur rareté et de leur prix, étaient le luxe des tables opulentes au moyen-âge.

(2) Cuillère.

(3) Chaperon en forme de petit manteau sans manches, avec capuchon.

Digitized by Google

ouvers de sanwine (1) fourré, ainsi qu'il sont, et un capperon de vert velours.

Item laissa, donna et ordena ledite testateresse, à Caterine Grossette trois tasses d'argent, des parelles à celles qui queurent avant sa maison, et un capperon de vermel velours.

Item laissa, donna et ordonna ledite testateresse à Cresstiene fille Jehan Levasseur, se houpelande (2) bleue avœc le fourrure.

Item donna, laissa et ordonna ledite testateresse à Jehan Levasseur, le moitié de le maison ou demeure ledit Vasseur, par condition qu'il fera dire les messes qui furent ordonnées pour l'ame de se mère, et ou cas que ce n'ara fait en dedens l'espace de trois mois apres ce qu'il ara encommenchié à goir dudit don, le dessus dit don est, serra et appartenra au dessus dit Adam Saquel dit Maillart.

Item laissa, donna et ordena ledite testateresse, à le femme Colart Le Bouchier, le plus grant de tous ses temproirs d'argent, lequel temperoir a deux brocherons (3).

Item laissa, donna et ordonna ledicte testateresse à Flourent Le Bouchier, un hanap d'argent à tour de lampe (4), dont il y en a six tout d'une fachon.

Item laissa, donna et ordonna ledite testateresse à Flourent Patoul fil Jehan Patoul demourant à l'Osterisse du grand marquiet, un hanap d'argent pareil audit derrain nommé.

Item laissa, donna et ordonna ledite testateresse à l'église

(1) Etoffe de couleur sanguine. Celle de Bruxelles jouissait d'une grande réputation.

(2) « La houppelande avait des manches et un collet et se fermait par des boutons ou des lacets. » (J. Labarte, *Invent. du mobilier de Charles V.*)

(3) Deux robinets.

(4) Expression assez fréquente dans les inventaires, mais dont le sens n'est pas encore fixé.

Digitized by Google

des religieuses de le Thieuloye les Arras, une nappe d'ostel parée (1).

Item au couvent d'icelle église le plus grant pot de queuure (2) qu'elle ait en sa maison.

Item laissa, donna et ordonna ledite testateresse à l'église des frères Notre-Dame du Carme les Arras le plus belle nappe qu'elle a en sa dicte maison, lequelle contient unze aunes ou environ.

Item donna, laissa et ordonna le dicte testateresse, à l'église des frères preceurs empres Arras le plus belle nappe ensuivant après celle dessus dicte.

Item donna, laissa et ordonna ledicte testateresse, à Oudinet de Harnes et à Jehan de Wailli, à chacun d'iceulz ung hanap d'argent pareil à celli que ledit Flourent Le Boucher ara. Et en oultre donna à chacun d'iceulz un doublier delyé. (3)

Item vault, ordonna, consentit et devisa ledicte testateresse que une pièce de toille contenant vingt ou XXII aunes soit par ses executeurs denommes en cest present codicille, distribuee et donnee pour Dieu et en aumosne a povres femmes vesves estans en ladicte ville d'Arras.

Item donna, laissa et ordonna ledicte testateresse à Agnès soer Flourent Delatre, deux paires de lincheux contenant seize ou XVIII aunes chacune paire.

Item donna, laissa et ordonna ledicte testateresse au dessus dit Flourent Delatre ung hanap d'argent parel de cellui que ledit Flourent Le Bouchier ara, et avœc ce laissa à le fille dudit Flourent quatre coussins et ung banquier.

Item donna, laissa et ordonna ledite testateresse à Mariette Patoul, fille de Jehan Patoul ung demi chaint (4) d'argent

(1) C'est-à-dire ornée, garnie, probablement d'un orfroi.

(2) Cuivre.

(3) De toile fine.

(4) Demi-ceinture, probablement la partie antérieure, la plus ornée.

Digitized by Google

dont li membre sont doré, et est ledit demi chaint en ung sacquelet (1) de toille, ou forgiet (2) de ledicte testateresse.

Item donna, laissa et ordonna ledicte testateresse à le femme dudit Flourent Patoul ung aultre demi chaint milleur de cellui paravant nommé, et est ledit demi chaint à perles.

Item donna, laissa et ordonna ledite testateresse à le fille Miquel Hourier une chainture verde longue ferée d'argent, et une paternostre (3) auquel, a un bouton de faux perles.

Item donna, laissa et ordonna ledite testateresse à le femme dudit Jehan Sacquel unes paternostres d'ambre, les plus grosses qu'elle ait, et son bon capperon de noir velours.

Item donna, laissa et ordonna à demoiselle Martine femme Jehan Platel le josne se boine chainture à perles.

Item donna, laissa et ordonna ledicte testateresse à le femme dudit Pierre de Herzelle une longue chainture batue à or et clauwée (4) tout autour, avœc se bonne bourse.

Item donna, laissa et ordonna ledicte testateresse à demoiselle Caterine, vesve de feu Colart Tahon, son boin surcot (5) de sanwine, et le cotte pareille.

Item donna, laissa et ordonna ledicte testateresse à Marguerite de Herzelle ung surcot brun et une bleue cotte, avœc une penne (6) de menu vair et ung capperon de vert velours.

Item, donna, laissa et ordonna ledicte testateresse à Simon

(1) Petit sac.

(2) Coffret.

(3) Chapelet.

(4) Ornée de clous tout autour.

(5) Vêtement qui se mettait par dessus la robe, ordinairement plus court et plus étroit, chez les femmes, souvent ouvert sur les côtés.

(6) Fourrure.

Digitized by Google

Favrel, maieur d'Arras, un anel auquel a une licorgne, (1) et à demoiselle sa femme son milleur saphir.

Item donna, laissa et ordonna ledite testateresse à le femme Colart Darras, parmentier, ung capperon noir servans à relever femmes d'enfans. (2)

Item donna, laissa et ordonna ledite testateresse à demoiselle Marie, femme Perceval des Wés, se boutonnière de perles. (3)

Item laissa et ordonna ledite testateresse à le dessus dicte Caterine, femme Jehan Grosset, ses heures qu'elle porte au moustier toute jour.

Et pour cest présent codicille exécuter et accomplir par le forme et manière que ledicte testateresse est par-dessus déclariet, elle nomma ordonna et devisa ses exécuteurs de ses chiers et espéciaultz amis, c'est assavoir Pierre de Herzelle, Jehan Sacquel, Jehan de Paris dit des Limechons, et demoiselle Caterine de Herzelle a present femme Henry de Harnes ès mains desquelz elle a mis et defait, met tous ses biens mœbles, immœbles, cateulz et hiretaiges qu'elle ara, et dont elle goira au jour de son trespas. Et pour iceulz biens vendre, aliéner et distribuer pour convertir en l'acquit tant de son dit testament comme de cest présent codicille pour recevoir ses debtes et bailler lettres de quictance valable de tout ce que ils en receveront.

Item vault et ordonna ledicte testateresse que se tous seexécuteurs ne pooient ou voloient estre tout ensemble pour accomplir le contenu de cest présent codicille, que les trois ou

(1) Animal fantastique, ayant au front une seule corne, préservatif contre le poison et certaines maladies. Il s'agit probablement d'une bague sur laquelle était enchâssé un fragment de cette corne, ou plutôt de défense de narval, qu'on vendait comme corne de licorne.

(2) Pour les relevailles des femmes accouchées.

(3) Garniture de boutons de perles.

Digitized by Google

les deux le puissent tout acomplir, comme le tout y estoit, et que ils en puissent issir aussi pur et aussi net comme il y enteront, et que tout se face aux frais et coustz de ses biens.

Item retint en li ledite testaresse plain pooir et auctorité de accroistre, adjouster, diminuer en tout ou en partie rappeler à cest present codicille, toutesfois et quantesfois que boin lui samblera tant qu'elle ara le vie naturelle respirans ou corps, elle estans en son boin sens, vœllans et expressément ordonnans que tout ce qu'elle acroistera, diminuera ou rapellera présens boins tesmoings ou aultrement dehuement baillé en tout autant comme se ce estoit en lesdits testament et codicille contenu, et que non obstant quelconques conditions, mutations ou rapeaulz qu'elle face fust haitié allans besognans ou aultrement que toudis sondit présent codicille vaille comme codicille fait souffissant en lit mortel poet et doit valoir. De toutes lesquelles choses dessus dictes ledite testateresse là présente demanda de et sur ce avoir publique instrument, un ou pluiseurs se mestier est, en appellant ad ce les assistans et ascoutans comme tesmoings. Ce fu fait, dit et recognut en une cambre par terre de le maison et habitation de ledite testateresse scituée en ledite ville d'Arras assés près de le rue de Balanches, en l'an, indiction, mois, jour, lieu et pontificat dessus diz, présens ad ce honnestes hommes c'est assavoir Gillot de Lerche, peletier ; Jehan Gouffroy, manouvrier, et pluiseurs aultres dignes de foy, tesmoings ad ce appelés et requis.

Et ego Robertus Eloys presbiter Attrebat, publicus apostolica et imperiali auctoritate tabellio ven. que curie Attrebat. notarius juratus, premissis omnibus et singulis una cum prenominatis testibus presens fui eaque omnia et singula dum agerentur sic fieri vidi, scivi et audivi et huic presenti publico instrumento super hoc confecto manu aliena scripto signum meum apposui consuetum in testimonium veritatis premissorum requisitus et rogatus. (1).

(1) *Mémoriaux* : 5e reg. fo 14 vo

Digitized by Google

MÉMOIRE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

SUR

SAINT MAXIME

PAR

M. le Chanoine VAN DRIVAL

Secrétaire-Général.

Le 13 septembre de l'an 954, l'évêque de Térouanne Wicfried trouva dans le village de Wismes, où il était mort, les reliques d'un saint apôtre du pays, que la tradition connaissait sous le nom de saint Maxime.

Il leva de terre ces ossements vénérés, les plaça dans sa cathédrale, composa en l'honneur de ce saint une série d'hymnes et autres poésies que nous avons encore et dont nous allons d'abord donner le texte.

Nous les trouvons dans un exemplaire du Bréviaire de Térouanne, de 1507, qui est en notre possession, exemplaire unique, de l'édition de Paris, sous ce titre : *Breviarium insignis Ecclesie Morinensis, novissime castigatum in meliusque reformatum*, impressum Parisiis per Magistrum Andream Brocard, impensis vero Johannis Petit librarii jurati, Desiderii Maheu et Johannis de Bosco Yvonis. — Anno

Digitized by Google

quingentesimo sexto supra millesimum, sexto Kal. Mart. — Le titre porte la date 1507.

Voici le prélude de cette œuvre qui est agencée de manière à former tout un office du Saint aux quatre grandes fêtes dont nous parlerons plus loin.

Ce prélude, ou introduction au sujet proprement dit, comprend les antiennes et l'hymne des premières vêpres de la fête, éloge général des vertus du saint, sentiments moins explicites que ceux qui suivront, premiers élans d'enthousiasme et de reconnaissance.

ANTIENNES

Ave, præsul gloriose,	Salut, ô Prélat plein de gloire,
Ave, sidus jam celeste,	Salut, astre céleste,
Decorans, Maxime, cœlum,	O Maxime, l'ornement du ciel :
Nos guberna, visens humum,	Gouvernez-nous encore, regardez cette terre,
Quo lætemur triumphantes	Afin que nous soyons dans le triomphe de la joie
Te patronum venerantes	En vous vénérant comme notre patron.
Dùm templi saxis — oneratus pergeret axis,	Le char s'avançait chargé des pierres du temple,
Se Satan objecit — quem Maximus indè rejecit.	Satan veut s'opposer à l'œuvre, mais Maxime le met en fuite (*).
Vità privatus — morsu canis atque necatus	Privé de la vie et tué par la morsure d'un chien.
Præsu lis hic dextra — sanatur et intus et extrà.	Cet homme est guéri par la main du prélat, et pour l'âme et pour le corps (*).
Sacerdos Christi Maxime,	Pontife du Christ, ô *Maxime*,
Condigne tanto nomine,	Vous êtes digne de ce nom *si grand*,
Rogamus te, per gratiam	Nous vous demandons, par cette grâce
Quam meruisti maximam,	Que vous avez mérité *très grande*,
Ut nos à malis omnibus	De nous défendre de tous maux
Tuis defendas precibus.	Par vos prières.

(*) Allusions à différents miracles de saint Maxime.

Digitized by Google

A bove prostratum —
reddis, præsul, reparatum;
Maxime, devota —
servorum suscipe vota.

O Prélat, vous rendez la santé à l'homme qu'un bœuf avait abattu (*);
O Maxime, recevez les hommages dévoués de vos serviteurs.

HYMNE

Gaude, Sion hymnidica
Christo psallens præconia
A quo percepit hodiè
Maximus stolam gloriæ.

Réjouis-toi, Sion, séjour des chants sacrés,
Chante au Christ un hymne triomphal,
Maxime aujourd'hui reçoit
De lui la robe de la gloire.

Hic ab annis infantiæ
Dono cœlestis gratiæ
Mundi contempsit omnia
Christi sequens vestigia.

Dès les années de son enfance,
Don précieux de la grâce du ciel,
Il méprisa toutes les choses du monde
Et suivit les traces du Christ.

Ob sanctitatis meritum
Electus pastor ovium
Cum doctrinæ facundiâ
Virtutum fulsit gratiâ.

A cause de sa sainteté éminente
Il fut élu pasteur du troupeau.
Et le don de la parole de doctrine
Brilla en lui avec le pouvoir des miracles.

O dignum Deo præsulem
Ad cujus precem humilem
Cœcis redduntur oculi,
Tres reviviscunt mortui !

O prélat digne de Dieu,
Lui dont l'humble prière
Rend leurs yeux aux aveugles
Et ressuscite trois morts !

Post signorum insignia
Et agonum certamina
Carnis deponens onera
Ovans conscendit ethera.

Après s'être rendu illustre par des prodiges,
Après avoir vaillamment combattu,
Il dépose le fardeau de la chair
Et triomphant monte dans le ciel.

O virtus admirabilis !
Eliseo vir similis.
Suo tactam cadavere
Defunctum fecit surgere.

O signe admirable de puissance !
O grand personnage, semblable à Elisée,
Son cadavre touche
Une fille morte, qui se lève pleine de vie.

(*) Allusions à différents miracles de saint Maxime.

Digitized by Google

De cœlo, præsul inclyte,
Te venerantes respice,
Et nos à malis omnibus
Tuis defende precibus.

Du haut du ciel, illustre prélat,
Jetez les yeux sur ceux qui vous honorent,
Et de toute sorte de maux
Defendez-nous par vos prières.

Sit trinitati gloria,
Laus, decus et potentia
Cui sine fine Maximus
Conregnat in cœlestibus.

Gloire soit à la Trinité.
Louange, honneur et puissance;
Maxime pour toujours avec elle
Règne dans les hauteurs des cieux.

Ant. à Magnificat.

Ave, gemma sacerdotum,
Ave, sidus aureum,
Jerusalem cives inter
Refulgens ut lucifer,
Audi preces, audi vota,
Suscipe preconia,
Et cœlorum nobis regna
Obtine perpetua.

Salut, perle du sacerdoce,
Salut, astre d'or,
Parmi les habitants de la Jérusalem céleste
Vous brillez comme l'étoile du matin;
Ecoutez nos prières, écoutez nos vœux,
Recevez nos louanges,
Et obtenez-nous le royaume
Eternel des cieux.

Après ce prélude, qui comprend les premières vêpres du grand office, on va trouver maintenant le sujet proprement dit, le récit dont le développement comprend les antiennes et les répons de Matines.

Invitatoire.

Adoretur præsulum rex
In sœculorum sœcula,
Præsuli qui Maximo
Contulit cœlestia.

Qu'on adore le roi des Prélats dans les siècles des siècles, lui qui au prélat Maxime a donné le bonheur du Ciel.

Digitized by Google

Antiennes et Répons du premier Nocturne.

Ut nova lux mundo, precedens stemmate claro,
Virtutum titulis Maximus emicuit.

Comme une lumière nouvelle qui brille sur le monde, Maxime, sorti d'une famille illustre, brilla par l'éclat de ses vertus.

Indolis egregiæ puer ad sublimia vitæ
Præmia tendebat, vas Deitatis erat.

Enfant d'un bon naturel, il marchait vers les récompenses de la vie la plus sublime; il était le vase de la Divinité.

Monachus effectus, humilis fuit atque modestus;
Ordine posterior, sed probitate prior.

Ayant embrassé la vie monastique, il fut humble et modeste; s'il occupait le dernier rang parmi les frères, il était le premier par sa haute vertu.

R. Pater almus sanctitate,
Maximus et nomine,
Velut jubar matutinum
Ortus stirpe præclivi,
* Gemma fulsit sacerdotum
Virtutum præconiis.
V. Quia mundi sprevit cuncta
Ambiens cœlestia,
Gemma fulsit... etc.

R. Père d'une sainteté sans souillure, et par son nom grand entre tous, issu de noble famille, comme un rayon de soleil matinal, * Perle du sacerdoce, il brilla de l'éclat des vertus. — V. Il méprisa toutes les choses du monde, n'ayant d'ambition que pour celles du ciel; c'est pourquoi, * Perle du sacerdoce, il brilla, *etc.*

R. Christi puer, litterarum
Traditus ad studia,
* Liberali sine fastu
Floruit scientiâ;
V. Absque morâ, eruditus
Dono sancti spiritûs,
* Liberali... etc.

R. Enfant du Christ, on l'applique à l'étude des lettres, * il se distingue dans les arts libéraux; mais il n'a ni faste ni orgueil; —V. Aussi c'est l'Esprit saint qui l'instruit lui-même par sa bonté toute gratuite. * Il se distingue, *etc.*

Digitized by Google

R. Præsul, non sponte, Regensi factus in urbe,
* Profuit exemplo multis simul et documento.
V. Congrua subjectis præbens alimenta salutis.
* Profuit... etc.

R. Devenu malgré lui évêque de la ville de Riez, * Il fut de beaucoup le modèle et le docteur, —v. donnant à ses subordonnés les aliments convenables du salut, * Il fut de beaucoup, *etc.*

Antiennes et Répons du deuxième Nocturne.

Post, precibus fratrum, curam subiens animarum,
Quod verbis docuit moribus exhibuit.

Vaincu par les prières des frères il se soumit à la charge des âmes, et ce que sa parole enseignait, sa conduite le montrait à tous.

Ad signum patris subito fantastica navis.
Disparens fragilem perdidit artificem.

A un signe de ce Père vénéré, un vaisseau fantastique disparut et emporta son fragile artisan.

Pro vitæ meritis electus pastor ovilis,
Ut grave sumpsit onus pontificale decus.

A cause des mérites de sa sainte vie élu pasteur du troupeau, il regarda la dignité pontificale comme un lourd fardeau.

R. Sancti vitam zelans hostis
Livore multiplici,
Igneus ut draco ejus
Se objecit oculis;
* Sed repulsus signo crucis
Illico disparuit.
V. Exterrere formâ truci
Demon sanctum voluit;
* Sed repulsus etc.

R. L'ennemi, grandement jaloux et irrité de la vie du saint, prit la forme monstrueuse d'un serpent et se jeta à sa rencontre; * Mais, repoussé par le signe de la croix, il disparut aussitôt. — v. Sous une figure menaçante le démon voulut effrayer le saint; * Mais repoussé...

Digitized by Google

R. Lux sanctæ fidei, tuba legis, præco salutis,
* Maximus extemplo reparavit lumina cœco.
V. Cum crucis auxilio, gessit quam corde benigno,
* Maximus... etc.

R. Lumière de la foi, sainte trompette de la loi, héraut du salut, * Maxime rendit les yeux à un aveugle ; — V. Avec le secours de la croix qu'il portait dans son cœur bienveillant, * Maxime rendit...

R. Virtutum signis resplendens pastor herilis,
* Reddidit incolumes fidei medicamine plures ;
V. Vir pius et mitis, rivos stillans pietatis,
Undiquè debilibus, mellifluis precibus.
* Reddidit... etc.

R Pasteur tout resplendissant des signes de la puissance d'en haut, * Il rendit à la santé un grand nombre de personnes en employant les remèdes de la foi.—V. Homme pieux et doux, distillant des ruisseaux abondants de piété. * De tous côtés, par ses prières douces comme le miel, il était le refuge des faibles, et — V. Il rendit...

Antiennes et Répons du troisième Nocturne.

Forma gregis factus, macerabat corporis artus,
Tendens excubias hostis ad insidias.

Devenu le modèle du troupeau, il macérait les membres de son corps, et par les saintes veilles, il déjouait les embûches de l'ennemi.

Pontificis precibus puer exurgit redivivus ;
Gloria, Christe, tibi, vox resonat populi.

Par les prières du Pontife, un enfant se lève et revient à la vie; ô Christ, gloire à toi, s'écria la voix du peuple.

Ad laudem Triadis, sancti caro mortua patris
Defunctum vitæ restituit propriæ.

A la louange de la Trinité, la chair de notre saint père, même après sa mort, rendit un défunt à la vie.

Digitized by Google

R. Hic vir apostolicus, Regis cœlestis amicus,
* Restituit propriæ defuncta cadavera vitæ.
V. Auctori vitæ quia mentis adhæsit amore,
* Restituit... etc.

R. Cet homme apostolique, l'ami du Roi du Ciel, * rendit leur propre vie à des cadavres inanimés ; — V. Parce qu'il s'unit de toute l'ardeur de son esprit a l'auteur de la vie, * Il rendit ..

R. O sublime viri meritum cui munere Christi,
* Effera vis mortis cedit trucu lentus et hostis !
V. Conteritur serpens, paret sibi tartarus horrens ;
* Effera... etc.

R. O mérite sublime du personnage à qui, par la grâce du Christ, * Cédèrent et la force aveugle de la mort et l'ennemi cruel ! — V. Le serpent est écrasé, l'horrible Tartare lui est soumis ; * A lui cédèrent et la force...

R. Ad patriam sanctus, Domino miserante, vocatus,
Pro grege commisso fundens certamina Christo,
* Exilium liquit et cœli regna petivit.
V. Pace datâ propriis, fruiturus laude perenni,
* Exilium... etc.
Gloria... etc.
* Exilium... etc.

R. Par la miséricorde du Seigneur, le saint est rappelé dans sa patrie, il soutient les combats du Christ pour le troupeau qui lui est confié ; * il quitte l'exil et arrive aux royaumes du Ciel ; — V. Après avoir donné la paix aux siens, appelé à jouir d'un honneur immortel. * Il quitte l'exil.. .. Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit ; * Il quitte l'exil...

Les Laudes, les autres heures du jour et les secondes vêpres célébraient dans leurs chants variés l'apothéose du glorieux confesseur et formaient ainsi la conclusion de ce drame chrétien si plein de fraîcheur et de poésie naïve et douce comme on savait alors en produire. C'était la prière ardente et pieuse que l'on adressait au bienveillant patron

Digitized by Google

pendant toute la durée du jour de sa fête, après avoir médité et chanté pendant la nuit précédente les traits principaux de sa sainte vie.

Antiennes des Laudes et des deuxièmes Vêpres.

Sanctus præsul in superno,
Maximus, palatio
Regem christum in decore
Semper gaudet cernere.

Le saint Prélat Maxime, dans le palais du monde supérieur, est dans une joie sans fin, parce qu'il voit le Christ Roi dans sa gloire.

Purâ Deo quia monte
Servivit fideliter,
Portas ejus introire
Meruit féliciter.

Avec un cœur pur il servit Dieu fidèlement, et il mérita d'entrer dans la joie de sa demeure.

Sub tuarum, rex æterne,
Alarum velamine,
Hic exultat cœlo tua
Quem suscepit dextera.

Sous l'ombre de vos aîles, ô Roi éternel, il tressaille de bonheur dans le Ciel, celui que votre droite a bien voulu recevoir.

Inter Christi sacerdotes
Refulgens ut lucifer,
Creatorem. Dei servus
Benedixit Maximus.

Brillant comme l'astre étincelant au milieu des Pontifes du Christ, Maxime, le serviteur de Dieu, bénit le créateur.

Omnis ætas, omnis sexus,
Omnis atque spiritus
Laudet Deum cum beato
Confessore Maximo.

Que tout âge, que tout sexe et que tout esprit loue Dieu avec Maxime le bienheureux confesseur.

Digitized by Google

Hymne des Laudes.

Christe, mundi pro salute,
Pontifex et hostia,
Crucis ará morte tuâ
Nostra delens crimina,
Hujus festa sacerdotis
Recolentes visita.

O Christ, qui, pour le salut du monde êtes pontife et victime, vous qui, sur l'autel de la croix par votre mort effacez nos crimes, visitez-nous quand nous célébrons la fête de ce saint, qui participe à votre sacerdoce.

Tu corona confessorum,
Tu palma certantium,
Per quem pater hic, triumphum
Adeptus perpetuum,
Gloriatur beatorum
In sorte pontificum.

Vous êtes la couronne des confesseurs, vous êtes la palme des combattants ; c'est par vous que ce bon père a acquis un triomphe perpétuel, et qu'il jouit de la gloire dans la société des pontifes bienheureux.

Ergo tuis assistentes
Festis, præsul maxime,
Sempiterno nos commenda
Semper regi gloriæ,
Cujus fulges claritate
Ut sol in meridie.

Aussi, prélat plein de grandeur, nous qui nous assemblons pour votre fête, recommandez-nous toujours à l'Eternel Roi de gloire, par la clarté duquel vous resplendissez comme le soleil à l'heure du midi.

Sit æterno Patri Deo
Laudum jubilatio,
Filio que co æterno,
Ejus unigenito,
Spiritui quoque sancto
Amborum paraclito.
Amen.

A Dieu le Père, à l'Eternel soit à jamais la louange et la gloire, ainsi qu'au Fils, éternel comme lui, à son fils unique, et au St-Esprit le consolateur qui procède de l'un et de l'autre.
Ainsi soit-il.

Digitized by Google

Antienne du Cantique Benedictus.

Stella fulgens matutina
Inter cœli lumina,
Veri solis illustrata,
O Maxime, gloriâ,
Residentes mortis umbrâ,
Adæ culpâ visita,
Lucem eis impetrando
Et pacis remedia.

Brillante étoile du matin, au milieu des splendeurs du Ciel, ô Maxime, vous qui êtes éclairé de la gloire du soleil véritable, visitez ceux qui par la faute d'Adam sont assis à l'ombre de la mort, obtenez-leur la lumière et les remèdes de la paix.

Antienne du Cantique Magnificat.

Gemma Christi sacerdotum,
Maxime, perlucida,
Cum Cherubim Dei mirâ
Qui polles scientiâ,
Fac ut nostræ mentes illo
Tangantur incendio,
Quo cremaris semper dulci
Seraphim cum agmine.

Perle éclatante du sacerdoce du Christ, ô Maxime, vous qui, parmi les Chérubins de Dieu, possédez une science admirable, faites que nos esprits soient atteints de ce feu dont toujours vous brûlez avec la douce réunion des Séraphins.

Cette liturgie curieuse avait laissé des traces dans l'ancien propre de Boulogne. Elle a complètement disparu dans le Bréviaire de Saint-Omer, qui a suivi l'innovation parisienne et a donné plus tard le ton au Bréviaire d'Arras. Lors du retour d'Arras au Romain et de la rédaction du propre actuel, on a cru devoir prendre simplement l'office du commun, ce que nous avons vivement regretté.

Entrons maintenant dans la question historique, trop laissée dans l'ombre, aujourd'hui que les documents sont

Digitized by Google

assez sérieux et nombreux pour essayer de la résoudre. Cette question peut se formuler ainsi.

1° Saint Maxime, honoré à Térouanne et depuis à Arras, est-il le grand saint Maxime du V^e siècle?

A cette première question, nous montrerons qu'il faut répondre : non.

2° Saint Maxime honoré à Arras, est-il le même que saint Maxime honoré à Reggio? — Non.

3° Quel est donc le saint Maxime que nous honorons ici et comment se fait-il qu'il y ait eu erreur sur la personne?

C'est ce que nous allons examiner.

Voici la transcription exacte de la légende de St-Maxime, telle qu'elle se trouve formulée dans le bréviaire de Térouanne :

Lect. 1. — Beatus Maximus Regensis urbis antistes in vico proprio cui vocabulum est de Cometo vite sumpsit exordium Christianis parentibus editus factus illicò christianus. Qui ab ipsis infantie rudimentis erecta semper humilitate crescebat ita tenere carnis etatis annos morum maturitate castigans ut proprietate sui nominis impleretur sanctitate.

Lect. 2. — Fuit itaque bonorum omnium ornamentis preditus et dignis suffragiis preferendus speciosus vultu blandus aspectu ore placidus corde serenus patientia fortis magnanimitate laudabilis amicus pacis jurgii inimicus pulverem fastidiens censum pro amore celorum de temporalibus eterna comparans contemnens temporalia pro eternis.

Lect. 3. — Qui ut interius divine legis precepta cognosceret ita naturali capax acumine litterarum est studiis eruditus ut pastum anime legendi aviditate colligeret ex more apum eterne dulcedinis nectar hauriret. Cunctarum etiam facultatum suarum copiam derelinquens insulam sancti monasterii Lirinensis expetiit ubi eternas justus divitias inveniret evangelica in omnibus miles Christi precepta secutus qui nisi cunctis opibus red-

Digitized by Google

deretur extraneus non posset esse perfectus nec aliter regni celestis premia compararet nisi universa contemneret.

Lect. 4. — Cepit vero inter hec immensa misteria pre omnibus illud Domini cum in sacrario pectoris sui revolvere qui non renunciaverit omnibus que possidet et secutus fuerit me non potest meus esse discipulus.

Lect. 5. — Quadam igitur nocte cum se omnia post diuturnum laborem quieti dedissent sub primo tenebrarum tempore Valerio quodam dyacono ac Rustico subdiacono secum assumptis quos (quia familiariter diligebat) socios tanti negocii habere volebat felicem cum eis arripuit fugam ut quicquid ei divina providentia boni operis agere concederet eos semper testes ac comites in nomine Trinitatis haberet.

Lect. 6. — Igitur cum tam nocturnis quam diurnis spaciis generale reliquissent solum perveniunt Christo duce usque ad Luxovium. Inde vero tertio die exeuntes transierunt Germaniam et usque ad urbem Teruanensium que ultima est in septentrionali parte urbium Gallie prospero itinere non minus ardenti Spiritus Sancti calore pervenerunt Ibique ecclesiam Sancti Martini ingressi diem illam noctemque sequentem in Dei laudibus peregerunt.

Lect. 7. — Mane autem facte iter ad mare vicinum convertunt cupientès transire si utraque elementa eis transeundi effectum prestitissent. Die vero media sub solis fervorè perveniunt in desertum quattuor ferme miliaribus ab urbe prefata distans ibique itinere lassi nimio calore afflicti fixis in terra baculis membrisque sub umbra conjectis humano more sopor omnes invasit.

Lect. 8. — Dormientibus vero ceteris facta est Maximo vox celestis dicens Maxime, Maxime, consummata est via tua. Quod vir Domini audiens intellexit locum illum sibi divina predestinatione esse concessum. Illico expergefactis sociis diligenter eis ordinem visionis exponere studuit Mox concilio co-

Digitized by Google

mitum inito inibi oratorium in honorem sancte Dei genitricis Marie semperque Virginis et sancti Andree apostoli construxit locoque nomen viam imposuit eo quod ibi Dominus viam suam consummasset.

Lect. 9. — Posquam vero in eodem loco vir apostolicus virtutum miraculis plenus octo annis et mensibus tribus feliciter conversavit diem sui obitus esse vicinam sacratissima revelatione cognovit et cognitam suis omnibus diligenter ne timerent predixit... licet subito omnes turbaverit merore ille tamen cum magna gaudii alacritate confortavit. Tunc cum in stratu proprio tanquam soporem capiens recubasset dum divinum impleret officium et hymnos ac cantica psalleret emittens spiritum ad celestia regna migravit quinto kalendas decembris.

Il résulte de ces leçons, surtout si on les rapproche des antiennes et des répons que nous avons donnés plus haut et qui forment avec elles un tout, à la fois historique et poétique, un drame liturgique en prose et en vers ; il résulte, dis-je, de cet ensemble, que l'on considéra le saint Maxime qui vécut huit ans et quelques mois dans la Morinie, comme la même personne que le grand saint Maxime de Riez, qui vécut de l'an 388 à l'an 460.

Or c'est là une confusion qui ne répond aucunement à la réalité.

1° En effet, il y a dans la légende de Térouanne une première erreur notable, si on se place à ce point de vue de l'identité des personnages. Cette légende fait aller Maxime et ses compagnons à Luxeuil. Cette visite ayant eu lieu, d'après ce dire, huit ans et trois mois avant la mort de saint Maxime, il s'ensuit qu'on doit la placer vers 451. Or, il n'y a à cela qu'une difficulté, c'est que Luxeuil n'a été fondé par saint Colomban que beaucoup plus tard.

Il y a donc ici une première preuve d'erreur, quoique, nous le verrons plus loin, cette erreur puisse ne tomber que

Digitized by Google

sur la personne et non sur le fait lui-même d'un passage ultérieur à Luxeuil.

2° Notre saint Maxime meurt à Wime. Plus tard on fait la levée de son corps et l'histoire de ses reliques peut se suivre jusqu'à nos jours.

Ainsi, en 954, le corps est levé de terre et porté à Térouanne, où il demeure dans la cathédrale jusqu'en 1082.

A cette date, il est transporté à Boulogne, à cause des dangers qu'il eût pu courir à Térouanne et il n'est ramené en cette ville qu'en l'an 1133. C'est là ce qui donna lieu à l'établissement d'une seconde fête, celle de la *Relation de Saint-Maxime*. En 1165, les reliques furent reconnues par plusieurs évêques ; un prodige accompagna cette reconnaissance et ce fut l'occasion d'une troisième fête : l'*Ostension de Saint-Maxime*.

Si on joint à ces deux fêtes celle de l'*Invention* et la fête principale, on a quatre fêtes, qui se célébraient ainsi : *Fête principale*, 27 novembre ; octave de cette fête, 4 décembre, la *Relation* ; 13 septembre, l'*Invention* ; 2 octobre, l'*Ostension*.

Après la destruction de Térouanne, en 1553, l'église antique des Morins fut divisée en trois églises : Ipres, St-Omer, Boulogne. Les reliques furent partagées entre ces trois villes, et si Boulogne eut un os du bras, Saint-Omer eut le chef. Pour élucider un point dont nous allons parler, j'ai voulu, avec la permission de l'évêque d'alors, P. L. Parisis, m'assurer de la réalité et de l'état actuel d'une de ces parties, et voici le résultat de cette visite faite alors par M. le Grand-Doyen de Saint-Omer et autres commissaires délégués.

« Saint-Omer, le 6 mars 1852.

» Monsieur et cher confrère,

» Nous avons examiné le chef de saint Maxime. Dût la chose avoir des inconvénients pour nos antiques traditions,

Digitized by Google

la vérité est que ce chef est entier et tout d'une pièce. On en a seulement scié, à une époque récente, un fragment à l'occiput. Si l'on a dans quelque église le haut du crâne d'un saint Maxime, ce n'est évidemment pas le nôtre.

» Signé : *Beauvois,* vicaire de la cathédrale de Saint-Omer, au nom de M. le Grand-Doyen. »

Or, si nous avons pu faire l'histoire des reliques de notre saint Maxime, nous pouvons aussi, grâce à de sérieuses recherches, rétablir celle des reliques de saint Maxime, évêque de Riez, au Ve siècle.

Fauste, évêque de Riez et le successeur immédiat de saint Maxime a écrit sa vie. Il constate sa mort et sa sépulture à Riez. Saint Grégoire de Tours, mort en 549, témoigne des miracles qui s'opéraient au tombeau de Maxime.

En 1230, l'évêque de Riez, Rostaing de Subran, visite, en présence du clergé et des fidèles convoqués *ad hoc*, les reliques de saint-Maxime. Il met dans deux belles châsses spéciales le haut du crâne et l'os d'un bras, et ces châsses sont portées en triomphe, et l'on fonde alors, pour le 21 mai de chaque année, la fête du *Triomphe de Saint-Maxime*

Une portion considérable du crâne est séparée, en 1354, avec quelques fragments des habits, et on les met, un peu par la force, dans le château de Saint-Martin d'Agde, près d'Yvraie, en Piémont, où elles sont encore, dans un chef d'argent pur, doré et surmontant un buste d'argent.

Les autres reliques furent dispersées en plusieurs endroits, mais la majeure partie fut conservée en l'abbaye de la Grâce, au diocèse de Carcassonne.

On cite de ces reliques, plus ou moins notables, à Lérins, à Nantua, à Beaufort (diocèse de Moutiers), en Savoie, que l'on appelle même pour cette raison Beaufort de St-Maxime, à la Ferrière, à Saint-Maximin, diocèse de Grenoble, à Eyra-

Digitized by Google

gues, diocèse d'Aix, à Vernon-sur-Seine, diocèse d'Evreux, à Vienne, en Dauphiné, à Saint-Maime, diocèse de Digne, etc., etc.

On doit conclure de ces divers documents que le saint Maxime, évêque de Riez, au Ve siècle, et notre saint Maxime mort à Wime, sont deux personnes tout-à-fait distinctes.

Pour défendre les traditions locales, moins affirmatives, d'ailleurs, qu'on le croit (nous le verrons tout-à-l'heure), le P. Malbrancq eut une idée assez originale et qu'il faut exposer ici.

Il raconte toute la vie de l'évêque de Riez, du Ve siècle, le fait aller à Luxeuil par prévision de ce qui devait y exister plus tard, le fait vivre à Wime huit ans et quelques mois, puis il nous dit qu'il est reparti pour Riez, où on fut bien content de le revoir. Il y meurt, il y est enterré et ses restes sont un peu plus tard, transportés à Wime, où on les lève de terre, en 954.

Tout cela est un vrai tour de force, mais ce n'est pas de l'histoire. Je dois avouer en toute humilité que je m'y suis laissé prendre et que j'ai raconté la même chose dans le *Légendaire de la Morinie*. Depuis lors, j'ai examiné, j'ai vu Montfaucon, le P. Lequien, Luto, Ghesquière et surtout je suis allé aux sources, et je proclame de toutes mes forces l'erreur du P. Malbrancq.

Il y a pourtant une atténuation à invoquer en faveur du P. Malbrancq. Il savait que le tombeau du saint était vide. Il en concluait que ce vide avait toujours existé et c'était là sa grande erreur. Et cependant il n'avait qu'à regarder, à St-Omer même, pour s'expliquer la vérité. Les tombeaux de saint Omer et de saint Erkembode ne sont-ils pas vides aussi ? Et ne sait-on pas où sont les reliques ? Nous savons où sont les reliques de saint Maxime, du Ve siècle, et nous savons où sont celles de notre saint Maxime de Wismes, et

Digitized by Google

puisqu'il y a deux corps, il y a eu deux personnes ; donc, saint Maxime de Wismes n'est pas le saint Maxime du Ve siècle, dont la vie très connue a été écrite par Fauste, son successeur immédiat.

C'est ce qu'il fallait démontrer.

Nous avons dit en second lieu que notre saint n'est pas le même que saint Maxime de Reggio.

A cause de la ressemblance du nom de Reggio avec Regiensis, on a pensé qu'il pouvait y avoir là une confusion et on a dit que peut-être c'était saint Maxime de Reggio qui est venu prêcher et mourir chez les Morins.

Il y a à cette version la même difficulté qu'à l'autre : saint Maxime de Reggio a sa vie complète dans son pays et on y possède toutes ses reliques. Donc, encore une fois, ce saint n'est pas le nôtre.

Quel est donc en réalité le saint personnage que nous honorons depuis tant de siècles, non-seulement à Térouanne et à Boulogne, mais aussi à Arras? en effet, même avant le Concordat, nous trouvons la légende de Saint-Maxime dans les Propres de l'ancien diocèse d'Arras.

L'église de Riez elle même va nous mettre sur la voie de la solution.

Nous lisons, en effet, dans la vie de Saint-Maxime, publiée en 1850, par l'abbé Féraud, dans ses *Saints tutélaires de l'église de Riez*, page 40, la remarque importante qui suit :

« L'église de Thérouanne l'honore aussi comme son patron principal ... ; celles de Boulogne et d'Ypres, en Flandre, le vénèrent pareillement comme patron. Ces deux dernières prétendent posséder les reliques de notre saint..... On croit

Digitized by Google

communément que les reliques qu'elles possèdent et qu'on retrouve aussi en partie dans celles de Saint-Omer et de Saint-Wulfran, d'Abbeville, sont celles d'un autre évêque de Riez, nommé aussi Maxime, mais beaucoup postérieur à celui dont nous écrivons la vie. »

Cette solution avait déjà été indiquée au dernier siècle par le judicieux historien de Boulogne, Ph. Luto. Voici ce que nous lisons, en effet, dans son précieux manuscrit

« Je ne crois pas néanmoins devoir regarder comme fabuleux ce que nous lisons dans les légendes de Térouanne de saint Maxime, évêque de Riez, qui en était le patron comme il l'est de l'église de Boulogne qui lui a succédé, qu'il quitta son évêché nuitamment avec deux de ses clercs, et vint jusqu'à Térouanne, et qu'il s'arrêta dans le pays des Morins pour en instruire les habitants, et qu'il mourut huit ans après dans le village de Wime, où il fut enterré. J'espère montrer en son lieu qu'il y a eu un second Maxime évêque de Riez, qui fut aussi abbé de Lérins, dont il fut tiré pour être placé sur ce siège, et qui vivait dans le VII^e^ siècle, vers l'an 660, du temps du grand saint Omer, à qui, par conséquent, on peut attribuer ce que la tradition des Morins porte de sa venue et de ses travaux apostoliques dans leur pays.... »

Dans la succession des évêques de Riez, il y a un vide de 89 ans environ entre Claude et Archiric ou Archiuric. Claude souscrivit, en 625, à un Concile de Reims dont Flodoard a conservé les actes dans le deuxième livre de son histoire, et il mourut plus de vingt-cinq ans après, l'an 650, puisqu'il assista à un Concile tenu à Cavaillon le 8 des cal. de novembre 650 ; et Archiuric ne monta sur ce siège qu'en 739. Il y eut alors dans cet intervalle un second Maxime, abbé de Lérins, que Agricole, qui fut depuis évêque d'Avignon, y avait reçu au nombre de ses moines, et qui lui succéda au gouvernement du monastère, vers l'an 660. La vie de saint Théofroy, abbé de

Digitized by Google

Calmelius, aujourd'hui St-Chaffre, dont l'auteur anonyme vivait avant le onzième siècle, porte que Calmelius, duc d'Aquitaine, qui était un grand seigneur, et possédait des biens considérables, revenant de Rome, et passant par l'isle de Lérins, édifié de la vie des religieux de ce monastère, voulut en emmener quelques-uns avec lui pour fonder un monastère dans ses terres, comme il avait résolu d'en bâtir un dans un endroit nommé *Villarem vicum* qui était de sa dépendance, où il s'était ci-devant retiré pour y vivre séparé du monde ; que l'abbé Maxime, qui gouvernait alors la communauté de Lérins, consentit à ce qu'il souhaitait, et qu'acquiesçant à sa prière, il nomma Eudes, un des ses religieux, pour chef de la troupe qu'il lui destinait, et qu'enfin étant arrivé avec le duc dans ses domaines, ils y fondèrent le monastère appelé de Calmelius (*Calmeliacense monasterium*) ainsi appelé du nom de son fondateur, et qu'on nomme aujourd'hui de *Saint-Chaffre* en Velay, dans le diocèse du Puy.

L'auteur de cette vie témoigne encore que ce même Maxime qui éclatait par ses vertus, et qui mérita par la sainteté de sa vie d'opérer de grandes merveilles, jusqu'à résusciter trois morts, fut fait ensuite évêque de Riez : *regnum Francorum Theodeberti atque Theodorici Ildeberti Regis filiorum tirocinio, cum Brunechilde Regina fortiter subjugante, apud Avernam urbem floret ac præest vir Christi et dux inclitus nomine Calmilius, cujus sub erat ditioni Aquitaniæ pars non minima... itinere finito... ad famosissimum (Lirinense) cœnobium prædictum usque properat, eâ vero tempestate sanctæ præerat congregationi B. Maximus cujus vita magnis floruit virtutibus, in tantum quod tria resolvit cadavera tenebrosis nexibus, et sicut scriptum habetur in eorum annalibus, Regensis etiam præfuit antistes egregius, quo accito omnia mentis arcana Calmilius retulit.... quibus cognitis, Beatus Maximus.... ex omni discipulorum religioso ag-*

Digitized by Google

mine venerabilem prælegit virum Eudonem nomine.... cui pater eximius quosdam fratres tradidit, inter quos cum abbatis vicem habere jussit.... profectus itaque S. Eudo cum Duce et sodalibus indictum maturat iter, donec deveniunt locum qui ex conditoris nomine Calmelius dicetur, quo cum pervenissent, locum B. viro princeps ostendit, et cum omnibus quæ ejus diœcesi videbantur adjacere tradidit, ac super omnia primatem constituit.

On convient que le monastère de saint Chaffre n'a été fondé qu'après le milieu du VII^e^ siècle, et que son second abbé, Théoffroy (S. Theofredus), qui était neveu d'Eudes, fut mis à mort par les Sarrazins vers l'an 728 ou 730, lorsqu'ils entrèrent en France (le *Martyrologe universel* met sa fête au 19 octobre). Sur cette tradition du monastère de saint Chaffre, il paraît clairement que le saint Maxime que l'on honore depuis plusieurs siècles chez les Morins, comme ancien évêque de Riez, est ce second Maxime qui aura tenu le siège de Riez après Claude ou après son successeur immédiat, et que ce ne saurait être le prédécesseur de Fauste, puisqu'il est constant qu'il est décédé dans son diocèse, où il a été inhumé, comme les actes de sa vie et les archives de Riez en font foi, quoique dans les siècles postérieurs on l'ait confondu avec lui et qu'on lui ait attribué tout ce qu'il a fait chez les Morins. »

Après avoir pris connaissance de ces documents positifs il devient facile de conclure.

Notre saint Maxime a bien été d'abord abbé de Lérins. Il a été ensuite évêque de Riez. Seulement, ces deux faits se sont passés au VII^e^ siècle, au lieu de se passer au V^e^, et c'est à un Maxime, deuxième du nom, que nous avons affaire, et non pas au Maxime loué par Fauste.

Digitized by Google

Dans ces conditions nouvelles, la légende de Térouanne a raison de dire que, dans sa fuite avec ses deux compagnons, Maxime a pu aller à Luxeuil. Luxeuil existait alors et a pu offrir l'hospitalité aux trois voyageurs.

S'ils ont ensuite traversé la Germanie et s'ils sont venus peu à peu par cette route jusque dans la Germanie inférieure et finalement à Térouanne, c'est que cette route était fort connue au VII^e^ siècle : elle s'appelait même la voie des Saints.

Cet itinéraire annonce même quelle était leur intention ; passer la mer dite *fretum gallicum* et aller dans la Bretagne (l'Angleterre d'aujourd'hui), pour y mener la vie de missionnaires.

Ils s'arrêtent à Wisme à la suite d'une vision céleste et ils exercent là de ce côté du détroit, leur zèle de missionnaires; c'est que là, justement à cette époque, celle de saint Omer ou environ, fin du VII^e^ siècle, de grands efforts étaient faits pour arracher au paganisme le sol des Morins, et ces efforts étaient couronnés de succès.

Maxime travailla, lui aussi, à cette œuvre : il eut des succès et son souvenir resta dans le cœur reconnaissant des populations.

Quand deux siècles plus tard Wicfrid leva de terre les restes de l'apôtre, on savait que c'était là le corps de saint Maxime et on connaissait l'histoire de ses pérégrinations comme de son séjour dans le pays. De là à confondre, non pas tous les actes, mais une partie des actes avec ceux du grand saint Maxime connu de tous, afin d'avoir une biographie plus complète, surtout au point de vue de la poésie et des chants, il n'y avait qu'un pas. Mais cette confusion fut-elle bien complète, surtout à l'origine? J'en doute beaucoup, et le texte de la chronique ancienne des Morins suffirait presque seul pour former de vraies et historiques leçons, qu'il serait à la fois utile et facile de composer, afin de bien

Digitized by Google

fixer une fois pour toutes ce point d'histoire locale, aujourd'hui nettement précisé.

Quant à l'office en vers composé par Wicfrid, il est d'ordinaire assez peu explicite relativement aux faits qui touchent au premier Maxime, pour qu'on puisse le conserver à bien peu de chose près tel qu'il est.

Digitized by Google

NOTE

sur un

REGISTRE DE LA CONFRÉRIE DES CLERCS DE St-NICOLAS

A BAPAUME

Communication de

M. J.-M. RICHARD

Ancien Archiviste du Pas-de-Calais, Membre honoraire.

Les Archives de la ville de Bapaume renferment, à côté de quatre gros registres de *Mémoriaux* qui fourniraient à l'histoire de l'Artois de précieux documents, un registre provenant de l'ancienne *confrérie des clercs de Saint-Nicolas*. Il mériterait aussi d'être sauvé de l'oubli. Les confréries avaient, d'ailleurs, une telle importance au moyen-âge que l'histoire de la société à cette époque est forcément incomplète si elle ne tient pas compte de leur existence, de leurs statuts, de leur influence sur les mœurs.

La confrérie de Saint-Nicolas de Bapaume n'avait rien de commun avec les confréries des corps de métier ; elle n'était point l'apanage d'un groupe de travailleurs ou d'une classe de la société ; elle s'ouvrait à tous les chré-

Digitized by Google

tiens honnêtes de l'un et l'autre sexe que les confrères voulaient bien admettre dans leurs rangs par voie de scrutin et qui, une fois élus, prêtaient serment dans la chapelle de la confrérie d'en observer fidèlement les statuts.

Son but était, comme celui des institutions analogues, d'assurer entre tous ses membres les liens d'une chrétienne fraternité, de les réunir fréquemment, soit dans leur chapelle, soit à certains jours dans des banquets, de donner à tous, vivants et morts, de continuelles prières, en gardant intact, par la sévérité des statuts, l'honneur de chaque confrère, en conservant pieusement le souvenir de ceux que leurs frères avaient ensemble conduits à leur dernière demeure.

Ceux dont la mauvaise conduite est un objet de scandale sont admonestés, puis, en cas de récidive, impitoyablement chassés de la confrérie. Chaque année, à la St-Nicolas d'été, les confrères, après avoir entendu la messe, désignent trois d'entre eux « lesquelz par le serment qu'ilz ont à ladite carité presentement elisent quatre maieurs sages et discrets, assavoir est, deux prestres et deux lays pour regir et gouverner honorablement la capelle et carité, tant en l'espirituel comme au temporel par l'espasse d'un an. » En cas d'affaires difficiles, les mayeurs doivent prendre le conseil des confrères les plus âgés.

Après ces dispositions, les statuts, transcrits en 1495 sur le registre de Bapaume, règlent ainsi les exercices de la confrérie :

« Item, ledit jour de S. Nicolay d'esté le service devant dit fait et accompli, tous les confreres se doibvent assambler et

Digitized by Google

trouver en lieu convenable et honneste pour conviver et mengier doulcement et amiablement, auquel convive et mengier on doibt lire la vie ou aulcune partie dudit benoit et glorieux S. Nicolay.

» Item, cedit jour apres vespres de la paroiche lesdis maïeurs avec leur cappellain doibvent chanter vigiles des morts à IX psalmes et IX leçons en ladite capelle, chascun un souppli vestu. Le jour ensievant à l'heure accoustumée, commendaces et messe de *requiem* solennelle à dyacre et soubsdiacre pour les ames des confreres et consœurs trespassés, et doibt on offrir (1).

»Item, le III^e^ jour apres sans empeschement legitime, se doibt chanter messe du Saint Esperit à dyacre et soubsdyacre pour tous les confreres et consœurs vivans et trespassés, et doibt on offrir. »

Chaque confrère nouvellement reçu paye à la confrérie un droit d'entrée de 20 sous (2), on lui donne son meilleur vêtement.

Les mayeurs « chascun d'un souppli revestu » portent en terre le corps du confrère défunt et un obit est chanté pour le salut de son âme, huit jours après sa mort. La veille des obits, le clerc de la chapelle s'en va par les carrefours avec une clochette annoncer les noms de ceux pour lesquels on va offrir le saint sacrifice.

Chaque jour, d'ailleurs, la messe est dite dans la chapelle de Saint-Nicolas aux intentions des confrères, à huit heures, de Pâques à la Saint-Remy, à neuf heures en hiver : le samedi c'est une messe de Notre-Dame.

(1) Faire l'offrande.

(2) Ces 20 sous, en 1495, représenteraient aujourd'hui 30 à 40 fr.

Digitized by Google

« Pour la recreation, convive et pastz (1) qui se font aux deux festes dudit S. Nicolay, sur les biens, rentes et revenues pour les confreres tous paisiblement conviver et communiquer ensamble, » on prélève une somme de 40 sols.

« Item, lesdits maïeurs doibvent et sont tenus de rendre compte du temps de leur mairie pardevant Messieurs maïeur et eschevins de la ville, présens maïeurs et confreres, xv^e^ jour apres le S. Nicolay d'esté.

» Item, nul confrère ne doibt estre maïeur de rechief se il n'a rendu compte du temps de sa mairie.

» Item, ung chascun confrere voiant porter le corps d'ung de ses confreres trespassé en terre le doibt compaigner jusques à la sepulture en priant Dieu pour son ame, s'il n'y a excuse legitime. »

Telles sont les principales dispositions de ces statuts.

Le reste du registre mentionne les noms des confrères vivants et trépassés, puis les réceptions de nouveaux confrères à mesure qu'elles ont lieu. Cette liste est très considérable et constitue pour l'histoire des familles de Bapaume un document d'une grande importance.

En 1495, les mayeurs de la confrérie sont: Messire Jehan Lyebe et maître Jehan Bonniface, prêtres; Jehan Olivier, « hoste du *Mouton* (2), audit Bapaume, » et Guiot Larguete, de Beugnâtre, boulanger.

Dans la longue liste des confrères, on remarque Gilles Prisaultier, abbé d'Arrouaise; Raoul, abbé d'Eaucourt; Pierre Lescuiller, abbé du même monastère; Jehan Carette, official d'Arras; Jehan de Hennin, doyen de Ba-

(1) Repas.

(2) Hôtelier au *Mouton*.

Digitized by Google

paume ; Jehan de Haplincourt, chevalier ; Gilles de Mouronval ; Jehanne de Pronville, Ysabelle de Pronville, abbesses d'Avesnes-lez-Bapaume ; Anne Massés, prieure de cette abbaye ; Jehanne de Boufflers ; Jehan Le Grant, chevalier ; Artus de Longueval, chevalier ; Pasquier, abbé d'Arrouaise ; Augustin Gabbe, abbé d'Arrouaise, mayeur de la confrérie en 1528 ; Jacques Canouelle, abbé d'Arrouaise, reçu confrère en 1579 ; Paul de Noyelles, chevalier, seigneur de Rosbecq, Calonne, Dorsy, etc., gouverneur et capitaine des ville et châtellenie de Bapaume, reçu le 6 décembre 1591 ; Michel Dailliet, abbé d'Eaucourt, reçu le 9 mai 1594 ; Michel Théry, abbé d'Arrouaise (1595), etc., etc. Les noms des prêtres et religieux, des chevaliers et bourgeois sont nombreux ; mais plus nombreux encore sont les noms des confrères appartenant aux classes ouvrières, réunis ainsi et mêlés à ceux que la naissance, la fortune, les honneurs séparaient d'eux, mais que le christianisme rapprochait dans une sincère fraternité.

Le registre de la confrérie de Saint-Nicolas de Bapaume s'arrête à l'année 1645.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. DAVAINE

ancien membre de l'Académie d'Arras,

PAR

M. Ad. de CARDEVACQUE

Membre résidant.

Sur la proposition de MM. Ledieu, Harbaville et de Mallortie, l'Académie, dans sa séance du 19 janvier 1855, avait donné pour successeur à M. Delalleau, M. Lavocat, inspecteur de l'Académie de Douai, résidant à Arras Ce dernier, dans une lettre, lue en séance du 4 mai 1855, déclara qu'en raison du travail excessif qui lui était imposé par ses fonctions, il se voyait obligé de renoncer à l'honneur qui lui avait été accordé Tout en regrettant cette décision, l'assemblée, considérant que le nouvel élu n'avait point satisfait aux formalités exigées pour la réception de ses membres, décida que cette nomination serait regardée comme non-avenue et déclara de nouveau vacante la place laissée libre par le départ de M. Delalleau. Du reste, elle ne tarda pas à être occupée par M. Davaine, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées

Emmanuel-Napoléon Davaine naquit à Saint-Amand-lez-

Digitized by Google

Eaux, le 30 décembre 1804. Son père était distillateur et l'un des membres d'une nombreuse et honorable famille du pays.

Davaine commença ses études classiques en 1816, au collège de Valenciennes, et les y poursuivit jusqu'à la classe de seconde inclusivement. Il fit ensuite sa rhétorique à l'Athénée royal de Tournay, 1821-1822, puis étudia les sciences et la philosophie pendant deux ans au lycée de Douai, 1822-1824. Tout jeune écolier, il était doux, soumis et studieux. Toujours à la tête de sa classe et couvert de lauriers à la fin de l'année, il savait, par l'aménité de son caractère, se faire pardonner sa supériorité. En parcourant les papiers de famille, nous avons retrouvés, rangés avec soin et religieusement conservés, les bulletins, les attestations, les prix et récompenses de tout genre dont ses maîtres l'avaient gratifié. Pieux souvenir d'un fils reconnaissant et jaloux de rendre fructueux les sacrifices que sa famille s'était imposés pour lui donner une brillante instruction.

Davaine annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions pour l'étude des sciences exactes. Après avoir pris tous ses grades universitaires, il entra l'un des premiers à l'époque Polytechnique, en 1824. Elève de l'école des Ponts et Chaussées, il en sortit le premier, 20 décembre 1826, après y avoir obtenu un prix de style qui n'avait point été accordé les années précédentes et ne fut point donné les années suivantes. Son caractère réfléchi, son jugement sain et droit le rendirent l'ami et le conseiller de ses parents et de ses plus jeunes frères qui acceptèrent avec reconnaissance sa douce et sage autorité.

Aspirant ingénieur depuis le 16 mai 1830, il fut appelé le premier de sa promotion aux fonctions d'ingénieur ordinaire de deuxième classe, le 7 mai 1831, et de première classe, le 19 janvier 1839. Son rapide avancement ne fut dû qu'à son mérite et au zèle qu'il déploya en toutes circonstances.

Digitized by Google

De 1839 à 1842, il fut chargé, comme ingénieur ordinaire, du service de l'arrondissement de Lille, y compris celui des chemins vicinaux de grande communication, routes neuves et entretien ; mais, auparavant, alors qu'il n'était encore qu'élève des Ponts et Chaussées, il avait, en 1827, suivi les travaux du canal de Roubaix, travaux dont il fit, en 1830, l'expertise et la réception comme ingénieur. Davaine sut aplanir bien des difficultés dès le début de l'application de la loi du 21 mai 1836 ; l'aménité de son caractère et sa droiture naturelle le firent réussir dans le service des chemins vicinaux et lui assurèrent le concours des populations auxquelles il avait à faire comprendre tout l'intérêt des ces voies secondaires.

Pendant cette période de sa carrière, Davaine, outre les travaux de son service ordinaire, fut encore chargé des travaux extraordinaires suivants :

De 1835 à 1837, projet de chemin de fer de Lille à Dunkerque, par Roubaix et Tourcoing.

De 1837 à 1842, alimentation d'eau de la ville de Bailleul, travail très remarquable et qui lui valut une distinction toute particulière de la part des habitants. Ces derniers lui offrirent une magnifique bague-chevalière en or, avec les armes de la ville comme cachet. Si nous étions encore à l'époque où le droit de cité était le plus grand honneur qu'une ville pût offrir de son éternelle gratitude, il eût figuré sur le livre d'or des premiers citoyens de Bailleul, dont il fut proclamé le bienfaiteur.

De 1837 à 1842, nouveau projet de chemin de fer de Lille à Dunkerque.

En 1841, projet de desséchement des prés Duhem. — Projet d'un canal de section de Seclin à la Deûle. – Projet d'un canal de Lens à la Deûle.

Les services rendus par Davaine devaient lui assurer un

Digitized by Google

avancement considérable. En effet, le grade d'ingénieur en chef lui fut conféré le 12 novembre 1843, douze années seulement après son entrée dans l'administration des Ponts et Chaussées. En cette qualité, il fut appelé à Amiens, avec mission de diriger l'établissement de la seconde section du chemin de fer du Nord, comprenant la traversée du département de la Somme, et il fit preuve d'un véritable talent, en réalisant à la fois une diminution dans le parcours et une réduction dans la dépense.

Pendant la construction du chemin de fer d'Amiens à Douai, l'ingénieur Davaine, après une lourde et pénible journée passée sous le soleil ou à la pluie, réunissait tous les soirs, à Albert, dans une simple chambre d'auberge, une vingtaine de jeunes gens, placés à divers rangs, sous ses ordres Là, avec une clarté et une précision admirables, et parfois avec une patience qui ne se lassait jamais, tantôt il exposait une théorie que ces jeunes conducteurs ne pouvaient connaître, tantôt il leur indiquait les moyens bien plus pratiques de faire vite et bien. De pénibles leçons prodiguées avec sollicitude, contribuèrent puissamment à la rapidité et à l'économie avec lesquelles fut établie cette partie de la voie qui devait relier Paris et Lille (1).

Ce succès désignait naturellement M. Davaine pour le projet du chemin de fer de Lille au littoral et lui valut la croix de la Légion d'honneur, le 1er septembre 1848. « Aujourd'hui que les chemins de fer rayonnent dans toutes les directions sur le sol de la France, il ne faut pas oublier tout l'intérêt qui s'attachait aux premiers essais et ce sera un honneur durable pour la mémoire de M. Davaine d'avoir contribué pour une grande part à la construction de la première ligne importante

(1) Réponse au discours de réception de M. Pagnoul, par M. de Mallortie, *Mémoires de l'Académie*, 1865.

Digitized by Google

dont a été doté le pays (1). »

Appelé, en 1849, à la direction des Ponts et Chaussées dans le Pas-de-Calais, et en 1853, à celle du service hydraulique du même département, M. Davaine remplit jusqu'en 1863 cette double fonction avec le zèle, l'intelligence et le dévouement qu'il avait déployés dans les missions dont il avait eu à s'acquitter antérieurement.

« Comprenant toute l'importance de la découverte du bassin houiller, il en assurait la facile exploitation par la création des embranchements qui mettaient les mines en communication avec les artères principales (2). » Ses états de service constatent l'étude et la réalisation d'une foule de travaux utiles, tels que canaux, chemins de fer, embranchements pour desséchements de marais et exploitations de houillères, chemins de fer à traction de chevaux, constructions de chemins, etc. Vingt-trois projets en 1858, vingt en 1859, dix-huit en 1860, vingt-cinq en 1861, plus trois avant-projets, dont un pour l'amélioration de la Scarpe, témoignent assez de l'infatigable activité de l'habile ingénieur.

Ses derniers efforts furent consacrés à l'étude du chemin de fer d'Etaples, destiné à favoriser les contrées moins desservies du département. Ce travail, entrepris gratuitement, fut récompensé par une médaille d'or, votée par le Conseil général, en 1859. Consultant plus son courage que ses forces, il ne s'arrêta que lorsque la maladie ne lui permit plus de continuer son œuvre (3). « Il est permis à M. Davaine de s'oublier, dit à cette occasion M. le Préfet au Conseil général, et je sais qu'il est des travaux que l'argent ne peut payer. Quant

(1) Discours prononcé sur la tombe de M. Davaine, par M Marx, son successeur comme ingénieur en chef du Pas-de-Calais.

(2) Même discours.

(3) Discours de M. Marx.

Digitized by Google

à nous, Messieurs, nous ne pouvons pas oublier la reconnaissance qu'imposent les services rendus et, si la délicatesse de M. l'ingénieur en chef repousse une gratification, il est un témoignage digne de vous et de lui qu'il acceptera avec reconnaissance. » Le Conseil, accueillant cette proposition, s'associa aux éloges adressés par le Préfet à M. Davaine qui, par son zèle et son dévouement aux intérêts du département avait su mériter la confiance et les sympathies du Conseil général, comme il avait su acquérir par son honorabilité l'estime générale. Il adopta donc la proposition faite de voter à M. l'ingénieur en chef, en commémoration de l'étude gratuite du chemin de fer d'Arras à Etaples et de Béthune à Frévent, une médaille d'or de 300 francs. « C'est la première fois, dit à cette occasion un journal de Lille (l'*Echo du Nord*), qu'un ingénieur est l'objet d'une semblable distinction de la part d'un Conseil général. M. Davaine est un de ces hommes qu'on est heureux de pouvoir signaler à l'estime publique et le Conseil général du Pas-de-Calais fait pour lui un acte de justice qui honore autant ce corps que l'homme distingué qui en a été l'objet. »

Mais les occupations de l'ingénieur ne suffisaient pas à cet esprit actif et dévoué au progrès. Quelque bien remplie que fût sa carrière administrative, M. Davaine trouva encore à employer à d'autres services les instants de liberté qu'elle lui laissait.

Appelé à faire partie de l'intendance sanitaire créée à Lille, à l'apparition du choléra, en 1831, il y apportait son zèle et son expérience et proposait des mesures efficaces pour l'assainissement des canaux et des quartiers insalubres de la ville. Nommé ensuite membre du conseil central de salubrité du département du Nord, il en remplit les fonctions jusqu'au moment où il fut appelé à la résidence d'Arras. Secrétaire de ce conseil, de 1834 à 1840, il rédigea les deux

Digitized by Google

compte-rendus de ses travaux de 1834 à 1837 et de 1838 à 1840 Quatre-vingt-un rapports furent faits par lui sur différentes affaires, dont la plupart étaient d'une certaine importance. Il fut élu président en 1846.

Membre du conseil des bâtiments civils du département du Nord, en 1831, et de la commission des écoles académiques de Lille, en 1832, il fut appelé au sein du Conseil municipal de cette ville, en 1840. Ses aptitudes si diverses lui permirent de rendre des services signalés à la cité qui l'avait adopté comme l'un de ses enfants.

C'est surtout dans la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille qu'il déploya cette activité sage et laborieuse qui lui valut l'estime et la confiance de ses concitoyens. Il en fut le secrétaire en 1837, vice-président en 1838 et président en 1839. Il en demeura membre correspondant, lorsqu'il quitta Lille.

Il a publié dans les annales de cette Société plusieurs mémoires très appréciés : 1° sur la construction des vis d'Archimède, avec une théorie de cet appareil et ses dispositions les plus avantageuses, soit comme machine à élever l'eau, soit comme moteur hydraulique, soit comme machine automotrice ; 2° sur la résistance des matériaux et 3° sur le calcul des terrassements.

En 1843, M. Davaine fut nommé membre de l'Académie d'archéologie de Belgique.

A Arras, il fut membre du conseil des bâtiments civils du Pas-de-Calais, de 1849 à 1862, et de la commission du Musée en 1860. Il venait d'obtenir à l'Exposition universelle de Paris, en 1855, une médaille de première classe pour le pont-levis sans contre-poids qu'il avait projeté sur la Lawe (Pas-de-Calais), lorsque l'Académie d'Arras voulut compter dans ses rangs l'ingénieur éminent et le citoyen distingué dont les qualités du cœur et de l'esprit faisaient l'admiration de ses

Digitized by Google

concitoyens. Présenté par MM. Harbaville, Répécaud et Maurice Colin, M. Davaine fut nommé membre résidant le 9 novembre 1855.

Le nouvel élu s'empressa de remercier ses collègues dans une lettre dictée par cette modestie pleine de bonté dont sa vie toute entière a été le plus parfait modèle.

Séance du 7 décembre 1855.

M. le Secrétaire-adjoint donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M Davaine, membre résidant nouvellement élu.

« Arras, le 1er décembre 1855.

» Messieurs, la prévenance de MM. Maurice Colin, Harbaville et Répécaud à mon égard a été extrême et l'Académie s'est montrée fort indulgente en m'appelant dans son sein. Les sentiments que vous voulez bien m'exprimer de sa part me font craindre qu'elle ne se fasse illusion et redouter de soumettre son indulgence à de trop pénibles épreuves par la suite.

» Je vous suis bien reconnaissant, Monsieur, des félicitations obligeantes que vous daignez m'adresser en me faisant connaître la décision de l'Académie ; elles me sont précieuses à tous les titres. Veuillez en recevoir mes remerciements et agréer l'expression des sentiments très distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Signé : E DAVAINE. »

M. Davaine prononça son discours de réception dans la séance publique du 26 août 1857.

Après avoir apprécié avec une modestie égale au talent qui le distinguait, les motifs qui ont dû porter l'Académie à l'appeler dans son sein, M. Davaine retrace l'historique du corps des Ponts et Chaussées, en expose l'origine, les développements et les attributions multiples et se résume en

Digitized by Google

proclamant l'union qui doit nécessairement exister entre ce corps d'élite et les Sociétés savantes.

M. Wartelle de Retz, alors chancelier, fut chargé de répondre au récipiendaire. Il reconnaît que l'Académie mettait un grand prix à s'attacher un homme qui avait fait des mathématiques l'objet de ses études spéciales et qui, à une solide instruction, joignait une expérience consommée. Elle était heureuse de s'associer un collègue dont les conseils, aussi bienveillants que dévoués, devaient infailliblement lui être d'un aussi grand secours que son érudition (1).

En effet, l'Académie d'Arras savait ce qu'elle pouvait attendre des talents de M. Davaine, de cet esprit d'ordre et de lucidité qui le faisait écouter avec attention, comprendre avec promptitude et mettre en relief avec précision tous les sujets qui auraient pu lui être soumis, et elle se promettait d'y avoir souvent recours.

Mais, accablé de travail et ressentant les premières atteintes du mal qui le minait déjà, il dut faire de nombreux voyages que nécessitait l'altération de sa santé et qui, malheureusement, restèrent infructueux. Il ne put donc assister que de loin en loin aux séances de la Société, mais il eut l'heureux privilège de signaler l'utilité de sa présence à toutes celles de ces réunions auxquelles il put prendre part. Nous constaterons la part active qu'il prit à la discussion soulevée dans la séance du 20 novembre 1857, au sujet du rapport de M. Répécaud sur un Mémoire concernant les inondations et les moyens de les prévenir. M. Davaine reconnaissant la justesse des observations du colonel Répécaud, pense qu'il faut, quand il s'agit de remèdes à apporter aux inondations, faire une distinction. Le cours des rivières n'est pas le même à leur source, au milieu de leur route et

(1) *Mémoires de la Société*, t. xxx.

Digitized by Google

à leur embouchure. La Loire, par exemple, non loin de sa source, a une marche torrentielle et roule des galets qui seraient funestes à la fécondité du sol, tandis que vers son embouchure, elle ne charrie qu'un riche limon. Ainsi, ceux qui défendent sans mesure ou qui combattent à outrance les inondations sont également dans l'erreur. Des digues longitudinales peuvent être rompues et l'eau, pour rentrer dans le lit du fleuve, n'a qu'un moyen de remonter pardessus les digues qui sont alors un grand obstacle. Quant aux digues transversales, placées dans le lit même de la rivière, il déclare ne pas connaître le livre de M. Valès et ne pouvoir en parler que sous toute réserve, et croit qu'elles ne peuvent être avantageuses que quand l'étiage des eaux est trop bas et qu'il s'agit de rendre, au moyen de passes, la navigation plus facile.

M. Davaine demande ensuite la parole pour une communication qu'il regarde comme très importante au point de vue administratif.

Depuis quelques années, dit l'honorable membre, les ormes plantés le long des routes par l'administration des Ponts et Chaussées, sont attaqués par un insecte qui se loge dans l'écorce et fait de tels ravages que les arbres, et on peut s'en assurer par deux échantillons qu'il met sous les yeux de l'Académie, en peu de temps sont privés de leur écorce et meurent. Pareil phénomène s'est présenté, on le sait, pour les arbres des Champs-Elysées, à Paris, et là, au foyer de la science, on a fait de nombreuses et bien coûteuses épreuves dont aucune n'a réussi. L'insecte dont il s'agit est le scolyte, coléoptère destructeur ailé. Il ne connaît qu'un moyen de protéger les arbres sains de cet insecte qui menace d'envahir toutes les considérables plantations d'ormes qui, on le sait, font une partie de la richesse du département du Pas-de-Calais et surtout du Nord. Ce moyen, un peu violent,

Digitized by Google

il est vrai, consisterait à abattre les arbres attaqués à l'époque où le scolyte est à l'état de larve et de les brûler. Peut-être serait-il possible ainsi de sauver les arbres encore bien portants. En terminant, M. Davaine demande que l'Académie veuille bien s'occuper de cette importante question. L'Académie nomme pour l'étudier une commission composée de MM. Répécaud, Colin Henri et Brégeaut.

Obligé de renoncer à ses fonctions d'ingénieur en chef avant le temps, M. Davaine reçut du Conseil général la récompense de ses labeurs, la plus propre à le consoler dans ses souffrances Dans sa séance de 1863, cette assemblée décida à l'unanimité « qu'un vote spécial témoignerait l'estime profonde qu'il avait acquise et les regrets qu'avait provoqués le départ de ce digne fonctionnaire, dont chacun avait pu apprécier les qualités solides, le savoir et le zèle infatigable. »

M. Davaine avait pu espérer que le repos arrêterait les progrès de la maladie, mais, vain espoir ! ses souffrances allèrent toujours en croissant et son énergie, unie à une résignation toute chrétienne, dut enfin céder devant la mort qui l'enleva, le 2 mars 1864, à l'âge de 59 ans, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

Il avait épousé, en 1846, Mademoiselle Eugénie Denisart.

M. Davaine a publié successivement :

1° Calcul du frottement des roues d'engrenage conique;

2° Vis d'Archimède, détermination de la surface héliçoïdale donnant l'espace hydrophore maximum ;

3° Compteur dynamométrique ;

4° Note sur une disposition particulière du sol qui permettrait de déverser les eaux de l'Escaut dans la Scarpe, à Denain ;

5° Etude d'un chemin de fer de Paris à Dunkerque ;

Digitized by Google

6° Résistance de la poterie, appelée grès, à la rupture par extension ;

7° Des routes royales et départementales de l'arrondissement de Lille ;

8° Mémoire sur un nouveau mode de construction de la vis d'Archimède ;

9° Chemins de fer. routes et canaux ; tableau des sections et des largeurs en travers (Sans date, indiqué comme extrait des Mémoires de la Société de Lille, où il ne se trouve point inséré) ;

10° Notice sur le souterrain du canal de Roubaix. — Même observation ;

11° Rapport sur les travaux du conseil central de salubrité du département du Nord, pendant les années 1833, 1834, 1835, 1836, 1837 ;

12° Idem, pendant les années 1838, 1839, 1840 ;

13° Projet d'alimentation d'eau de la ville de Bailleul, 1839, 1840. Extrait du Mémoire à l'appui de ce projet, publié dans la Notice historique sur l'établissement des fontaines publiques de la ville ;

14° D'une application de la cohésion des liquides en mécanique.

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président:

M. Ed. Lecesne, ✱, O. ❶, ancien Adjoint au Maire d'Arras.

Chancelier :

M. Trannoy, ✱, O. ❶, Dr de l'Ecole de médecine.

Vice-Chancelier :

M. Ricouart, ❶, ancien Adjoint au Maire d'Arras.

Secrétaire-Général :

M. Van Drival, ✱, O. ❶, Chanoine titulaire.

Secrétaire-Adjoint :

M. P. Lecesne, ❶, Vice-Président du Conseil de Préfecture.

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque.

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ❶.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

par ordre de nomination.

MM.

1. Wartelle de Retz, ✱, ancien Député à l'Assemblée nationale (1832).
2. Caron, O. ❶, ancien Bibliothécaire de la Ville (1848).
3. H. Colin, ancien Juge-suppléant au Tribunal d'Arras (1840).
4. Proyart (l'abbé), Prévôt du Chapitre (1851).
5. de Mallortie, ✱, O. ❶, Principal du Collège (1852).
6. Lecesne, ✱, O. ❶, anc. Adj^{t}. au Maire d'Arras (1853).
7. de Linas, ✱, ✱, etc., O. ❶, membre non résidant du Comité des travaux historiques (1853).
8. Robitaille (l'abbé), Doyen du Chapitre (1855).
9. Laroche, ancien Magistrat (1856).
10. de Sède (le baron), ❶, Rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais* (1859).
11. Van Drival (l'abbé), ✱, O. ❶, Chanoine titulaire (1860).
12. Sens, ✱, ✱, etc., O. ❶, ancien Député, membre du Conseil général (1860).
13. le Gentil, ✱, ✱, Juge au Tribunal civil (1863).
14. Pagnoul, O. ❶, Directeur de la station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
15. Paris, ancien Ministre (1866).
16. Grandguillaume, O. ✱, ancien Professeur à l'Ecole régimentaire du génie (1868).
17. Gardin, ✱, Président honoraire du Trib. civil (1868).
18. Planque (l'abbé), Chanoine titulaire (1868).
19. P. Lecesne, Vice-Présid^{t} du Conseil de Préf^{re} (1871).

Digitized by Google

MM.

20. G. DE HAUTECLOCQUE (1871).
21. ENVENT (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
22. TRANNOY, ✱, O. ❶, Dr de l'Ecole de Médecine (1872).
23. GOSSART, ❶, Pharmacien, Professeur à l'Ecole de Médecine (1873).
24. L. CAVROIS, ✱, anc. Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
25. RICOUART, ❶, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
26. WICQUOT, O. ❶, Bibliothécaire de la ville (1879).
27. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil (1879).
28. Adolphe DE CARDEVACQUE (1881).
29. Em. PETIT, Président du Tribunal civil (1883).
30. H. TRANNIN, Docteur ès-sciences (1883).

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

(Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant).

MM. FOISSEY, Professeur en retraite à Lille, A. R. (1841).
BOISTEL, ancien Juge au Tribunal civil de première instance, à St-Omer, A. R. (1852).
FAYET, ✱, ancien Inspecteur d'Académie à Chaumont, A. R. (1853).
PÉLIGOT, O. ✱, Membre de l'Institut (1853).
CAMINADE, ✱, Administrateur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
COINCE, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).
COFFINIER, ❶, ancien Sous-Préfet, à Condé-Folie, A. R. (1874).
PAILLARD, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

Digitized by Google

MM. Pierotti (le docteur Ermete), ✱, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).

J.-M. Richard, ❶, ancien Archiviste du Pas de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Auguste Terninck, à Bois-Bernard (1881).

Guesnon, Professeur au Lycée de Lille (1881).

Mgr Meignan, ✱, Evêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer (1882).

Brégeaut, O. ❶, Pharmacien, A. R. (1883).

Plichon, O. ✱, ancien Maire d'Arras, A. R. (1883).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

par ordre de nomination.

Obry, Secrétaire de l'Académie de Strasbourg (1840).

B. Haignieré (1841).

Wains-Defontaine (1842).

Briand (1843).

Dancoisne, Notaire honoraire, à Hénin-Liétard (1844).

Ed le Glay, ✱, ancien Sous-Préfet (1844).

J. Rouyer, anc. Inspecteur des Postes, à Nancy (1844).

Corblet (l'abbé), ✱, Chanoine, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien* (1847).

Derbigny, ancien Conseil[r] de Préfecture, à Lille (1850).

Dard (le baron), O. ✱, O. ❶, à Aire-sur-la-Lys (1850).

Botson, Docteur en médecine, à Esquerchin (1851).

E. Gachet, chef de bureau paléographique, à Bruxelles (1851).

Schaepkens, Professeur de peinture, à Bruxelles.

J. Delvincourt, à Paris (1852).

R. Thomassy, Hommes de Lettres (1852).

L Deschamps de Pas, ✱, correspondant de l'Institut, à Saint-Omer (1853).

de Baecker, Homme de Lettres à Bergues, (1853).

Le Bidard de Thumaide, à Liège (1853).

Digitized by Google

MM. GARNIER, Bibliothécaire, à Amiens (1853).

KERVYN DE LETTENHOVE, ancien Ministre, à Bruxelles, (1853).

H. D'HAUSSY, à Saint-Jean-d'Angely (1854).

MORAND, ✱, Juge au tribunal civil de première instance, à Boulogne (1855).

BENEYTON, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856)

DORVILLE, ancien employé à l'Administration centrale des Télégraphes (1857).

VÉRET, Médecin-vétérinaire, à Doullens (1857).

MAIRESSE, Industriel (1857).

HAIGNERÉ (l'Abbé), ❶, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Ad. RÉGNIER, membre de l'Institut, à Paris (1860).

Ch. SALMON, Homme de Lettres, à Amiens (1860).

DEBACQ, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne (1860).

Fr. FILON, ancien professeur d'histoire, à Arras.

Léon VAILLANT, Professr au Muséum, à Paris (1861).

MOUGENOT, Homme de Lettres à Malzéville-lez-Nancy (1860).

G. GERVOSON, Membre de la Société Dunkerquoise. (1863)

DE FONTAINE DE RESBECQ, ✱. O. ✱, O. ❶, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, ✱, Gouverneur de Monaco (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).

GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Marne (1867).

A. MILLIEN, Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) (1868).

Digitized by Google

MM. H. GALLEAU, Homme de Lettres, à Esbly (1869).
LEGRAND, ancien Notaire, à Douai (1872).
BOUCHART, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).
DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).
GOUELLAIN, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).
Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✱, propriétaire, à Saint-Omer (1874).
DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).
DEHAISNE, (l'abbé), O. ❶, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).
Vos (l'abbé), Bibliothécaire de la Société de Tournai (1875).
J. BRETON, O. ✱, Artiste peintre, à Courrières (1875).
Ch. D'HÉRICOURT (le comte), ✱, Consul de France, à Stuttgard (1876).
Em TRAVERS, Archiviste Paléographe à Caen (1876).
Al. ODOBESCO, chargé d'affaires de Roumanie, à Paris (1876).
DE SCHODT, Inspecteur Général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).
Fréd. MOREAU, père, à Paris, (1877).
HUGOT (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).
FAUCONNEAU (le Docteur), à Châteauroux (1878).
HEUGUEBART (l'Abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).
G. FANIEZ, Direct de la *Revue historique*, à Paris (1878).
G. BELLON, à Rouen (1879).
J.-G. BULLIOT, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).
L. PALUSTRE, Dr de la Société française d'Archéol. (1881).

Digitized by Google

MM. DE LAURIÈRE, Secrétaire-général de la même Société (1881).

DE MARSY (le Comte), à Compiègne (1881).

DELVIGNE (l'Abbé), Curé de Saint-Jean-Ten-Noode, à Bruxelles.

Gustave COLIN, Artiste-Peintre, à Paris (1881).

MARTEL, ancien Principal du Collège de Boulogne (1881).

Aug. OZENFANT, à Lille (1881).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé LEFEBVRE, Aumônier à Doullens (Somme) (1882).

LEDRU, Docteur en Médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).

ROCH, ancien Percepteur, à Aire (1882).

RUPIN, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

L'abbé F. LEFEBVRE, curé d'Halinghen. (1882)

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Séance publique du 25 Août 1882.

Pages.

Discours d'ouverture, par M. Ed. LECESNE, Président. 7
Rapport sur les travaux de l'année, par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général 19
Une après-midi chez Mme Récamier, lecture faite par M. H. DE MALLORTIE, membre résidant 30
Rapport sur le concours d'Histoire, par M. Ad. DE CARDEVACQUE, membre résidant. 52
Rapport sur le concours des Beaux-arts (*Histoire*), par M. J. GUÉRARD, membre résidant 68
Lauréats des concours. 76
Programme des sujets mis au concours pour 1883 . 77

Lectures faites dans les séances hebdomadaires et communications.

L'Enseignement secondaire dans le Pas-de-Calais avant 1789, par M. G. DE HAUTECLOCQUE, membre résidant) 83
Epigraphie arrageoise, par M. C. LE GENTIL, membre résidant. 195
De la vraie prononciation du grec, étude historique et littéraire, par M. le chanoine VAN DRIVAL, Secrétaire-Général 219
Voyage autour de mon Fauteuil à l'Académie d'Arras, par M Ad. DE CARDEVACQUE, membre résidant. . 247
Galhaut l'aîné. 248
Fruleux de Souchez. 259
Terninck 263

Digitized by Google

Lamarle. 273
Broy. 281
Coince 284
Coffinier. 286
Général Véron *dit* Bellecourt. 289
Testament d'une bourgeoise d'Arras (1410), communication de M. J.-M. RICHARD. 301
Mémoire liturgique et historique sur Saint Maxime, par M. le chanoine VAN DRIVAL 312
Note sur un registre de la Confrérie des clercs de St-Nicolas, à Bapaume, communication de M. J.-M. RICHARD. 335
Notice biographique sur M. Davaine, ancien Membre de l'Académie, par M. A. DE CARDEVACQUE . . . 340
Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants 352

Digitized by Google

Digitized by Google

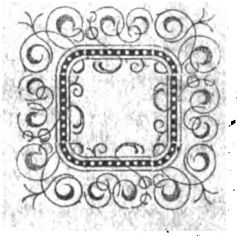

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 904 572